BnF Gallica

L'empire du Mogho-Naba : coutumes des Mossi de la Haute-Volta. / A. A. Dim Delobsom ; préface de Robert Randau

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Delobsom, A. A. Dim. Auteur du texte. L'empire du Mogho-Naba : coutumes des Mossi de la Haute-Volta. / A. A. Dim Delobsom ; préface de Robert Randau. 1932.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter
utilisation.commerciale@bnf.fr.

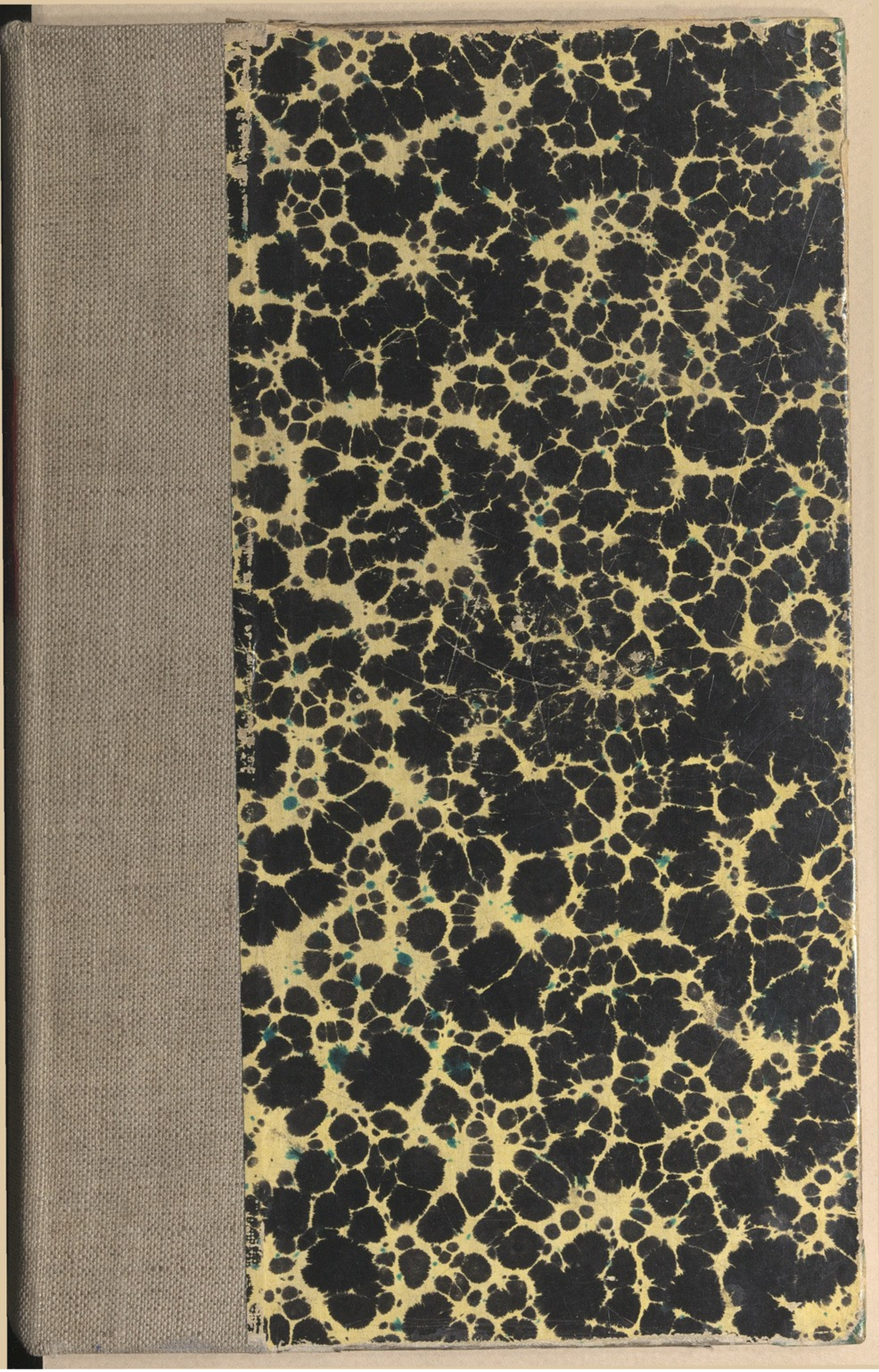

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

RANDEYNES & FILS
RELIURE INTRO
BREVETÉ S.G.D.G.

7

INSTITUT DE DROIT COMPARÉ

ÉTUDES DE SOCIOLOGIE ET D'ETHNOLOGIE JURIDIQUES

publiées sous la direction de

RENÉ MAUNIER

Professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Paris.

XI

A. A. DIM DELOBSOM

L'EMPIRE DU MOGHO-NABA

Coutumes des Mossi de la Haute-Volta

PRÉFACE

DE

ROBERT RANDAU

981-17-1-m

2066

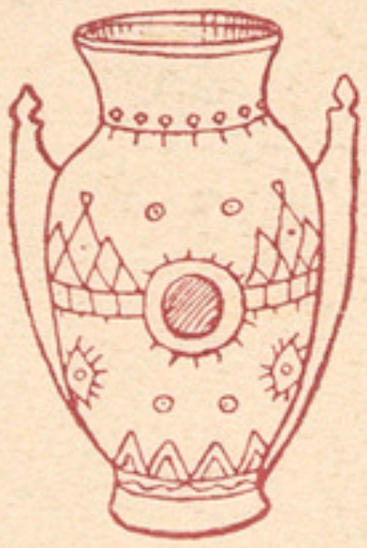

PARIS

LES ÉDITIONS DOMAT-MONTCHRESTIEN

F. LOVITON et Cie

160, RUE SAINT-JACQUES

1933

Voir Microfiche

m 16419 (1)

L'Empire du Mogho-Naba

L'Empire du Mogho-Naba

4° F
2639
(11-12)

D. L.
05086 18-5-33
— A —

L'auteur.

M. Dim Delobsom.

INSTITUT DE DROIT COMPARÉ

ÉTUDES DE SOCIOLOGIE ET D'ETHNOLOGIE JURIDIQUES

publiées sous la direction de

RENÉ MAUNIER

Professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Paris.

XI

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F. IMPRIMÉS

A. A. DIM DELOBSOM

L'EMPIRE DU MOGHO-NABA

Coutumes des Mossi de la Haute-Volta

PRÉFACE

DE

ROBERT RANDAU

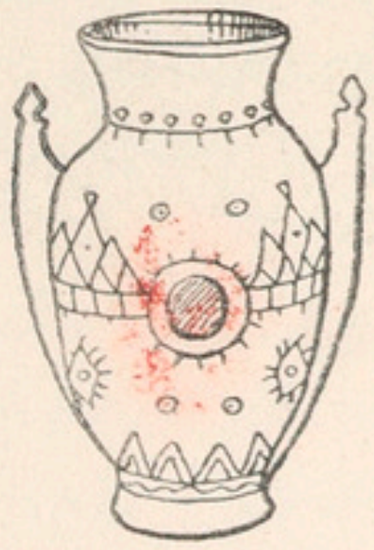

PARIS
LES ÉDITIONS DOMAT-MONTCHRESTIEN
F. LOVITON et Cie
160, RUE SAINT-JACQUES

1932

Tous droits de reproduction, de traduction et d'adaptation réservés pour tous pays.

Copyright by Éditions Domat-Montchrestien,
160, rue Saint-Jacques, Paris.

PRÉFACE

PRÉFACE

M. Dim Delobsom, auteur de cet ouvrage, est un fonctionnaire noir de l'Afrique occidentale, homme très distingué et l'un des plus sympathiques représentants de la jeune génération indigène élevée dans nos écoles. Les meilleurs de cette élite sont les partisans agissants de nos méthodes et acquirent, à notre contact, le goût de l'observation et de la recherche scientifique. Une classe de plus en plus nombreuse d'intellectuels se groupe dans les villes et assemble les employés de l'administration et du commerce ; ils sont de culture française, parlent couramment entre eux le français et forment le parti qu'ils appellent eux-mêmes celui des noirs évolués. *Ces novateurs qualifient volontiers de* sauvages *les gens qui obéissent intégralement à la coutume ethnique. Ils lisent nos journaux et nos livres, sont au courant de nos idées et parfois collaborent à des publications européennes littéraires ou sociologiques.*

Ces amis du progrès sont le plus souvent des gens très raisonnables. Ils savent que les Français qui vivent auprès d'eux n'ont pas le préjugé de la couleur et traitent avec courtoisie les noirs qui veulent se rendre leurs égaux par l'esprit. Tous nos établissements d'instruction leur sont ouverts. Qu'on songe aux efforts que doit multiplier, pour s'instruire en français, un noir. Sa langue native est essentiellement différente

de la nôtre ; il a vécu dans un milieu social étroit, sectaire, voué à des mœurs farouches et cruelles. Tout de nous lui est d'abord incompréhensible, de notre mode de vie à nos idées les plus simples. Alors, auprès de ses maîtres, il apprend sans rien oublier ; son savoir, acquis et retenu grâce à une mémoire prodigieuse, demeure d'ordinaire superficiel. Plus rarement, servi par une intelligence plus grande, il adopte, au moins en partie, nos façons de penser. Ce fut le cas de Dim Delobsom.

Fils du chef de canton de Sao, il appartient à la caste des nabas, ou nobles, du pays Mossi en Haute-Volta. Il fut instruit en français à l'école régionale de Ouagadougou et à celle des fils de chefs à Kayes, entra de bonne heure dans l'administration et fut affecté à divers bureaux de finances. Bientôt, à la demande de ses chefs, il rédigea quelques rapports sur des points d'ethnographie qu'il leur fallait connaître pour régler de façon équitable des affaires délicates. Ces travaux parurent intéressants et furent publiés dans les revues consacrées aux choses d'Afrique. Encouragé de la sorte, Dim Delobsom se livra, sans négliger sa besogne professionnelle, à des recherches approfondies sur l'histoire et la coutume de son pays, interrogeant sans cesse les vieillards et les griots gardiens des traditions. C'est ainsi que nous possédons à ce jour des renseignements très précis sur les mœurs, si ignorées jusqu'alors, des Mossis. Dim Delobsom témoigne, dans ses ouvrages, d'un amour légitime de son sol natal et a le respect le plus profond de son grand chef, le Morho Naba, qu'il appelle couramment l'empereur

des Mossis. *A vrai dire il s'agit d'un potentat qui a à la fois un caractère religieux et temporel, est entouré d'une cour, d'un cérémonial méticuleux, mais se trouve lui-même sous l'influence despotique de la coutume et ne peut se soustraire à ses tyrannies sans risquer de mécontenter la population. Avant notre occupation du Mossi, le Morho Naba était en guerre avec une bonne partie des chefs de province révoltés contrs son autorité. Celle-ci s'est affermie depuis notre arrivée en même temps qu'elle fut contenue dans des limites raisonnables. Le Morho Naba actuel est un personnage considérable et cordial, d'un loyalisme parfait et a été un des meilleurs auxiliaires de l'administration française dans la boucle du Niger.*

Dim Delobsom est fier de sa noblesse. Il est le descendant de Naba Kouré (le mot kouré signifie tuerie, et doit être distingué de son synonyme qui signifie funérailles), fils de Ouédraogo et oncle d'Oubri, fondateur de la dynastie qui règne depuis le XIII^e^ siècle de notre ère à Ouagadougou. Kouré se réserva le fief de Sao où, après lui, dix-sept nabas de sa famille se succédèrent et où se trouve la sépulture de la famille. En conformité de la coutume mossi, chaque naba n'exerçait un pouvoir légitime, absolu et incontesté qu'après avoir été désigné et intronisé par un collège électoral comprenant un chef de village, un chef de quartier et le baloum naba de Sao, chef des pages ou maire du palais. Le Morho Naba était alors avisé de l'avènement et recevait sa part de coutumes. Lors de l'annexion du Kipirsi, qui fut très longue et très difficile, le naba de Sao fut chargé par l'autorité française d'une mission pacifi-

catrice qui dura plus de quatre ans et au cours de laquelle il exposa plusieurs fois sa vie à notre service[1].

La société Mossi est hiérarchisée à l'extrême ; il y a là une organisation très serrée dont l'importance est essentielle, et qui a l'avantage, quand on sait l'utiliser, de faciliter le maintien de l'ordre et le respect des décisions. Notre administration française l'a estimée utile et n'a cessé de l'utiliser. Je dois ajouter que les nabas, seigneurs féodaux entourés de gens qui leur sont dévoués, nous ont prêté leur concours entier dans diverses circonstances[2]. *Ils mobilisaient alors leur cavalerie et se conduisaient avec bravoure à la tête de leurs contingents.*

On m'a fréquemment posé la question : Pensez-vous que les noirs soient susceptibles de notre civilisation ? A ceci je réponds sans hésitation : oui ! Mais en ce point comme en toutes choses il faut de la mesure et l'esprit de méthode.

Nous nous attachons à constituer une élite et, à côté

---

1. Voici, d'après Dim Delobsom, l'énumération des dignitaires de la cour de son père, à Sao :

1° Le tinguin'naba, chargé du règlement de toutes les affaires concernant les nabissi et nakomsé (la noblesse); 2° le tanlili-naba qui s'occupe plus spécialement des petits chefs dépendant de Sao-naba ; 3° le dapoya-naba, autrefois chargé des hautes œuvres et qui procède aux sacrifices sur les tombeaux des nabas défunts ; 4° le baloum-naba intendant et chef des pages, qui règle les affaires des Mossis n'appartenant pas à la noblesse.

A ces ministres il faut adjoindre : le poe-naba qui surveille et dénonce, par procédé magique, les mœurs des femmes et des pages du naba, le bend'naba, et le loun'naba, chefs des tambourinaires, le teng'soba qui procède aux sacrifices aux fétiches et aux lieux sacrés à l'exclusion des tombes des nabas.

2. En particulier lors de la révolte, en 1916, du Kipirsi et des pays samoros, et en 1914, lors de l'occupation du Togo.

de celle-ci, une foule qui a des notions plus ou moins étendues de notre langue. Puis nous employons ces éléments au mieux de l'intérêt général. Le principal obstacle auquel se heurte notre action civilisatrice n'est pas dans la croyance mystique, dans les tabous divers, dans les usages légués par les ancêtres. Il est uniquement dans l'esclavage où le noir tient la femme. Il ne s'agit même plus de polygamie, au Mossi, mais d'êtres humains ravalés au rang de bêtes de somme et qui sont estimés à moindre prix qu'un cheval ou une vache.

Tant qu'aux pays d'Afrique nous n'aurons pas donné à la femme la place légitime qu'elle occupe dans une société policée, notre œuvre demeurera incomplète et boiteuse. Qu'on ne croie pas un instant que la difficulté soit mince et qu'on puisse la surmonter par quelques mesures administratives. Les Français ont hérité, de leur culture latine, le goût et le respect de la loi. Or légiférer, en l'espèce, est frapper à coup sûr la société noire dans le vif de la chair. On ne doit attendre de progrès que par l'évolution progressive des mœurs. Ce progrès ne s'accomplit que du fait des individus et à l'intérieur de la masse indigène. Notre action n'a d'efficacité que si elle tend à organiser ce progrès de conscience, et avec prudence. D'autre part, la croyance mystique nous aide à l'occasion dans cette voie ; les diverses missions chrétiennes s'emploient avec zèle, quoique parfois avec indiscrétion, à modifier la mentalité de l'Africain et à le rendre monogame. Elles obtiennent des résultats imprécis. Si le noir accepte le dogme, il n'admet, sinon avec peine, qu'on le trouble dans ses habitudes familiales.

Voici des millénaires qu'il vit dans la grande peur. Dans le passé il entretint guerre quotidienne avec ses voisins, eut à redouter les pillages de ses maîtres, les massacres exterminateurs, se serra dans son habitation dont il fit une forteresse, prépara les siens à fuir dans la brousse à la moindre alerte. Il était fatal que la femme, alors que l'homme combattait, s'occupât des cultures. Piocheuse de terre, elle était aussi faiseuse de mâles, qui accroissaient la force offensive et défensive du groupe guerrier. Des expéditions qu'ils formaient les guerriers ramenaient des femmes, j'entends de nouvelles faiseuses de mâles. Et c'est pourquoi, dévouées aux travaux pénibles et ravalées au rang de femelles, les femmes constituaient, chez les chefs de guerre, un troupeau qui, à l'occasion, servait de monnaie d'échange entre les groupes, et d'où l'on éliminait sans pitié les faibles, les inutiles, les vieilles.

Cette habitude de vie inquiète a pris fin il y a un petit nombre de lustres, du fait de notre intervention. Ce qui a été construit par des milliers d'années ne peut être démoli en quelques jours ; la coutume ethnique qui lie les hommes entre eux est plus solide que le ciment romain. De nouvelles conditions de vie sociale, l'assurance où sont les noirs de la sécurité du lendemain, l'abolition des tyrannies féroces qui pesaient sur eux, la multiplicité des voies de communication, la fréquentation des Européens, sont les puissances qui interrompront les fatalités ancestrales.

Améliorer l'existence matérielle de l'autochtone, le conduire au bien-être, lui permettre avant tout de manger à sa faim, ménager ses forces en matière fiscale, l'arra-

cher au sort misérable qui fut le sien dans le passé adouciront la barbarie. Tel est le but de notre politique indigène. Les noirs des hautes classes sont dans cet immense travail nos premiers collaborateurs. Tout jeune engagé dans notre voie, Dim Delobsom non seulement connaît à fond notre langue, mais, familier de notre idéologie, pense en Français de race.

Il n'y a pas à insister, je pense, sur l'extrême intérêt que présente une documentation d'ethnographie présentée par un noir intelligent et profondément instruit de tout ce qui concerne les gens de son pays.

ROBERT RANDAU.

Communiqué par la Mission des Pères Blancs à Ouagadougou.

MOGHO-NABA KOM.
Grand Chef du pays Mossi.

INTRODUCTION

Les Mossi, objet de cette étude, habitent la Colonie de la Haute-Volta, en Afrique Occidentale Française, dans les cercles de Ouagadougou, Kaya, Koudougou, Tenkodogo et une partie du cercle de Ouahigouya.

Avant l'arrivée des Mossi, le pays était occupé par des Ninissi, des Kibissi et des Gourounsi. — Chassés par les conquérants, réduits à l'esclavage, les Gourounsi se réfugièrent dans la région de Pô et de Léo (Subdivisions administratives du cercle de Ouagadougou) et dans une partie du cercle de Koudougou. — Quant aux Kibissi ils se seraient retirés dans les montagnes — dans la falaise de Bandiagara — et forment aujourd'hui la race connue sous le nom de Habès. — Les Ninissi, ainsi qu'on le verra plus loin, appelés Tinguinbissi (fils de la terre ou, proprement, premiers habitants du pays) n'ont pas été chassés du territoire par Naba Oubri, fondateur de la dynastie Mossi de Ouagadougou. — Leurs patriarches « les Tingsoba (maîtres du pays et de la terre) sont chargés de sacrifier les victimes offertes aux « dieux » (Tenkouga, pierres) soit pour la bonne santé des habitants, soit pour demander la pluie, etc... et surtout ils veillent à la conservation des « dieux fétiches ».

Il ne nous a pas été possible de savoir quels étaient, avant les Ninissi, Kibissi et Gourounsi, les premiers

habitants du pays Mossi actuel. Toutes les recherches faites dans ce but sont demeurées sans résultats.

On nous a bien parlé de certaines grottes — aujourd'hui refuges de porcs-épics — qui servaient autrefois de repaires aux premiers habitants, mais aucun de nos informateurs n'a pu dire avec certitude à quelle race appartenaient ces individus [1].

Nous allons donc nous contenter dans ce qui suit de donner un rapide aperçu historique de la formation de la race Mossi.

APERÇU HISTORIQUE DE LA FORMATION DE L'EMPIRE MOSSI

Tout d'abord il convient de dire que le mot « Mossi » n'existe pas dans la langue moré ; ce terme est une déformation française du mot « Mossé » pluriel de « Moaga » habitant du « Mogho » (pays des Mossé).

I. — Les origines de la formation de l'empire

On rapporte que vers le Xe siècle, une fille du Roi de Gambaga (Gold-Coast), la nommée Nyennega (c'est-à-dire : la Mince) ayant passé l'âge de puberté

---

1. Le Tingsoba de Goupana (cercle de Ouagadougou), nous a affirmé cependant qu'au moment de l'arrivée des Ninissi (Nioniossé) dans le pays, il y avait d'autres individus sur lesquels il ne peut donner aucune précision. Ces premiers habitants étaient cependant sûrement, déclare-t-il, des forgerons parce qu'on retrouve dans les ruines de leurs anciennes habitations des morceaux de fer.

sans que son père s'occupât de la donner en mariage, — car, dit-on, c'était une amazone de qualité dont ce dernier ne voulait pas se séparer, résolut de donner une leçon à son père; elle fit devant le palais un champ de gombo qu'elle ne récolta pas. Le Roi de Gambaga lui en ayant demandé la cause elle répondit : « Comment, tu trouves que le gombo vieillit ? Que dira-t-on d'une grande fille sans mari ? — Son père ne se fâcha pas mais continua à ne pas s'occuper de son mariage. — NYENNEGA eut alors des relations intimes avec un tiers dont il ne nous a pas été donné de connaître le nom et devint enceinte. — Le Roi son père, mis au courant du fait, trouva là un moyen de se venger d'elle; il promit de la mettre à mort. — Mais la fille, prévenue par quelques courtisans des intentions de son père, s'empara d'un cheval et s'enfuit du domicile paternel, accompagnée d'une suite nombreuse.

La course à cheval provoqua l'avortement en cours de route. Elle continua son chemin toujours accompagnée de ses fidèles et atteignit la région actuelle de Yanga, alors habitée par une population peu dense de Boussancé. — NYENNEGA s'arrêta dans la brousse, devant une case qu'elle croyait solitaire et abandonnée et qui était, en réalité, une des demeures d'un chasseur d'éléphants, le nommé RYALLÉ ou RYARÉ.

Quand ce dernier revint de la chasse, il réserva un accueil chaleureux à ce « puissant étranger »; déjà, il se comptait au nombre de ses courtisans. C'est que NYENNEGA était habillée en homme, donnait des ordres comme un Roi le ferait à ses sujets et était

très respectée ; il était dès lors difficile de deviner son sexe. — Un jour cependant, elle fit introduire auprès d'elle RYALLÉ et lui confia en secret qu'elle était la fille du Roi de Gambaga. Elle se donna à RYALLÉ et leur mariage fut célébré solennellement.

De cette union naquit un fils. Comme RYALLÉ voulait lui donner un nom, NYENNEGA s'y opposa et nomma l'enfant « OUEDRAOGO » (littéralement : étalon) en souvenir du cheval avec lequel elle s'était enfuie du domicile paternel. C'est à lui qu'elle devait d'avoir trouvé un mari à son goût.

Lorsque OUEDRAOGO eut atteint quinze ans, sa mère l'envoya rendre visite à son grand-père à Gambaga. On rapporte que celui-ci combla de richesses son petit-fils (il lui donna entre autres biens 4 chevaux et une cinquantaine de bœufs). Le pays Dagomba étant à cette époque surpeuplé, lorsque OUEDRAOGO repartit de Gambaga plusieurs Dagombas s'attachèrent à sa fortune. Il fonda avec cette bande, sur un emplacement abandonné à son approche par les « Boussancé », un village qu'il nomma « Tankourou » (actuellement Tenkodogo : litt. vieux pays). Depuis, sa puissance ne fit que s'accroître par l'arrivée continuelle de Dagombas qui venaient par milliers se grouper sous son autorité. D'un autre côté les populations voisines très peu denses et surtout très divisées durent se soumettre à OUEDRAOGO et reconnaître son autorité.

Entre temps, OUEDRAOGO s'étant marié avec la nommée « POUIRKETA » (litt. il reste encore quelque chose à partager), eut de nombreux enfants. Lorsque ceux-ci furent grands, il les installa comme chefs

dans les régions voisines pour imposer ainsi par la force des armes son autorité à ceux qui ne voulaient pas se soumettre. On rapporte que l'aîné, DIABA LOMPO, fut envoyé pour prendre le commandement du pays de Fada N'Gourma; un autre, RAOUA (litt. Homme) aurait été envoyé dans la région de Ouahigouya où il fonda le vaste royaume de Zondema — aujourd'hui écroulé et remplacé par celui du Yatenga actuel — et enfin un troisième, ZOUNGRANA, resta auprès de son père et devint plus tard son successeur.

Le tingsoba (litt. tenga : terre, soba : maître) de Guilingou, de la famille des Ninissi autochtones, étant parti à Salaga (Gold-Coast) rapporta à ses collègues qu'il avait vu dans la région de Tenkodogo ce qu'on est convenu d'appeler le « Panga » (litt. la force, la puissance) et que s'ils obtenaient que le Naba leur envoie un de ses enfants ils se débarrasseraient sans peine de leurs ennemis les Gourounsi et les Kibissi (Habès).

C'est pourquoi, ZIRI, le chef d'une agglomération composée de 7 villages formant à peu près le canton de Oubrytenga actuel, envoya offrir en mariage à OUEDRAOGO une fille de sa race. OUEDRAOGO accepta et donna la fille « POUGTOENGA » (ainsi surnommée parce qu'elle avait de la barbe) à ZOUNGRANA qui en eut un fils nommé OUBRY.

Quelques années plus tard, un envoyé des Ninissi demandait à OUEDRAOGO de prendre leur pays sous sa protection et d'en confier le commandement à un de ses fils. OUEDRAOGO se rendit lui-même chez les Ninissi pour prendre possession du pays, mais il

succomba, au cours de cette reconnaissance, au village de Sagabtenga, après une courte maladie.

ZOUNGRANA lui succéda mais demeura à Tenkodogo.

Les Ninissi firent de nouvelles démarches auprès de ZOUNGRANA. Celui-ci réunit tous ses enfants. Les envoyés Ninissi choisirent OUBRY, peut-être parce qu'ils reconnurent en lui un de leurs descendants. OUBRY était en effet, nous l'avons déjà dit, l'enfant de la fille de race « Niniga » donnée en mariage par OUEDRAOGO à ZOUNGRANA. Mais l'enfant était petit, il fallait encore attendre quelques années avant de l'envoyer chercher. La tradition rapporte que, pour mieux le reconnaître, les Ninissi employèrent un sortilège pour le rendre boiteux, ceci dans le but d'éviter que ZOUNGRANA ne leur présentât plus tard un autre enfant.

Enfin, lorsqu'il eut atteint un âge raisonnable et sur les instances des Ninissi, ZOUNGRANA envoya OUBRY prendre possession du pays de sa mère. Le village où il s'arrêta et qui d'ailleurs porta son nom, est situé à 35 kilomètres environ de Ouagadougou.

OUBRY entreprit la conquête du pays qu'il pacifia. Il étendit son commandement au delà de la région de Boussouma, et plongea plus au Nord vers Yako, puis il commença l'organisation politique et administrative de son royaume.

Il prit le nom de Mogho-Naba[1] (litt. Mogho : pays des Mossi; Naba : chef) et par extension, maître du

---

1. Dans le texte nous avons employé fréquemment le mot Mogho-Naba : prononcer Morho-Naba.
De même Sogoné devra être prononcé sorhoné.

Monde. Il est, dit-on, le fondateur de la dynastie Mossi de Ouagadougou.

A cette époque, la région était occupée par des Ninissi, des Kibissi et des Gourounsi qui vivaient les uns à côté des autres dans un perpétuel état de guerre. Les groupements dont le chef se nommait « Waregoninga » voulaient asservir les autres et leur imposer son autorité. Aussi bien, lorsque OUBRY prit possession du pays, son premier soin fut de chasser tous les partisans de Waregoninga qui se réfugièrent loin, très loin dans les montagnes. (On croit savoir qu'il s'agit de la falaise de Bandiagara.) Les Habès qui habitent en effet cette falaise sont appelés par les Mossi des « Kibissi »).

OUBRY mourut au cours d'une tournée à Koudougou dans le Kippirsi. Mais à cette époque les bases de l'organisation politique étant jetées, ses successeurs n'eurent qu'à continuer son œuvre. Chacun d'eux résida d'ailleurs dans la région où il apparaissait que sa présence fût nécessaire. C'est à partir de NABA ZANA, 15e successeur de OUBRY, que Ouagadougou devint la capitale des Empereurs Mossi.

Sous le règne de Koumdimié (litt. Je pleure tout seul), 5e successeur de OUBRY, nous assistons à la formation d'un certain nombre de petits états soi-disant indépendants. Tels sont : Boussouma, Yako, Konquizitenga, Risiam et Lâ. En réalité, ces états étaient seulement confiés à des fils ou frères de Naba Koumdimié. Mais Boussouma Naba, profitant de la mort de l'Empereur et sur les conseils de sa mère, s'est peu à peu affranchi des liens de vassalité qui l'unissaient

au successeur de OUBRY, et prit le titre de « Dima » c'est-à-dire de Roi.

Par ailleurs, à la suite de l'autorisation, qui a été donnée au Boussouma Naba par l'Empereur, de nommer certains chefs de canton (Kombemba) en raison de l'éloignement de Ouagadougou, ce roitelet s'annexa un certain nombre de ces cantons et finit par s'en croire le maître absolu. Ses frères de Riziam, Konquizitenga, Yako et Lâ, l'imitèrent et se crurent eux aussi indépendants. Ainsi se constituèrent ces états dissidents.

C'est également sous le règne de Naba Koumdimié — déclare-t-on — que se forma l'état absolument indépendant de Yatenga (Ouahigouya) créé par YADIGA.

Il y a lieu cependant de remarquer que si, en fait, les états dissidents de Boussouma, Konquizitenga, Riziam, Yako proclamèrent leur indépendance, le Mogho-Naba de Ouagadougou, successeur légitime de OUBRY, et, par conséquent, le « Dima des Dima » (Roi des Rois), n'a jamais cessé de se considérer comme le maître incontesté de l'Empire Mossi puisque les Nabas susvisés ont toujours été placés sous la suzeraineté du Roi des Mossi. Du reste, si jusqu'à présent ces Nabas sont nommés par leur propre collège électoral, sans que le Mogho-Naba intervienne, ils sont tenus d'aviser l'Empereur de leur avènement et de lui offrir à cette occasion des présents. C'est au Mogho-Naba qu'il appartient de leur envoyer la « chechia rouge » et les chaussures (insignes de la chefferie) — ce qui, à franchement parler, revient à dire que l'Empereur ratifie leur nomination.

Le Chef d'État de Tenkodogo, qui a également droit au titre de Mogho-Naba parce que successeur de Zoungrana et, pour employer le terme indigène, « père du Mogho-Naba de Ouagadougou » a été, jusqu'à présent, considéré à tort par l'autorité française comme un vassal du Mogho-Naba. En réalité, il est Roi au même titre que le sont les Nabas de Ouahigouya et de Fada N'Gourma. En raison de l'origine commune le Tenkodogo-Naba se considère comme frère et allié du Mogho-Naba de Ouagadougou et comme tel peut demander à ce dernier, si la nécessité s'en fait sentir, le concours de ses armes. C'est ainsi d'ailleurs que le Naba de Fada N'Gourma, descendant de Ouedraogo, envoya demander à OUOBGO (BOUKARY KOUTOU), peu avant la pénétration française, des guerriers pour l'aider à combattre un village rebelle contre lequel il luttait vainement depuis des années.

Pour ne pas gêner le lecteur par une énumération rebutante nous donnons, en appendice, la liste des Mogho-Naba depuis l'origine à nos jours, c'est-à-dire depuis Naba OUEDRAOGO. On pourra consulter ce tableau avec intérêt. Il donne, en effet, pour chaque Empereur, la liste de ses descendants.

Il nous a semblé logique, contrairement à l'usage établi par ceux qui ont entrepris des études sur le Mossi, de dresser cette liste à partir de Naba OUEDRAOGO, berceau du royaume Mossi; un certain nombre de descendants de ce Roi sont encore chefs de canton dans différents cercles de la Colonie. D'après les renseignements que nous avons recueillis c'est, paraît-il, le seul roi dont la lignée n'ait pas été altérée

jusqu'ici, c'est-à-dire que les chefs de canton, ses petits-fils, se sont toujours succédé de père en fils, aucun des candidats n'ayant été évincé au profit d'un descendant d'un autre Mogho-Naba.

II. — Formation de la race Mossi

On peut se demander pourquoi, si les Mossi sont des « Dagombas », on ne les appelle pas de ce nom ?

Nous nous sommes livrés pour cela à une enquête; nous avons consulté les vieux et les notabilités de Ouagadougou dont le Baloum naba, Ministre de l'Empereur. Nous avons recherché si le terme « Mossé » était le nom donné par les envahisseurs aux autochtones, ou si, au contraire, ce terme avait été employé par ces derniers pour désigner les premiers.

Voici l'explication qui nous paraît la plus plausible.

La race « Moaga » est formée, on le sait, de l'amalgame des « Dagomba » (conquérants) avec les « Ninissi », « Kibissi » et « Gourounsi » (autochtones du pays avant l'arrivée des envahisseurs). Le « Moaga », au pluriel, « Mossé » — serait, croyons-nous, l'individu issu de ce métissage et ce terme plutôt péjoratif signifiant produit « impur », est de nos jours encore employé par les « Nabas » et « Nakomsès » pour désigner tout individu qui n'appartient pas à la noblesse.

Le terme « Mossé » des « Dagombas » serait alors synonyme de « métis », le père et la mère étant de deux races différentes il ne faut pas oublier, en effet, que les premiers autochtones n'ont pas tous été chassés du territoire. Chaque fois que les successeurs de

Ouedraogo soumettaient les groupements rebelles, ils ne massacraient que ceux qui fomentaient les révoltes et ne refoulaient vers d'autres régions que ceux qui ne voulaient pas se soumettre ; ils se gardaient bien de changer quoi que ce soit aux institutions des « Tengsoba » (maîtres de la terre). On en peut d'ailleurs juger par le nombre considérable des « Nioniossés » qui vivent encore dans le pays Mossi actuel.

« Moaga » signifie aussi « homme non circoncis ». Or, le « Nionioga » ignorait la circoncision. D'autre part, ce serait faire une grave injure à un Naba, à un descendant quelconque de la noblesse que de l' « appeler « Moaga ». Les appellations qui lui conviennent sont : « Bourkina (noble), homme libre, mot qui a, à peu près, le même signification que « Horon » (bambara), Nabiga, Nakombga, Naba.

En définitive, on peut donc dire que les termes « Moaga » et « Mossé », sont des mots « Dagomba » pour désigner les « Ninissi » sauvages, incirconcis et par extension les enfants métis issus de l'union des « Dagombas » avec les filles des conquis.

La deuxième explication est la suivante : on croit que les mots « Moaga » et « Mossé » ont été employés par les autochtones pour désigner les Dagomba au moment de leur arrivée dans le pays, tout comme les Mossi appellent les Blancs des « Nansarba » en distinguant les Français : « Francé » des « Guemba » (Allemands) des « Anguilissi » (Anglais).

Il est aujourd'hui malaisé, pour ne pas dire impossible, de faire une sérieuse discrimination entre les éléments de la langue des conquérants et ceux de

celle des conquis. Le peuple « Niniga » tout en ayant conservé intactes ses institutions au sein de l'actuel territoire Mossi, a cependant adopté le parler et certaines mœurs des envahisseurs.

***

C'est dans le but de faire connaître cette race « Mossi » issue de divers éléments, que nous avons entrepris ce travail.

Nous avons étudié tour à tour l'organisation politique et administrative de la Cour du Mogho-Naba et de ses vassaux avant et après la pénétration française, les coutumes locales et expliqué les « mille petits riens » de la vie indigène qui tous ont une signification, se rattachent le plus souvent à une vieille croyance ou à des superstitions.

Etant originaire du pays, nous avons eu recours à l'information directe et à nos observations personnelles et ne nous sommes inspiré d'aucun auteur. Nous avons repris, en les complétant, nos deux précédentes études « Le Mogho Naba et sa Cour » (*Bulletin du Comité d'Études historiques et scientifiques de l'A. O. F.* 1928) ; les Nioniossés de Goupana (nº 4, 1929. *Revue Outre-Mer*, et nº 1, 1930 de la même Revue). Nous avons cependant consulté la monographie du cercle de Ouagadougou (1908) pour fixer certaines dates chaque fois que la mémoire de nos informateurs faisait défaut ; de même nous avons emprunté une citation et puisé quelques renseignements dans l'intéressant travail de M. André de

BEAUMINY « Une Féodalité » (*Bulletin de l'Afrique Française*, 1924).

Nous souhaitons que ce modeste travail destiné, avant tout, à renseigner le plus exactement possible l'Administration locale sur la race Mossi, une des plus importantes de l'A. O. F., soit accueilli favorablement par tous ceux qu'intéresse l'étude des races indigènes des possessions coloniales françaises.

A. D. D.

CHAPITRE PREMIER

Situation avant la pénétration française.
Les guerres intestines ou le commencement de la décadence de l'Empire Mossi.

Guerres des Mogho-Naba Sanum et Wobgo contre Lallé (12 ans) ou causes de l'inimitié qui existe entre les Mogho-Naba et les chefs de Lallé.

Naba « Wobgo » (éléphant), fut nommé chef de canton de Lallé par Naba Sanum, Empereur des Mossi, malgré son jeune âge et le nombre considérable de ses concurrents. Aussi ne cessa-t-il, les années qui suivirent son avènement, d'exprimer, par tous les moyens en son pouvoir, sa reconnaissanse au Mogho-Naba.

Il envoyait toutes les semaines à Naba Sanum, entre autres présents, une cinquantaine de moutons et une dizaine de bœufs. De plus il distribua près de 200 femmes aux principaux notables de Ouagadougou.

Ces nombreux cadeaux attirèrent vite l'attention sur lui à un tel point que les autres chefs de canton, ses voisins, presque éclipsés, avaient conçu à son égard une haine farouche.

Un jour cependant, Naba Wobgo se brouilla avec le sogoné Sambo — celui-là même qui apportait à Ouagadougou des cadeaux pour l'Empereur — et décida de le faire périr. Sans doute, ce sogoné aimé

de son chef et du Mogho-Naba se croyait-il autorisé à violer certains interdits des sogonés tels que « coucher avec des femmes, piller la population dans les marchés où il se rendait ». On l'accusait aussi de détourner une partie des présents qu'il avait pour mission de distribuer à Ouagadougou.

Ainsi menacé de mort, SAMBO vint se confier à l'Empereur. Se voyant bien reçu, festoyé même, il en profita pour accumuler mensonges sur mensonges et parvint à mettre en désaccord son chef avec le Mogho-Naba à qui il déclara notamment : « Depuis longtemps « je sers d'intermédiaire entre Lallé-Naba et vous ; « je veux vous apprendre quelque chose d'impor- « tant : j'ai toujours eu peur mais aujourd'hui je vais « tout vous dévoiler : Lallé-Naba vous injurie jour- « nellement. Vous n'êtes chef, dit-il, que pour emma- « gasiner les cadeaux que l'on vous envoie ; il déclare « à qui veut l'entendre que grâce à lui vous avez pu « vous constituer de nombreux troupeaux de bœufs. « Bref, n'était votre titre d'Empereur, il n'aurait aucun « égard pour vous. D'ailleurs si vous êtes Mogho- « Naba par naissance, c'est-à-dire par succession, lui « l'est par sa façon d'agir et sa bravoure. Dieu l'a « désigné, déclare-t-il, pour vous détrôner. »

Mogho-Naba Sanum, au comble de la colère, dépêcha aussitôt un messager à Naba-Wobgo pour lui dire : « Sambo vient de me rapporter tes prétentions. Je n'avais jamais pensé que « le simple petit TANGA « (c'était le vrai nom de Lalla-Naba) que j'ai nommé « jeune malgré des concurrents cependant dignes « d'intérêt, oserait se dire mon égal. J'ai eu de l'es-

Communiqué par la **Mission des Pères Blancs à Ouagadougou.**

Type Mossi.

« time pour toi et je t'ai préféré à tous tes collègues « de l'Ouest. En quoi es-tu mon égal ? Comment peux- « tu croire que j'aie besoin de tes maigres cadeaux pour « vivre ? Sache que ma fortune personnelle et les tri- « buts que je reçois de mes vassaux me suffisent lar- « gement ! »

Lallé-Naba écouta l'envoyé de l'Empereur puis il lui posa les questions suivantes : « Ai-je, oui ou non, d'autres sogonés que SAMBO ? Et ai-je le droit de le remplacer par un autre si je ne suis pas content de lui ? L'Empereur préférerait-il un sogoné à un kombéré ? Maintenant libre à lui de choisir ! S'il aime SAMBO, qu'il le garde, car désormais c'est d'autres sogonés qui nous serviront d'intermédiaires ! »

A quoi l'Empereur répondit « qu'il garde dorénavant ses bœufs et autres présents ! Je n'en ai plus besoin ! »

Lallé-Naba dépêcha auprès du Ouidi-Naba un émissaire pour le mettre au courant du différend existant entre lui et l'Empereur. En ce qui concerne SAMBO, cause de ce fâcheux malentendu, il ajouta « peut-on croire qu'un sogoné gardien des femmes d'un Naba couche avec des femmes en ville sans qu'il touche, un jour, à celles dont il a la garde ? »

. . . . . .

Cependant, dans sa colère, Naba Sanum avait déclaré devant témoins — et parmi eux WOBGO de Lallé comptait de nombreux amis — qu'il détrônerait celui-ci et le remplacerait bientôt par un autre candidat moins prétentieux.

Naturellement cela fut rapporté à Lallé-Naba. On

sait combien les indigènes aiment l'exagération. On amplifia si bien que Naba Wobgo fâché, écœuré à son tour, décida de ne plus mettre les pieds à Ouagadougou et de ne venir saluer l'Empereur que lorsque celui-ci ordonnerait la mort de Sambo.

Ouidi-Naba, de qui dépendait le canton de Lallé, en présence de cette grave situation, conseilla à Naba Wobgo de ne pas venir à Ouagadougou où vraisemblablement il essuierait un affront ; mieux valait au contraire qu'il se rendît chez le « Oubri-Yaogo-Naba » (gardien du Tombeau de Naba Oubri) pour lui exposer son « affaire » afin que ce dernier vint demander pardon au Roi, car, ajouta le Ministre du Mogho-Naba, il « vaut toujours mieux éviter des conflits quand on le peut ». Naba Wobgo de Lallé écouta les conseils du Ouidi-Naba. Il se rendit à Wavoughé (près de Zibako canton de l'actuel petit Lallé) et, laissant là une trentaine de cavaliers, des serviteurs et quelques femmes il partit accompagné d'un seul sogoné à « Oubri-Yaoghin » cependant qu'on rapportait à Naba Sanum la nouvelle que Lallé-Naba levait une forte armée pour assiéger Ouagadougou. Pensant qu'il s'agissait, en réalité, d'une déclaration de guerre, l'Empereur réunit quelques intimes et à l'insu de ses ministres donna l'ordre qu'on lui ramenât mort ou vivant Wobgo de Lallé.

La petite expédition n'eut que la peine d'arriver à Wavoughé pour ramener chevaux, femmes et suivants du Lallé-Naba qui, comme nous l'avons déjà dit, était absent. Seul un petit palefrenier réussit à s'échapper en se dissimulant dans les broussailles.

Il gagna Oubri-Yaoghin et mit son chef au courant de ce qui s'était passé : « Comment, lui dit-il, vous êtes là demandant pardon tandis que les gens de Ouagadougou nous ont surpris à Wavoughé, qu'ils ont tout pris y compris vos propres femmes ! »

Wobgo dit alors au Yaogho-Naba : « Puisqu'il en est ainsi je ne peux plus rester, je vais regagner Laï et attendre la suite des événements. Si le Mogho-Naba lâche mon monde je reviendrai. »

A son retour à Wavoughé, Lallé-Naba envoya près de Ouidi-Naba s'informer du sort réservé à sa suite. Les chevaux avaient déjà été distribués, les sogonés, palefreniers et femmes avaient été vendus à vil prix, en échange de colas, boubous achetés à des haoussas et Ouidi-Naba lui fit savoir qu'il n'avait été prévenu de rien et qu'il n'y pouvait rien ; telle avait été la volonté de l'Empereur.

Lallé-Naba Wobgo, en arrivant à Laï, convoqua tous les vieux du village, les mit au courant de ce qu'il appelait une catastrophe et leur dit : « si vous « acceptez un tel affront, une telle humiliation, vos « enfants, vos femmes seront vendus par le Mogho-« Naba et ses courtisans. Je n'ai rien fait à Naba « Sanum, je lui ai donné des biens innombrables : « (bœufs, chevaux, moutons, femmes, habits) et voilà « que le Mogho-Naba pousse l'ingratitude jusqu'à se « servir de mes propres femmes pour payer ses dettes! « Ce qui me froisse le plus c'est qu'il a prêté foi aux « mensonges d'un chien de « sogoné » (SAMBO) et tous « ici vous savez ce que faisait ce serviteur perfide et « ce dont il aurait été capable si je ne l'avais chassé. »

Et les vieillards de crier tous ensemble : « Kiffou, Kiffou ! » en levant la main sur la tête de leur Naba comme pour signer un pacte sacré. Et ils ajoutèrent : « Rapa, la pagba ninga Naba Sanum sin kossan la « tek'bala ton winna me ed'kon sak abada » (les hommes et les femmes que l'Empereur a fait prendre seront les derniers, nous le jurons sur la tête de nos aïeux).

Satisfait de la confiance que lui témoignaient ainsi ses administrés, Wobgo de Lallé fit capturer immédiatement une centaine de bœufs — appartenant aux peuples impuissants du Mossi —, les fit abattre et distribua la viande aux futurs guerriers.

A Kindi, Nanguela, Siguellé, où il se rendit ensuite, la population lui donna des marques de confiance ; là encore il fit tuer bon nombre de bœufs et de moutons, puis il continua sur Koudougou où il fit part aux Gourounsi, ses administrés, des intentions du Mogho-Naba. Féroces par nature, insouciants de la mort, ceux-ci furent plus catégoriques, dans leur déclaration de sauver l'honneur de leur chef : ils se donneront jusqu'aux os « Abapa kiki agué ba kimé ».

Alors Lallé-Naba appela son tambour du nom de « WELEBRE » et il se donna d'autres « zab-yuiya (surnoms) que ceux qu'il s'était choisis au moment de son avènement. Voici le plus important : « kipa-rinlourga taked kagang tib soak' da winda » (ceux qui sont chargés de mettre le piment au grenier ont hâte d'en finir à cause de la toux qui les tracassera, *à fortiori* ceux-là qui seront employés à battre ce piment).

Ce nouveau surnom était une menace grave contre l'Empereur qui répondit « Na také, na win » (on le

mettra au grenier, ce piment, et on le battra sans aucune difficulté). Le Tampsoba ou Tansoba (ministre de la Guerre) fut tout aussitôt mandé.

« Je veux, lui dit le Mogho-Naba, que tu réunisses « tout de suite une armée composée uniquement « d'hommes courageux, que tu te rendes à Lallé pour « me ramener « vivant » le nommé TANGA (montagne, « prénom de Naba Wobgo de Lallé), chef de ce canton.

Quelques milliers d'hommes avides de gloire furent levés. L'armée ainsi constituée se porta sur Lallé. Elle réussit à brûler Siguelé, la résidence de Naba Wobgo, qui s'enfuit à Koudougou. Il ne fut pas poursuivi dans ce dernier point car on était au début de l'hivernage et il fallait songer aux cultures. L'armée royale se replia, rapportant à Ouagadougou un butin considérable.

L'Empereur réserva un bon accueil à son ministre de la Guerre car il entrevoyait la soumission prochaine de son irréductible ennemi. « Allez, dit-il à ses guerriers, cultiver vos champs, mais dès que les récoltes seront rentrées, souvenez-vous que vous avez « Tanga » à capturer et qu'il me le faut coûte que coûte, dussiez-vous tous périr ! »

L'année ne s'écoula pas si paisible car les propos comminatoires tenus par Wobgo de Lallé parvenaient chaque jour aux oreilles de l'Empereur qui, lorsque l'armée se reforma, voulut se rendre lui-même à Lallé. Son entourage, qui connaissait l'adresse de ces « tireurs de flèches » qu'étaient les guerriers de Wobgo, l'en empêcha, promettant de faire seul bonne besogne.

. . . . . .

Chassé de Laï, poursuivi à Siguelé, obligé d'abandonner Koudougou, son seul repaire jusqu'alors inviolé, Wobgo se réfugia chez les Gourounsi, ses courageux administrés. Les gens de Ouagadougou firent de nombreux esclaves, ravagèrent les villages traversés, brûlèrent tout sur leur passage et s'emparèrent d'un immense butin. Au comble de la joie ils reprirent le chemin de Ouagadougou, sans hâte, afin de se reposer des fatigues des dures journées de combat.

Mais contrairement à ce que l'on croyait, Wobgo ne s'était pas tenu pour vaincu. Il savait que l'armée royale ferait de petites étapes pour regagner Ouagadougou et qu'elle séjournerait fort probablement à Laï (33 kilomètres de Ouagadougou). En bon technicien, Wobgo sut réunir 1.000 guerriers de choix et 170 cavaliers montés sur de rapides coursiers; il les disposa lui-même sur la route de Ouagadougou dans les environs immédiats de Laï, de façon à surprendre l'ennemi et à lui faire subir la plus terrible des défaites.

Cet ingénieux stratagène lui assura un brillant succès.

Tout le monde — guerriers, esclaves, animaux — était au repos à Laï quand on vit sur la route de Ouagadougou une trentaine de cavaliers tous habillés en blanc. On crut tout d'abord qu'il s'agissait d'un chef peulh venant renforcer l'armée du Mogho-Naba ou simplement acheter des bœufs. Mais ce qui parut surprenant, sans toutefois éveiller encore des soupçons, c'était la présence parmi les peulhs d'un tambour « lounga. »

Communiqué par la Mission des Pères Blancs à Ouagadougou.

Tambourinier (bendré).

Ce qui causa une surprise générale c'est, quand arrivé au milieu de la foule, Wobgo de Lallé s'adressant à Wélébré, son griot, lui ordonna de sonner[1] ainsi : 1° Noag'niedg kon tounsin san pame pirin a samda me, a pam tenga a sanda me (la poule ne choisit pas d'endroit pour déposer sa fiente, elle fait ses besoins aussi bien par terre que sur la natte).

2° Ki parin lourgh'taked ka gang tib soakda winda[2].

Surpris, fascinés, troublés, les guerriers désarmés ne savaient que faire. « Comment, se disait-on de toutes parts, c'est donc Wobgo, c'est donc lui !... » La foule se ruait tumultueuse.

Embarrassés de leur butin et dépourvus de leurs chevaux qui étaient alors à l'abreuvoir, les gens du

---

1. Les batteries de tambours des griots mossi (Bendré, lounga) ne sont pas de sons conventionnels et fantaisistes. Soit avec la main dont les deux paumes frappent la peau du tambour lorsqu'il s'agit d'un bendré, soit à l'aide d'un bâtonnet lorsqu'il s'agit d'un lounga, nos griots parlent aux Nabas et chantent leurs louanges comme le ferait avec la bouche un griot soudanais ou wolof.

Avec leurs tambours, les griots peuvent demander des cadeaux, solliciter des faveurs, annoncer l'arrivée dans la cour du Naba d'un personnage important, remercier pour un cadeau reçu, nommer distinctement les chefs défunts. Il est facile à tout individu originaire du Mossi, surtout aux descendants des Nabas, de comprendre en peu de temps la signification des batteries de tambours. Avant la pénétration française les griots mossi enflammaient le courage des guerriers en chantant leurs louanges et lorsqu'un « noble » osait prendre la fuite devant l'ennemi les griots n'hésitaient pas à le dénigrer publiquement en sonnant par exemple ainsi : « Houille ! Houille ! f'ba yi wibg'n'dog'koutre kou ». Ce qui veut dire « Ton père a été un brave mais il a donné le jour à un couard, à un oiseau faible ». On pourrait multiplier les exemples à l'infini.

2. Voir signification page 20.

Mogho-Naba se trouvaient en triste posture. Ce fut un sauve-qui-peut général; les cavaliers s'emparaient de leurs chevaux à la hâte, les montaient sans selle ni mors; c'était une vraie débandade dont profita Naba Wobgo. Plus de la moitié des guerriers du Mogho-Naba périrent à coups de lance (kandé), de casse-têtes (goulgo et zandé), de couteau (zangoego).

On raconte que Tampsoba (ministre de la Guerre) lui-même s'en tira avec 300 flèches et le Kamsogho-Naba (chef eunuque) avec 150 environ. Cela n'a peut-être rien d'exagéré ainsi que nous le verrons dans un prochain chapitre; l'accoutrement du Tansoba chamarré de gris-gris le sauvegarde le plus souvent de l'atteinte des flèches.

Enfin ceux des guerriers qui purent revenir indemnes à Ouagadougou n'y rapportèrent aucun butin, d'aucuns ayant dû même abandonner leur propre monture.

Au contraire Wobgo de Lallé fit d'heureuses captures : c'est ainsi qu'il prit deux serviteurs de l'Empereur, les nommés NOUFOU et AMADOU. Et dans un esprit de représailles il envoya dire à Naba Sanum de garder pour toujours, s'il le désirait, le nommé Sambo, le trait d'union fâcheux et la cause de leurs brouilles, car lui Wobgo avait, pour le servir, deux jeunes sogonés du Mogho-Naba.

. . . . . .

. . . . . .

Une semaine s'était écoulée; Lallé Naba, qui n'avait pas de bien mauvaises intentions, se décida à libérer les sogonés et à les laisser regagner Ouagadougou.

Il donna à chacun d'eux un beau cheval, échangea leurs habits dépenaillés contre des neufs et leur distribua des « godés » [1] comme couvertures. Il les chargea en outre de nombreux cadeaux. Mais avant de les congédier il leur confia la mission suivante : « Vous direz à votre Roi — (ce n'était plus le sien), que je désire faire la paix avec lui. S'il s'agit de faire la guerre, je ne pense pas qu'il y ait un « moaga » avec des cicatrices capable de me tenir tête. »

Comme bien on le pense, ces paroles n'ont pas été sans remuer profondément Naba Sanum. L'Empereur fit appeler Ouidi-Naba son premier ministre et lui dit : « Tu enverras une commisssion à Lallé, dire à tous les Nabissi qui briguent la place de « Tanga » de venir à Ouagadougou. »

Rigue, oncle de Naba Wobgo, seul candidat ayant quelque peu d'influence sur une partie de la population, fut nommé chef de canton de Lallé. Il descendit chez Wedranga-Naba à Ouagadougou. Quand Wobgo apprit cette nouvelle il envoya dire à Mogho-Naba « Pagh' vinbré kon pous 'bagha » (on n'abandonne pas un avorton aux chiens).

Un an s'écoula ; Wobgo de Lallé ne venait pas à Ouagadougou, Rigué ne pouvait pas non plus gagner ses nouveaux états. L'armée du Mogho-Naba se constitua sous les ordres de Rigué qui promit, jura même avant son départ à Naba Sanum que Wobgo serait pris. Mais à peine arrivée à Kindi, l'armée royale fut repoussée avec une telle vigueur qu'elle

---

1. Pagne d'un haut prix au Mossi.

ne put aller plus loin. L'infortuné Rigué et sa suite durent rentrer à Ouagadougou.

L'année qui suivit ne fut pas heureuse. Naba Sanum tomba malade. Il ne voulait pas engager de bataille avant d'être rétabli. Son état de santé ne faisait cependant qu'empirer. Sanum succomba le cœur ulcéré par un double mal : d'un côté l'irréductible ennemi Wobgo de Lallé, de l'autre la présence dans son territoire de son frère BOUKARY, qu'il avait lui-même chassé et qui cependant avait des prétentions au trône puisque Sanum, pour comble de malheur, n'avait eu avec ses 500 femmes qu'une seule fille, la nommée AMINATA, encore vivante à ce jour.

Nous verrons plus loin dans quelles conditions ROUKARY KOUTOU fut nommé Empereur des Mossi et prit nom « WOBGO. »

VELLÉITÉS DE RAPPROCHEMENT OU LA GUERRE ENTRE WOBGO DE LALLÉ ET WOBGO DE OUAGADOUGOU

Quand Wobgo monta sur le trône, il envoya le message suivant à son homonyme de Lallé : « Naba Sanum qui vient de succomber a été mon plus grand ennemi, il m'a chassé du Mossi et je dus séjourner dix-sept ans parmi les Gourounsi. L'Empereur n'avait rien à me reprocher sauf qu'il voyait en moi son successeur éventuel puisqu'il n'eut de son vivant aucun enfant mâle. Dans ces conditions, puisque nous fûmes tous deux ses grands ennemis, soyons des amis. Venez donc me voir et oublions le passé ! »

Un nommé « Tenga » frère du Koumbi-Naba actuel se rendit à Lallé suivi d'une bonne escorte.

Wobgo de Lallé leur fit un accueil des plus chaleureux. Pendant les sept jours qu'ils passèrent à Laï, il fit abattre 7 bœufs pour leur servir des repas copieux.

Mais, fait remarquable, le jour même de l'arrivée des envoyés de l'Empereur et sitôt que la commission lui fut faite, Lallé-Naba dénomma un de ses chevaux « Payanga » (litt. je ne suis pas un enfant). Il dit à Tenga « mon cheval payanga » est actuellement malade, il s'est blessé l'autre jour ; quand il sera rétabli je vous suivrai volontiers à Ouagadougou ! »

On comprend aisément qu'une maladie aussi imaginaire trouve difficile médication. Aussi bien, le septième jour, Wobgo dit aux envoyés de l'Empereur : « Payanga » mon cheval préféré n'est pas guéri, néanmoins je vous accompagnerai tout de même au delà de Laï. Il fit seller un autre cheval. A mi-chemin et avant de quitter les envoyés du Mogho-Naba il dit à « Wélébré » son lounga (tambour) de sonner ainsi : « Pousgh'lui n'kila t a missim yde koudme » (litt. un tamarinier tombé mais dont les racines tiennent encore au sol produit des feuilles et des fruits ; ce n'est pas parce qu'il est couché qu'il perd son aigreur. »

Il demanda à Tenga et à sa suite s'ils avaient entendu ce que disait Wélébré et lui-même le leur répéta : « Pousgh lui n'kila t a missim yde koudme. »

Quand Tenga, l'envoyé de l'Empereur, revint rendre compte de sa mission il insista sur ce point particulier : « Lorsque nous sommes arrivés, Lallé-Naba

Wobgo nous a demandé si son concurrent RIGUÉ vivait toujours et à notre réponse affirmative il répliqua : alors pourquoi m'appeler à Ouagadougou pour une réconciliation qui ne saurait durer ? Si réellement l'Empereur veut que notre amitié soit durable, qu'il supprime, au préalable, RIGUÉ, car un seul canton ne peut avoir deux chefs ! »

L'Empereur Wobgo ordonna aussitôt la mort de Rigué. Ce fut fait : Lallé-Naba promit alors de venir saluer le Mogho-Naba. Cependant deux jours plus tard il y renonça formellement et envoya quelqu'un dire à Boukary-Koutou : « Puisque vous n'avez pas hésité à tuer votre ami Rigué, que ne ferez-vous pas de moi qui suis l'ennemi de tout Ouagadougou ? » L'Empereur n'était-il lui-même le remplaçant de Naba Sanum, par conséquent un adversaire pour lui ?

La haine s'alluma dans le cœur du terrible LION [1], l'esprit de vengeance prit le dessus. Il envoya tout aussitôt un messager à son homonyme de Lallé lui dire : « Nous sommes deux « Wobdo » (pluriel de Wobgo), mais qu'il ne me voie pas du même œil que mon prédécesseur Sanum. Je lèverai une armée contre lui et le ferai venir ici à Ouagadougou où il sera tué et son corps abandonné aux vautours et aux chacals.

Tansoba, ministre de la Guerre, fut appelé. Il leva une forte armée qui mit en déroute celle de Wobgo de Lallé. Siguelé, la capitale du Naba, fut brûlée. Le chef dut se réfugier à Nanguela puis à Wili mais ces villages furent également incendiés. Il ne restait à

---

1. Mogho-Naba, Wobgo, Boukary-Koutou.

Lallé-Naba qu'une dernière ressource, c'était de se rendre chez les Gourounsi. C'est, en effet, ce qu'il fit. Il ne fut pas poursuivi. C'était pendant l'hivernage, l'armée royale fut dissoute. Mais Mogho-Naba Wobgo maintint 200 cavaliers à Ramongo, et ils reçurent pour mission de piller les administrés de Wobgo de Lallé et de réduire un grand nombre d'entre eux à l'esclavage en attendant qu'après les récoltes une nouvelle armée vînt achever leur défaite.

Lallé-Naba revint à Siguelé dès la cessation des pluies. Il fit tirer des coups de fusil toute la nuit pour signaler sa présence non loin de Ouagadougou et jeter encore du trouble dans les esprits poltrons car il se savait très redouté.

L'Empereur envoya quelques jours plus tard une armée à Boussé (canton de Sao). Cette armée essaya mais en vain de chasser Wobgo de Lallé de sa capitale Siguelé. Au contraire l'armée royale fut mise en déroute. Le ministre de la Guerre (Tansoba) dut rentrer à Ouagadougou où Mogho-Naba lui exprima tout son mécontentement, l'accusant même d'intelligences avec l'adversaire et promit de se venger.

Wobgo de Ouagadougou envoya El-Hadj Tassere demander aux Songhaïs de venir au Mossi où ils auraient à combattre un terrible ennemi ; ils conserveraient tout ce dont ils s'empareraient : biens et esclaves.

Cette offre fut acceptée par les Songhaïs qui connaissaient déjà Naba Wobgo, encore Nabiga, lorsque, chassé par son frère Naba Sanum, il s'était refugié à Bassawarga en territoire Gourounsi. Mais les Songhaïs ne vinrent qu'un an plus tard lutter contre Koudou-

gou. Ils établirent leur quartier général à Ramongo ; ils poussèrent les ravages au delà des territoires qui leur étaient assignés. C'est ainsi qu'ils brûlèrent une partie des cantons de Kokologho et d'Ipala. L'Empereur Wobgo les laissa faire disant qu'il n'y voyait aucun inconvénient puisque tous ces individus malintionnés et poltrons n'avaient pas voulu l'aider à vaincre Wobgo de Lallé. L'essentiel pour lui était que les Songhaïs ne dépassent pas Zagtouly (village situé à 12 kilomètres de Ouagadougou).

L'armée Songhaï elle-même finit par se disloquer car la discorde régnait entre maîtres et esclaves (ces derniers composés uniquement de Gourounsi).

Les combattants allaient se retirer quand on apprit l'arrivée prochaine des Français en pays Mossi.

Dans un prochain chapitre nous étudierons la fuite de Naba Wobgo, le départ des Songhaïs pour le Dagango (pays des Dagombas).

. . . . . .

. . . . . .

Wobgo de Lallé fut pris par les Français, fusillé à Ouagadougou et enterré dans un grand fossé actuellement comblé. C'est là que sont installés aujourd'hui les bureaux du cercle et de la police.

***

Conclusion. — L'insécurité du pays mossi pendant ces guerres intestines, d'abord entre l'Empereur et le Boussouma-Naba et peu après avec le Lallé-

Naba Wobgo, ne laissa pas les Mossi indifférents. D'autre part, l'aide demandée aux Songhaïs était non seulement une imprudence, mais un véritable danger pour le pays tout entier, car on connaît l'esprit guerrier des Songhaïs. Il y a tout lieu de croire que sans l'arrivée des Français un grand nombre de chefs de canton, las de fournir des subsides et du renfort aux armées du Mogho-Naba, se seraient alliés à Lallé-Naba Wobgo contre Ouagadougou. La débâcle était à prévoir.

L'Empereur — qui se nommait SANUM ou WOBGO, — n'aurait pas eu à compter sur le secours de Boussouma, Ouagadougou étant déjà entré en conflit avec le « Dima » (Roi) de ce pays, non plus que de Boulsa dont le Naba avait été tué peu avant par Naba Sanum. — Or, les seuls vrais guerriers de l'Empereur étaient plutôt les tireurs de flèches des Nabas vassaux que les habitants de Ouagadougou dont la couardise est passée en proverbe.

Comment alors l'autorité du Mogho-Naba aurait-elle pu se rétablir ? A cette époque remonte le commencement de la décadence de l'Empire Mossi.

CHAPITRE II

La pénétration française racontée par un vieillard de 70 ans notable du village de Koulweoghin.

Il y a quarante-cinq ans environ, un Français traversa, pour la première fois, le pays Mossi [1]. Il rendit visite à l'Empereur et vit de même BOUKARY-KOUTOU, le futur Naba Wobgo à Bassawarga. On le considéra comme un simple passager et il partit. Il a été hébergé ici par une vieille femme du nom de Ygré (pierre) aujourd'hui décédée.

Lorsque Naba Sanum mourut et que Naba Wobgo monta sur le trône, un second Français, venant du côté de Tombouctou, arriva à Ouagadougou avec des ânes chargés de cadeaux pour l'Empereur du Mossi [2]. Il déclara qu'il avait été envoyé par son chef pour rendre visite à l'Empereur et lui remettre des présents. Tout aussitôt, Wobgo fit venir ses ministres pour les consulter sur la décision qu'il devait prendre à l'égard de l'étranger. A l'unanimité les ministres répondirent qu'il fallait refuser les présents et chasser l'étranger, ajoutant « qu'ils commençaient à s'inquiéter du passage dans leur pays des hommes blancs ».

Un nommé ZOUGDBA, alors Samandé du Mogho-Naba, se rendit escorté de quelques suivants auprès du Français pour lui intimer l'ordre de quitter le pays

---

1. Visite de Binger en 1887-1888, probablement.
2. Visite du docteur Crozat en 1890, probablement.

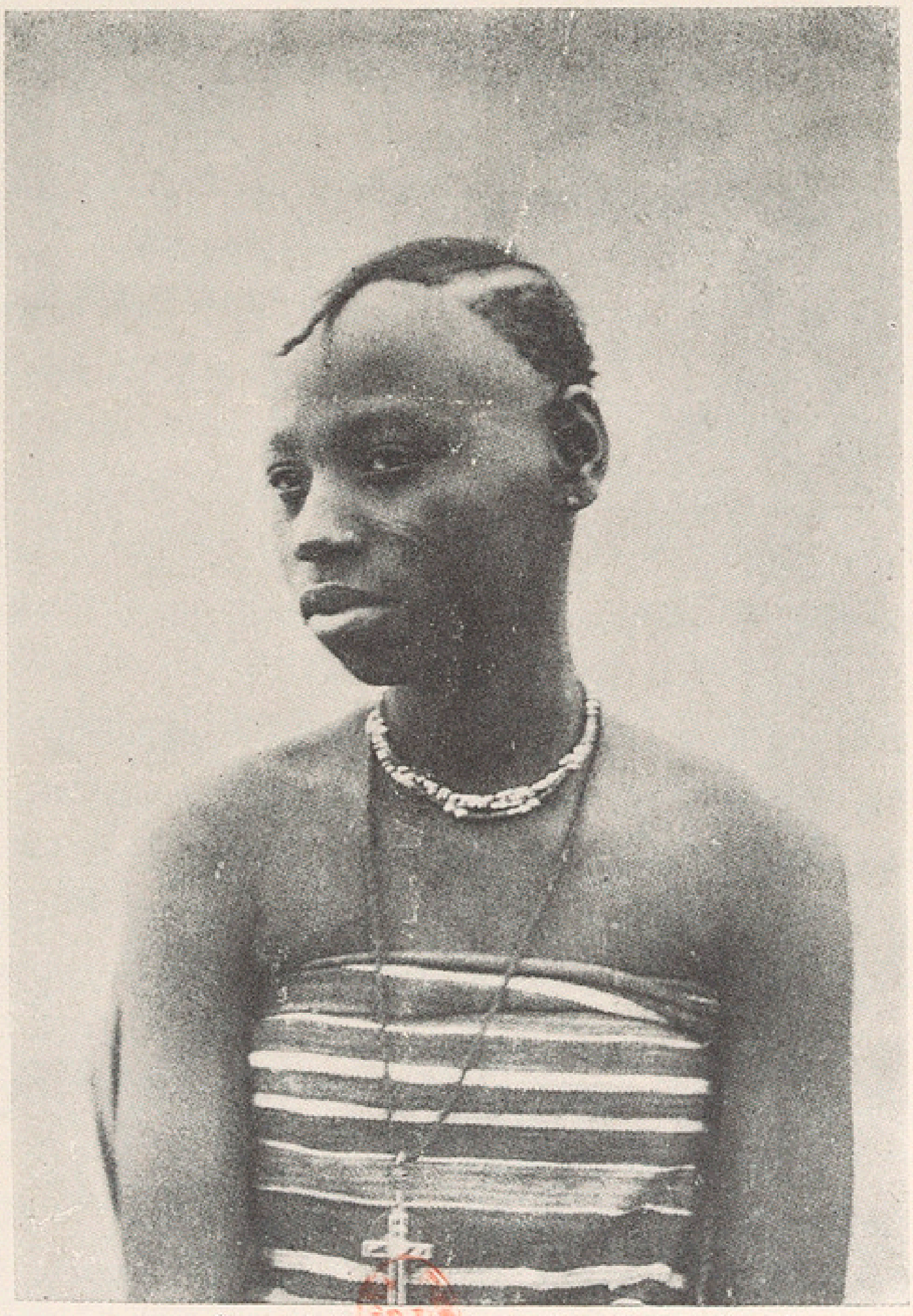

Communiqué par la Mission des Pères Blancs à Ouagadougou.

Jeune fille Mossi.

avec les présents que l'Empereur refusait et, tandis que l'explorateur était sous un « néré » avec sa petite suite, le Samandé attendait lui aussi sous un tamarinier que l'ordre reçu fût exécuté.

Le chargé de mission attendit jusqu'au soir mais il dut partir tout de même et sous la pluie : c'était pendant l'hivernage. Sa vie était entre les mains des envoyés de l'Empereur. D'ailleurs, il n'était pas venu avec l'intention de faire la guerre.

Il alluma des lampes pour se guider et alla passer la nuit à Ourgou (dans les champs de l'Imam).

Entre temps, le fils de Naba Wobgo fut nommé Djiba-Naba ; trois ans s'étaient écoulés. Un troisième Français se rendit directement à Djiba saluer le fils de l'Empereur. Il avait des présents pour ce dernier, mais comme les Français avaient été éconduits la première fois, il venait demander au Djiba-Naba d'être son guide et d'intervenir auprès de son père pour qu'il acceptât les présents qui lui étaient offerts au nom de la France.

Cette fois, détail important, l'Européen avait une escorte composée de 70 hommes armés.

Djiba-Naba les laissa dans son canton où ils furent bien traités — et se rendit seul auprès de Naba Wobgo s'acquitter de sa mission. L'Empereur ne voulait rien refuser à son fils car il l'affectionnait beaucoup, mais la situation était grave, il ne pouvait seul se décider. Aussi, pour la deuxième fois, il convoqua ses ministres. Ceux-ci furent implacables : ils démontrèrent les dangers qu'il y avait dans toutes ces « manœuvres » et ils décidèrent l'Empereur à refuser les

présents et à donner l'ordre au Djiba-Naba de renvoyer l'étranger et ses suivants.

Le prince héritier dut rapporter cette réponse au représentant de la France qui ne se tint pas pour battu. Il remit, en effet, 20 pièces de un franc en argent (c'était une fortune alors) à l'Imam de Ouagadougou afin qu'il intervînt dans le même but auprès de l'Empereur.

Mais ce nouveau délégué ne fut pas plus heureux. Naba Wobgo et surtout ses ministres opposèrent un refus catégorique.

Un an s'écoula. Déjà à cette époque quelques dioulas Mossi commerçaient avec Tombouctou ; beaucoup s'y rendaient pour acheter du sel. Les militaires qui étaient installés dans cette région et qui espéraient s'établir un jour au Mossi firent venir un des dioulas les plus connus. C'était le nommé PASSOUM de Andem, qui n'allait pas à Tombouctou sans aviser l'Empereur et à qui le Ouidi-Naba confiait son sogoné du nom de RAKISWILGUIDA (litt. écoute toujours le bon conseiller).

PASSOUM se rendit donc auprès d'un militaire français qui convoqua tous ses suivants de quelque importance. Devant 40 militaires, 40 gardes (*sic*) et 4 Européens, et une dame, s'adressant à PASSOUM il lui tint ce langage : « Tu diras au Mogho-Naba que dans six mois au plus tard, je serai à Ouagadougou. Puisque je n'ai pu réussir par la douceur, j'emploierai les armes. Le jour de mon arrivée à Ouagadougou j'occuperai la maison de l'Empereur; c'est là où je logerai ma compagnie, et si le village ne fait pas sa soumission, je le brûlerai... »

Passoum resta pensif. Il était inquiet. Comment pouvait-il lui, simple « Yarga », rapporter de telles paroles au terrible Lion qu'était Naba Wobgo. Il exprima ses regrets au Français et on demanda au sogoné s'il voulait faire la commission. Comme celui-ci n'avait pas plus d'audace que Passoum, on dut adresser une lettre à l'Empereur, écrite en arabe, comme c'était la coutume. Cette lettre fut confiée à Passoum et à ses suivants.

Dans l'intervalle qui sépare les deux missions, les Anglais envoyèrent aussi un représentant au Mogho-Naba. Je ne possède aucune précision sur le moyen employé par l'Anglais pour obtenir la faveur de l'Empereur, toujours est-il que l'étranger remit à Naba Wobgo des drapeaux qui devaient, — mais ne le furent jamais, — être présentés aux Français en même temps que le Naba dirait à ces derniers : « Mon pays est sous le protectorat des Anglais. » On reviendra plus tard sur la question [1].

Donc au retour de la caravane la missive fut remise au Mogho-Naba qui la fit lire par des marabouts et interpréter en conseil.

Certains ministres conseillèrent la mise à mort de Passoum qu'on soupçonnait d'intelligences avec les blancs, le Ouidi-Naba demanda qu'on lui pardonnât

---

1. Un mulâtre anglais du nom de Fergusson avait réussi à faire accepter au Mogho-Naba Wobgo, Boukary Koutou, un imprimé qu'il lui avait présenté comme étant un bon gris-gris et qui constituait en réalité un traité d'alliance et d'amitié avec l'Angleterre.

car il n'était qu'un simple envoyé du « Nansara » (blanc) et comme tel, innocent.

Nous étions vers le mois de la chaleur « Toulogho' wakato » (mars), personne ne s'en inquiéta. On crut qu'il s'agissait d'une simple menace qui ne serait pas suivie d'effet et l'on décida la mise à mort du premier blanc qui pénétrerait à Ouagadougou.

Au mois du Maïs (septembre[1]) un certain mardi l'expédition annoncée arriva.

Nous étions renseignés depuis longtemps sur son compte, parce que le lieutenant et sa suite passèrent par Ouahigouya[2]. Ils ne trouvèrent pas grande résistance en route. A Yako la colonne dispersa la petite armée qui s'était formée pour lui barrer la route ; à Niou le chef de canton fut tué et elle occupa sa maison. En arrivant au village de Dabaré (canton de Sao) Naba YIOGO alors chef de canton, venait de mourir, — c'est le grand-père de celui qui trace ces lignes, — SEDDO, un vénérable vieillard dont les petits-enfants avaient eux-mêmes blanchi — Dieu veille sur ses cendres ! — se rendait à Tiendpalogo pour les funérailles, quand tout à coup devant lui, il aperçut l'expédition. Il avait un mouton et un coq. On ne peut sans doute pas décrire tout ce qui s'était agité à ce moment dans sa pauvre tête de centenaire. Il ne se sauva pas ;

---

1. Le 1er septembre 1896 à 5 heures du soir, jour de grand marché à Ouagadougou.

2. La route la plus directe était celle de Yako, Niou, Boussé, Laï, Ouagadougou, mais à Laï résidait Wobgo de Lallé. L'expédition suivit un itinéraire irrégulier, renseignée qu'elle était sans doute par le guide.

il attendit et dès que la colonne fut proche de lui, il se présenta à l'Européen et s'exprima ainsi : « J'ai appris « que vous veniez dans le pays et que probablement « vous passeriez dans ce village; beaucoup de gens se « sont enfuis, mais j'ai préféré vous attendre » et (qui sait, peut-être de bon cœur), il lui offrit le mouton et le coq. Le lieutenant le remercia vivement, lui rendit ses bêtes et le pria seulement de lui servir de guide. Le vieillard retourna chez lui, ordonna à un de ses fils d'aller offrir sa part de coutume au Naba défunt et se mit ensuite à la tête de la colonne. Quand ils arrivèrent à Goupana le soir tombait. La tornade menaçait. Une pluie cinglante tombait drue. Force fut de passer là la nuit, Ouagadougou étant encore assez éloigné. C'est au vieillard que revint le devoir de prévenir la population de Goupana de l'arrivée des « blancs » et de faire chercher bois de chauffage, eau et surtout des seccos pour former une enceinte dans laquelle la colonne devait camper. Mais il faisait une nuit sans étoiles. Les nuages obscurcissaient le ciel. Seddo le guide, l'aimable vieillard, fut vainement attendu.

Il avait profité de l'obscurité pour filer droit sur Ouagadougou et annoncer à l'Empereur et à ses administrés l'arrivée de l'expédition pour le lendemain.

Le conseil de l'Empereur se réunit. D'aucuns dirent qu'il fallait attendre l'arrivée du lieutenant et lui montrer les drapeaux de l'Anglais. Or ils étaient en lambeaux; plusieurs de ces drapeaux avaient été employés par Naba Wobgo à confectionner des costumes bariolés pour ses sogonés; d'autres, les intimes

du Roi, lui donnèrent des conseils de prudence : « Comment ! Vous attendrez les Français. Et si en leur montrant le drapeau ils répondaient par une fusillade, alors il sera trop tard pour sauver votre vie; vous serez pris, maltraité, humilié devant tous et sans doute tué; le mieux à notre avis, c'est de partir. » Ce conseil fut celui que suivit naturellement l'Empereur.

Arrivé à Napamboumbou, le lieutenant dépêcha 8 tirailleurs ayant pour guide BIRAM MOSSI (un esclave gourounsi engagé volontaire à Tombouctou) pour voir si le Mogho-Naba avait levé une armée pour la défense. Rien n'avait été fait. Aussi les envoyés arrivèrent-ils jusqu'au marché de Ouagadougou sans rencontrer d'obstacle. Mais la vue des chechias rouges et d'un drapeau autre que celui des Anglais provoqua un gros émoi. A cette époque le collecteur du marché de Ouagadougou se nommait WANDA : c'était un sourd. Pensant, sans doute, que tout le monde allait faire des préparatifs de guerre, il se rendit directement chez lui, fit seller son cheval, prit un fusil et suivit de près les envoyés du lieutenant ; il avait l'impression, le pauvre diable, d'être suivi par une forte armée; l'idée ne lui était pas venue de regarder derrière lui. Il fit feu. Personne ne fut atteint. Les tirailleurs continuèrent leur chemin. A Toudibweoghin (banlieue de Ouagadougou) WANDA descendit de son cheval, visa bien cette fois, fit feu et abattit le cheval d'un des tirailleurs; le cavalier lui-même fut indemne. La riposte ne tarda pas. On tira sur lui à bout portant, il s'affaissa pour ne plus se relever.

Une armée à la tête de laquelle se trouvait le Kamsogho-Naba Koabga — alla au-devant de la colonne ; la rencontre eut lieu entre l'Imamweoghin — Dapoya et Ouagadougou. C'est alors que profitant du désarroi général et aussi à la faveur des hautes tiges du mil, Naba Wobgo, l'Empereur des Mossi, quitta sa maison pour ne plus la revoir jamais.

Les guerriers, en nombre certes, n'avaient pour toutes armes que des flèches empoisonnées, des casse-têtes et de simples fusils à pierre. La colonne n'eut pas à soutenir de bataille. Quatre coups de fusil tirés en l'air suffirent à mettre en déroute l'armée royale terrifiée par la vue des chéchias rouges des tirailleurs.

Ce fut une véritable débandade, un sauve-qui-peut général dans toutes les directions; les guerriers ne cherchaient même plus à regagner leur maison.

La colonne campa dans la maison de l'Empereur devenue vacante ; les ministres eux-mêmes n'avaient pas pour la plupart suivi leur Roi; chacun alla loin, bien loin, là où il croyait trouver un asile sûr.

Des Haoussas — seuls grands commerçants de l'époque — profitèrent du désordre général pour s'installer dans le quartier « Mohémé » (marabouts) aussi désert que les autres quartiers de la ville et commirent pendant la nuit de nombreux vols qu'ils payèrent fort cher. Le chef de la mission avait fait exercer une surveillance discrète et le lendemain matin, tous les Haoussas furent passés par les armes. Leurs têtes déposées dans des corbeilles furent exposées longtemps dans les rues de Ouagadougou.

Cinq jours après son évasion de la capitale, l'Empereur put réunir une forte armée.

C'est sur la route de Kamsoghin qu'arrivèrent les premiers guerriers. Le lieutenant avait disposé le peu de tirailleurs que comptait la colonne si ingénieusement qu'elle défit l'armée royale.

De Ponsomtenga où il s'était réfugié, Wobgo se rendit à Kounda. Dans la même nuit la colonne quitta Ouagadougou à la poursuite de l'Empereur. Les personnes chargées de guider l'expédition furent les nommés LASSÉ et HALYARÉ. Lorsque le lieutenant et sa suite arrivèrent à Kounda, Wobgo qui avait aussi sa police secrète, était déjà parti pour Bangaré. Là on lui assura qu'étant dans le « Oubritenga » (pays de Naba Oubry), il était à l'abri de toute attaque ennemie. Wobgo, trop avisé pour se laisser surprendre, après s'être un peu reposé, reprit la fuite.

Arrivée à Sagabotinga où elle fut bien reçue par l'Imam de ce village, la colonne abandonna toute idée de poursuivre Naba Wobgo, mais manifesta le désir d'aller dans le Gourounsi livrer bataille aux « Zambaramba » (Songhaïs). Mais l'Imam de Sagabotinga leur persuada qu'ils auraient affaire à des adversaires redoutables plus nombreux et mieux armés qu'eux.

Dans ces conditions la mission rentra le seizième jour à Ouagadougou. C'est alors seulement que les maisons furent incendiées.

La colonne repartit ensuite à la poursuite de Naba Wobgo mais en vain; elle continua sa route sur Mané où elle fut attaquée mais où elle n'eut pas de difficultés

pour mettre les guerriers en fuite ; il y eut cependant de nombreuses victimes ; poussant sur Boussouma elle incendia la maison du Boussouma-Naba et celles des habitants de la ville et des environs. L'expédition n'ayant plus de munitions et de vivres repartit pour Tombouctou. Wobgo croyant que toute guerre était terminée avait ordonné la réfection de sa maison. Les gens de Ouagadougou revenaient par centaines réparer leurs cases brûlées. Trois mois s'étaient écoulés. Il ne restait à Naba Wobgo qu'à faire son entrée triomphale dans sa capitale ; il était déjà à Tiguedalgué — (c'est lorsqu'il revint à Kounda que le père de celui qui écrit ces lignes se rendit auprès de lui pour se faire nommer chef de canton de Sao à la place de Naba Yiogo dont nous avons connu la mort au début de cet exposé) — quand il apprit en route que les Français revenaient, mais cette fois accompagnés de toucouleurs du Macina et de nombreux partisans de la région de Ouahigouya (on sait que le Yatenga avait été occupé l'année précédente par le capitaine DESTENAVE (1895).

Le jour où la colonne campa à Zitenga, Wobgo partit de Kounda pour Ganzourgou. Le lieutenant, chef de mission, apprit que l'Empereur était à Koupéla. Une petite expédition fut lancée à sa poursuite mais déjà le trop avisé Wobgo avait traversé rapidement le Boussanga et était venu se réfugier à Nobéré.

Las enfin de rechercher l'Empereur qu'il ne pouvait atteindre, le lieutenant se rendit à Kombissiri et ordonna de faire venir le nommé MASSI, frère de Naba Wobgo (mais aussi son plus grand ennemi).

Malheureusement MASSI était gravement malade et presque mourant. Le lendemain du jour où il fut ramené chez lui, le lieutenant alla lui rendre visite. Il constata avec regret que MASSI était sur le point de mourir. Aussi fit-il dire par ses gens : « Dès qu'il sera mort, si c'est la nuit, allumez des torches et venez me trouver à Kounda. »

Dans la nuit, en effet, MASSI mourut et ses courtisans allèrent trouver le lieutenant comme il le leur avait indiqué.

Le lieutenant leur demanda si MASSI n'avait pas laissé d'enfants. On lui répondit qu'il avait des enfants mais que tous étaient en bas âge. Il leur déclara alors qu'en se rendant auprès de leur maître, il avait l'intention de le nommer Mogho-Naba pour que le pays se tranquillisât et que la paix revînt. Alors on lui apprit que MASSI avait un frère utérin qui habitait le village de Badnogo. Un autre candidat était aussi en présence. Le lieutenant avait entendu parler d'un certain TARBIGA, autre ennemi de Wobgo, mais celui-ci, lui avait-on déclaré, était dans le commandement du chef de canton de Manga.

La chance favoriserait le premier des Nabissi (fils du Naba) qui se présenterait. Les serviteurs de Massi furent envoyés à Badnogo avec mission d'inviter le futur Naba Siguiri (Hivernage) à répondre à l'appel du lieutenant, tandis que d'autres émissaires se rendaient auprès de Tarbiga.

Il ne fut pas facile d'emmener l'un et l'autre ; cela se conçoit d'autant plus facilement que chacun croyait à un traquenard du blanc. Aussi ne se décidèrent-ils

que lorsqu'on leur eut expliqué que leur propre intérêt était en jeu et que plus ils agiraient vite, plus ils auraient de chances d'être nommés Empereur du Mossi.

KOUKA-KOUTOU arriva le premier. Le chef de mission lui apprit que son frère Massi était mort. Il lui dit d'aller remplir les formalités prévues par la coutume et de revenir dans trois jours, qu'il avait l'intention de le désigner comme remplaçant de Naba Wobgo. Ce qui fut fait.

Mais, demanda alors le lieutenant, comment procède-t-on pour nommer l'Empereur ? KOUKA-KOUTOU lui répondit que c'était le Ouidi-Naba, premier ministre, qui seul avait qualité pour nommer le chef de l'État Mossi. Ouidi-Naba Koabga s'était enfui et s'était refugié à Bazoulé; on dut l'aller chercher et il arriva à Ouagadougou dans un état qui faisait peine à voir tant il croyait que sa fin était prochaine. Il fallut du temps et de la patience pour lui faire comprendre qu'il était convoqué dans un but pacifique.

La nomination de Naba Siguiri fut faite dans les formes réglementaires.

Quelques jours après le lieutenant français posa au Ouidi-Naba la question suivante : « Maintenant que l'Empereur est désigné que me reste-t-il à faire pour que le pays soit tranquille et pour que tout le monde se soumette ?

— Voici ce que tu as à faire, répondit Ouidi-Naba. Il y a douze ans que nous luttons en vain contre Lallé-Naba Wobgo. Eh bien ! si tu réussis à t'en emparer et à le mettre à mort tout le monde saura que rien ne peut te résister et on se soumettra. » Et tandis que

Ouidi-Naba retournait à Bazoulé ramener à Ouagadougou tout ce qu'il y avait laissé, une petite expédition partait pour Lallé (Laï 33 km. de Ouagadougou).

On cerna la maison du terrible « Wobgo » qui, surpris, ne put résister longtemps. C'est sur un poulain sans selle qu'on le conduisit à Ouagadougou où il fut tué et son corps jeté dans un grand fossé qui fut comblé ensuite à l'endroit où sont installés aujourd'hui les bureaux du cercle et de la police.

Naba Siguiri installé à Goughin fit appeler les autres ministres, les fugitifs.

C'est le cinquième jour de la nomination de Siguiri qu'arriva Tarbiga, autre candidat dont nous avons parlé plus haut.

Tarbiga fut reçu comme il convenait par le lieutenant français.

. . . . . .

On dut nommer Tarbiga chef du grand canton de « Zitenga » où il mourut, d'ailleurs, le cinquante-neuvième jour. Son fils lui succéda.

A l'heure actuelle c'est un fils de Massi qui est chef de canton de Zitenga.

. . . . . .

Lorsque les Anglais apprirent que les Français avaient occupé le pays, ils envoyèrent un ambassadeur. Quand celui-ci arriva à Tenkodogo, Wobgo le rejoignit et le mit au courant de la situation, sans doute pour justifier comment il n'avait pas pu présenter le drapeau. L'Anglais confia l'Empereur à quelques gardes pour l'amener en Gold-Coast. Les résultats de la mission anglaise n'ayant pas été fructueux, Wobgo

fut installé à Zangoe 'yiri » où il reçut une forte pension avec la liberté de réduire en esclavage les Gourounsi.

Il y vécut trois ans. Enfin, pour la deuxième fois les Anglais décidèrent de venir le réinstaller Empereur Mossi. De nombreux Anglais et des soldats indigènes l'accompagnaient.

Le capitaine alors chef de poste à Ouagadougou se rendit à la rencontre de la mission anglaise à Kombissiri. Là s'engagea une vive discussion. Le capitaine fut catégorique, il l'emporta sur les Anglais qui durent rebrousser chemin avec Wobgo déçu.

Cinq ans après, Wobgo mourut. On fit ses funérailles à Ouagadougou. Un an après lui, Naba Siguiri succomba ; c'était en 1905. Son fils lui succéda la même année (le 5 mars 1905). C'est Naba Kom, l'Empereur actuel.

CHAPITRE III

Organisation politique, administrative et judiciaire de l'Empire Mossi.

I. — Organisation politique et administrative

L'Empire Mossi de Ouagadougou était gouverné avant l'occupation française par un Chef suprême, le Mogho-Naba, vénéré de tous ses sujets comme un « dieu » et dont le territoire, pour ses administrés, n'avait pas de limites. Il avait droit de vie et de mort sur tous ses sujets.

Si Mogho signifie pays des Mossi, il signifie par extension : Le monde ; le Mogho-Naba était pour ainsi dire considéré comme le maître du monde.

Il avait, dit-on, sous ses ordres 333 chefs ou Nabas parmi lesquels ses ministres, les trois sogon'kassemsé (grands serviteurs) et une quarantaine de petits chefs insignifiants appelés « Kougzindba » pour faire allusion à des tas de pierres désignant dans la cour de l'Empereur la place de chaque ministre ou petit Naba.

a) *Autorité du Mogho-Naba sur ses vassaux.* — Contrairement à ce qu'affirmait un fonctionnaire colonial, dans le but d'affranchir de la tutelle du Mogho-Naba, les chefs de cantons d'une des circonscriptions administratives de la colonie, le pouvoir de l'Empereur du Mossi n'a jamais été nominal. S'il l'est devenu c'est à la suite de l'immixtion de l'autorité administra-

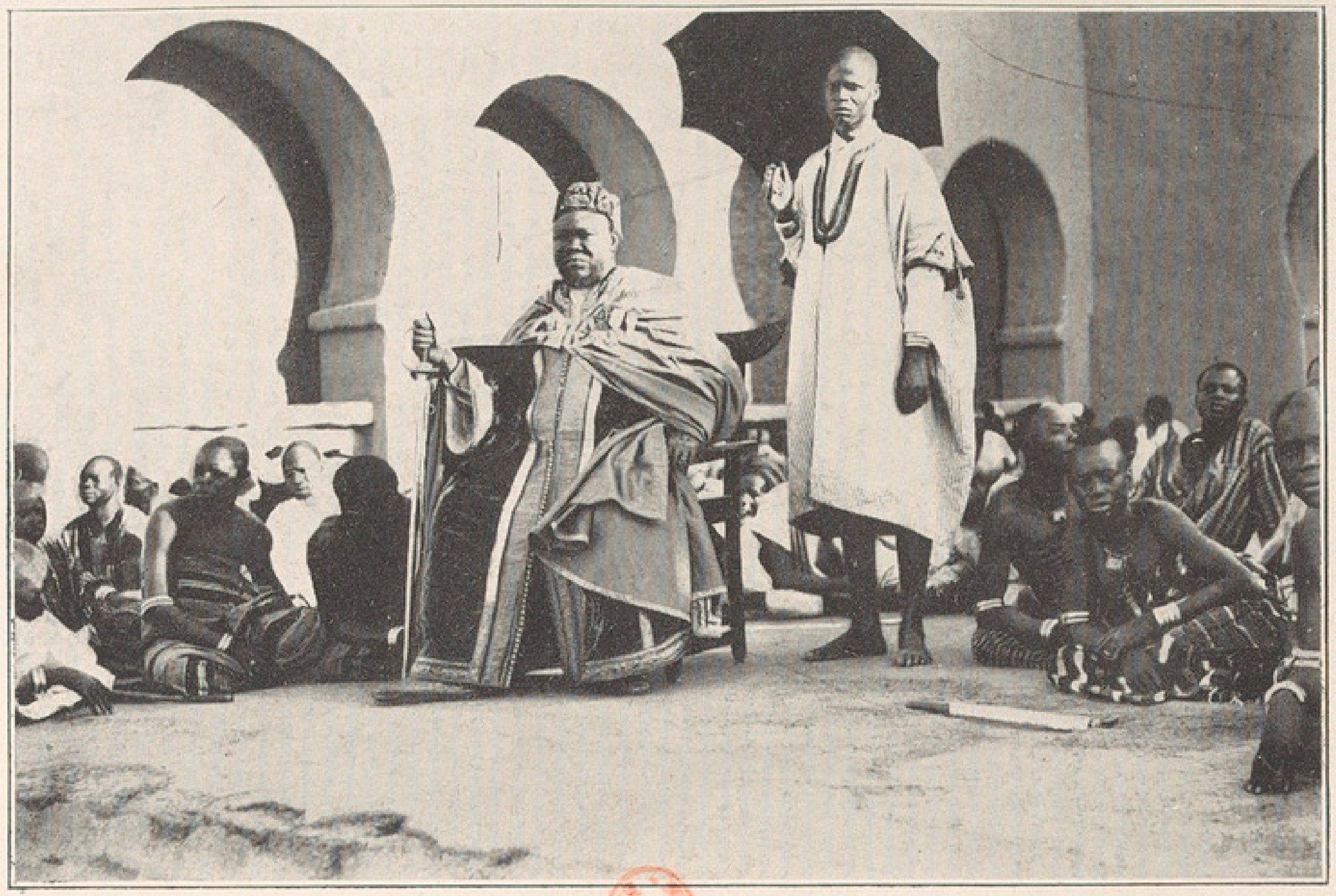

tive française dans la politique du pays, — immixtion qui a eu pour conséquence de donner à certains chefs un pouvoir trop étendu.

Je ne veux pas dire par là qu'il n'y a pas eu parfois, avant la pénétration française, de véritables dissidences, de guerres ou de simples escarmouches [1], mais les chefs qui essayaient par ce moyen de se soustraire à l'autorité de l'Empereur étaient généralement punis de leur témérité.

b) *Ministres et fonctionnaires de la cour de l'Empereur des Mossi.* — Nous donnerons plus loin, dans un chapitre spécial, la liste des personnages composant la Cour de l'Empereur des Mossi.

Attributions des ministres

Les quatre ministres : Ouidi-Naba, Larallé-Naba, Gounga-Naba et Baloum-Naba, procédaient à la nomination des « Kombemba » (pluriel de Kombéré chefs vassaux) avec l'assentiment du Mogho-Naba. A l'heure actuelle les mêmes attributions leur sont dévolues, sauf ratification par l'autorité administrative. Ces ministres assistaient en outre l'Empereur dans le règlement de certaines affaires importantes sur lesquelles il jugeait utile de les consulter et transmettaient les ordres du Mogho-Naba à

---

1. Nous avons relaté dans ses moindres détails au chapitre Ier, la guerre des Mogho-Naba Sanum et Wobgo contre Lallé. Nous avons dit aussi que Sanum avait eu également affaire au Boussouma-Naba et qu'il était également entré en conflit avec Boulsa.

ses vassaux. A l'heure actuelle le Mogho-Naba ne s'occupe plus du règlement des affaires, qui incombe à ses ministres et à l'autorité française. Cependant les grands dignitaires de la Cour lui soumettent toujours les affaires qui ont quelque importance; ils lui rendent compte de toutes les questions d'intérêt général ; ils le tiennent au courant des entretiens qu'ils peuvent avoir avec l'Administrateur du cercle, représentant du Gouvernement de la Colonie.

Organisation des commandements territoriaux

Chaque ministre de l'Empereur avait sous son autorité — nous verrons plus loin dans quelles conditions — un groupe de cantons. A la tête de chaque canton était placé un Naba « Kombéré ». Au début et jusqu'au règne de Naba Sanum le commandement du Baloum-Naba groupait les « Dimbissi » (chefs de canton descendants des récents Mogho-Naba), les autres cantons, exception faite pour les cantons les plus peuplés et par conséquent les plus riches, Zittenga, Manga, etc... étaient répartis entre les autres ministres. Ces cantons importants étaient confiés au Kamsaogo-Naba, chef eunuque. Cela s'expliquait par le souci qu'avait l'Empereur de récupérer la fortune laissée par ce ministre à sa mort, ce dernier, simple gardien des femmes du Roi, n'ayant pas d'héritier légitime. L'eunuque qui était appelé à le remplacer devait, à son tour, se constituer une fortune personnelle. Seuls les chevaux, les femmes que le chef défunt avait

Communiqué par la Mission des Pères Blancs à Ouagadougou.

Ministres du Mogho-Naba et leurs serviteurs.

(De gauche à droite les premier, troisième et quatrième ministres.)

donnés de son vivant aux gens de son quartier étaient laissés à ces derniers.

Pouvoirs des ministres sur les chefs vassaux du Mogho-Naba

On a grand tort de croire qu'avant l'occupation française, les ministres de l'Empereur avaient une grande autorité sur les chefs de canton. Le rôle véritable des ministres, nous l'avons déjà dit, était de servir d'intermédiaires entre l'Empereur et les Chefs de canton, mais ils ne pouvaient, à aucun titre et sous aucun prétexte, s'immiscer dans les affaires du canton, le « Kombéré » étant le seul seigneur dans le territoire dont le commandement lui a été donné en apanage par le Mogho-Naba.

C'est ainsi qu'on a pu constater que tel chef de canton, mécontent du ministre de qui il dépendait, pouvait de son propre gré descendre désormais dans le quartier d'un autre ministre sans d'ailleurs que le Mogho-Naba y vît d'inconvénient. L'expression mossie « Gansobend'ka sambiri n'tont vigri yé » (litt. l'hospitalité n'est pas une parenté, on peut s'en défaire), démontre surabondamment l'exactitude de ce qui précède. Si à cela on ajoute qu'avant la pénétration française, les Nabas ne venaient à Ouagadougou qu'une fois par an rendre visite à l'Empereur et lui apporter les tributs annuels, on comprendra sans peine l'insignifiante autorité que pouvait exercer sur eux un ministre.

Sans doute, cela ne revient pas à dire qu'on pouvait

se passer de ces intermédiaires, mais on pouvait librement les choisir. Au reste, une des raisons de l'obéissance qu'on leur devait reposait uniquement sur ce fait : c'est sur leur proposition que l'Empereur nommait les chefs de canton, mais le Mogho-Naba était trop haut placé pour connaître les enfants des Nabas défunts; aussi pour s'assurer de son vivant la certitude qu'il serait remplacé par son fils aîné, le « Kombéré » affectait un certain respect vis-à-vis des ministres de l'Empereur, et il offrait des présents aux principales notabilités de Ouagadougou.

Situation actuelle. — La réorganisation politique et administrative actuelle qui date déjà de dix-huit ans environ (1912), je crois, ne semble avoir tenu aucun compte de la hiérarchie existant entre les ministres pour la répartition des commandements territoriaux. Ainsi, tel ministre doit traverser de nombreux villages dépendant d'un autre ministre pour se rendre dans une région ressortissant de son commandement. Il semble d'ailleurs, si l'on examine de près la question, que l'unique préoccupation de l'Administration ait été, à cette époque, de récompenser certains ministres jeunes et capables au détriment de ceux qui étaient trop âgés.

Mais c'est en réalité à 1908 qu'il faut remonter pour rechercher les causes d'une telle désorganisation : l'envoi en mission du regretté Larrhallé-Naba PAWITRAOGO, chef de province, à Koudougou, laissait un commandement vacant à répartir ; plus tard le renvoi par l'Empereur du Kamsogho-Naba et son

remplacement par un « incapable », détermina l'Administration locale à confier à un autre ministre plus apte la province de ce dernier.

Il serait désirable qu'une nouvelle réorganisation soit effectuée et qu'il soit procédé : 1° à la suppression progressive de certains cantons insignifiants pour en former de grands; 2° à la constitution de cantons formés des villages soi-disant indépendants : 3° à l'octroi, aux chefs de province d'identiques avantages matériels. Question qui ne peut être réglée que par une juste répartition des cantons. L'Administration française a accordé aux chefs de province les mêmes appointements — elle a par conséquent établi une égalité qui n'existait pas. Déjà trois de ces auxiliaires sont lettrés; ils jouissent d'une même considération, ils ont les mêmes besoins, rendent tous de bons services; il faut leur accorder les mêmes avantages si on ne veut pas créer de jalousies et faire des mécontents.

Enfin, pour en revenir aux « Kombemba » disons que les vassaux du Mogho-Naba à Koudougou et à Kaya, jouissent d'une certaine indépendance, puisqu'ils peuvent communiquer directement avec les commandants de cercle sans autre intermédiaire que l'interprète — auxiliaire encore indispensable tant que les chefs n'auront pas passé par les écoles — tandis que l'autorité des chefs vassaux restés rattachés à la circonscription administrative de Ouagadougou est sinon totalement effacée, du moins considérablement diminuée.

Leur action est, en effet, contrariée par celle des ministres, chefs de province, de qui, peut-on dire, ils

reçoivent parfois des ordres déformés ou amplifiés par des intermédiaires en mal de gloire.

Une telle situation, il faut bien l'avouer, peut avoir — elle a eu —, une fâcheuse répercussion sur l'évolution de ces Nabas. Il y a là un malaise auquel il convient de remédier sans retard.

L'Administration locale a commis la lourde faute de n'avoir pas cherché à tenir compte, dès le début, de l'importance des chefs de canton dont la plupart (voir la liste en appendice), sont les descendants des Mogho-Nabas. Par contre, la quasi-totalité des ministres et autres fonctionnaires de la Cour, malgré le respect qu'on leur doit et la considération dont ils jouissent, sont de basse extraction (voir au chapitre IV, les origines du Ouidi-Naba et du Larrhallé-Naba par exemple).

***

LES ROITELETS (petits Dima). *a*) ce qu'ils étaient ; *b*) ce qu'ils sont aujourd'hui.

Ainsi qu'il a été dit au chapitre introductif, un certain nombre de chefs se sont peu à peu affranchis de la tutelle du Mogho-Naba et ont pris le titre de Dima, c'est-à-dire de Roi. Ce sont :

BOUSSOUMA-NABA, cercle de Kaya ; CONQUIZITENGA-NABA, cercle de Koudougou ; YAKO-NABA, cercle de Koudougou (subdivision de Yako) ; RIZIAM-NABA, cercle de Ouahigouya.

Ces chefs étaient, en quelque sorte, des « Gouverneurs » indépendants, du fait que la suzeraineté de l'Empereur ne pesait pas lourdement sur eux puis-

qu'ils jouissaient d'une indépendance presque absolue. Certains d'entre eux, le Boussouma-Naba, le Yako-Naba, par exemple, ont sous leur autorité des chefs de canton qu'ils investissent comme ceux du Mogho-Naba. Ces Dima possèdent des Cours semblables, à quelques exceptions près, à celle de l'Empereur des Mossi.

Ils étaient nommés directement par leurs propres ministres sans que le Mogho-Naba y prît aucune part effective.

Aujourd'hui. — L'Administration locale en a fait de simples chefs de province et parfois même, — comme c'est le cas du Konquizitenga Naba —, de simples chefs de canton.

Respect dû au Mogho-Naba. — Chaque année les petits « Dima » envoyaient au Mogho-Naba de nombreux cadeaux (chevaux, bœufs, cauris).

***

Une erreur. — TENKODOGO-NABA [1], contrairement

---

1. Il ne faut cependant pas croire que le commandement du Tenkodogo-Naba comprend tous les cantons de cette circonscription administrative.

Plusieurs cantons Boussancé dépendaient du Mogho-Naba avant l'occupation française. Sur 14 qui forment actuellement ce qu'on nomme la province « Boussanga », 11 cantons relevaient de l'autorité de l'Empereur des Mossi. Les chefs de ces cantons étaient nommés par le Mogho-Naba. Ils étaient tenus comme tous les chefs vassaux de venir rendre visite à l'Empereur et lui apportaient des tributs annuels.

Depuis que Tenkodogo a été transformé en subdivision d'abord

à ce qui a été admis jusqu'ici, est un véritable Roi dans ses États et comme tel absolument *indépendant* du Mogho-Naba de Ouagadougou, au même titre que le sont le Chef de l'État de Yatenga (Ouahigouya) et le Chef de FADA N'GOURMA.

Ainsi qu'il a été dit dans un précédent chapitre, TENKODOGO-NABA est le descendant de NABA-ZOUNGRANA, fils de OUEDRAOGO et par conséquent l'aîné du Mogho-Naba, descendant de NABA-OUBRI fondateur de la dynastie Mossie de Ouagadougou.

BOULSA-NABA. — Descendant direct du « Kourita »

---

puis en cercle autonome, les chefs boussancé dont il s'agit sont nommés directement par l'administration locale avec l'assentiment de la population, le Mogho-Naba n'étant plus consulté. Ce n'est qu'à la suite de difficultés soulevées à l'occasion de la nomination d'un chef de canton que le Mogho-Naba a dû intervenir et c'est de là qu'était née la nécessité de placer un parent de l'Empereur à la tête de ces cantons constitués en province. Le choix se porta sur le frère utérin de Naba Kom, le nommé MOUSTAPHA KONGO.

Ce dernier a été révoqué en 1930, après avoir exercé le commandement pendant trois ans seulement, certes pour fautes commises dans l'exercice de ses fonctions mais aussi parce que les Boussancés restés trop longtemps indépendants ne voulaient plus souffrir de maître.

Ainsi comme il a été dit au début de ce chapitre, l'administration locale s'est trop immiscée dans l'organisation de l'Empire Mossi ; on a complètement faussé la physionomie et diminué le prestige du Mogho-Naba ; ce sont autant de causes qui ont permis au fonctionnaire mal renseigné auquel nous avons fait allusion, de dire que l'autorité de l'Empereur du Mossi sur les chefs vassaux était nominale.

Liste des cantons Boussancé relevant de l'autorité du Mogho-Naba :

1° Canton de Niaogo ; 2° Niarba ; 3° Lenga ; 4° Gon Boussougou ; 5° Komtoéga ; 6° Beguedo ; 7° Ouanragou ; 8° Sanogo ; 9° Toalla ; 10° Zourga ; 11° Yakala.

de NABA-OUBRI n'est pas un « Dima » mais un simple Kombéré. Il a sans doute un vassal, le chef de Koupéla dans le cercle de Tenkodogo, aujourd'hui considéré à son tour comme un chef de province, mais Boulsa-Naba est lui-même vassal du Mogho-Naba.

II. — ORGANISATION MILITAIRE

L'armée proprement dite avec ses cadres et ses hiérarchies n'existait pas au Mossi.

En cas de guerre, le Tansoba ou Tampsoba (ministre de la Guerre) prévenait les chefs de canton qui accouraient avec tous les hommes valides et le plus de cavaliers possible.

Les villages étaient chargés de nourrir les soldats.

III. — ORGANISATION JUDICIAIRE

La justice était rendue conformément aux coutumes locales transmises de génération en génération et aux usages locaux.

1° Par les chefs de village assistés de quelques vieillards : petites affaires, larcins, injures ;

2° Le Chef de canton assisté des dignitaires de sa Cour et le Ministre réglaient entre autres les questions de vol, d'adultère, de coups et blessures ;

3° Le Mogho-Naba connaissait de toutes les affaires d'ordre général, notamment les crimes : assassinats et meurtres. Il pouvait seul, en principe, prononcer la peine de mort pour les Nakomsé. Mais contrairement à ce qu'on croit généralement, le Kom-

béré — chef de canton — lui aussi avait droit de vie et de mort sur ses sujets. Combien de personnes ont été mises à mort uniquement parce qu'elles étaient fortunées! Combien de chefs de village ont été tués par les chefs de cantons dans leur territoire sans que le Mogho-Naba soit intervenu! Seuls les Nakomsés n'étaient mis à mort que pour fautes graves, par exemple l'adultère avec une femme de la noblesse. Le coupable était conduit dans la brousse par les vieux Nakomsés qui lui remettaient une corde et il lui appartenait de se rendre justice par la strangulation.

La justice était gratuite; aucune taxe n'était prévue, ni perçue ; néanmoins, le plaignant faisait présent au Naba d'un coq blanc ou bengré (gris clair) qu'accompagnait toujours la traditionnelle sacoche de cauris (200 à 1.000 cauris).

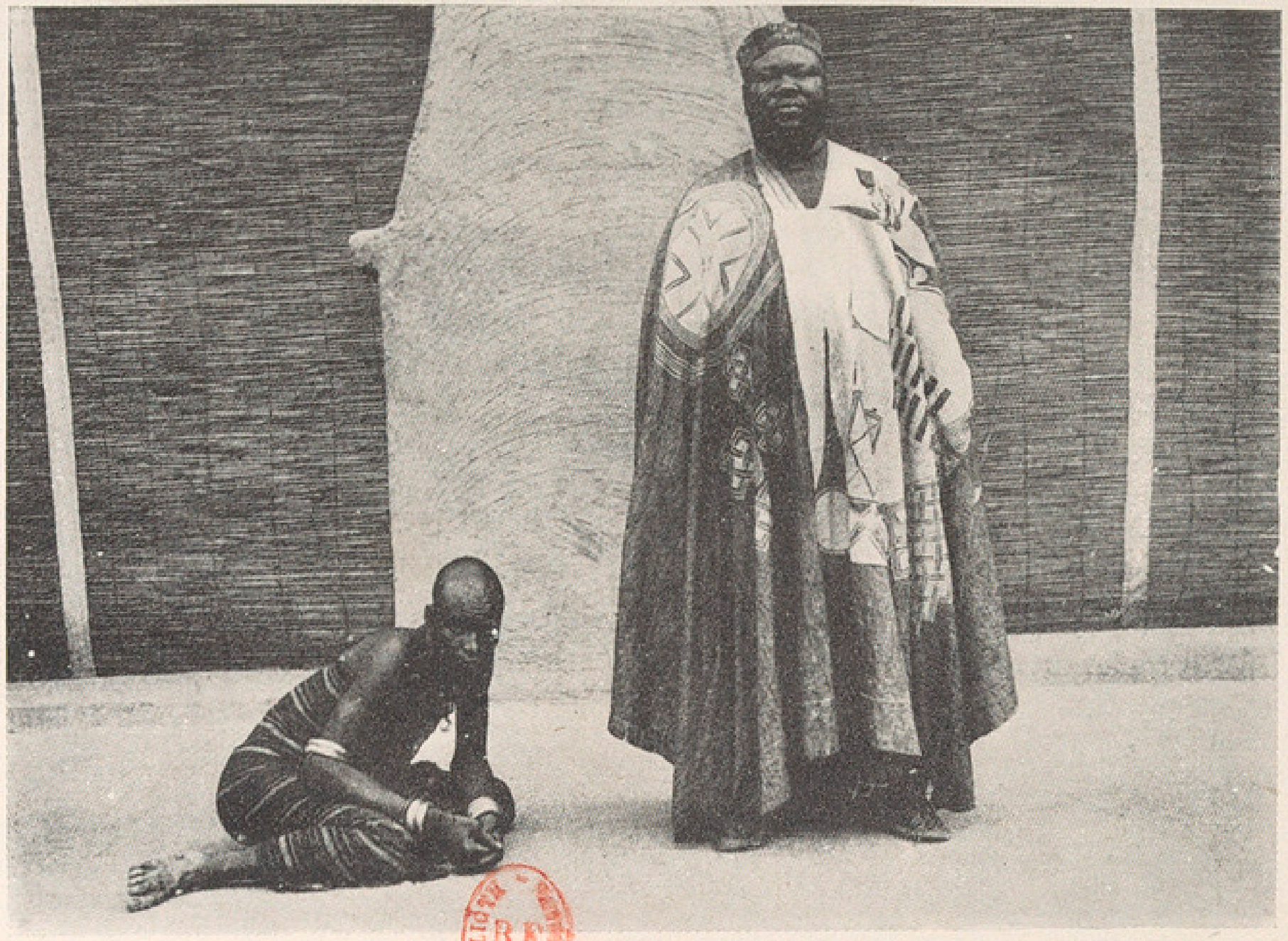

Communiqué par la Mission des Pères Blancs à Ouagadougou.

MOGHO-NABA.
Chef de tous les Mossi et un serviteur.

CHAPITRE IV

La Cour du Mogho-Naba. — Tributs et redevances dues. — Obligations auxquelles les sujets Mossi étaient astreints vis-à-vis de leurs Nabas.

I. — Les honneurs du matin a l'Empereur des Mossi

Devant une antichambre appelée « zango », qui donne sur une très vaste cour, se tient chaque matin le Conseil de l'Empereur des Mossi.

Les Mossi ont longtemps considéré le soleil comme un « dieu ».

Wend'Pous Yan (Dieu se montre), indique le lever du soleil, mais, dans un sens figuré, puisqu'il s'agit de la sortie du Mogho-Naba. Ceci démontre la considération qu'a le peuple Mossi pour son chef, qu'il compare à l'astre du jour, par conséquent à un « dieu ».

Le Mogho-Naba sort, le matin, vêtu d'un grand boubou rouge, d'un « gourmousga » rouge (sorte de burnous replié que le chef jette sur les épaules) et coiffé d'un bonnet « Fez » surmonté d'un « wazourfou sebré » (littéralement : argent papier) autrement dit amulette d'argent). Le rouge représente la lumière qu'il fait lors de l'apparition du soleil et l'argent sur le bonnet l'éclat de l'astre lui-même.

Avant l'heure indiquée, les trois sogon'kassemsé (les grands serviteurs) apportent dans la cour le

coussin « nagpouré » et tous les insignes de la chefferie. Dès que le Mogho-Naba se montre, ils se mettent debout, frottent le pouce contre le majeur, faisant ainsi entendre un claquement qui prévient le public que le Naba va venir.

« Wend'pous yan » est aussi annoncé par les « gagando », les « luinsé » (tambours) sitôt que Sa Majesté s'assied. Seul le Bend'Naba ne joue pas, il passe et repasse le doigt sur la partie recouverte de cire de son tambour, imitant ainsi le rugissement du Lion. Quatre ou cinq jeunes gens porteurs de fusils chargés se placent devant l'Empereur.

C'est dans l'ordre suivant que sont rendus les honneurs :

1° Le Samandé-Naba, le Baloum-Naba, le Wedranga-Naba et le Simandé-Nabila, en même temps que le « Zusoabin' kassanga » (chef eunuque, gardien de le maison de l'Empereur) vont les premiers saluer Sa Majesté et s'enquérir de ses nouvelles ;

2° Viennent ensuite le Ouidi-Naba, le Larralé-Naba, le Kamsaogo-Naba, le Gounga-Naba, le Nemdo-Naba et le Poé-Naba.

3° Le vendredi ou autre jour férié musulman, l'Imam, représentant de l'Islam à Ouagadougou, vient donner la « doua », sorte de bénédiction qui consiste en la récitation de quelques versets du Coran, le matin aussi bien que le soir.

LEBEG'SONRE : Sitôt ces honneurs rendus, le Mogho-Naba rentre dans sa maison; c'est pour prendre un autre costume de couleur moins voyante. Peu après, en effet, il sort à nouveau dans la cour.

Viennent alors le saluer le Baloum-Naba et sa suite, comme nous l'avons indiqué plus haut. Le Ouidi-Naba et sa suite sont dispensés de cette obligation, à moins qu'ils n'aient des étrangers à présenter à Sa Majesté.

Le Bend'Naba, les Gangando, les Luinsé et les Doudissi (tambours et violons) jouent alors ensemble les louanges du Mogho-Naba.

A noter qu'avant de faire sa première sortie du matin, le Mogho-Naba ne parle à personne. Ce n'est que lorsque ses devoirs sont terminés et qu'il regagne ses appartements que ses « tampa » (sœurs) lui donnent le bonjour.

Avant que les fonctionnaires et ministres de la Cour regagnent leur domicile et sitôt que le Mogho-Naba s'est retiré, le Sogon'kassanga, c'est-à-dire le premier serviteur, leur envoie du « dam » (connu sous le nom de dolo ou bière de mil fermenté).

1° Un canari de « dam » est offert au Baloum-Naba, qui donne obligatoirement une calebassée au « zusoaba », au Wedkim-Naba (chef palefrenier) et une au « soré-Naba (Bendré, chemin-chef).

2° Un canari de « dam » au Ouidi-Naba qui est tenu de donner une calebassée au Poé-Naba (chef confesseur des femmes et pages du Mogho-Naba) et un « koré » au Bend'Naba. Il boit le reste avec les autres ministres ses suivants.

3° Le vendredi de chaque semaine et les jours fériés des kolas « gouré » sont offertes à l'Imam, après qu'il a donné sa « doua » et avant que le Mogho-Naba se rende au Gouvernement renouveler l'expression de

son attachement à la France, au représentant de la République en Haute-Volta.

Le Mogho-Naba passe le reste de la journée à recevoir les particuliers venus lui rendre visite, à recevoir les « poussoums » (cadeaux offerts au chef), et à donner du « dam », des « gouré », des «foutous» (habits), etc... et à entendre les louanges de ses courtisans.

II. — Mogho-Naba na tough'la [1]
le Mogho-Naba s'en va a Là.

La tradition raconte qu'un Mogho-Naba, nommé Naba Warga, avait une favorite qui, seule, connaissait sa nourriture préférée, le « léla (fruits d'un arbuste « léhinga » (en français prunier sauvage). Il n'est pas superflu de dire que d'ordinaire un rien pour eux est pris pour le repas préféré, et il ne faut pas s'imaginer que le Mogho-Naba ne vit seulement que de bons mets; la nourriture, évidemment, ne manque pas de succulence, mais il ne touche pas à tous les plats. Un jour, cette femme lui demanda la permission de se rendre chez elle à Lâ, et ne revint pas. Le Mogho-Naba fatigué d'attendre et privé de son aliment préféré, fit seller son cheval, un matin, et voulut aller rejoindre son épouse. Ses Ministres le supplièrent de rester, lui demandant de ne partir que le lendemain... Chaque matin, c'étaient les mêmes préparatifs de départ et toujours la même supplication jusqu'à la mort du

---

1. Village dépendant de la circonscription administrative de Yako, dans le cercle de Koudougou.

chef. Son fils, qui lui succéda, voulut suivre son exemple. Voici comment cette coutume se pratiquait encore il y a quelques années.

Quand le Mogho-Naba sort le matin, un de ses chevaux à demi harnaché avec une selle à étriers d'argent mais dont la sangle n'est pas bouclée, est amené dans la cour. Le Mogho-Naba, après avoir répondu aux saluts de ses Ministres et de toute sa Cour, réglé quelques petites affaires, déclare qu'il veut aller à Lâ. Les fonctionnaires de la Cour et notamment le Kamsaongo-Naba se présentent et lui disent : « Sire, ordonnez qu'on desselle votre cheval, vous partirez demain. » Le Mogho-Naba naturellement accepte, mais rentre vivement comme un peu courroucé de cette entrave à l'accomplissement de sa volonté et, au même instant, la selle est enlevée et le cheval reconduit aux écuries.

Notons que chaque matin aussi la Pougtiéma (première femme) fait apprêter sa corbeille et un panier dans lesquels elle entasse tout ce qui est nécessaire à un voyage, et cela dans le but d'accompagner son mari se rendant à Lâ.

Mais sitôt que le Mogho-Naba remet au lendemain son voyage à Lâ, la Pougtiéma, prévenue, défait aussi sa corbeille.

Actuellement, le souffle de la civilisation a passé par-dessus ces vieilles pratiques et le Mogho-Naba actuel se contente de voir son cheval, qu'on promène pendant qu'il reçoit ses ministres dans la cour, et l'animal est aussitôt ramené aux écuries lorsque le

Roi rentre dans son palais, et cela sans même qu'il ait essayé de le monter : *à fortiori* de recevoir des supplications du Kamsaongo-Naba.

Koaga basgo

Chaque jour, au coucher du soleil, le Baloum-Naba se rend chez le Mogho-Naba pour le « Koaga ». N'assistent à cette opération que le « zusobin-kassanga » (chef eunuque) et le « Sogon'kassanga » (premier serviteur). Le « Koaga » est une sorte de cuvette en terre pétrie dans laquelle on met un peu de feu et... mystère. Le grand serviteur dépose le Koaga dans la cour face à l'antichambre, souffle sur le feu qui s'allume et s'éteint rapidement. Le « bendré » (tambour) pendant ce temps, passe et repasse la main sur la cire qui recouvre une partie de son tambour.

Pendant toute la durée de l'opération, il n'est permis à personne d'entrer dans la maison du Mogho-Naba ni d'en sortir. Et personne venant du dehors non plus ne passe dans la cour à cette heure-là. La personne surprise à avoir assisté au « Koaga basgo » était sévèrement punie de coups de corde ou même tuée. L'opération terminée, le Zusoba et le Baloum-Naba, qui, chacun, étaient assis à une place indiquée, se lèvent, se rencontrent, se saluent, puis attendent que du « dam » leur soit servi avant de se quitter pour le reste de la nuit ; parfois aussi ils vont saluer le Mogho-Naba avant de rentrer chez eux.

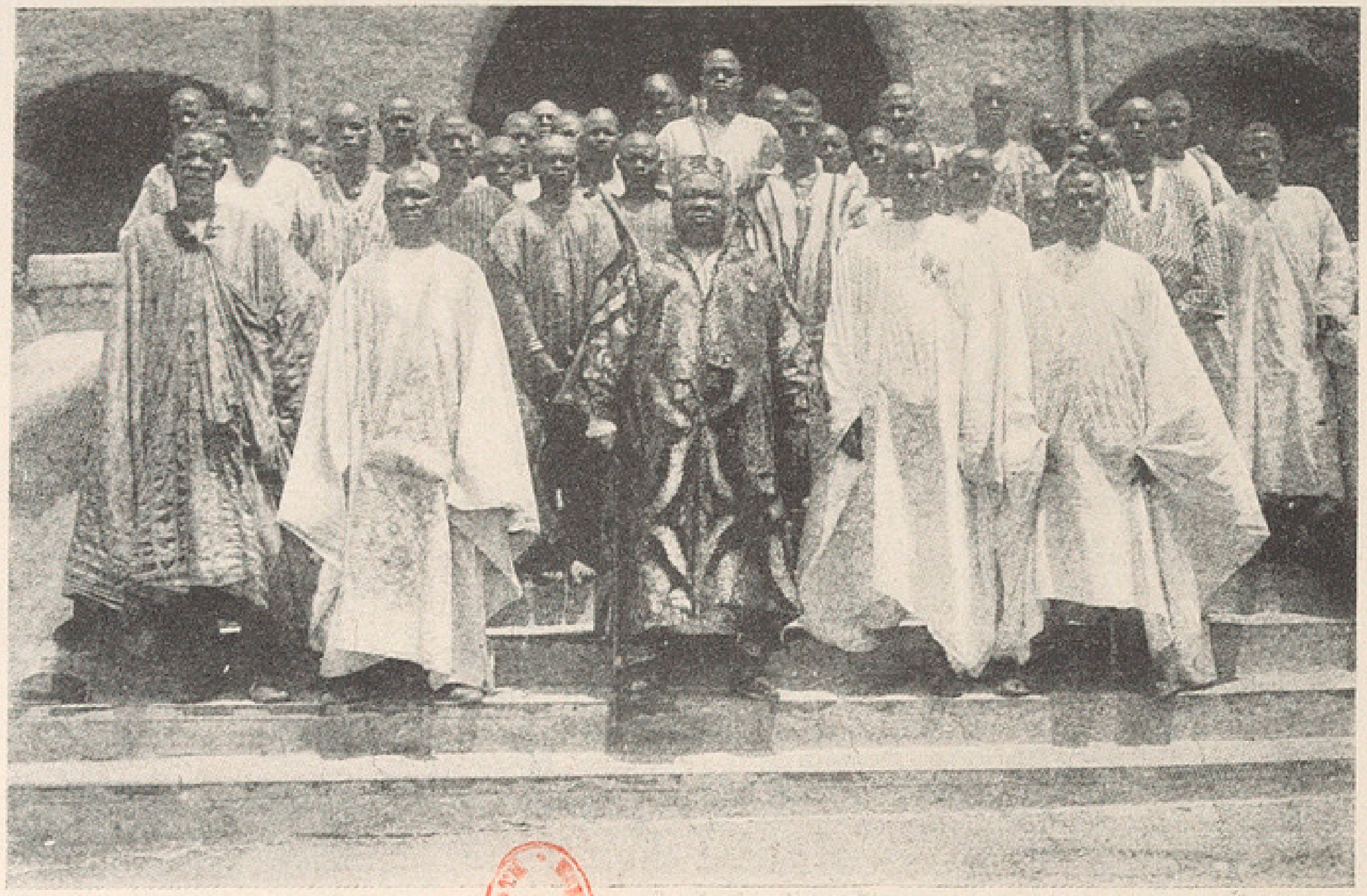

Communiqué par la Mission des Pères Blancs à Ouagadougou.

Le Mogho-Naba et trois de ses Ministres.

Ministres et fonctionnaires de la Cour du Mogho-Naba

I. Ministres. — a) *Ouidi-Naba* (littéralement : « chevaux chef » (surveillant général des chevaux des écuries de Sa Majesté). C'est au Ouidi-Naba qu'incombait autrefois le soin d'indiquer la robe et l'espèce de cheval qui convenait au Mogho-Naba. C'est généralement à lui que revenait la garde des chevaux des chefs morts.

Si un Kombéré (chef de canton) vient à mourir et s'il possédait de son vivant des chevaux, un de ceux-ci est envoyé à Ouagadougou, au Mogho-Naba, comme porteur de la mauvaise nouvelle. On attache à la queue de l'animal quelques feuillages de « tahnga » (arbre à karité) autour desquels est enroulée une corde blanche.

---

1. A l'origine, le Gounga-Naba était premier ministre et ce titre lui revenait de droit, étant donné que ce fut le compagnon de Naba-Oubri. Un jour, étant allé faire ses besoins, il fit la rencontre d'un garçon fort beau à qui il proposa son amitié ; ce dernier accepta. Il le fit conduire plus tard à Naba-Oubri qui l'adopta, l'installa et lui donna la charge de ses écuries. Gounga-Naba dit alors au Mogho-Naba, « puisque je suis venu avec toi, donne la première dignité à cet homme. Je lui montrerai ce qu'il doit faire pour te plaire : C'est le Ouidi-Naba ».

« Un homme de Tansobongo, ayant appris que le Ouidi-Naba vivait dans l'aisance, vint le voir. C'était également un garçon bien taillé. Il fut présenté au Mogho-Naba (Naba-Oubri) par le Gounga-Naba qui proposa sa nomination comme deuxième ministre, lui se réservant le troisième emploi, c'est Larrhallé-Naba.

C'est ainsi que le Gounga-Naba est le troisième ministre de l'Empereur.

Le cheval ainsi présenté au Mogho-Naba est ensuite remis à un des représentants du Ouidi-Naba, qui, à l'aide d'un couteau, défait les feuillages, qu'il laisse dans la Cour du Mogho-Naba, emmène le cheval à Ouidir.

A moins que le Mogho-Naba ne donne le cheval à quelqu'un, le Ouidi-Naba est libre d'en disposer.

b) *Larrhallé-Naba.* — Deuxième ministre du Mogho-Naba; accompagnait autrefois le « Tansoba » ou « Tampsoba » en guerre.

Dans le quartier qu'habite actuellement le Larrhalé-Naba existaient autrefois des arbres géants dont les feuillages s'agitaient constamment. Nommé Ministre, le Larrhallé-Naba dit qu'il voulait aller habiter à l'endroit où « tisse vand'sin y a lag, lag zighin wan » (là où les feuillages des arbres s'agitent continuellement). D'où le nom de Larrhallé, pour désigner le quartier.

c) *Gounga-Naba.* — Troisième ministre. Quartier installé en un endroit où existaient autrefois des « goumsé » (de gounga, fromager) d'où le nom de Gounga-Naba.

Frère d'armes du « Tansoba » qu'il accompagnait toujours en guerre, acceptait plutôt la mort que la retraite, surtout si le Tansoba perdait la vie.

d) *Baloum-Naba.* — Grand intendant du palais et chef des serviteurs du Mogho-Naba, ne va jamais en guerre. Est toujours aux côtés du Mogho-Naba. C'est au Baloum-Naba que revient le soin de faire les sacri-

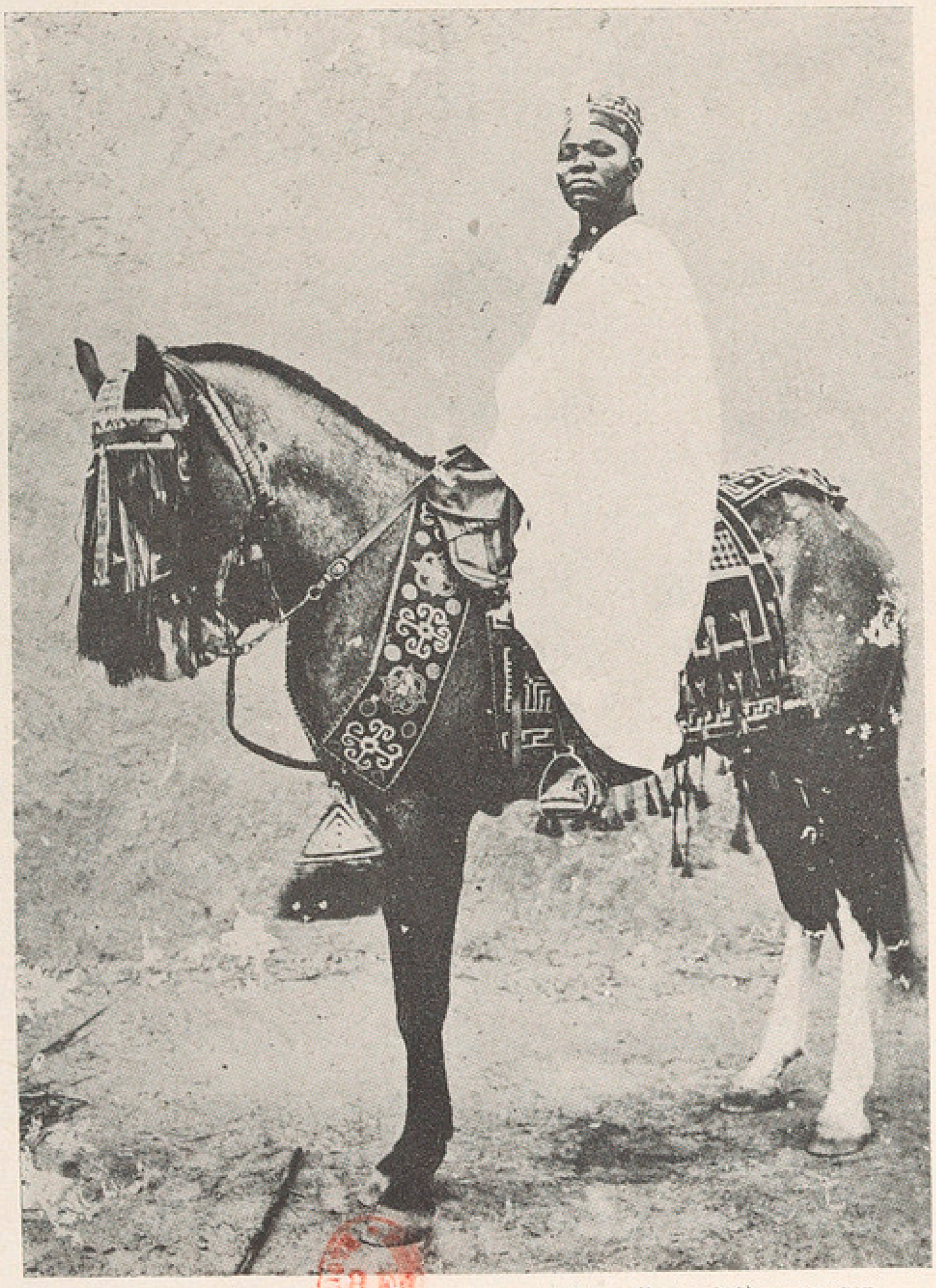

Communiqué par la Mission des Pères Blancs à Ouagadougou.

GOUNGA-NABA.
Troisième Ministre du Mogho-Naba.

fices tels que l'égorgement de poulets ou d'animaux offerts aux mânes des ancêtres ou aux esprits, prescrits par les devins ou autres charlatans, pour la bonne santé et le repos du Mogho-Naba.

e) *Kamsaogho-Naba.* — Autrefois allait en guerre avec le « Tansoba ». Le Kamsaogho-Naba est un eunuque. De là vient qu'on l'appelle couramment « Mogho-Naba na poug'tiéma » (première femme de Mogho-Naba).

II. Autres personnages (non Ministres). — *Samandé-Naba.* — Chef de tous les gens de la Cour extérieure du Mogho-Naba, frère d'armes du Larrhallé-Naba.

Poé-Naba. — Autrefois confesseur des pages et des femmes du Mogho-Naba; sa fonction consistait, par des procédés magiques, à dénoncer la femme ou la personne convaincue de trahison ou de tentative d'adultère. Le « Poéré » a fait des victimes et sa suppression, avec l'arrivée des Français, a rendu bien des services aux Mossi qui étaient tués pour un rien. Une œillade à la femme d'un chef méritait la mort. Un homme qui rencontrait une femme du Mogho-Naba sur une route était tué aussi bien que la femme. Quand on rencontrait une « Napagha » on abandonnait le chemin, on prenait la brousse. La femme elle-même prenait le trot et ne regagnait la route que lorsqu'elle voyait que l'homme était bien loin.

Il n'en est plus évidemment de même aujourd'hui et les femmes du Mogho-Naba allant au marché de Oua-

gadougou n'ont pas la prétention de ne pas être toisées, ni même bousculées, mais, je m'empresse de l'ajouter, les Mossi gardent encore beaucoup de respect pour elles et supportent sans broncher des injures graves, comme « tampiri » (bâtard) venant des « Napagha » s'ils ont eu tant soit peu le malheur de les avoir offensées.

Daporé-Naba. — Chef de quartier des esclaves libres ou des esclaves de case. C'était au Daporé-Naba et à ses gens qu'incombait le soin de massacrer les pages et autres coupables dont le Mogho-Naba ordonnait la mort.

Bend'-Naba. — Chef des tambourinaires du Mogho-Naba.

Soré-Naba (littéralement : chemin-chef) Tambour accompagnant toujours les guerriers; c'est pour cette raison que, même en temps de paix, on lui donne un cheval.

Si, au cours d'une bataille, les ennemis semblent prendre le dessus, Soré-Naba enflamme le courage des guerriers du Mogho-Naba et demande constamment qu'une tête lui soit donnée, « m'data zougou ». Cela veut dire qu'il demande à chacun de ne plus se compter et de n'avoir qu'une seule pensée : la victoire. Or, pour avoir la victoire, il faut que l'ennemi subisse des pertes qui le décident à prendre la retraite ou à se soumettre; « m'data zougou » suppose donc une tuerie impitoyable.

Le « Tansoba » ou « Tampsoba » (chef de guerre). Le « Tansoba » du Mogho-Naba habite un petit village (Moussa) dans la province de Baloum-Naba.

Communiqué par la Mission des Pères Blancs à Ouagadougou.

TAUSBOA.
Ministre de la Guerre Mossi.

Quand il y a désaccord entre le Mogho-Naba et un de ses vassaux et qu'aucune entente ne paraît possible, le Mogho-Naba envoie demander des « logdo » (guerriers porteurs de flèches) au « Tansoba ». Ce dernier se rend aussitôt à Ouagadougou et descend à Baoghin. L'Empereur réunit ses ministres et les principaux notables de sa cour et leur dit : « je ne croyais pas que tel chef à qui j'ai offert la « pougla » (la chéchia rouge) oserait se mesurer à moi. Je demande donc que sa chéchia me soit rendue. « Enlever le bonnet d'un Naba c'est le détrôner, c'est le mettre sur le même pied que ses sujets.

Les fonctionnaires de la Cour, le Tansoba y compris, envoient tout aussitôt des émissaires au chef fautif pour lui demander de choisir entre la mort volontaire (les uns avalent un poison appelé « sounadré » d'autres se donnent la mort à l'aide d'une flèche empoisonnée) ou la guerre avec le Mogho-Naba.

Si le chef ne s'attendait pas à une pareille sommation, il se tue et les envoyés rapportent la nouvelle.

Si au contraire, il déclare qu'il veut le « Pouwega », c'est-à-dire la guerre et la mort noble, il renvoie les représentants des ministres du Mogho-Naba, et, peu de jours après, tambours battants, toute la bande guerrière, ayant en tête le « Tansoba », chef d'armée, arrive devant ses murs.

Le Tansoba dépêche le Samandé-Naba auprès du chef pour lui demander confirmation de ses déclarations. Si le Naba veut toujours la guerre, il répond ordinairement : « ya yingri bala la ka sakénian ».

Le Tansoba se replie et fait dire au chef de l'at-

tendre tel ou tel jour (sept à huit jours plus tard) pour lui permettre de réunir lui aussi ses guerriers. Et le jour enfin arrivé, c'est la bataille sans pitié, le massacre.

Bien souvent les gens du Mogho-Naba triomphent. Les esclaves, les animaux et autres biens reviennent à ceux qui s'en sont emparés. Les cadavres, seuls, appartiennent au Tansoba.

Si une flèche, même empoisonnée, atteint le Tansoba, il ne doit en aucun cas l'arracher. Il doit d'ailleurs, dans bien des cas, supporter la soif et la faim et ce n'est qu'au repos que, dans un enclos, on lui enlève les flèches qui se sont enfoncées dans son corps. A noter que le costume du Tansoba, tout couvert d'amulettes et autres gris-gris, permet difficilement à une flèche de pouvoir sérieusement l'atteindre. Cela n'ôte rien naturellement à sa bravoure et au sang-froid qu'il conserve devant le danger, puisqu'aussi bien il ne doit pas accepter la retraite et bien souvent préfère, si l'ennemi est vainqueur, perdre la vie que rapporter au Mogho-Naba la nouvelle d'une défaite.

Il existe, par ailleurs, une infinité de petits nabas dont le rôle n'est du reste pas nettement défini, et dont il nous semble inutile de parler.

***

Redevances coutumières payées a leurs chefs par les Mossi

1° Au Mogho-Naba. — a) *Autrefois.* — Avant la pénétration française, les Kombemba (chefs de can-

ton) et les Nakomsé (descendants des Mogho-Naba), étaient tenus chaque année de venir à Ouagadougou saluer le Mogho-Naba et de lui remettre à cette occasion des présents (bœufs, chevaux, moutons, cauris et charges de mil).

Cela représentait, pour ainsi dire, une redevance fixe, dont l'importance variait, bien entendu, avec la capacité des contribuables (les chefs de canton et les Nakomsé) et le nombre des sujets dont l'administration était confiée aux premiers.

Si, en effet, les chevaux, les bœufs et moutons, étaient la part personnelle du Kombéré, les cauris et le mil étaient fournis par les sujets Mossi. Le chef de canton fixait la quantité de cauris et de céréales à prélever dans chaque village en tenant compte du nombre d'habitants.

Ordinairement c'était, 100 cauris par homme marié, 50 cauris par célibataire (adultes) et pour le mil : 10 paniers pesant en moyenne 40 kilos chacun.

De même, chaque année, une sorte de redevance qui consistait en cauris et en bétail, était payée au Djiba-Naba, — prince héritier — ceci pour demeurer dans les bonnes grâces de l'Empereur son père.

b) *Aujourd'hui.* — Les chefs de canton (Kombemba), qui viennent plus souvent que jadis à Ouagadougou à l'occasion des principales fêtes ou événements, ne s'en retournent jamais dans leurs états qu'après avoir été présenter leurs respects au Mogho-Naba et lui avoir remis la sacoche traditionnelle (cauris et bétail). Les cadeaux deviennent plus fréquents, mais n'ont pas

leur importance d'autrefois. D'une manière générale, certains chefs de canton exigent encore de la population la petite redevance en cauris quand ils viennent à Ouagadougou pour les fêtes du 14 juillet, mais quelques-uns, soit par peur des sanctions administratives, soit parce que les charges qui pèsent sur les sujets Mossi leur paraissent lourdes, préfèrent donner le peu qu'ils ont acquis personnellement en se livrant à certaines cultures rémunératrices (coton, patates, etc.), ou à quelques transactions commerciales.

Quelques-uns, les chefs vassaux du Mogho-Naba, mais qui ne dépendent plus de Ouagadougou, depuis la scission du cercle du Mossi en plusieurs circonscriptions administratives, envoient encore chaque année des cadeaux importants au Mogho-Naba (cauris, bœufs et une quantité considérable de céréales, mil et riz).

2° Redevances payées aux Kombemba (Chefs de canton) — a) *Autrefois*. — Chaque canton célébrait annuellement une ou plusieurs fêtes rituelles — les sujets Mossi (tengsoba : vieux des villages, notables et gens aisés apportaient régulièrement des présents au chef de canton (cauris, chèvres, moutons et coqs). Les peuhls donnaient des bœufs.

Les chefs de canton conservaient aussi une partie de la redevance payée par la population au Mogho-Naba.

b) A l'heure actuelle encore ces cadeaux coutumiers subsistent, mais les coqs blancs ou bengré (gris clair) font de plus en plus place aux bestiaux.

3° Redevances payées aux ministres du Mogho-Naba. — Pour entretenir de bonnes relations avec les Ministres, fonctionnaires de la Cour et intermédiaires entre l'Empereur et ses vassaux, les chefs de canton en venant saluer le Mogho-Naba, apportaient autrefois des cadeaux dont la nature n'était pas déterminée aux grands dignitaires de la Cour. Une certaine quantité de cauris était donnée à la Pougtiéma (première femme du Mogho-Naba) (500 cauris = 2,50 en monnaie française) (autrefois 50 centimes).

Le Chef de canton convoqué pour affaire à Ouagadougou peut se passer d'aller voir l'Empereur, mais apportera obligatoirement des cauris, un mouton ou un coq au Ministre, chef de province de qui il dépend.

4° Droits coutumiers. — a) *Droits de place sur les marchés.* — Avant la pénétration française, les droits du marché de Ouagadougou étaient perçus au profit du Mogho-Naba par un collecteur à ses gages.

Dans les villages importants, les droits étaient prélevés par les captifs gourounsi pour le compte des chefs de canton (Kombemba).

b) *Chasse.* — Autrefois, avant le désherbage de leurs champs pour les semences nouvelles, les Mossi se livraient par groupes de villages à des battues ; le menu gibier (perdreaux, pintades, lièvres, etc...) était laissé aux chasseurs. Il était par contre prélevé sur tout quadrupède abattu (biche, gazelle, coba), etc..., un gigot pour le chef de canton.

c) *Pêche*. — La pêche dans les grands marigots ne pouvait avoir lieu que sur autorisation des chefs de canton. Le jour de la pêche était assimilé à un jour férié. Tous les jeunes gens du village et leurs voissin, même si ces derniers ne dépendaient pas du canton, accouraient au jour fixé par le chef de canton et procédaient à la pêche pour le compte du Naba. Tous les gros poissons lui étaient réservés; le menu poisson était laissé à l'ensemble de pêcheurs.

Cette règle se pratique encore.

5° Autres droits coutumiers. — On sait qu'en pays Mossi les divinités sont nombreuses. Les bosquets, les champs, les montagnes, etc..., ont leur « dieu ». Il arrive assez fréquemment que le Naba (chef de canton), sur les conseils des diseurs des choses cachées, offre un animal : chèvre, mouton ou même un bœuf à telle ou telle divinité, soit dans son intérêt personnel, soit dans celui de ses administrés, soit encore pour demander la pluie. Le Naba envoie des sogonés ou des Samand' kamba dans un des villages de son canton chercher la victime. L'animal est pris sans que le propriétaire puisse proférer aucune parole de mécontentement ou réclamer la moindre indemnité de compensation. Ne dit-on d'ailleurs pas au Mossi que : « Talagh gounda Naba' gninga » (le serf élève du bétail pour les besoins de son Naba).

Pour les sacrifices prescrits au Mogho-Naba les victimes sont fournies soit par les habitants de la

ville de Ouagadougou ou des environs, soit par les chefs de canton.

Les corvées coutumières auxquelles étaient astreints les Mossi vis-a-vis de leurs chefs

Les corvées obligatoires étaient : la culture des champs des Nabas et la réfection ou construction de leurs maisons.

I. Mogho-Naba. — a) *Culture des champs.* — La culture des champs du Mogho-Naba incombait totalement aux bilbalsé (habitants de Bilbalogo, quartier du Baloum-Naba) et à tous les anciens serviteurs ou descendants d'anciens serviteurs. Le Kamnaba (chef des jeunes gens) chargé de convoquer les travailleurs faisait crier dans les marchés importants que tel jour les bilbalsé étaient conviés à se rendre aux champs de l'Empereur. Au jour indiqué le Mogho-Naba faisait abattre un ou deux bœufs et préparer une grande quantité de « sagbo » (gâteau de mil) pour les travailleurs. Si ces derniers convoqués deux ou trois fois dans les conditions sus-indiquées ne parvenaient pas à labourer tous les champs, le travail était continué par les samand'kamba (gens de la cour extérieure du Mogho-Naba).

Mais l'Empereur ne touchait pas au mil de ses propres champs qui n'avaient pas, d'ailleurs, leurs limites actuelles. Ce mil était exclusivement réservé

à la préparation des aliments pour les étrangers et à l'entretien des chevaux [1].

Il appartenait aux chefs de canton et aux ministres de fournir des charges de mil au Mogho-Naba pour sa propre consommation et celle de son harem (il faut entendre par harem toutes les femmes jeunes ou d'âge moyen, à l'exclusion des vieilles femmes qui doivent pourvoir personnellement à leur nourriture et qui possèdent chacune un champ particulier).

b) *Réfection des maisons du Mogho-Naba.* — Les travaux de construction et de réfection des maisons proprement dites de l'Empereur incombaient exclusivement aux habitants de :

Bilbalogo (quartier du Baloum-Naba).

Kamsaonghin (quartier du chef eunuque).

Dapoya (quartier des esclaves du Mogho-Naba).

Les dépendances dites « Wédanga » composées de quatre cases rondes couvertes en chaume, situées à l'extérieur de la maison de l'Empereur et qui servaient d'écuries aux chevaux offerts au Mogho-Naba par les chefs de canton ou autres personnages, étaient construites et entretenues par les trois ministres ci-après :

Ouidi-Naba, Larrhallé-Naba, Gounga-Naba (avec le concours des gens de quartier).

Le damage du sol et de l'argamasse incombait totalement aux femmes des personnes chargées de la

---

1. Pour la cérémonie du battage du mil de ce champ (Kawinré), voir plus loin le chapitre spécial.

construction ou de la réfection, c'est-à-dire aux femmes des ministres et à celles des habitants de leurs quartiers.

II. Corvées coutumières dues aux chefs de province, ministres de l'Empereur. — a) *Culture des champs.* — La culture des champs des ministres du Mogho-Naba était faite par voie de prestations en nature dans les conditions suivantes :

1° Pour le Baloum-Naba, le travail était fait par tous les bilbalsé.

Le Kamnaba fixait le jour où devait avoir lieu le «Sekka» (c'est-à-dire la rencontre). Tous les jeunes gens et hommes valides étaient obligés de s'y rendre. Ils recevaient du Baloum-Naba de la nourriture en quantité suffisante.

Le nombre de journées de prestations n'était pas déterminé. Le « sekka » pouvait avoir lieu une ou plusieurs fois suivant la superficie du champ.

2° Pour les autres ministres : Ouidi-Naba, Gounga-Naba, Larrhallé-Naba, les travaux des champs étaient assurés par les gens de leur entourage (c'est-à-dire de leurs quartiers respectifs) et des villages environnants, qui dépendaient d'eux avant la constitution du canton de Ouagadougou et de sa banlieue, aujourd'hui placé sous l'autorité exclusive du Baloum-Naba (quatrième ministre de l'Empereur).

Cependant si les champs étaient très vastes et si les travaux de culture ne pouvaient être assurés par la seule voie de prestations — les prestataires devant s'occuper aussi de leurs propres champs — les mi-

nistres demandaient le concours volontaire des jeunes gens des villages voisins et, comme rétribution de leur travail leur fournissaient le boire et le manger. C'est le « sissoaga » en usage partout chez les Mossi.

b) *Construction et réparation des maisons.* — D'une manière générale la réfection de la toiture des cases composant la maison des chefs de province incombait aux habitants de leur quartier et des villages environnants qui en dépendent.

III. Chefs de canton. — La culture des champs et la réparation des cases de la maison des Naba incombaient exclusivement à leurs sujets. Chaque village avait un nombre déterminé de cases à réparer ou à couvrir ; c'était le « sough'pilli » encore en usage chaque année.

Aujourd'hui, par souci de tranquillité peut-être, les chefs de canton se contentent de faire cultiver leurs champs par leurs sogonés ou samand'kamba et parfois même ont recours eux aussi au « sissoaga ».

L'Administration locale, soucieuse du respect des coutumes locales, pratique la politique de mise au point qui aura pour effet, croyons-nous, tout en sauvegardant l'intérêt de l'indigène écrasé sous le poids des charges, dû au laisser-aller des chefs de province, de rehausser le prestige des chefs Mossi.

Aucune autre prestation en nature n'est due au Naba. La construction des barrages pour l'alimentation en eau des villages ne saurait être considérée comme une prestation puisqu'il s'agit là de travaux intéressant la collectivité.

Installation d'un marché

Comme dans bien des circonstances de la vie, pour installer un marché au Mossi, on a tout d'abord recours aux diseurs des choses cachées. Le Moaga a la conviction que partout derrière sa maison, sous les arbres, dans les champs, les bosquets aussi bien que dans les endroits inhabités, vivent des esprits invisibles et il tient avant tout à se concilier les bonnes grâces de ces êtres dont les colères sont redoutables. Ce n'est donc qu'après avoir consulté un certain nombre de devins employant des procédés différents (pierres, cauris, sable, etc...) que le chef de village fait sacrifier des poulets et animaux sur le lieu où il désire installer le nouveau marché. Le Naba choisit deux ou trois candidats parmi les gens de son entourage et les devins doivent désigner celui d'entre ceux-ci qui a plus de chance et un bon destin. C'est cette personne qui sera chargée d'immoler les victimes. Celles-ci sont fournies, en principe, par le chef de village ou le canton à moins que ce dernier ne préfère demander le concours de la population ; en ce cas une petite cotisation versée par quelques notables sert à l'achat des poulets, chèvre ou mouton.

En tout cas le chef de canton ne doit pas faire prendre ces bêtes dans les villages ou quartiers dépendant de son commandement comme s'il s'agissait de ses sacrifices à faire dans l'intérêt général du pays.

L'individu désigné par les bagba se rend sur les lieux accompagné d'une foule plus ou moins nom-

breuse suivant l'importance du village. Les femmes portent des beignets et autres provisions de bouche.

Les paroles sacramentelles prononcées sont les suivantes : « Ya sida Ting' Naba yeta nan lougoul dagh, Naba zidwendé Bad kom deghin kon zigh tinghin damba, tib kon yaramba, tib regh kon saramba, tiya gnimassem lad ratta, tib regh lass zim-yellé, tiya nogoam la tigue koada soaba lad zoïta. » Traduction littérale : « C'est la vérité, le chef de canton veut installer un marché en ce lieu. Dieu soleil voilà l'eau et les victimes pour les transmettre à zigh'tinghin damba (les personnes décédées sans laisser d'enfants) aux grands-parents et aux pères. Nous demandons le bonheur et la santé. Évitez toute effusion de sang dans ce marché. Nous craignons aussi les querelleurs et les grands parleurs, provocateurs du désordre. » La poule est égorgée la première et si l'offrande est agréée elle doit d'abord tomber sur le dos et se retourner ensuite la face contre terre (cela signifie : la protection des dieux du terrain au chef et aux personnes qui viendront animer le marché) ; on tue ensuite la chèvre ou le mouton.

Immédiatement après les sacrifices, le nouveau marché doit se tenir. Les assistants achètent les beignets. Généralement les marchés se tiennent au Mossi tous les trois jours ; aussi la nouvelle se répand assez vite que tel village possède son marché. C'est ainsi que le marché prend peu à peu de l'importance.

Perception des droits. — Ce n'est que plus tard — un ou même deux ans après son installation suivant

son développement que le chef de canton désigne un « yaguinga » (petit-fils ou proprement en terme indigène fils de la sœur (neveu) ou fils du fils (petit-fils) du Naba ou d'un membre de sa famille) ou un captif gourounsi comme collecteur des droits de marché (nous donnons plus loin la nomenclature des droits de place sur les marchés tels qu'ils étaient perçus avant l'arrivée des Français au profit des Nabas Mossi.

Transfert du marché. — Au décès du Naba (Empereur ou chefs vassaux ou même du chef de village où se tient le marché) on installe provisoirement le marché dans un autre endroit. Dans les grandes villes comme à Ouagadougou par exemple, il peut même y avoir autant de marchés qu'il y a de quartiers. Ces marchés provisoires prennent le nom de « Kim' dagha » (marché de kimsé, autrement dit des défunts).

Lorsque le nouveau Naba est désigné, le marché est de nouveau transféré à l'endroit qu'il occupait précédemment et cette réinstallation donne lieu à de nouveaux sacrifices de volailles et d'animaux. C'est ce qui explique la raison pour laquelle en 1897, lorsqu'on rétablit le marché de Ouagadougou, l'Empereur demanda au capitaine chef du poste, un bœuf pour être sacrifié en même temps qu'un mouton et un coq fournis par lui-même.

De même lorsqu'une hyène traverse un marché (on peut le savoir soit en voyant sur le sol l'empreinte laissée par les pattes, soit en consultant les devins), il faut comme au décès du Naba transférer ailleurs pour quelques jours le marché. On prétend que si des

rixes avaient lieu après le passage du fauve, il y aurait certainement décès.

Tarif des droits sur les marchés tels qu'ils étaient perçus par le Mogho-Naba et les chefs de canton avant l'occupation française.

A Ouagadougou, deux collecteurs étaient chargés de percevoir les droits de place sur le marché de Ouagadougou :

C'était : 1° Le Kos-naba (de kossé : vendre ; Naba : chef). Pour tout animal abattu et dont la viande était vendue sur la place du marché les droits étaient perçus par Kosnaba ;

2° Ragh'Naba (Ragha : marché ; Naba : chef). Les droits sur tous les autres produits étaient perçus par le Ragh'Naba.

Ces droits étaient les suivants :

Captifs. — 1.000 cauris par captif vendu ; droit acquitté par le vendeur.

Gros bétail. — *a*) Bœufs. Pour tout bœuf abattu : 250 cauris.

Vaches. Pour toute vache abattue : 250 cauris.

(La bosse de tout bœuf abattu était prélevée en sus et apportée le soir au Mogho-Naba.)

b) Anes. 200 cauris par âne vendu, payés par le vendeur.

c) Chevaux. Aucune taxe n'était perçue; les chevaux, animaux de luxe, recherchés seulement par les

Communiqué par la Mission des Pères Blancs à Ouagadougou.

BIBLIOTECA R.F.

Le BALOUM-NABA à cheval au milieu de ses courtisans.

Chefs et quelques « Rakangba « (hommes aisés) n'étaient pas exposés au marché.

d) Dam (dolo). Aucune imposition. La marchande était tenue d'apporter chaque fois qu'elle préparait du dolo, une gourde ou un canari au chef de son quartier (ministre de l'Empereur). C'est le « lenga » (c'est-à-dire le goûter).

Cette obligation explique sans doute pourquoi aucune taxe spéciale n'était payée par les marchandes de dolo.

Petit bétail. — Moutons, chèvres, aucune taxe spéciale.

Bandes de coton. — Droits acquittés suivant la grosseur des rouleaux de bandes, de 20 à 100 cauris.

Coton. — Prélevé en nature d'abord et paiement d'une taxe de 20 cauris après la vente.

Céréales et oléagineux. — Petit mil, sorgho, riz, arachides, mil germé pour dolo, haricots, pois.

Pour ces sortes de produits le Ragh'Naba et ses aides possédaient des mesures spéciales, sortes d'écuelles en bois pour prélèvement en nature. Toutes ces céréales étaient gardées ainsi que le mil germé pour la fabrication du dolo, par le Ragh'Naba, dans des greniers à la disposition de l'Empereur.

Habits confectionnés et marchands de perles, aucune taxe n'était prévue.

Soumbala (*kalgo, en Mossi*) paiement en nature : une boule par marchand).

Autres condiments. — Aucun droit acquitté.

Beurre de karité. — Prélevé à l'aide de « soutga » (espèce de louches) le beurre de karité était presque exclusivement destiné à l'entretien des chevaux du Mogho-Naba.

Beignets et autres produits alimentaires cuits. — En réalité aucun droit n'était prévu pour ces sortes de produits mais les aides collecteurs exigeaient le paiement d'une taxe en nature pour leur propre nourriture ou celle des samand'kamba serviteurs de le cour extérieure.

Sel. — Bœufs ou ânes chargés de sel : 300 cauris par animal.

Pioches, haches. — Chaque marchand remettait un daba ou une hache pour les travaux des champs des Nabas. Il n'était rien prélevé aux marchés suivants si tous les instruments n'avaient pu être vendus en un seul jour.

Bijouterie. — Aucune taxe n'était perçue ; les bijoutiers chargés de la fabrication des bracelets et autres bijoux de femmes des Nabas ainsi que divers objets de harnachement étaient exonérés de toute taxe.

Autres marchés. — Droits perçus pour les chefs de canton. Les tarifs étaient à peu près les mêmes que

ceux payés au marché de Ouagadougou. Mais pour les marchés de faible importance les droits étaient acquittés en nature. Les produits vivriers servaient à la nourriture des collecteurs, captifs gourounsi pour la plupart, qui, à cause même de leur situation sociale, étaient célibataires et n'avaient donc personne pour préparer leur nourriture.

CHAPITRE V

De l'esclavage au Mossi.

Dans les lignes qui vont suivre nous allons essayer de donner une idée de l'esclavage tel qu'il était en usage au pays Mossi avant la pénétration française.

Nous savons que depuis fort longtemps l'esclavage a été pratiqué au pays du Mogho-Naba, mais à cause de l'absence de toute date dans l'histoire des Mossi — transmise du reste de génération en génération par les griots des Nabas — il est malaisé de fixer l'époque de la pénétration de l'esclavage dans ce pays.

On sait cependant que les premiers esclaves des Mossi étaient tous d'origine « Boussanga ». Le canton de Garango, dans le cercle actuel de Tenkodogo, constituait le réservoir (lambagré, stock de coton, sens figuré) dans lequel les guerriers de l'Empereur et de ses vassaux allaient puiser par centaines de jeunes esclaves. C'est que Garango ne reconnaissait alors aucune autorité : il ne dépendait ni du Mogho-Naba de Ouagadougou ni du Roi de Tenkodogo. On rapporte à ce sujet que les guerriers des chefs Mossi surprenaient toujours les habitants de Garango le jour de marché. C'est pourquoi en souvenir de ces pillages, les marchés de Garango ne se tiennent que de 6 heures du matin à midi, même à l'heure actuelle.

Les Mossi entre eux se reconnaissaient pour des hommes libres. Nul, pas même le Naba, n'avait le

droit de réduire un sujet moaga à l'esclavage. Les tatouages qu'il porte sur la figure permettent d'ailleurs de distinguer facilement le moaga de l'étranger.

Comme il y avait peu de relations entre les villages voisins il était difficile même aux « barreurs de routes » de vendre certains jeunes gens des régions limitrophes. Il ne faut pas en conclure qu'il n'y a pas eu tout de même à cette époque des captifs d'origine moaga. Les pillards quittaient Ouagadougou pour se rendre à cheval à Boussouma par exemple. Ces bandits avaient, toujours, pendues à la selle, de grosses outres dans lesquelles ils enfermaient les enfants ou les femmes surpris par eux dans la brousse à la cueillette des fruits. Les captifs dont ils s'emparaient par ce moyen étaient ensuite vendus loin de leur village natal. Bien entendu de tels procédés étaient sévèrement réprimés par les Nabas. Naba-Wobgo chassa de son territoire le chef de canton de Bilgotenga Warongo parce que ce dernier réduisait les Mossi à l'esclavage. Warongo dut se réfugier dans le Yatenga et ne revint dans son pays qu'à l'arrivée des Français.

Les esclaves ramenés de Garango étaient en partie conservés par l'Empereur, les autres partagés entre les guerriers. On n'avait jusqu'alors songé qu'à les utiliser pour les travaux des champs et les corvées domestiques.

Naba Baongo, vingt-sixième successeur d'Oubri, eut le premier l'idée de vendre des esclaves. Il s'exprima ainsi : « id kossi bazas kamba tib boude nan wa saï (littéralement : vendons ces chiens d'esclaves, peut-être

qu'un jour n'en existera-t-il plus). C'est comme si l'Empereur avait pressenti la suppression de l'esclavage et la mise en liberté des captifs.

A l'heure actuelle on rencontre peu d'anciens captifs de race « Boussanga ». Ils ont dû sans doute rejoindre leurs villages depuis l'arrivée des Français. Leurs descendants (esclaves de case) (dogyiri) doivent porter maintenant les mêmes marques faciales que les Mossi.

Les seuls esclaves restés fidèles à leurs maîtres, ou plus exactement qui ont préféré habiter le Mossi après leur mise en liberté, sont presque tous des Gourounsi.

Les captifs Gourounsi

Des Sonrhaïs conduits par Alpha Haïnon, Gazeré et Babato ont envahi le pays gourounsi. Ils réduisirent un grand nombre de Gourounsi en esclavage ; les plus dégourdis étaient aussitôt transformés en soldats pour guerroyer contre leurs compatriotes, le reste était vendu ou échangé contre des chevaux. Le pays Mossi a été de tout temps un réservoir de chevaux. Aussi les Mossi se rendaient-ils à Léo troquer leurs bêtes contre des esclaves ou échangeaient tout simplement ceux-ci aux Sonrhaïs contre des cauris.

Les chefs de bande Sonrhaïs vivaient en bonnes relations avec l'Empereur des Mossi, Naba Sanum. C'est ainsi qu'ils épargnèrent des chefs de villages Gourounsi qui étaient venus se mettre sous la protection du Mogho-Naba.

Boukary-koutou, futur Naba Wobgo, avait l'es-

time et l'amitié des Sonrhaïs qu'il aidait à combattre les Gourounsi à la condition de garder une bonne partie du butin et des esclaves. Nous avons vu que le nombre considérable de Gourounsi qu'il emmena avec lui à Ouagadougou a puissamment contribué à sa nomination comme Empereur des Mossi.

Sous le règne des Naba Koutou, Sanum, Wobgo, il y avait, attenant aux marchés ordinaires de Ouagadougou et des grands centres, des marchés spéciaux pour la vente des esclaves. Un droit de 1.000 cauris était perçu au profit des Nabas pour tout captif vendu sans distinction de sexe.

Lorsque les propriétaires désiraient vendre leurs esclaves, ils leur rasaient d'abord la tête et c'est seulement quand les cheveux commençaient à repousser qu'on les amenait au marché. La coupe des cheveux dérive d'une croyance superstitieuse dans le Mossi.

Suivant que le point qui termine les cheveux est au milieu de la tête, sur le front ou situé près des oreilles, l'interprétation est différente : l'esclave est considéré comme un être dangereux, porte-bonheur ou porte-malheur dans une famille.

Nous n'entrerons pas dans des détails maintenant, ces croyances devant faire l'objet d'une étude spéciale.

Nous distinguerons plusieurs sortes de captifs :

1° Le Yemdaogo proprement dit d'origine étrangère (Boussanga et Gourounsi) acheté ou pris à la guerre) ;

2° Les « Daporé ou Dapobi » descendants d'esclaves (esclaves de case) ;

3° Les « Bengaré » anciens esclaves des peulhs qui ont renié leurs maîtres pour se soumettre à la seule autorité du Mogho-Naba ;

4° Les Kamboiensé.

Les différentes variétés de captifs

Daporé (habitants derrière la maison).

a) *Daporé du Mogho-Naba.* — Il y a à Ouagadougou un quartier qu'on appelle Dapoya. Les habitants de ce quartier sont des « Dapobi ». On les prend et ils se prennent eux-mêmes à tort pour des captifs. D'origine Kibissi (on sait que les Kibissi, Ninissi et Gourounsi ont primitivement occupé l'actuel territoire Mossi) ils sont venus d'eux-mêmes chez Obri-Bangrenaba (chef de Bangré de Oubri) qui les présenta à l'Empereur. On n'a pu nous dire sous le règne de quel Naba ils sont venus. Le Mogho-Naba les installa d'abord à Wavoussé et ensuite derrière sa maison pour en être les gardiens en même temps qu'il les chargeait de l'exécution des hautes œuvres.

Ce sont des captifs volontaires. Ils ne sont donc pas des « yemsé » dans l'acception complète du mot, puisqu'ils n'ont été ni achetés, ni vendus et l'Empereur, s'il ne leur accordait pas les mêmes droits qu'à ses propres sujets, parce qu'étrangers, ne leur fit aucun mal. Les « dapobi » ne pouvaient pas contracter une union valable avec une fille d'origine Mossi. Ils devaient se contenter des captives et c'est peut-être la raison pour laquelle on les considère comme des captifs, puisque les enfants issus de ces unions « dog,

yiri » (nés à la maison) sont ce qui constitue la « catégorie des esclaves de case ».

b) *Daporé de Kamsaoughin et Daporé des chefs de canton.* — A côté des « Dapobi » d'origine étrangère à qui nous venons de faire allusion, il y a les véritables « Dapobi » qui sont des captifs pris soit à la guerre, soit achetés. Les premiers sont les esclaves du Mogho-Naba confiés au Kamsaougho Naba, chef eunuque, chargé du gardiennage d'une partie du sérail de l'Empereur. Les « Dapobi » des chefs de canton « Kombemba » sont de même origine. Tandis que le Mogho-Naba ne pouvait vendre les « Dapobi » d'origine Kibissi, l'Empereur et les Chefs de canton pouvaient disposer librement des seconds ; ils étaient vendus pour la moindre faute commise et leurs femmes et enfants suivaient leur sort ou étaient confiés à d'autres captifs méritants.

Captifs de la couronne

Les Bangarés.

Il s'agit de captifs peulhs qui se sont affranchis peu à peu de l'autorité de leurs maîtres et qui sont venus se soumettre volontairement à celle du Mogho-Naba.

On appelle un troupeau de bœufs « nab'bangaré ». C'est de là que vient probablement le mot « Bangaré » (troupeau) pour désigner cette catégorie d'esclaves. Mais les « Bangarés » ne se composent pas uniquement d'anciens esclaves peuhls, il y a aussi des personnes libres qui ont commis quelque lourde faute dans leur

village d'origine et qui craignant des représailles sont venues grossir le « troupeau ».

Une fois présentés au Mogho-Naba ils étaient considérés désormais comme des esclaves et dès lors, hors de toute atteinte.

Les principaux villages « Bangaré » connus généralement sous le nom de « villages indépendants » sont : Kaïbo (province du Gounga) ; Manghin, Zaanga (canton de Zorgongo), Zaon'pighin, Payaobtinga (canton de Boudry) ; Nabasnoghin (canton de Nedogo) Bangar'Nabilin (canton de Zorgo) ; Gandaogo (canton de Zoungou) ; Boumintoré, Sidtenga, Mandié, Bougoumbarga, etc., etc...

L'Empereur était libre de puiser dans ces « troupeaux » chaque fois que le besoin s'en faisait sentir. Il vendait ou faisait castrer comme eunuques les « Bangaré » qui se rendaient coupables de quelque faute grave ou qui lui étaient signalés comme des individus dangereux semant le désordre dans le village ou se livrant à des pillages.

Les « Bangaré » se marient entre eux, aucun Mossi libre ne consentant à leur donner sa fille. Cela repose uniquement sur ce fait que si l'Empereur se décidait à vendre le « Bangaré », sa famille suivait le même sort que lui. L'intervention du père de la conjointe devenait d'autant plus inopérante qu'elle pouvait être pour lui une cause d'insécurité. Et on comprend sans peine que personne ne tient dans ces conditions à engager l'avenir de sa fille.

Bangaré-Naba. — Les chefs des villages Bangaré

sont nommés par le Mogho-Naba. Ces villages échappent entièrement au contrôle des chefs de canton dans le territoire desquels ils sont placés. Les habitants ne devaient aucune redevance au Kombéré; à plus forte raison ce dernier ne pouvait exiger d'eux aucune prestation, comme de participer par exemple à la culture de ses champs ou à le réfection des toits de sa maison. Ils ne reconnaissent pour chef que le Mogho-Naba.

Kamboinsé. — Venus de l'ouest sous le règne de Naba Waraga (19e successeur d'Oubry). Les Kamboinsé véritables ne sont pas des Mossi. Comme les « Dapobi » du quartier Dapoya, les Kamboinsé sont venus avec des fusils — leur chef avait même un siège — se soumettre à l'autorité du Mogho-Naba. Gambaré, c'est ainsi que se nommait leur chef, dit à l'Empereur qu'ils étaient venus s'offrir comme soldats et esclaves pour aider le Mogho-Naba à pacifier son territoire. Les Kamboinsé habitent un quartier de la ville derrière la mission catholique à droite de la route de Pô.

Jaloux de se voir concurrencer par des étrangers, les artilleurs du Mogho-Naba firent aussi nommer un chef qui prit le nom de Kamboin-Naba. Ils sont cependant différents des premiers et habitent à une douzaine de kilomètres de Ouagadougou dans les villages de Kamboinsé et de Wobrigré.

Mais tandis que les premiers sont des esclaves volontaires, les autres sont de vrais captifs capturés sur les divers champs de bataille ou achetés par l'Empereur.

Mise en gage des captifs. — Les captifs pouvaient servir au paiement des dettes contractées. Il convient de remarquer que le privilège de posséder des captifs ne revenait pas uniquement à l'Empereur et à ses vassaux et que tout « Moaga » dakangré (homme aisé) pouvait en posséder.

Si un père de famille venait à mourir en laissant des dettes on vendait quelques captifs pour payer celles-ci. Mais si le créancier désirait des captifs on mettait ces derniers en adjudication et on les prisait tout comme s'il s'agissait d'animaux.

De même on échangeait librement les captifs contre des chevaux, des boubous et même des charges de kolas.

Les captifs maltraités par leurs maîtres, lorsque ceux-ci n'appartenaient pas à la noblesse, pouvaient venir se confier au Naba. Dans ce cas ils cessaient d'appartenir à leur véritable propriétaire. D'autre part quand un Moaga se permettait de tuer un captif il devait verser immédiatement 100.000 cauris à son chef de canton, comme prix du sang.

D'une façon générale les captifs ramenés comme butin de guerre étaient aussitôt vendus à des Haoussas, Yarcés qui eux-mêmes les revendaient aux Achantis contre des kolas ou les échangeaient à Tombouctou contre des barres de sel. Bien qu'on leur fît faire maints détours pour qu'ils ne sachent plus quel chemin prendre pour regagner leurs foyers, un certain nombre d'entre eux arrivaient tout de même à s'échapper.

Les Nabas faisaient des jeunes « Yemdado » des soronés ou des palefreniers, de même qu'ils pouvaient

prendre comme épouses les jeunes et belles « Yempoksé ».

Ventes d'hommes libres. — L'Empereur des Mossi et les vassaux ne vendaient pas leurs sujets. Les individus dangereux étaient tout simplement mis à mort à moins que pour éviter la peine capitale les coupables ne se réfugiassent dans un « bangaré », comme il a été dit ci-dessus. On envoyait aussi certains d'entre eux à l'Empereur pour en faire des eunuques.

Les marques faciales des Mossi permettaient de les distinguer des autres races indigènes voisines. Mais si par accident ou pressé par le besoin un Naba vendait un homme libre qui était réclamé par ses parents, le chef était tenu de racheter l'esclave ou d'indemniser les parents de celui-ci. Nous avons déjà dit plus haut dans quelles conditions un chef de canton a été renvoyé du Mossi par l'Empereur pour avoir vendu des Mossi.

Ventes déguisées des femmes et d'enfants. — Dans le chapitre traitant du mariage au Mossi nous démontrerons que l'indigène moaga n'exigeait pas de dot précisément parce qu'il n'entendait pas vendre sa fille. Cette règle n'est sans doute pas sans exception. Nous exposerons, en effet, que le non-paiement d'une dette, l'état d'ébriété, un service reçu étaient autant de raisons pour engager la vie d'une fille, celle-ci quelquefois petite n'ayant même pas conscience du sort qui lui était réservé. Dans tous les cas elle n'a pas d'avis à exprimer, n'étant même pas consultée. Pendant les disettes — qui sévissent presque réguliè-

rement depuis quelques années — un petit panier de mil reçu suffit pour qu'un père de famille promette sa fille. De même, — c'est très regrettable de le dire, — un grand nombre de filles sont engagées pour des sommes insignifiantes au moment du paiement de l'impôt de capitation.

Droits de l'esclave. — Considéré comme un être inférieur le « Yemdaogo » (esclave) n'a pas de droits bien définis. Il est soumis à toutes les corvées domestiques et à une obéissance passive vis-à-vis de son maître et des membres de la famille de celui-ci. Mais en dehors de ses obligations impérieuses il a le droit de se livrer à certaines cultures personnelles, à quelque artisanat ou à l'élevage du bétail dont le produit constitue sa fortune personnelle. La gestion de celle-ci lui est entièrement laissée et si son maître contracte des dettes, il se doit de les rembourser dans les délais fixés.

Le rachat de l'esclavage. — Comme il a été dit dans le paragraphe précédent, l'esclave peut par son travail se constituer une fortune personnelle. Ainsi en versant une somme de 100.000 cauris à son maître il pouvait se rendre libre. Il pouvait dès lors soit retourner dans son village natal, soit se fixer dans le village de son maître. Des captifs ont pu par leur travail non seulement se racheter, mais aussi devenir eux-mêmes propriétaires d'esclaves.

Cependant si les esclaves contractent mariage avec des captives données par leurs maîtres et deviennent pères de famille, ils ne quittent généralement plus

ceux-ci. On a alors pour eux certains égards, et ils comptent dans la famille. Il demeure entendu qu'ils n'ont pas le droit de disposer de leurs enfants qui sont des « dogyiri » (esclaves de case).

Travail non rémunéré dans ses différentes formes. — A l'exclusion des corvées et autres obligations coutumières auxquelles les sujets Mossi sont astreints, vis-à-vis de leurs Naba, — nous avons décrit ces corvées dans un chapitre spécial — on peut dire que d'une manière générale aucun travail, même celui fait par des captifs, n'est exigé sans rémunération. Ici, dans un centre particulièrement agricole, il ne saurait être question de rémunération en argent comme dans les entreprises privées ou officielles, où les clauses du contrat d'engagement règlent les droits et les devoirs de l'employeur vis-à-vis de l'employé. Dans le domaine purement indigène la rémunération d'un travail repose uniquement sur l'obligation pour l'employeur de nourrir l'employé.

En somme quelles sont les obligations du Moaga ?

1° Culture des champs familiaux ;

2° Construction et réfection des cases et toitures ;

3° Travaux personnels : vannerie, cordonnerie, tissage de bandes de coton, travaux de couture, poterie, etc., etc.

Pour la culture des champs familiaux aussi bien que pour la construction et la réfection des cases d'habitation, le chef de famille est tenu pendant la durée des travaux de fournir à manger aux travailleurs. Nous verrons dans un autre chapitre que lorsque les

membres de la famille ne pouvaient suffire seuls à la tâche, on faisait appel à d'autres jeunes gens du village. Dans ce cas, on tuait des bêtes, on préparait du dolo (bière de mil) et du sagbo (bouillie de mil) ou du benga (haricots).

D'autre part si les « Yemdado » étaient astreints à de durs travaux il convient de dire qu'ils étaient très bien nourris et qu'ils recevaient même une double ration.

Les captifs faisaient-ils partie de la succession ? — Au Mossi les femmes font partie de la succession au même titre que les autres biens du défunt. Il en est de même des captifs (yemsé) ou dogyiri (esclaves de case) qui font partie intégrante de la succession. Ils constituent un patrimoine transmissible de père en fils dans l'ordre successoral prévu par la coutume. Ils demeurent la propriété exclusive de l'héritier légitime et ne suivent pas le même sort de partage que les femmes du défunt.

CHAPITRE VI

Djiba-Naba prince héritier de l'Empire Mossi.

Préliminaire

En écrivant sur ce sujet nous n'avons pas cherché à savoir si le canton de Djiba était autrefois indépendant ou s'il était sous l'administration directe du Mogho-Naba.

Les événements qui ont bouleversé le monde en 1914 ont amené l'incorporation du Djiba-Naba d'alors, frère du Naba Kom, Mogho-Naba actuel, et on dut en confier l'intérim à un autre frère de l'Empereur. L'administration de l'intérimaire fut en bien des points critiquable; aussi lorsqu'il fallut envoyer le Djiba-Naba revenu du front à Doulougou remplacer un fils de Naba Wobgo décédé, le Mogho-Naba conserva, pendant que son fils aîné revenu de Tunis et nommé Chef de Djiba, faisait son service militaire à Salonique, l'administration directe du canton. On peut donc dire que le canton de Djiba était, avant de devenir l'apanage du fils aîné de Naba Zombré, placé sous l'autorité de ce dernier.

1° C'est du temps de Naba Zombré, vingt-troisième Mogho-Naba, que date la désignation du premier fils de l'Empereur au commandement du canton de Djiba. Naba Zombré après Naba Niandeffo est un de ceux qui resta longtemps au trône. Il régna en effet soixante ans.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE IMPRIMÉS

Une vieille tradition veut que, lorsque l'Empereur a trente ans de règne, il se rende à Oubritenga pour y célébrer le Zom'bika (litt. monter sur le bika).

Bika. — Lorsque l'Empereur se rend à Oubritenga, on fait creuser une fosse assez spacieuse dans laquelle on met toutes sortes de provisions de bouche, puis on introduit parmi elles un homme vivant. Des perches ferment l'ouverture du sépulcre où gît l'homme étouffé. On recouvre le tout de terre. On élève un guéré (trône) sur la tombe. C'est là que l'Empereur reçoit, sans grande cérémonie, ses fidèles pendant son séjour à Oubritenga. Dans la pratique, l'Empereur est considéré comme mort et ressuscité... Aussi lorsqu'après une absence qui peut durer des années, il revient à Ouagadougou la population lui réserve-t-elle un accueil on ne peut plus chaleureux, tandis qu'il est lui-même soumis à toutes les obligations coutumières comme aux premiers jours de son avènement.

Cette coutume est naturellement appelée à disparaître. En tout cas si on était obligé de la pratiquer de nos jours, l'homme serait vraisemblablement remplacé par un coq.

Donc Naba Zombré alla à Oubritenga monter sur le « Bika » et y séjourna trois ans. Son fils aîné faisait son intérim à Ouagadougou et ne manqua pas d'acquérir quelque gloire et l'estime de la population.

Quand son père revint il fallut bien donner à ce prince qui avait déjà goûté la « joie » de régner et acquis de sérieuses qualités au commandement, un poste de choix. Djiba fut choisi. A dater de cette

époque dès que le premier fils du Mogho-Naba atteint l'âge de raison il est nommé Djiba-Naba et l'on comprend aisément que Naba Kom intronisé assez jeune ait été un moment très inquiet de l'absence de ses deux enfants envoyés au Sénégal puis en Tunisie.

La nomination de Djiba-Naba diffère très peu de celle des autres chefs de canton, mais ce Naba est soumis à certaines obligations que nous allons essayer de retracer ci-après :

Avant sa nomination

Avant d'être nommé, le prince héritier de l'Empire Mossi se rend d'abord au village de Zango où il doit séjourner une semaine. Il doit apporter avec lui : un mouton, un coq blanc, un bœuf qu'il remet au Zango-Naba pour être offerts au « tenpelem » (à la terre) afin de lui donner santé, bonheur, etc... Il remet en outre une barre de sel destinée à être distribuée aux vieilles femmes.

De passage à Nonsin, il donne un mouton, un coq blanc et du sel pour les mêmes offrandes.

Le septième jour il revient à Ouagadougou et descend à Bilbalogo en principe chez le Kam Naba (chef des jeunes gens) dont il devient l'hôte. Le Mogho-Naba prévient ses ministres et on fixe le jour de la nomination.

Les formalités d'usage sont à peu de choses près celles exigées pour la nomination des chefs de canton (Kombemba).

Après la nomination

Le lendemain de sa nomination, le Djiba-Naba vient rendre visite à son père; on pose alors un « nag-pouré » (coussin) près d'un hangar situé dans la cour de l'Empereur au pied d'un piquet spécial appelé « zandaogo du Djiba-Naba ». Le Djiba-Naba devient l'hôte du Gounga-Naba dans le quartier duquel il descendra désormais chaque fois qu'il viendra à Ouagadougou (à cause de l'inimitié qui existe entre l'Empereur et ses frères, le Djiba-Naba descend actuellement à Kamsaoghin, non loin de la maison de son père).

Il lui reste à rendre visite aux Ministres de son père. A tout seigneur, tout honneur; c'est au Ouidi-Naba, premier ministre qu'il doit sa première visite. Dès qu'il est prévenu de l'arrivée du Djiba-Naba celui-ci lui fait offrir : un mouton, du dam (dolo), des gouré (colas).

Le prince héritier se rend ensuite chez le Larrhallé-Naba qui doit lui faire les mêmes cadeaux et de là chez le Kamsogo-Naba, chef eunuque, où les mêmes honneurs lui sont rendus et où il reçoit également un mouton, du dolo et des colas.

Il rend ensuite visite aux Gounga-Naba, Poé-Naba, Samandé-Naba, en enfin au Baloum-Naba où il reçoit de nombreux présents.

Le troisième jour il finit ses visites en allant voir l'Imam représentant de l'Islam à Ouagadougou. Là on lui présente de l'eau de farine dans laquelle on a mis du miel. On lui offre aussi des colas.

On remarquera que la calebasse d'eau de farine sur laquelle flottera nécessairement un peu de beurre de karité est très en honneur en pays Mossi et ce n'est ni saluer ni recevoir comme il convient un étranger que de lui offrir à son arrivée de l'eau pure.

Le quatrième ou le cinquième jour, le Djiba-Naba se rend à Zoanghna (village situé à 2 ou 3 kilomètres derrière les bâtiments du Gouvernement) et il remet un mouton, un bœuf, destinés à servir d'offrandes à la « chose sacrée » des aïeux, pour le protéger contre les esprits malfaisants et les mauvaises gens. Il ne passe pas la nuit dans ce village et revient dès que le sacrifice est consommé.

Quelques jours plus tard on décide d'aller installer le nouveau Naba dans ses états. C'est tout un cortège de soronés, de tambours, de suivants, etc... C'est aussi une sorte de pèlerinage que le Djiba-Naba est tenu d'effectuer. C'est ce que nous allons résumer succinctement.

L'itinéraire emprunté est le suivant :

Le Djiba-Naba se rend d'abord à Badnogo et y couche. Le lendemain il va à Samba ; là on lui offre de l'eau de farine et, de son côté, il donne du sel pour être distribué aux vieilles femmes du village.

On se demandera sans doute pourquoi ces offres de sel aux vieilles femmes et non au reste de la population. Les Mossi appellent les vieilles des « nough' pouk ramba » c'est-à-dire des personnes qui, tout en vous souhaitant des bénédictions, tapent les deux mains comme si une puissance supérieure devait entendre leurs prières et les exaucer.

Le lendemain il va à Tensobitenga et y séjourne trois jours. On lui prépare du dolo, on lui donne un bœuf pour ses suivants, une femme pour lui-même. A Nakamtenga où il se rend ensuite, le chef de ce village le rencontre avec un mouton et de nombreux paniers et cuvettes de gâteau de mil (sagbo).

Il n'y passe pas la nuit et se rend à Koubri (c'est le village où les eunuques subissaient autrefois la rude opération de la castration[1]) ; le chef de canton va à sa rencontre, l'amène dans sa maison, le fait asseoir à ses côtés et déclare à la population qu'il vient de recevoir la visite de son fils (Koubri-Naba est descendant des Mogho-Naba).

Il offre ensuite au Prince héritier un bœuf, beau-

---

1. Les Eunuques. — Les brigands, les voleurs, les assassins, les captifs ou les soronés (serviteurs) convaincus d'adultère avec une femme de la noblesse, étaient seuls envoyés à Koubri, canton dans le cercle de Ouagadougou), pour subir l'opération de la castration. Celle-ci consistait, au début, dans l'extraction des glandes testiculaires jusqu'au moment où un eunuque réussit, on ne sait trop comment, à abuser de certaines femmes dont la garde lui était confiée. Dès lors l'ablation totale de la verge parut un moyen efficace, mais pour faciliter l'évacuation des urines on introduit dans l'orifice de la verge une douille de cartouche en cuivre.

Dès que la personne a subi l'opération elle s'évanouit, on profite de son état pour préparer une sorte de mixture dont la composition ne nous est pas connue. Sitôt que le malade recouvre ses sens il est pris d'une soif ardente et absorbe d'un trait la drogue qui a pour effet, dit-on, d'abêtir le nouvel eunuque au point de le rendre incapable de vengeance, eût-il même des armes à sa portée.

C'est après guérison complète que l'opéré est envoyé au Mogho-Naba. Celui-ci le charge de la surveillance d'un harem ou du gardiennage d'une sépulture royale.

coup de dolo, puis avant de le quitter, le Djiba-Naba a libre accès dans la maison du chef où il prend pour femme la première fille pubère qu'il rencontrera sur son passage. Le séjour à Koubri était de sept jours, mais il pouvait être ramené à deux ou trois jours en raison des lourdes dépenses qu'occasionne le passage d'un prince de l'importance du Djiba-Naba, à l'heure actuelle surtout où les chefs de canton n'ont plus leur prestige d'autrefois.

Le Djiba-Naba continue sur Kombissiri où il doit être à la charge du chef de ce canton. Pendant une semaine, indépendamment de la nourriture qui doit être copieuse, et le dolo abondant, le prince héritier de l'Empire Mossi reçoit un bœuf, un mouton et avant le départ pour Doulougou, une femme.

Le chef de ce dernier canton dont il devient l'hôte pendant une semaine lui donne également du dolo, un mouton, un bœuf, un boubou et enfin une femme.

A Bagamini où il se rend ensuite il recevra du chef de ce canton, un bœuf, une femme, un carquois et des flèches avec ces paroles significatives « ad locko la pema taon widi, laf ra taon neb'yé ti ya f'ba yemsé (littéralement : prends ces flèches pour tirer sur les chevaux et non sur les hommes car ces derniers sont les esclaves de ton père et le pays est aussi à lui par conséquent à toi).

Sept jours après il quitte Bagamini pour se rendre à Ipelsé où il reçoit le même chaleureux accueil ; il emportera à son départ un bœuf et une femme.

Le séjour à Ipelsé est aussi de sept jours ; de passage à Bedgo chez le chef peulh, le Djiba-Naba choi-

sit lui-même dans le troupeau de bœufs qui lui sera obligatoirement présenté, le meilleur taureau et prendra dans la maison de ce chef une jeune fille qui deviendra sa propriété. Il continue sur Guirgo où il devient l'hôte du chef de canton pendant une semaine entière. Avant son départ il recevra de ce dernier, un bœuf, un boubou et une femme.

Les habitants du village de Kakamsé où Djiba-Naba ne sera que de passage lui apporteront beaucoup de gâteau de mil (sagbo) et un cadeau dont le libre choix leur est laissé (mouton, chèvre, bœuf, cauris, dolo, etc...).

Le prince héritier continue sur Kondrin et y demeure trois jours. Outre le sagho et le dam, le chef de Kondrin est tenu de lui offrir avant son départ, un bœuf et une femme.

Il se rend ensuite à Béré. Le chef de Béré appelé « Rimbissi kasma » (l'aîné des descendants des Mogho-Naba) donnera au Djiba-Naba, un bœuf, un boubou et une femme et l'hébergera pendant une semaine entière.

Le septième jour dans la nuit, les notables du canton de Djiba viennent à Béré chercher le Naba. Il se laisse emmener n'ayant pour tout compagnon qu'un serviteur et un palefrenier et laissant là toute l'escorte de Ouagadougou qui devra le rejoindre seulement le lendemain matin [1].

---

1. Pourquoi ce départ nuitamment et cette sorte d'évasion ? Sur la route qui mène dans ses états le Djiba doit passer sous un arbre dont il devra, étant à cheval, pouvoir toucher les branchages. Tout son avenir en dépend. C'est de ce jour que

Au préalable, on a eu soin de chercher une jolie demeure susceptible de loger le prince, fils aîné de l'Empereur. A cet effet on choisit une maison bien bâtie et assez grande appartenant à un « dakangré » (homme aisé) d'un village et l'on y conduit Son Altesse. Dès que le Djiba-Naba descend de cheval et s'avance son hôte obligé quitte sa concession pour aller demander l'hospitalité à un de ses voisins ; il a soin de réunir sa fortune ; argent (liguidi) et femmes dans une partie de la maison ; le reste devient désormais la maison du Naba. En effet, peu après l'installation la maison est agrandie, et quelques cases brisées pour faire place à des constructions plus somptueuses.

L'hôte ainsi congédié reçoit dès que le Djiba-Naba est installé quelques cadeaux et des femmes, sorte d'indemnité de déguerpissement et on lui construit à quelques centaines de mètres plus loin une maison convenable.

Pendant plusieurs jours c'est la fête dans le canton de Djiba ; tous les notables et chefs de village, voire les chefs de canton les plus proches, qui n'ont pas eu la joie de recevoir le prince héritier, viennent saluer le nouveau Naba et lui apporter des cadeaux importants.

L'escorte de Ouagadougou est ensuite renvoyée

---

le prince aura longue vie et remplacera son père. En effet cet « arbre » a un don magique et ses branchages s'éloigneront d'eux-mêmes au passage du Djiba-Naba si celui-ci, bien que premier fils de l'Empereur, n'est pas le successeur désigné par « Wendé » (Dieu).

avec de nombreux cadeaux. Les plus importants « Nayirdamba » reçoivent des femmes et des habits.

On a pu remarquer qu'indépendamment des femmes que le Djiba-Naba a pu recevoir avant sa nomination, il s'est constitué pendant son voyage une sorte de sérail; c'est une partie de ces femmes qu'il donnera à ses suivants, se réservant les plus jolies.

Autrefois Boulsa-Naba, Boussouma-Naba, Konkisitenga-Naba et tous ceux qui étaient en quelque sorte « Gouverneurs » indépendants de leurs États n'apportaient pas leur tribut annuel au Mogho-Naba sans envoyer des cadeaux à son fils aîné à Djiba.

De même les chefs de canton étaient tenus de faire au Djiba-Naba à peu près les mêmes cadeaux annuels qu'à son père.

A noter aussi que les chefs qui se brouillaient avec le Mogho-Naba et que celui-ci se proposait de mettre à mort, pouvaient obtenir facilement le pardon en achetant l'amitié du Djiba-Naba, l'Empereur ne voulant pas après tout mécontenter son fils en faisant périr un de ses intimes.

CHAPITRE VII

Le salut mossi. — Le respect de la maison des Nabas.
La question du bonnet. — Hiérarchie entre chefs.
Une légende sur l'origine de la chefferie Mossie.

Salut des Nabas. — (Nab'pousgho)

Les « Kombemba » (chefs de canton), les Nayir-damba (Ministres et autres personnages de la cour), sont tenus, lorsqu'il vont rendre visite au Mogho-Naba, d'enlever leur bonnet en arrivant sur le seuil de la porte. Ils remettent alors leur bonnet à leurs soronés (serviteurs) ou suivants. S'ils ne sont pas venus à cheval, ils doivent confier leurs « néoda » (chaussures) à un page et marcher pieds nus. En un mot ils se débarrassent de tout ce qui pourrait gêner l'exécution du salut si compliqué des Mossi.

Nous empruntons au R.-P. Mangin les passages suivants sur la façon de saluer des Mossi.

I. — Salut mossi

« Le « Moaga » dépose tout, charge, chapeau, bonnet, « sabre, retire ses savates, s'asseoit à terre ; replie « légèrement ses jambes, porte le buste en avant, les « coudes appuyés à terre et aussi écartés que possible « l'un de l'autre, les avant-bras repliés devant la « poitrine et les deux mains à demi fermées, le pouce « levé en l'air, frappant ensemble la terre trois ou

« quatre fois puis l'individu se relève un peu et frotte « ensemble la paume de ses deux mains. Jamais il ne « regarde en face celui qu'il veut saluer, mais les yeux « légèrement baissés. C'est vraiment une attitude « très humiliée, surtout quand le chef ainsi salué reste « debout, ou se trouve à cheval et dominant son su- « bordonné, daigne à peine lui accorder un regard.

« Les femmes, au lieu de frapper la terre avec les « avant-bras, la frappent avec les coudes et relèvent, « à hauteur des épaules, les mains ouvertes et les « doigts allongés.

« Le grand salut[1], très rarement employé d'ailleurs, « consiste, après le salut ordinaire, à se retourner, à « prendre de la poussière avec ses deux mains et à « s'en couvrir le front puis à revenir saluer son inter- « locuteur.

« Deux indigènes qui se connaissent, se croisent-ils, « dans un chemin, le plus jeune s'accroupit à peine « et commence le salut auquel l'autre répond en s'ac- « croupissant à son tour. S'ils portent des charges, « ils les déposent à terre, puis se saluent. Ils ne sont « jamais pressés. Les serviteurs et les femmes passant « devant un chef, s'inclinent légèrement et joignent « les mains devant la poitrine. Si compliqué que soit « le salut mossi, les indigènes le font avec grâce et « aisance ; ils y sont habitués dès leur plus jeune

---

1. Là le R. P. Mangin a oublié de donner une petite explication, c'est que ce salut n'a lieu que lorsque le chef ou le personnage salué a donné une femme, un boubou ou un cadeau à la personne qui salue. Du reste toutes les personnes présentes se couvrent le front de poussière.

« âge, et en tout cas ne sont pas alors gauches et « empruntés comme lorsqu'ils s'essaient à ébaucher « le salut militaire. »

II. — Le respect de la maison des Nabas

Le « Kombéré » est maître absolu sur son territoire. Ses sujets doivent lui témoigner la même déférence que celle qu'il témoigne lui-même au Mogho-Naba.

Cependant, bien que n'appartenant pas à la noblesse, un Ministre de l'Empereur n'ôtera pas son bonnet pour répondre au salut d'un Kombéré. Au contraire celui-ci doit s'humilier, s'effacer devant lui comme chez le Mogho-Naba.

Il est formellement défendu au Nabiga (fils de Naba) et aux « Nakomsé » (descendants des Nabas) et qui plus est, au Moaga vulgaire, de se chausser et de porter le bonnet dans la cour du Naba — cette règle ne souffre d'exception que lorsque le sujet est converti aux principes de l'islamisme, mais même dans ce cas il abandonne à la porte ses chaussures; il garde seulement son bonnet ou le turban. Il ne leur est permis de reprendre les savates et de remettre la coiffure que lorsqu'ils se trouvent à plus de 300 mètres de la maison du Naba et parfois même, dans les centres où la coutume est suivie rigoureusement, lorsqu'ils sont hors de la vue du Naba.

Toute infraction à la règle était sévèrement punie de plusieurs coups de corde, sans préjudice de la confiscation des biens par les samand'kamba du Naba,

lorsque le délinquant n'appartenait pas à la noblesse, c'est-à-dire n'était ni Nabiga ni Nakombga.

Il n'est peut-être pas sans intérêt de dire que la chéchia, étant à l'origine un des insignes de la chefferie, le port en était défendu au Nabiga et à plus forte raison au « talga » (Moaga vulgaire). Aujourd'hui elle est portée par les hommes et les jeunes gens, la multiplication et l'installation des comptoirs européens ayant répandu cet article autrefois très rare.

Serrement de mains. — Il est rare de voir un Naba tendre la main à un de ces sujets, et plus particulièrement à ses frères ou à ses confrères (Nakomsé).

Cet interdit repose sur deux fondements : 1° Le Naba doit tenir une distance entre lui et ses administrés, ce qui est très normal ; 2° une croyance superstitieuse admet que les individus mal intentionnés à l'égard du chef s'enduisent la main de poudres magiques, qui ont pour effet de provoquer des enflures susceptibles de se transformer en de véritables abcès.

Ainsi donc le Mogho-Naba ne voit aucun inconvénient à serrer la main d'un « bambara » ou d'un « Djerma » mais s'étonnera qu'un indigène d'origine « moaga » — fût-il même fonctionnaire —, lui tende la main.

Dès qu'ils atteignent un âge raisonnable, les enfants des Nabas ne peuvent plus jouer avec leur « papa », *à fortiori* lui serrer la main. Ils sont obligés de se plier à la règle générale qui consiste à faire des « kantissé » (salut mossi).

* *

A l'heure actuelle les Nabas (Kombemba) et Nayiridamba (Ministres de l'Empereur) comprennent l'inutilité de pareilles marques de méfiance; aussi, s'ils continuent à se montrer moins familiers avec leurs parents (frères, oncles et fils — parce qu'ils les considèrent comme des concurrents), ils tendent les premiers la main aux autres Mossi de quelque condition et aux étrangers.

Les réceptions chez les Nabas. — 1° *Chez le Mogho-Naba.* — Jusqu'à présent et malgré près de trente-cinq ans d'occupation française, la façon de recevoir chez l'Empereur, — qui échoit, empressons-nous de le dire, à ses serviteurs — a très peu varié. — Les fonctionnaires de l'administration et du commerce originaires du pays sont encore traités sur le même pied que leurs compatriotes moins évolués. Non seulement ils sont tenus de faire le « kantissé » (salut mossi) tel qu'il est décrit par le R. P. Mangin, mais encore ils doivent après cela s'asseoir par terre, ce qui n'est guère commode pour des costumes européens. Les étrangers (Bambaras, Djermas, voire même les Gourounsi) reçoivent des sièges : c'est que les soronés ne reconnaissent pas en eux des compatriotes.

2° *Chez les Ministres.* — Tous les Ministres de l'Empereur possèdent à l'heure actuelle des maisons très confortables et de magnifiques salons avec fauteuils « morris » et chaises pliantes. Ces sièges sont offerts

avec empressement aux visiteurs de quelque considération tandis que des bancs mesurant de 2 à 3 mètres de longueur sont réservés aux « petits messieurs » (boys, cuisiniers, gardes de cercle, notables, etc...).

3° *Chez les Kombemba.* — Aux visiteurs de marque sont toujours réservés des bancs ou à défaut des nattes, Quelques-uns d'entre eux possèdent même quelques chaises ordinaires et une à deux chaises pliantes.

IV. — Les hiérarchies entre Ministres et fonctionnaires de la Cour du Roi des Mossi

1° — *Les Hiérarchies.*

Il existe une sorte de hiérarchie entre Nabas. Tel chef doit se décoiffer pour saluer tel autre parce qu'il est le « petit frère » (Yaoua) ou parce qu'il se trouve en présence d'un chef plus considéré que lui (par exemple les petits « Dima ») (petits rois).

Il est excessivement difficile d'établir la hiérarchie qui existe entre les Kombemba en raison même de leur nombre, mais ils la respectent encore aujourd'hui ; il serait malaisé d'entreprendre de pareilles recherches qui, si elles peuvent avoir un intérêt local, grossiraient sans profit notre travail.

Ce qui va suivre ne concernera exclusivement que les Ministres et autres fonctionnaires de la Cour de l'Empereur.

a) *Avant la pénétration française, les rapports des Ministres entre eux.*

Ouidi-Naba. — Premier ministre. Chef de la cava-

lerie. Dès sa nomination, le Ouidi-Naba n'est tenu de rendre visite qu'au Mogho-Naba seul. Il appartient aux autres Ministres ses collègues et aux notables de Ouagadougou d'aller le voir chez lui. Naturellement, — noblesse oblige, — Ouidi-Naba est tenu de leur offrir du dolo en grande quantité et de tuer des moutons ou même d'abattre des bœufs en leur honneur.

Larrhallé-Naba. — Même Ministre (gardien des sépultures).

Contrairement à ce qui s'est passé tout dernièrement (mars-avril 1929) Larrhallé-Naba ne doit rendre visite qu'au Ouidi-Naba et, — mais seulement s'il le désire — au Gounga-Naba. Il ne va pas chez les autres Ministres ou fonctionnaires.

Gounga-Naba est tenu de rendre visite aux deux premiers Ministres, Ouidi-Naba et Larrhallé-Naba. Les autres fonctionnaires de la Cour doivent aller le voir chez lui et comme il a été déjà dit pour le Ouidi-Naba, il leur offre du dolo et de la viande.

Baloum-Naba. — Intendant du Mogho-Naba et Grand Chef des pages, est tenu dans les premiers jours qui suivent son avènement de rendre visite au trois principaux Ministres et à l'Imam. Là s'arrêtent ses visites; il ne va pas chez les autres personnages de la Cour.

Ceci dit, passons au fait principal.

2° — Les Ministres et autres fonctionnaires chez le Mogho-Naba

Dans la cour où se donnent les audiences de l'Em-

pereur du Mossi se trouvent des tas de pierres indiquant la place des Ministres et de leur suite.

Ouidi-Naba, Larrhallé-Naba, Gounga-Naba et Kamsaongho-Naba se mettent ensemble avec leur suite ; le Baloum-Naba, le Zusobinkassanga ont aussi leur place, etc... Avant d'avoir rendu les honneurs au Mogho-Naba il n'est permis à aucun d'entre eux de se déranger pour aller saluer un confrère.

***

Seuls le Baloum-Naba, le Zusoaba, le Kamsaogho, les serviteurs et les palefreniers étaient autrefois admis à rendre visite à l'Empereur dans la cour de son palais. Les autres Ministres ou fonctionnaires de la cour (Ouidi-Naba, Larrhallé-Naba, Gounga-Naba, etc...) ne pouvaient, sous aucun prétexte et dans aucune circonstance, pénétrer dans la cour intérieure de la maison du Mogho-Naba. — Ils faisaient annoncer leur présence par des « soronés » et attendaient sous un hangar (benda zandé) situé dans la cour où se donnent les audiences. Il y a à peine quelques années, quand le Gounga-Naba actuel a été appelé à prendre la succession de son père, il demanda la cause de cette interdiction et comme aucune raison valable ne lui fut donnée il sollicita de l'Empereur l'autorisation d'enfreindre la règle et depuis, ses autres collègues ont suivi son exemple.

3° — La question du bonnet

Nous savons qu'au moment de sa nomination tout

Ministre, fonctionnaire de la cour et tout chef de canton, reçoit du Mogho-Naba un bonnet. Sans doute il ne peut conserver un seul bonnet toute sa vie durant ; aussi ceux qu'il peut être appelé à acheter par la suite sont tous aussi sacrés que le premier. Il est formellement interdit à un particulier, fût-il fils de Naba, de porter ce bonnet.

Nous avons vu d'autre part, qu'il était défendu autrefois à tout « Moaga » de porter la chéchia rouge [1] (c'était en effet un bonnet Fez que Mogho-Naba offrait au chef de canton).

Sauf Tenkodogo-Naba, et plus récemment Boussouma-Naba, qui ne rendent pas les honneurs au Mogho-Naba, tous les chefs de cantons du Mossi : Ministres et autres petits « Dima » doivent ôter le bonnet pour saluer l'Empereur.

a) *Entre ministres*. — Ouidi-Naba conserve son bonnet devant n'importe lequel de ses confrères.

Larrhallé-Naba, Gounga-Naba, Kamsaongo-Naba, sont des égaux et se saluent le bonnet sur la tête.

Baloum-Naba, Samandé-Naba, sont aussi des égaux ; ils ne se découffent pas pour se saluer.

Par ailleurs ces deux derniers étaient tenus d'ôter le pougla (bonnet) et même de faire « les kantissé » lorsqu'ils se trouvaient en présence des trois principaux Ministres.

---

1. Chez les Habès seul le Hogon a le droit de porter la chéchia. Les jeunes Habès incorporés comme tirailleurs ne portent plus la chéchia rouge après leur libération, s'ils regagnent leurs foyers.

Viennent ensuite par ordre d'importance : Nemdo-Naba, chef de la viande ; Poé-Naba, confesseur des femmes de l'Empereur ; Bend-Naba, chef des tambours et toute la kyrielle de petits chefs insignifiants qu'on ne peut distinguer du vulgaire et qu'il serait inutile d'énumérer ici.

***

Lorsqu'il se trouve chez le Baloum-Naba ou le Samandé-Naba, Poé-Naba peut garder son bonnet, mais il l'ôte obligatoirement chez les autres Ministres et doit même se prosterner pour faire le « kantissé ».

A l'époque, encore récente, où les chefs de province de Ouagadougou ne possédaient ni maisons confortables, ni mobilier, les Ministres se rendaient rarement visite. J'ai même vu, certain jour, un Ministre s'asseoir par terre pour céder son siège à un de ses confrères.

Au reste, lorsqu'ils avaient des questions à trancher et étaient obligés de se réunir ils se rendaient la nuit, à l'insu du public, chez l'un d'entre eux.

Aujourd'hui les principaux Ministres possèdent de véritables salons de réception. Ils peuvent donc garder leur siège quand un confrère plus important vient les voir ; ils se contentent seulement de désigner au visiteur une chaise pliante ou un fauteuil « morris ».

Le Ministre de la Guerre. — Le Tensoba ne se décoiffe jamais chez un Ministre ou un chef de canton. Il ne se décoiffe que devant l'Empereur. Autrefois, quand une guerre éclatait et qu'il était convoqué à

Ouagadougou, le Tansoba réunissait chez son hôte les principaux Ministres du Mogho-Naba et sa parole était seule prépondérante.

En dehors de ce cas spécial, il pouvait rendre visite à un Ministre, mais dans ce cas un serviteur portait toujours le coussin sur lequel il devait s'asseoir en attendant que le Ministre le reçoive dans ses appartements particuliers (il ne peut être reçu en public).

Là le Tansoba occupe la meilleure place et le Ministre se met à terre et le salue à la manière des mossi.

En définitive, le Tansoba jouit d'une considération plus grande que tous les autres personnages de la cour du Roi.

b) *Aujourd'hui.* — A l'heure actuelle les Ministres se rendent de continuelles visites. En raison des moyens de locomotion rapides dont ils disposent, ils se déplacent sans escorte. Ils se voient le plus souvent pour le règlement des questions d'intérêt général.

Quand un Ministre se rend chez un autre Ministre il conserve son bonnet, ne se déchausse plus et ne fait pas de « kantissé ». Ils sont des égaux. Cette égalité a été établie par l'administration locale qui leur a attribué les mêmes droits et les mêmes appointements. Il serre la main de son confrère et prend un siège ; on lui sert force calebasses de dolo, puis il prend congé.

Il y a, quoi qu'on dise, une désorganisation politique de l'Empire mossi. C'est de là que sont nées les erreurs commises par l'administration locale et les

fautes qu'on reproche aux Ministres du Mogho-Naba auxquels on a laissé pendant longtemps des pouvoirs trop étendus.

5° — L'origine de la chefferie mossi (légende) ou la façon dont les peulhs, les yarcés et les forgerons saluent les chefs Mossi

Les peulhs, les yarcés, et dans une certaine mesure, les forgerons ne font pas le « kantissé » (salut mossi). Ils saluent différemment les Nabas. Une légende curieuse explique ce phénomène. Pour bizarrre qu'elle puisse paraître, elle ne manque pas cependant d'intérêt : nous la raconterons donc telle qu'elle nous a été transmise.

***

Origine de la chefferie. — Dieu créa d'abord quatre frères. Comme Adam et Ève dans le paradis terrestre, ils vivaient désœuvrés, sans souci du lendemain. Ce que voyant Dieu fit aussi quatre couffins « hâpidgou » dans lesquels il plaça quatre miracles. Ces couffins n'avaient ni le même poids ni la même forme. Il appela ensuite les quatre frères et leur dit : « Le sort de chacun de vous dépendra de la part qu'il choisira. » L'aîné s'empara du couffin le plus lourd, le second imita son frère aîné, le troisième prit le couffin le plus volumineux, enfin le plus jeune s'empara du dernier et plus petit couffin.

Dieu leur dit « allez par le monde (sous-entendu le

Communiqué par la Mission des Pères Blancs à Ouagadougou.

Forgeron indigène.

pays Mossi) et que chacun bâtisse sa maison dans une plaine.

Dès le lendemain les quatre frères se mirent en route. Ils découvrirent une vaste plaine : l'aîné y demeura ; les trois autres frères désolés se séparèrent de lui et continuèrent leur chemin jusqu'à ce que chacun ait trouvé un endroit pour s'y installer.

C'est alors que s'opérèrent les miracles suivants :

1° *Le forgeron* (sayan en Mossi). — Dès son réveil le lendemain de son installation, l'aîné se trouva en présence d'une modeste famille, de fer en abondance et d'une enclume; c'était le contenu du « kapidgou » choisi. L'homme comprit dès lors qu'il devait tirer de ce fer quelque chose d'utile : il se mit au travail et DIEU aidant découvrit la pioche (wanka) et la hache (laré) nécessaires à la culture des champs. C'est le forgeron (sayan).

2° *Le peuhl* (silmiga en Mossi). — Le deuxième frère se vit, au réveil, au milieu de nombreux troupeaux de bœufs et de vaches gardés par des jeunes gens de sa race. Il n'avait pour toute demeure que des sortes de « songdo » (huttes), mais était lui-même très propre. Ses habits étaient de toile blanche et il était coiffé d'un bonnet de même couleur entouré d'un large turban. Il comprit qu'il était le maître de tous les êtres qui l'entouraient car il lui suffisait de donner un ordre pour qu'on lui apportât des calebasses pleines de lait. C'est le « silmiga » (peulh).

3° *Le yarga*. — Le troisième frère trouva à son

réveil des ânes, des charges de sel, des charges de kolas et autres articles de trafic. Comme son aîné le peuhl il portait un grand boubou blanc, mais son bonnet était de couleur plus foncée. C'est le yarga ou commerçant.

4° *Le Naba.* — Quant au puîné quelle ne fut pas sa stupéfaction de se trouver à son réveil dans une splendide maison composée de nombreux « tatas », entouré d'une véritable Cour, de centaines de courtisans, de chevaux et de palefreniers. Il vit venir à lui tout un peuple se prosternant et faisant le salut mossi tel qu'il est pratiqué aujourd'hui. Il possédait en outre un sérail. Il se reconnut le maître incontesté de ce peuple entier. C'est le Naba.

***

Mais ces quatre frères ne pouvaient rester ainsi sans nouvelles l'un de l'autre. L'aîné, le forgeron, se dit un jour : « Je vais entreprendre un voyage en vue de « retrouver mes frères et de savoir ce qu'ils sont devenus ». Il se mit en route, ayant eu soin au préalable de se munir de quelques outils de sa fabrication. A son arrivée dans le village, il eut grand'peine à se frayer un passage au milieu des troupeaux de bœufs et de leurs gardiens. Il réussit à se faire présenter au maître du logis, propriétaire de tant de richesses et reconnut son frère le peulh. Celui-ci le reçut comme il convient et lui fit servir des mets copieux dans la composition desquels le lait entrait pour une grande part.

Après s'être reposé, le forgeron fit part au peulh de l'objet de son voyage. Le peulh décida d'accompagner son frère. Ils partirent donc dès l'aube, le forgeron avec sa charge de « dabas » (wanksé) et le peuhl suivi de quelques bœufs et de nombreux porteurs de calebasses de lait pour la route. A la nuit tombante ils arrivèrent au village de leur frère le « yarga », qu'ils eurent peine à reconnaître. Ils croquèrent pour la première fois le « cola » (gouré) qu'on leur dit provenir de « Komnoré » (bord de grandes rivières). Bref le « yarga » réserva à ses aînés une réception digne.

Lorsque le forgeron et le peuhl eurent fait connaître à leur frère qu'ils étaient seulement venus s'enquérir de sa santé et qu'ils avaient l'intention de poursuivre leur route le lendemain matin à la recherche de leur plus jeune frère, le « yarga » décida à son tour de se joindre à eux. Ils se mirent donc tous trois en route avec de nombreux suivants. Le « yarga » chargea un âne de sel dans le but d'en vendre une partie aux gens qu'il rencontrerait et de donner le reste à son jeune frère.

Ils furent saisis d'admiration et de crainte à la fois en arrivant devant la maison du « puîné ». Ils avaient appris en route — sans y ajouter foi — que leur frère était devenu « grand Naba », qu'il commandait à de nombreux sujets et qu'il leur serait difficile de s'approcher du trône sur lequel il était assis. Contrairement à ce qu'ils pensaient, tout se passa comme cela leur avait été prédit. Ils éprouvèrent de sérieuses difficultés à s'affranchir du protocole sévère de la Cour, furent repoussés par des « sogonés », bousculés par des palefreniers et durent attendre des heures entières

que Sa Majesté le « Naba » daignât enfin leur donner audience comme au plus humble de ses sujets, car malgré leurs affirmations les courtisans du Naba ne crurent pas un seul instant qu'un lien de parenté pût exister entre ces étrangers et celui qu'ils adoraient comme un « dieu ».

Des roulements de tambours annoncèrent enfin la sortie du potentat. Quand il s'assit sur son trône (guéré), bien que saisis d'admiration pour sa grandeur, la « jalousie » naquit dans le cœur des trois aînés. Ils se questionnèrent du regard; devaient-ils s'abaisser jusqu'à imiter les sujets de leur frère ? Voici ce qui se passa : le forgeron s'assit à terre mais il n'imita pas le salut mossi : il se contenta de frapper le sol avec son « zanré » : le peulh plus fier s'accroupit, tendit le bras droit en avant, ferma le poing puis prononça légèrement ces paroles : « lafibé raoua, gang'bélafi (litt. bonjour homme, est-ce que tu te portes bien ?). Il avait gardé son bonnet sur la tête mais avait abandonné à la porte d'entrée ses « néoda » (chaussures) à la fois par peur et par respect; quant au « yarga » plus voisin du Naba, il s'assit à terre, ploya un peu les jambes, s'inclina légèrement et frotta doucement les deux mains l'une contre l'autre en guise de salut. Il avait lui aussi laissé, en entrant, ses néoda, mais avait conservé le bonnet sur la tête comme son aîné le peulh.

Le Naba les fit conduire chez un de ses Ministres et pendant plusieurs jours il leur fit servir des repas copieux et leur distribua de nombreux cadeaux.

En retour le forgeron remit au Naba une charge de

wanksé (pioches) pour la culture des champs, le peulh lui fit don de quelques bœufs et le yarga d'une barre de sel.

Enfin ils se décidèrent à quitter leur jeune frère pour se rendre dans leurs villages respectifs. En cours de route ils tinrent conseil et prirent le parti de s'installer sur le territoire du Naba. Ils s'assureraient ainsi sa protection. Le « peulh » multiplierait ses bœufs en devenant le gardien de ceux appartenant aux Mossi, le yarga pourrait écouler plus facilement son sel et vendre ses kolas : quant au forgeron il fabriquerait beaucoup d'instruments aratoires pour la défrichement des vastes domaines incultes ou insuffisamment cultivés faute d'outils.

Ils fixèrent la date de leur retour. Le Naba les reçut à nouveau très chaleureusement mais ils ne se montrèrent pas plus déférents que la première fois envers le « Naba ».

Et la légende de conclure que c'est la raison pour laquelle le « peulh » et le « yarga » ont conservé leur esprit d'indépendance. Quant au forgeron, demeuré plus pauvre, il se plie à certaines règles coutumières communes à tous les Mossi, sans jamais quitter cependant son atelier de travail pour saluer le Naba lorsqu'il passe ; il se contente, comme il a déjà été dit, de frapper son « zanré » contre l'enclume, comme autrefois il frappa le sol en guise de salutation.

CHAPITRE VIII

Les coutumes. — Intronisation du surnom.

Décès d'un Mogho-Naba

Le décès d'un Mogho-Naba est gardé secret jusqu'à l'arrivée à Ouagadougou du « Tansoba », qu'on prévient à temps sitôt que la maladie s'aggrave. A l'arrivée du Tansoba, on prévient le public que le « Bougsaré kimé », c'est-à-dire que le « feu s'est éteint ».

Les personnages chargés de l'enterrement sont :

Pazany'ting'soba (croque-mort), Tampouy-Naba, Kassiri-Naba, Benghin-Naba, Toghin-Naba, Ganin-Naba, Tanghin-Naba.

Aménagement du tombeau. — La fosse destinée à recevoir les restes mortels du Roi est une véritable case souterraine.

Avant d'amener le Roi à sa dernière demeure [1], on met dans le tombeau :

Deux peaux de moutons ou « gando », des « nag-pouya » ou coussins, des « fourkamsé » ou traversins, et un zoukougré, tout en cuir; le tout est disposé et arrangé comme pour recevoir le chef au repos.

Après avoir baigné le défunt (Naba-Siguiri, père du Mogho-Naba actuel, a été baigné par des mara-

1. Le corps est placé dans une ou plusieurs peaux de bœuf.

bouts, étant fils d'un Naba qui fut croyant), on l'habille tout en blanc. Il y a dans la maison de tout Mogho-Naba un coin de mur orné d'assez jolis dessins, c'est par là que le Mogho-Naba mort passe pour aller au tombeau. La vision de ce coin peu fréquenté rappelle au chef vivant la fin de tout être mortel et lui fait savoir que, s'il a remplacé quelqu'un, on le remplacera lui aussi un jour, puisque le coin doit devenir une ouverture destinée à laisser passer son corps à la fin de ses jours.

Indépendamment des habits dont on le revêt, on met à côté de lui dans la fosse :

Un boubou blanc replié (fou yorgo).

Une culotte (kourga).

Une couverture (fou gobga).

Une paire de babouches (néoda).

Un petit couteau (souga).

Un sabre (zangoégo).

Une gourde de dolo (dam), une calebasse recouvre le goulot de celle-ci, un petit « leppré » (dessus de plat).

Une barre de sel (yamsem).

Une calebasse de cent kolas (gouré wamdé).

Un sac cousu renfermant des cauris (liguidi ne yolmoumdi).

Des parements de « napaga » (« douamba » et « zuyan).

Voire du tabac, si le chef était fumeur ou s'il chiquait.

Le croque-mort, avant de se retirer, peut prendre le sel, des kolas et de la viande.

L'enterrement terminé, on fait le tour de la maison du défunt.

Il convient de dire qu'avant l'enterrement, et même dès que la nouvelle du décès du Roi est connue, toutes les femmes qui ont des enfants prennent la fuite, de peur que leur fils ne soit fait « kourita. »

Le « kourita » est un enfant du défunt qui doit porter le nom de ce dernier, qu'on exile et qui ne doit pas voir durant sa vie le nouveau Mogho-Naba. Avant que l'Empereur soit représenté sur la terre par son kourita, on ne peut désigner son remplaçant. C'est ce qui explique le sauve-qui-peut général de toutes les femmes-mères.

Le kourita

Ainsi que nous venons de le voir, l'enfant qu'on fait « kourita » est exilé, il ne compte plus dans la famille. Il est Naba lui-même et ne peut voir le nouvel Empereur.

Ses autres frères peuvent lui rendre visite, comme à son tour il peut aller les voir.

1° On baigne le kourita avec le reste de l'eau qui a servi à laver le Roi défunt ;

2° On le fait passer par le même « vonré » (ouverture) que le corps du Naba mort ;

3° On lui donne la femme avec laquelle le chef a eu ses dernières relations avant que la maladie ne le terrasse.

4° Le cheval que le Roi défunt montait tous les vendredis lui est également offert ;

5° On l'habille des derniers vêtements du mort.

On lui donne un ou deux serviteurs, autant de palefreniers et on le remet à Kilwin-Naba (chef d'un hameau à côté de Bissiga) à 3 kilomètres de Ouagadougou) qui doit l'héberger pendant un mois environ.

Autrefois, la puissance d'un kourita était presque sans limite. En effet, pendant son séjour à Kilwin, il avait le droit de piller, de tout ravager et de vivre en véritable potentat. Il ne manquait naturellement pas de bonnes volontés pour l'aider à spolier les biens des malheureux Mossi. Le « kourita » faisait des tournées dans beaucoup de cantons où les « Kombemba » (pluriel de Kombéré), lui rendaient tous les honneurs dus au Mogho-Naba et c'est au cours de ces randonnées qu'il se choisissait une résidence définitive.

Le nouveau Mogho-Naba est tenu de donner satisfaction aux désirs du « kourita », sous peine de recevoir la visite de ce dernier, présage de malheur.

Les Mossi croient, en effet, que si le « kourita » rendait visite au nouveau Mogho-Naba, ce dernier mourrait.

XI. — De l'intronisation. — Avant et après

Nous l'avons déjà vu, l'enterrement achevé, on fait le tour de la maison du Roi défunt. On fait ensuite convoquer à Ouagadougou :

1° Loumbila-Naba.

2° Saponé-Naba.

3° Ouagadougou-Naba (ce dernier réside à Ouagadougou).

4° Zagtouli-Naba.
5° Bingo-Naba.
6° Gnimdi-Naba.
7° Sabtenga-Naba.

Tous ces personnages sont accompagnés de quantité d'hommes armés de fusils et de flèches. Ils font halte devant le « paghnoré » (porte des femmes) et s'y couchent. Ils sont devenus les surveillants de la maison royale.

A ce moment, les candidats à la dignité de Mogho-Naba sont tous présents à Ouagadougou ; chacun rend des visites aux Ministres et leur fait force cadeaux. Le cas est assez fréquent où il y a concurrence, mais en principe, c'est le premier fils du Roi qui est appelé à remplacer son père.

Le jour de la nomination, on mène le « Nabiga » (de Naba : chef, biga : fils) chez le Samandé-Naba où les ministres tiennent conseil. S'ils sont unanimes à nommer un « Nabiga » on le fait sortir de la case où il attendait anxieux et on lui annonce que le Oubritenga, le Zound'wéogo, le Koudtenga, etc... sont sa propriété (c'est-à-dire qu'il est reconnu seul détenteur du pouvoir) et qu'il commande seul à tous les territoires que nous venons d'énumérer. Ceci se passe d'ordinaire le soir. Le matin le nouveau Mogho-Naba s'habille et monte à cheval devant le « paghnoré » (porte des femmes) ; le Kalzi-Naba prend la bride du cheval et amène le nouvel élu devant le Loumbila-Naba et dit à ce dernier et à ses suivants : Oubritenga Ramba, adi Naba, adi Kouda » (Gens de Oubritenga, voici votre maître).

On l'amène ensuite au Saponé-Naba et on dit à ce dernier et à ses suivants : « Koud'tinga Ramba, adi Naba, adi Kouda (gens de Koud'tinga, voilà votre maître).

Le nouveau chef est présenté au Zagtouli-Naba et au Ouagadougou-Naba, à qui on dit : « Naba Rimba Tenga Ramba, adi Naba, adi Kouda » (Gens de Rimbatenga, voilà votre maître).

Enfin aux autres chefs qui restent on dit : Zound'wéogo ramba, adi Naba, adi Kouda (voilà votre maître).

Le Mogho-Naba rentre dans la maison. Il est Roi.

Peu après, il sort et s'asseoit à l'ombre d'un arbre chez le Samandé-Nabila. Les « doudissi » jouent ensemble et la population entière pousse des cris de joie.

Le Ouidi-Naba, le Tansoba et les autres Ministres et personnages importants viennent présenter leurs hommages et lui jurer fidélité et soumission. Chacun fait profession de foi.

Le soir, le nouveau Naba quitte la maison de Samandé-Nabila et va passer la nuit chez Ouagadougou-Naba.

Le lendemain il va à Passepanga (littéralement : passé : ajouter, augmenter; panga, force, pouvoir).

Là, tous les descendants des Mogho-Naba et les autres chefs vont le saluer.

A Passepanga, le Mogho-Naba s'asseoit sous un arbre, ayant à sa droite et à sa gauche des milliers d'hommes armés de fusils alignés comme des tirailleurs à l'exercice et laissant une sorte d'avenue permettant de bien distinguer le nouveau Naba. Chaque

Naba, avec sa suite, vient jurer fidélité et faire profession de foi. Les frères de l'Elu, même ceux qui ont été ses concurrents, viennent faire leur soumission. Le Mogho-Naba se retire chez son « Gansoba » (hôte) et fait donner à tout ce monde suffisamment de « dam » et fait tuer des « nissi » (bœufs) pour eux.

Le Mogho-Naba séjourne à Passepanga pendant une semaine, après quoi il vient s'installer à Dimvoussé (repos du Roi).

Enfin, deux ou trois ans plus tard, il choisit le lieu où il désire bâtir sa maison définitive.

XII. — De quelques noms et leur signification

Tout chef nommé perd son prénom et il est même défendu de le prononcer. Il se donne lui-même un surnom à sa nomination.

Nous allons essayer d'étudier quelques noms et de dégager la moralité qui en résulte ;

1° *Mogho-Naba Wobgo* (de son propre nom : Boukary).

Le Mogho-Naba Sanum (littéralement : or) ayant chassé de son territoire son frère Boukary, celui-ci se réfugia à Bassawarga où il conquit les Gourounsi, dont il fit des esclaves et qui sont devenus par la suite ses sofas.

Au décès de Naba Sanum, plusieurs candidats se présentèrent pour être nommés Mogho-Naba.

Boukary vint aussi, suivi d'une bonne escorte de Gourounsi armés de flèches, de fusils et de casse-têtes. Il fit des cadeaux aux Ministres ainsi que tous

ses concurrents. Mais voyant qu'on tardait à désigner le successeur de son frère défunt, il dit un jour au Ouidi-Naba : « Désigne celui que tu veux voir prendre la place et j'irai l'arracher à ce dernier. »

La nuit du jour de la nomination arrivée (nous l'avons déjà dit, on met chaque candidat dans une case chez le Samandé-Nabila) le futur Naba Wogbo réunit tous ses Gourounsi et leur tint à peu près ce langage : « C'est ce soir qu'on va désigner le nouveau Mogho-Naba; quand je me rendrai chez Samandé-Nabila, tous, vous viendrez, armés, cerner la maison. Et si, par hasard, je n'étais pas nommé quand je sortirai, je vous dirai : En avant ! N'épargnez personne, pas plus les Ministres, les autres Nabissi, que le nouvel élu. »

La nuit du fameux jour, les Gourounsi, fidèles exécuteurs des ordres de leur chef, firent comme il leur avait ordonné.

Pendant que les Ministres discutaient sur le point de savoir lequel des « Nabissi » devait être désigné (bien entendu le futur Naba Wogbo était d'office évincé), le Larrhallé-Naba sortit pour faire ses besoins. Sa stupéfaction fut grande quand il remarqua, dans la demi-obscurité, des gens armés de fusils, de flèches et de gourdins; aussi ne dissimula-t-il pas son inquiétude au Ouidi-Naba, qui sortit également pour constater le fait. Tous savaient que seul Boukary était capable d'organiser un tel complot; dans la crainte d'être tués, les Ministres, à l'unanimité, le désignèrent comme Mogho-Naba.

Quand vint le moment pour lui de se donner le nom qui devait lui rester jusqu'au tombeau, il dit ceci :

« Kim missi laguem koabga kon bougouss'Wobgo ». Ceci signifie que « cent revenants réunis ne peuvent pas faire peur à un éléphant ». Je crois savoir qu'ici il s'adresse à ses concurrents. Puis il ajouta : « Ni Tiem Koudré Banghe pouiré taloug'pa salga » (un vieillard ayant su bien partager s'est ainsi évité la déchirure des côtes). Ici il s'adresse aux Ministres. Il savait qu'il n'était pas aimé; aussi avait-il préparé la guerre. Les Ministres ne voulaient pas le nommer mais, craignant d'être tués, ils l'ont désigné malgré eux.

II. *Mogho-Naba Kom (litt. Naba : chef, kom : eau).* — Très jeune encore, le Mogho-Naba Kom, celui qui règne aujourd'hui, succéda à son père, Naba Siguiri, au grand étonnement de ses ennemis.

Il prit nom : *Naba Kom.*

1° Kom sound Tambdo ti koulg'king lad moaghana. « Pendant la saison pluvieuse, quand il tombe beaucoup d'eau, cela ajoute de la joie aux fleuves et aux mers qui voient leurs eaux grossir. »

2° Neb san toul béogo bi a balem Wendé. C'est-à-dire « qui rêve à demain doit reposer sa confiance en Dieu ».

3° Sandib, laguem koabga ti pigh'pam nionré. Trop jeune à sa nomination, beaucoup lui en voulaient, aussi employait-on des sortilèges pour le faire périr. Ce troisième surnom signifie : « Cent charlatans, faiseurs de gris-gris, ne peuvent rien contre le pigha (roc, rocher), le chef s'étant comparé à ce corps ».

4° Gonpaniendégha kon nies niédga. « On ne se

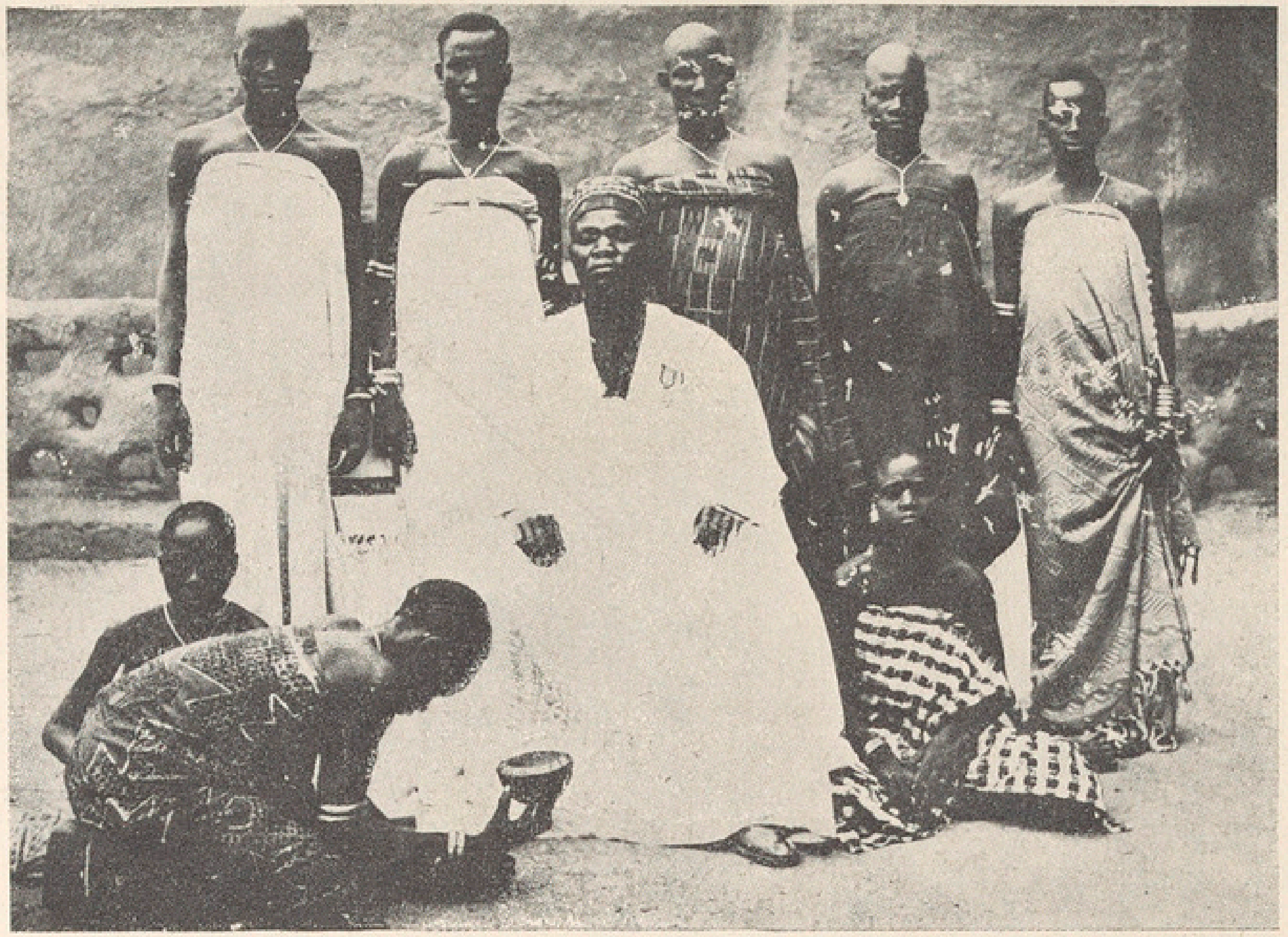

Communiqué par la Mission des Pères Blancs à Ouagadougou.

Le troisième ministre du Mogho-Naba (Gounga Naba),
au milieu de ses serviteurs.

Ces derniers portent au cou les médailles des adeptes du christianisme

torche pas le derrière avec des épines et des ronces. » Fait allusion à ses ennemis, et signifie que, malgré eux, il règne quand même.

5° Tang'niebga belem mogré pamé wek'balbo. « Le caïman ne pouvant réellement vivre et procréer qu'autant qu'il habite aux abords d'un marigot, que doit faire un caïman de montagne s'il désire avoir beaucoup d'enfants ? C'est de se déplacer de son habitat et d'aller au marigot. »

III. *Ouidi-Naba* (de son nom Rabi) Naba Boulga (litt. puits).

1° Baning sorr'yoagba n'tilig kinsé la wamsé. « Le gros mil blanc ou sorgho poussé sous un « strophantus » ne craint d'être mangé ni par les oiseaux ni par les singes. »

2° Yel somd'boulgh'tont niédbo. « Le puits du bien ne peut être comblé. »

IV. *Gounga-Naba.* — (de son véritable nom : Namébrogo Ilboudo) Naba Yemdé (littéralement : hippopotame). Yem deng kouilga ti zimbi datin dem yaré. Littéralement : « L'hippopotame, arrivé le premier au marigot, les poissons s'amusent à volonté; ou bien, quand les poissons s'amusent aux alentours d'un hippototame, ils sont certains de n'être dérangés ni par les gros poissons ni par les pêcheurs. »

V. *Baloum-Naba* (Tenga Ouédraogo) Naba Tanga (littéralement : montagne). Une montagne sur le sommet de laquelle se trouvent des arbres est bien vite remarquée. Autrement dit : pour être bien considéré, il faut avoir un bon appui, un bon piston.

2° Kata laghem koagb'kon sirigh tanga. « Cent hyènes réunies ne peuvent, en aboyant, faire écrouler une montagne ».

VI. *Kamsoro-Naba* (Ouene Nongué) Naba Niouga (chat) (eunuque). Nioug'nok wendé na pa ne Sabelem Littéralement : « Un chat qui se confie à Dieu estsûr de conserver toujours sa noirceur. » Autrement dit : Protégé par le Mogho-Naba, son « Dieu », il ne peut avoir faim de rien, tout devant lui venir comme par enchantement.

***

Naba Gnighnemdo (Mogho-Naba). Naba Oubri, fondateur de la dynastie de Ouagadougou, étant devenu amoureux d'une de ses propres filles, eut avec elle des relations intimes. La fille devint enceinte et accoucha d'un garçon. Les femmes de Naba Oubri voulurent mettre l'enfant et la mère à mort. On demanda à la fille le nom du père de l'enfant. Elle répondit : « Demandez-le à mon père, il doit être renseigné. » Oubri, consulté, répondit : « Bassi yan ya mam lam gnighnemdo. » (Ne faites rien, c'est moi avec ma propre chair.)

L'enfant de cette union incestueuse fut donc nommé Gnighnemdo et, plus tard, remplaça sur le trône son parent Naba Nasbiré.

Du dépot des statues a Loumbi-Raogo

Ganlougdou. — Autrefois, au décès d'un Mogho-Naba ou quelque temps après, on appelait un bijou-

tier pour faire une statuette en cire, assez ressemblante, qui devait l'être plus tard en bronze, à la figure du chef défunt. Le bijoutier faisait également un soroné, une napagha, un bendré, un lounga et tout ceci était déposé chez le Loumbila-Naba. Cette pratique a été supprimée avec l'arrivée des Français, et Naba Siguiri, père de Naba Kom, le Naba actuel, n'a pas, paraît-il, de statuette à Loumbila.

Le Mogho-Naba en fonctions ne doit pas voir ces statuettes, pas plus que le bijoutier qui a fait la statue de son père. On donnait au bijoutier 100.000 cauris, un cheval, un âne, un bœuf, une femme, un grand boubou, 1.000 kolas et on le chassait d'Ouagadougou où il ne devait plus venir, ne devant désormais plus voir le nouveau Mogho-Naba.

Ces dons qui représentaient jadis, et même de nos jours, une assez forte somme, devaient aider le bijoutier à consulter les devins et charlatans pour prolonger un peu son existence, la tradition racontant que s'il n'obéissait pas aux pratiques qu'ils lui enseigneraient il ne survivrait pas un an à son travail.

Le « kombéré ». Décès, intronisation, etc.

1° *Décès*. — Au décès d'un « kombéré » on dépêche deux représentants du canton en deuil à Ouagadougou, pour porter la mauvaise nouvelle au Mogho-Naba. On confie à ces deux envoyés un cheval ou un mouton, suivant l'importance du Naba. On attache à la queue de l'animal des feuillages de tanga (voir plus haut, Ouidi-Naba).

Le premier émissaire, en arrivant dans la cour du Mogho-Naba, s'asseoit en ayant soin de poser une main par terre et en allongeant le bras. La vue du cheval étant significative, et avant même qu'aucune explication soit donnée, le « Zusoaba » entre dans la maison du Mogho-Naba, d'où il sort avec une calebasse d'eau de farine, « zom kom » qu'il verse sur le bras de l'envoyé.

Le cheval est ensuite pris et remis à un représentant du Ouidi-Naba, qui défait les feuillages et conduit l'animal à Widhin.

Le Zusoaba rapporte la calebasse et c'est alors seulement que le Ouidi-Naba dit au Mogho-Naba : « Naba zagl yka sambga le tongalamé ». (Tel chef atteint de telle maladie y a succombé). Il convient de dire qu'avant d'aller voir le Mogho-Naba les envoyés mettent d'abord les Ministres au courant du décès du « kombéré ».

Le Mogho-Naba pose quelques questions de circonstances et envoie les représentants faire le « kouré ». Le jour de la cérémonie arrivé, le Nabitienga (le fils aîné du chef défunt) fait préparer abondamment du dolo, du saghbo, fait tuer des moutons et des bœufs pour nourrir les gens venus en nombre pour la circonstance.

On fait le tour de la maison, comme nous l'avons déjà dit pour le Mogho-Naba.

a) *Koupéogo* (panier de kouré). — Le « koupéogo » est un panier artistement façonné et dans lequel on met les « foutou » (habits du défunt), des « koursi » (panta-

lons), sa « pougla » (chéchia rouge), ses « néodas » (babouches), le « zandé » (casse-tête), le « wed'zouré » (queue de cheval), et qu'on dépose sur un « pé'gaongo » (peau de mouton) dans le « zaongo » (antichambre).

Une des sœurs du Nabitienga, généralement la plus âgée des filles du défunt, porte le « péogo » dehors et s'asseoit à l'endroit où le chef mort donnait autrefois ses audiences journalières (guéré). On bat du tambour (benda) liunsé, gangando se confondent. Alors, chacun donne ce qu'il a. A commencer par le Nabitienga, ses frères et sœurs, les proches parents, les frères et sœurs du de cujus, en un mot celui qu'une parenté même éloignée rapproche du chef fait offre de quelque chose; généralement on donne des cauris.

Le « koupéogo » est ensuite rapporté dans le « zaongo ». On verse à la porte de l'antichambre du « zom kom » (eau de farine) et du « dam » (dolo ou bière de mil fermentée).

Les « bendas » et autres tambours ramassent tous les cauris devenus leur propriété et s'éloignent un peu de la maison du défunt pour en faire le partage.

Les « Bendas » sont tenus de donner quelques cauris à tout « yarga », « silmimoaga » et « sayan »[1] qui passerait à côté d'eux au moment du partage.

b) *Fado.* — C'est la part qui revient de droit au Mogho-Naba dans la succession de tout Kombéré décédé.

---

1. Yarga, Dioula de race mandé.
Silmimoaga. Individu qui a adopté les coutumes des peuhls.
Sayan, forgeron.

Le Mogho-Naba envoie des représentants auxquels il remet : 1° un coq ; 2° un mouton ; 3° selon l'importance du chef, un bœuf et 5 à 10.000 cauris.

Une fois présenté au Nabitienga, le premier envoyé du Mogho-Naba lui dit : « Nab'kayé ti Mog' naba yel tid wa pous' nabitiengh'togo (tel chef est mort, le Mogho-Naba nous envoie porter l'expression de sa douleur au Nabitienga) « lad reguib' lokon'wa tib laguemb taba ti ya yel koudgo » (et demande à ce qu'on nous remette le carquois du Naba pour être déposé à côté de ceux de ses aïeux comme c'est la coutume).

Le Nabitienga les remercie et ordonne la sortie immédiate du « loko ». On pose le loko par terre et on égorge, à tour de rôle, la poule, le mouton, voire même le bœuf, envoyés par le Mogho-Naba.

Tous ces préliminaires qui ne sont qu'une entrée en matière, étant achevés, le premier envoyé de l'Empereur ordonne au Nabitienga d'aller se mettre au soleil pour qu'il puisse lui réclamer le « fado ». Le Nabitienga s'y soumet et voilà ce que le premier délégué du Mogho-Naba lui fait dire par un envoyé : « Mogh' Naba yé tid wa reg fado, ya nig'tousri (1.000 bœufs), pissi tousri (1.000 moutons) bouss'tousri (1.000 chèvres), foutou tousri (1.000 habits), etc... Le Nabitienga répond : « Tond ba sin ki a ka bas roumsi ne arzek'yé » (notre père mort ne nous a laissé ni bestiaux, ni autres richesses susceptibles de satisfaire aux exigences du Mogho-Naba).

L'envoyé rapporte la réponse aux représentants de l'Empereur. Les descendants du Nabitienga s'en vont

chercher une wanka (une pioche), une laré (une hache), une « goégo » (une faucille) et disent aux Nayiridamba (représentants) d'aller dans l'antichambre où toute la richesse se trouve entassée. Les « Nayirdamba » envoient des Soronés qui reviennent leur rendre compte de ce qu'il y a. Ils demandent pour la deuxième fois au Nabitienga les fado ; cette fois, on leur remet :

Un boubou, une culotte, des bracelets, des fodo, des rouamba (parements des Napagha), un grand boubou, une paire de babouches, un couteau (zangoégo), du sel, des cauris, kalgo (soumbala), nemdo (viande sèche), du mouï (riz), etc...

Pendant une semaine entière ils sont hébergés par le Nabitienga, aidé par les habitants et ses parents.

Le huitième jour, et avant de congédier ses hôtes, le Nabitienga tue un bœuf, fait préparer beaucoup de saghbo, de dolo, tue des moutons, distribue des habits à tous les envoyés du Mogho-Naba, offre près de 50.000 cauris selon leur importance, etc...

Il fait harnacher un cheval avec la selle dont son père se servait de son vivant et on attache l'animal à un piquet devant l'antichambre.

Un des Nayirdamba détache l'animal et fait trois fois le tour de la maison du Naba défunt. A la personne qui monte le cheval, on donne des liguidis (cauris), des habits et la chéchia du Naba, qu'il conserve même à son arrivée à Ouagadougou après compte rendu aux autorités. Le cheval appartient au Mogho-Naba et est confié au Wedranga-Naba (écuyer personnel du Roi).

Le Nabitienga envoie dire à tous les habitants du

canton que son père étant mort, il veut aller à Ouagadougou chercher sa nomination. Il demande donc le concours de tout le monde (Ykanda) « chef de carré », 100 cauris, dakonré (célibataire), 50 cauris. Satisfaction lui est donnée aussitôt, sauf lorsqu'il y a concurrence. En ce cas, les villages donnent leur aide à la personne qu'ils veulent voir désigner.

A son arrivée à Ouagadougou, le Nabitienga rend des visites et fait de multiples cadeaux.

Il offre : 1° au Ministre du Mogho-Naba de qui il dépend 10.000 cauris, un mouton : 2° au Mogho-Naba lui-même 50.000 cauris à 100.000 cauris, selon son importance, un cheval et parfois même un bœuf ; 3° aux autres Ministres et personnages importants, des cauris dont la quantité varie avec la personne visitée ; 4° le lendemain matin, il rend visite au Zusoaba (chef eunuque) à qui il offre également quelque chose (1.000 à 2.000 cauris, un coq); 5° pendant tout le reste de son séjour, il fait largesse aux « bonsramba » (griots), « benda », « luinsé », doudissi », et « gangando », et autres courtisans.

Nomination. — Le séjour à Ouagadougou d'un candidat kombéré varie entre vingt et trente jours (quelquefois même plus). La veille de la nomination, le Mogho-Naba fait appeler le Baloum-Naba et le charge de faire dire au Nabitienga de remettre un poulet et un mouton pour qu'on fasse son « sacrifice ». C'est la preuve certaine qu'il sera nommé le lendemain ; aussi récompense-t-il bien le sogoné qui vient lui faire cette commission.

Le mouton (pesgo) et le coq (noraogo) sont envoyés au Mogho-Naba qui les fait égorger dans la cour.

Le lendemain, le Mogho-Naba, dès sa sortie, fait appeler le Ouidi-Naba, le Larrhallé-Naba, le Kamsoro-Naba, le Gounga-Naba et le Baloum-Naba, et leur dit; « Je voudrais laisser aujourd'hui les « koubissi » (enfants de kouré, de funérailles); quelle est la personne parmi les candidats en présence qui est réellement capable de succéder à tel chef décédé. » Le Ouidi-Naba répond : « Sire, faites comme il vous plaira. » Après quoi le Mogho-Naba dit : « Dans ces conditions, je désigne le Nabitienga, car son père ne m'a pas oublié un seul instant durant toute sa vie, et il serait illogique d'évincer son fils. » Le Mogho-Naba réintègre après son palais.

Le Ouidi-Naba regagne sa place et appelle le Baloum-Naba, le Bend-Naba, le Poé-Naba et leur confirme la volonté du souverain. Ces trois personnages remercient le Ouidi-Naba, et le Baloum-Naba à son tour regagne sa place où il convoque le Sogoné-kassanga (chef des sogonés) à qui il ordonne de lui faire venir un bon sogoné, qu'il envoie accompagné d'un bilbalga (habitant de Bilbalogo, quartier du Baloum-Naba), répondre à l'appel du Ouidi-Naba.

Le Ouidi-Naba leur dit: « Yelé Nakomsé, Nabaoudba tib leb saonrin » (dites aux candidats Naba de sortir au soleil). «Laï soki Nabitienga diessé à ba sin nan ki a yela mé ti niondi kon and nam » (et demander au Nabitienga : avant sa mort, quel est celui de ses fils ou parents que son père désigna pour le remplacer). Le Nabitienga répond : « Yamb yam m'ba ka niak ned

yé » (faites selon votre désir, mon père n'a désigné personne).

Le Ouidi-Naba envoie demander encore : « Là ting ramb yé la me tib kon anda » (Quel est le candidat choisi par les habitants du canton ?), question à laquelle le Nabitienga répond encore : « Ting ramb ka niak ned tib kon yé » (Les habitants n'ont de choix que le vôtre). Cette réponse rapportée au Ouidi-Naba, celui-ci ajoute enfin : « Allez donc investir des pouvoirs le Nabitienga, c'est l'Élu du Mogho-Naba » (Toughin kon nabitieng'nam, ti Mog'Naba yella me tib kon nien). Les envoyés viennent alors lui arracher la peau de mouton qu'il portait en bandoulière et dont ils cornent un coin. On porte le Nabitienga en triomphe devant le tom-boko (litt. trou de la poussière) et le voilà élu Naba aux acclamations de la foule. On l'amène ensuite successivement devant le Ouidi-Naba, le Zusoaba, le Baloum-Naba. Enfin on le conduit sous le hangar où se trouve le Bend' Naba (Chef de tous les tambours du Mogho-Naba) et celui-ci le salue au son de son tambour.

La Zabyouré (littéralement : nom de guerre). Surnom que tout nouveau chef se donne et qui doit remplacer le véritable prénom qu'on ne doit plus prononcer pendant toute l'existence du Naba.

Le Nabitienga, devant le Bend'Naba, dit « Tout le monde m'a honoré, m'a considéré, le Mogho-Naba m'a désigné pour remplacer mon père. Je n'ai pas de « zabyouré » (surnom) mais il ne peut cependant en manquer », et c'est alors qu'il commence à en énumérer quelques-uns (pour l'étude des surnoms, se

reporter au chapitre spécial). Toutes ces formalités terminées, le nouveau Naba monte à cheval et accompagne le Ministre dont il dépend, qui lui fait donner du « zomkom » (eau de farine) et ensuite il l'appelle dans la cour, où il lui offre un canari de dam, des gouré (dolo et kolas). On le fait ensuite accompagner chez son « gangsoba » par une bonne escorte (tambours, cavaliers, etc...).

Tous les candidats évincés doivent se raser la tête immédiatement et venir faire acte de soumission dès que le nouveau Naba revient chez son gangsoba (hôte). Il convient de dire que les candidats portent leur chevelure depuis le jour du décès du Naba jusqu'au jour de la désignation de son remplaçant.

Le nouvel élu fait donner du dam, du saghbo, des cauris aux nayiridamba. Il offre également du dam, des Kolas, des cauris aux tambours.

Le lendemain il accompagne le Ministre chez le Mogho-Naba. A la deuxième sortie (le beg sonré) du Monarque, le ministre l'appelle pour saluer le Mogho-Naba. Le nouveau Naba se rend au « Tomboko », crie trois fois (cris de joie) et vient faire ensuite les « kantissé» (façon de saluer les Mossi). Le Ouidi-Naba dit alors au Mogho-Naba : « Tel chef que vous avez bien voulu honorer hier tient à venir vous exprimer toute sa reconnaissance. » Le Mogho-Naba répond à ses saluts et lui fait donner, pour la première fois, un canari de dam.

Il rend ensuite visite aux Ministres et hauts personnages (Ouidi-Naba, Larrhallé-Naba, Gounga-Naba,

Poé-Naba, Kamsoro-Naba, Samandé-Naba, l'Imam, Daporé-Naba; le lendemain au Zusoaba.

Sept jours plus tard, le Mogho-Naba lui donne : un boubou, une pougla (chéchia rouge), un nagpouré (coussin), des néoda (babouches).

Le nouveau Naba se défait de ses vieilles hardes (je dis hardes, car la coutume défend de changer d'habits avant de recevoir ceux du Mogho-Naba) qu'il donne à un parent et s'habille du boubou du Mogho-Naba ; se coiffe du pougla (chéchia) et devient véritablement Naba.

Quelques jours après il demande l'autorisation de regagner ses états. De nombreux représentants ou Nayirdamba l'accompagnent. C'est à ceux-ci que revient le devoir de réunir les notables des villages et de leur dire de se soumettre au seul nouveau Naba reconnu par le Mogho-Naba.

La population, pour marquer sa joie, fait préparer du dolo en abondance et organise des jeux qui peuvent durer plusieurs jours. Les notables des villages viennent se soumettre et jurer fidélité et apportent en même temps des cadeaux (cauris, moutons, etc.), variant avec l'importance des villages et la richesse des habitants.

Au départ des Nayirdamba pour Ouagadougou, le Naba donne : une femme, un boubou, au Bilbalga ; au Soroné du Mogho-Naba : une femme, un boubou ; au Soroné du Baloum-Naba : une femme, un boubou ; à l'enfant du Bend'Naba : une femme, un boubou, etc...

Les enfants issus du mariage avec les femmes ainsi

données appartiennent respectivement aux maîtres de ces représentants.

Enterrement. — A peu près comme pour le Mogho Naba, sauf en ce qui concerne les personnes. L'aménagement du tombeau est sensiblement le même, avec naturellement moins de pompe.

CHAPITRE IX

Les deux grandes fêtes des Mossi.

Les fêtes du peuple mossi

En réalité, il n'existe qu'une seule fête annuelle connue sous le nom de « Tinse » ou « Tingana » célébrée par les Mossi. Une seconde fête, plutôt familiale, est celle de la « basgha ». Celle-ci prend diverses appellations suivant les régions : C'est le « M'barengma » du Mogho-Naba, la « basgha » pour le vulgaire Moaga, le « Kinkirga » dans certaines régions, etc... Mais tandis que la première est fixée par le Mogho-Naba, la seconde est célébrée par chaque chef de canton, de village, chaque « Ikanda » (homme marié) le jour qui lui convient, de préférence après les récoltes.

A côté de ces principales fêtes chaque village important a sa fête annuelle : c'est une sorte de grand marché. Ce jour-là en effet, il y a du dam (dolo) dans toutes les maisons, la viande abonde, les habitants des villages voisins se rendent à la fête.

Nous ne parlerons ici que des deux fêtes « Tinsé » et « Basgha ».

Tinsé (fête rituelle mossi) ou Naba Oubri ma kouré (les funérailles de la mère de Naba Oubri).

Origine. — Naba Oubri, fils de Zoungrana et fon-

dateur de la dynastie de Ouagadougou, célébra brillamment le « kouré » (funérailles) de sa mère. Le « kouré » revêtit l'allure d'une grande fête en raison du grand nombre de bêtes sacrifiées, de l'abondance des aliments préparés et de la quantité de dolo (dam) fabriqué. Comme OUBRI était très puissant, il ordonna qu'on célébrât chaque année, même après sa mort, les funérailles de sa mère « POGH'TOE HINGA » (litt : femme portant barbe).

C'est en mémoire de cela et aussi pour obtenir la santé pour son monde et des pluies abondantes pour les cultures que le Mogho-Naba célèbre assez régulièrement cette fête annuelle connue sous le nom de « TINSÉ » (de Tinga : terre). Elle n'a pas lieu à une date fixe; on la célèbre quand on le peut, ordinairement après les récoltes.

Sacrifices préparatoires. — Avant de fixer le jour de « TINSÉ » le Mogho-Naba fait égorger des bestiaux (bœufs, moutons) et des coqs sur la tombe de ses prédécesseurs.

A tout seigneur, tout honneur; les sacrifices commencent par Naba ZOUNGRANA, père de OUBRI, dont la tombe se trouve à KOMTOEGA, dans le cercle de TENKODOGO. Mogho-Naba fait remettre à LOUMBI-RAOGO-NABA un bœuf pour être sacrifié sur la tombe de Naba OUBRI. Oubriyaogo-Naba (gardien du tombeau d'OUBRI) est chargé de sacrifier la victime.

Les autres animaux sont sacrifiés par OUAGADOUGOU-NABA, représentant la famille des Ninissi (premiers

habitants du pays) accompagné des eunuques, gardiens des sépultures (Yad'Nanamsé).

Pour les Empereurs dont les tombes se trouvent dans divers endroits de la Colonie, des représentants du Mogho-Naba sont chargés d'amener les victimes, mais les envoyés doivent fêter le « TINSÉ » dans ces villages avant de revenir à Ouagadougou.

Anciennement les bêtes destinées aux sacrifices étaient capturées dans les cantons par les cavaliers commis à cet effet. Mais de nos jours le Mogho-Naba les fait demander à ses vassaux.

Il convient de signaler que certains chefs peulhs fournissent d'eux-mêmes et sans aucune contrainte des bœufs. Ce sont :

Komtam-Silmanaba ;
Gombogo-Silminaba ;
Kourgou-Silminaba ;
Barkoundba-Silminaba.

Fixation du jour de la cérémonie. — Une semaine après les sacrifices, l'Empereur convoque le TANSOBA (Ministre de la Guerre) ou, en cas d'empêchement (maladie ou autre cas fortuit), KONKOSÉ-NABA. Ce personnage doit répondre à la convocation le jour même où elle lui est transmise.

Le Roi réunit alors ses principaux ministres et fixe le jour de la célébration du « TINSÉ » ; ce délai varie entre vingt et vingt et un jours. Mogho-Naba remet au TANSOBA des nœuds de corde (yoda) qui doivent être distribués par le Ministre de la Guerre aux chefs suivants :

SAPONE-NABA ;

TUILI-NABA ;

LOUMBILA-NABA.

Ce dernier passe sa corde à DAPELGO-NABA et à Méguet-Naba.

Il est fait autant de nœuds qu'il y a de jours séparant cette opération de la date fixée pour la fête.

TANSOBA doit repartir immédiatement pour son village dès la remise des nœuds.

Les personnes qui ont reçu les cordes sont chargées de les transmettre aux « kombemba » (pluriel de kombéré, chef de canton) qui défont chaque jour un nœud.

Célébration de la fête. — Le jour de la cérémonie, un vendredi (« arzouma »), les Ministres et autres fonctionnaires de la Cour se présentent de bonne heure chez le Roi pour lui souhaiter le « Tabo » (la bienvenue).

Mogho-Naba remet une barre de sel (yamss'néré) (litt : meule de sel) pour être distribuée aux dignitaires ci-après :

Ouidi-Naba, Larrhallé-Naba, Gounga-Naba, Kamsaongho-Naba, Bougretenga-Naba, Benga-Naba, Poé-Naba, Tampouï-Naba, Bend'Naba et à leur suite.

La moitié d'une barre de sel est offerte également aux :

Baloum-Naba, Dapoya-Naba, Samandé-Naba, Wedranga-Naba.

Ceux-ci prélèvent une petite part pour le Zussoba

(chef eunuque) et les Bilbalsé (habitants de Bilbalogo-quartier du Baloum-Naba.

Le lendemain matin, c'est-à-dire le samedi, le Roi fait abattre un grand nombre de bœufs, préparer des boules de sagbo qu'on empile les unes sur les autres pour former des « tahinsés » (montagnes) dans la cour où se donnent les audiences journalières.

Sur ces montagnes de sagbo on place des quartiers entiers de moutons.

A côté du gâteau de mil sont alignées de nombreuses écuelles de riz cuit.

Le Larrhallé-Naba, deuxième Ministre, qui commande le « Samandé » (la Cour), va se placer devant une des montagnes de sagbo, prend une boule dont il fait trois parts qu'il jette au hasard dans différentes directions de la Cour, offrant ainsi à manger aux esprits invisibles et aux mânes des précédents Ministres qui fréquentent ces lieux. Il prononce pendant cette cérémonie des paroles qui peuvent se traduire ainsi : « Prenez ce sagbo et donnez la paix et le bonheur à l'Empereur et à son monde. »

Après quoi le Larrhallé-Naba regagne ses « kouga » (pierres) pour faire place au Gand'Naba. Celui-ci prend à son tour une boule de gâteau et un pied de bœuf. Les gardes du corps du Roi, les suivants des Ministres, les bilbalssés et les serviteurs de l'Empereur se précipitent sur les montagnes de « sagbo » et de riz et c'est à qui emportera le plus gros morceau. Inutile de dire qu'ils en sortent barbouillés de sauce tandis que la moitié des victuailles se répand sur le sol.

C'est ensuite le départ général des Ministres et de leur escorte.

Chaque « Ikanda » (chef de famille) appelle le vieux de la famille (le patriarche), lui remet un coq et une chèvre — à défaut d'un mouton — pour être sacrifiés aux mânes de ses ancêtres. Les paroles prononcées par le vieillard sont les suivantes : « Youmd yelle n'ta, « ta zagla yel t'm konfo, tif reg kouin gnimassem, la « sounogo, ta pam kodo, la rogom ». « Accepte ces « offrandes de la part de X... et donne-lui bonne santé, « bonheur et prospérité. Protège sa famille. Donne-lui « de bonnes récoltes et des enfants. »

Il n'est pas sans intérêt de dire que, cuite ou grillée, la viande n'est jamais assaissonnée de piment (tiparé) car le TINSÉ peut se courroucer contre celui qui commet une si grande imprudence et le rendra aveugle, à moins qu'il ne soit affligé, dans les années qui suivront, de violents maux d'yeux.

Chacun célèbre le « TINSÉ » chez lui en faisant préparer toutes sortes d'aliments (sagbo, riz, maïs, haricots, etc...) On s'empiffre à plaisir jusqu'à l'indigestion.

Trente jours après la célébration des funérailles de la mère d'OUBRI, TANSOBA (Ministre de la Guerre) rapporte à l'Empereur les nœuds qui ont servi à la fixation du jour de TINSÉ.

Vers le quarantième jour, c'est-à-dire une semaine après le départ du Tansoba, Loumbila-Naba vient saluer l'Empereur. Celui-ci lui offre un bœuf pour le tuer à Widin (Quartier de Ouidi-Naba).

Une semaine après le départ de Loumbila-Naba,

Guilingou-Tengsoba rend visite au Mogho-Naba — on sait déjà que c'est un ancêtre de ce Tengsoba qui a demandé à Naba Zoungrana son fils OUBRI pour administrer le pays et l'aider à chasser du territoire les Habés aujourd'hui refoulés dans les falaises de Bandiagara (Soudan). Le Mogho-Naba est tenu d'offrir à ce Tengsoba un bœuf et du sel.

C'est enfin le tour de Saponé-Naba (nayrdin) (représentant de Naba KOUDA) et de sa suite qui reçoivent un bœuf et du sel et de Bonsa-Naba Kamsaonguin Tengsoba, Pazani-Tengsoba. Pour ces derniers le Mogho-Naba fait tuer un mouton qu'il fait servir accompagné de nombreux plats de sagbo.

A notre que lorsque les Tangsob-ramba se présentent chez l'Empereur — qu'ils déposent leur « laya » (haches magiques) il leur est tout aussitôt apporté des coqs blancs qu'ils doivent égorger dans le Timpelem (cour).

Comme on le voit cette fête n'a rien d'extraordinaire. Elle a uniquement pour but de concilier les vivants avec les morts et de permettre à chacun de faire bonne chère.

BASGHA DU MOGHO-NABA OU LES DÉCOUCHERS DE L'EMPEREUR M'BA (RARENGMA)

(Que mon père n'arrive pas avant moi.)

BASGHA. — Avant de se nourrir des nouvelles récoltes de ses champs, le « moaga Ikanda » (homme marié, chef de famille) tient à offrir ces produits nouveaux à ses ancêtres. A cet effet il fait préparer avec

le gros mil rouge, préalablement germé, du « dam (dolo) ou bière de mil et du gâteau avec du millet ou du sorgho. Il tue des coqs et une chèvre — ou un bouc — et convie ses voisins et parents au repas. Il a la certitude que les mânes de ses ancêtres participent à ce festin.

L'Empereur des Mossi ne fait pas exception à la règle. La « Basgha » du Mogho-Naba est célébrée avec plus de pompe et c'est ce nous allons essayer de relater brièvement ci-après :

Il convient de noter tout d'abord que le jour de Basgha aussi bien pour le Mogho-Naba que pour le vulgaire Moaga n'est pas fixé par la coutume. Chacun la célèbre quand il le peut après les récoltes.

Sotasgo. — (L'achèvement de la route.) Avant la pénétration française et la construction des routes par l'Administration, chaque Ministre avait une route, ou, plus exactement, un large sentier, qui conduisait droit à la Cour du Roi et dont l'entretien et la réfection lui incombaient. Comme pendant l'hivernage tout le monde s'occupe de la culture de ses champs, on comprend aisément que ces chemins soient un peu négligés à cette époque de l'année. Quand le Mogho-Naba désire se mettre en règle avec ses ancêtres, il en informe le Ouidi-Naba, premier dignitaire de sa cour et celui-ci prévient les autres Ministres d'avoir à faire débrousser leurs « soyans » (de soré : chemin). Les Ministres font entreprendre les travaux par les habitants de leurs quartiers respectifs mais attendent, pour les pousser jusque devant la cour « Samandé »

du Mogho-Naba, que le jour du « Sotasgo » soit connu.

C'est un samedi qu'a lieu le « Sotasgo ».

Ouidi-Naba fait un gros tas de plusieurs charges de mil (Kaguindi), et choisit une quarantaine de jeunes gens bien constitués pour aller les porter dans la cour du Roi. Ses autres collègues : Larrhallé-Naba, Gounga-Naba, Baïoum-Naba en font autant. (Nous avons déjà vu dans un précédent chapitre : « Redevances dues au Mogho-Naba » que c'est le mil que lui apportent ses Ministres et ses vassaux qui doit servir à la nourriture de l'Empereur et de ses femmes, les récoltes de ses propres champs étant destinées à la nourriture des étrangers et à la fabrication du dolo pour la « basgha »).

Pour donner du courage aux jeunes gens, des tambours les accompagnent en jouant « pang'rog'kamga, kamba komsomba » (la force a fait naître ces gens, ils sont dignes de leurs parents).

A la première sortie du Monarque (Wend' pous yan) (Dieu se montre), et après que les Ministres ont rendu les honneurs, les charges de mil sont présentées à l'Empereur. Soré-Nab (litt. : chemin-chef se plaçant devant le Mogho-Naba, mais lui tournant le dos invite au son du tambour les jeunes gens à achever le travail de désherbage des chemins des Nabas jusqu'à la cour du Roi. On sait déjà que le travail était presque achevé : c'est donc question de pure forme.

Les suivants des Ministres, les porteurs des charges de mil, qui s'étaient préalablement munis de haches, de dabas, voire de bâtons, font semblant de se livrer à un sérieux travail. Ils gesticulent, ils crient, ils chan-

tent. Soré-Naba se rend ensuite sous le hangar qui lui est réservé et là les jeunes gens le rejoignent.

Ouidi-Naba, Larrhallé-Naba, Gounga-Naba, Kamsaong'-Naba vont saluer l'Empereur et c'est alors seulement que celui-ci leur fixe le jour de la célébration de sa « basgha. »

Le jour de la cérémonie étant connu, les gardes du corps du Mogho-Naba (Samand'Kamba) qui ont pour chefs « Samandé » et Rakogdo reçoivent l'ordre de procéder sans délai à la réfection des hangars situés dans la cour des audiences journalières.

Les découchers. — Trois jours avant la fête des Morts, dès qu'il a remis à sa Pugtiéma (première femme) du mil germé pour la fabrication du dam (dolo) le Mogho-Naba est dans l'inquiétude. C'est que les « Kimsé » (mânes des ancêtres) fréquentent sa maison. Force est qu'il se choisisse une demeure plus tranquille.

Il se rend donc le mercredi soir chez Samand'Naba de Kamsaoghin où il couche, mais rentre chez lui dès les premiers chants du coq, y passe la journée, se rend la nuit suivante à Gounghin et descend dans une maison contiguë à celle de Gounga-Naba, son troisième Ministre : le vendredi il va passer la nuit chez Bangr'Naba SAMBO. Enfin le samedi matin de fort bonne heure, il réintègre sa maison à temps pour être présent lorsque le Bend' Naba (chef des Tambours) viendra lui souhaiter heureuse année, longévité et demander à « Wenam » (Dieu) de lui permettre de

donner de nombreuses « Bascé (plur. de Basgha) à ses prédécesseurs.

Inutile de dire qu'au cours des nuits qu'il passe hors de chez lui, l'Empereur reçoit de nombreux visiteurs et d'importants cadeaux et que les personnes chez qui il descend lui font un accueil on ne peut plus chaleureux.

Sacrifices préparatoires. — Il se passe dans l'intérieur de la maison du Mogho-Naba des choses qui ne sont connues que des quatre personnes ci-après :

Mogho-Naba, Empereur des Mossi;

Baloum-Naba, Grand Intendant et Chef des pages;

Zussoba-Kassanga, Chef eunuque, gardien du sérail;

Pugtiéma, première femme du Mogho-Naba.

Il est procédé à des sacrifices de bétail où le Mogho-Naba lui-même doit tenir la victime et prononcer des paroles sacramentelles et peut-être aussi à l'adoration de certains fétiches sacrés. Quoi qu'il en soit, nous avons acquis la certitude que ces pratiques n'avaient rien de contraire aux principes de la civilisation française puisqu'il n'est nullement question de sacrifices humains. Sans doute nous aurions aimé pouvoir décrire ces vieilles habitudes, mais le secret en est jalousement gardé.

. . . . . .

Célébration de basgha. — Dès que le Mogho-Naba se montre devant le « Zango » (antichambre) Bend'Naba roule du tambour en citant le nom des Nabas défunts à partir de Naba Oubri, fondateur de la dynastie de Ouagadougou.

Dès que Bend'Naba cesse de jouer on lui apporte ainsi qu'à ses suivants du sagbo (gâteau de mil), du mouï (riz), du « dam » (dolo ou bière de mil) et du nemdo (viande).

De même les Ministres et autres fonctionnaires de la Cour qui viennent saluer le « Tabo » (la bonne arrivée) reçoivent du Mogho-Naba du dam, du sagbo, du riz et de la viande. Le partage est fait par ordre de dignitaires, le reste est réservé aux bilbalessé et aux autres suivants des Ministres.

Vers huit heures et demie, les Ministres, les fonctionnaires de la Cour disent « Wennatassé » (Que Dieu nous accompagne, ce qui signifie : Au revoir) et retournent chez eux.

Bend'Naba et les autres tambourinaires restent dans la cour jusqu'à ce que le Sogon' kassanga (premier serviteur) et le « Zussob' kassanga (chef eunuque) leur apportent de la part de l'Empereur une charge de 10.000 cauris et du dolo. (Autrefois un jeune captif accompagnait ces cauris — on le plaçait assis au milieu des cauris) — et leur disent : « Nab'yet b'wa poustabo » (Le Roi nous envoie vous faire ces présents à l'occasion de sa fête de Basgha).

Le chef des tambours verse à boire au Zussoba et ordonne à ses suivants de jouer ensemble « Tompaongo, Wend'kaouss'Naba nioré, Wenna wilig'vinré (litt : Nous remercions le Roi des cadeaux reçus, que Dieu donne longue vie au Mogho-Naba et nous permette de revenir jouer ici l'an prochain).

Avant de les congédier le Mogho-Naba est tenu de donner un « karfo » (boubou teint en noir importé

par les Haoussas) au Bend'Naba et un boubou au Loun-Naba (chef des luinsé). On fait également apporter de l'eau de farine au Bend'Naba qui doit la répandre dans la cour. L'Empereur est contraint par la coutume de marcher sur cette eau de « gnimassem » (de bonne santé) pour regagner ses appartements.

Toutes ces formalités accomplies, Bend'Naba accompagné de ses bardes prend congé. La fête est terminée. Les jours qui suivent ils vont rendre visite aux Ministres et autres dignitaires de la Cour et reviennent chargés de cadeaux (cauris et bétail).

Tous ces cadeaux sont conservés par le Bend'Naba ou par toute personne désignée par lui et le partage se fait ensuite en tenant compte de la hiérarchie qui existe entre les griots, la part des vieux étant toujours plus considérable que celle des jeunes.

CHAPITRE X

Les femmes des Nabas. — Les sogonés.
La Pogsiouré.

Naba Warga et origine des sogonés

Naba Warga était en conflit constant avec le Riziam-Naba, celui qui porta le nom de Mamzi (moi, je ne sais pas). Il dut se porter lui-même sur le champ de bataille, et, pendant cinq ans, ne put vaincre son ennemi retranché sur une montagne et bien secondé par les habitants du lieu.

Warga, après avoir employé vainement tous les moyens en son pouvoir pour vaincre son ennemi, fit couper à ras du sol toutes les récoltes qui arrivaient presque à maturité, capturer tous les animaux qui se hasardaient à descendre de la montagne ; en un mot il ravagea le pays.

Il fit si bien qu'à la fin, pressés par la famine, les habitants de la montagne durent choisir entre la vie du chef qu'ils avaient sous leur toit et la leur : Mamzi fut donc livré et mis aux fers à Saponé [1].

Pendant les cinq années que dura cette rude campagne, Naba Warga, les guerriers mis à part, n'avait pour le servir qu'un jeune garçon, n'ayant pas été accompagné de femmes. Cet enfant lui servait de cui-

---

1. Chef-lieu de canton dans la circonscription de Ouagadougou.

sinier et de boy ; en un mot il remplissait l'office de femme, si bien que Warga conclut qu'il était digne d'intérêt et se promit de le récompenser.

Rentré dans ses états, il libéra ce fidèle serviteur après lui avoir, au préalable, donné une femme. Mais, il pensa que plusieurs enfants dans sa cour pouvaient lui rendre les mêmes services ; aussi ordonna-t-il leur recrutement en grand : ce furent les « sogonés ».

Tout garçon recruté comme sogoné s'attend à recevoir une femme, fût-elle de petit prix, à sa libération.

Les « sogonés » sont considérés au même titre que les femmes « Napagba » dont ils portent les ornements. Une rangée de bracelets aux poignets distingue en effet la « napagba » et le « sogoné » de la femme libre.

Leur rôle consiste à servir le Naba. Ce sont eux qui forment un demi-cercle autour du Naba à ses sorties ; l'accompagnent dans ses petites promenades, portent le sceptre et tous les signes distinctifs de la chefferie. Ils servent également à boire au Naba, l'éventent pendant ses siestes à l'aide d'éventails appelés « fika » ; ils font le lit ou plutôt la couchette et enfin quelques commissions. Aussi bien ne voit-on jamais un Naba envoyer uue autre personne qu'un sogoné faire une commission à ses femmes.

Le sogoné n'a pas le droit de porter la culotte. Il porte une sorte de petit caleçon appelé « benda ». Tous les Nanamsé (plur. de Naba) ont suivi l'exemple de Naba Warga et, de nos jours, le moindre « kombéré » n'a pas moins d'une dizaine de « sogonés ».

Le napogré. — Conditions générales. — Nombre actuel des femmes du Mogho-Naba. Parures, etc...

Selon que la « Napagha » (femme de Naba) est destinée au Chef lui-même, à un de ses frères ou fils, les leçons de « Napogré » se donnent soit chez la « Pugtiéma (première femme du Naba) soit chez un des vieux « Nabissi ».

On fait chauffer de l'eau, dans laquelle on met un peu de beurre de karité et d'autres ingrédients et, après avoir fait complètement raser par des vieilles femmes la tête, les aisselles et même les poils du sexe de la jeune fille, la pugtiéma ou le vieillard trempe la main dans l'eau, prononce quelques paroles cabalistiques en même temps qu'il ou qu'elle cite le nom des chefs qui se sont succédé jusqu'au nom du père de celui qui règne.

L'eau est ensuite remise aux vieilles femmes qui baignent la jeune napagha. On lui dicte à ce moment-là les devoirs et obligations du napogré, ce qu'elle peut faire et ce qu'il faut éviter.

La nouvelle femme est ensuite parée de bracelets, de « kouaba » (plur. de kobré) et de « rouamba » ou de bracelets seulement. Le chef peut immédiatement après l'épouser ou, selon le cas, l'envoyer à qui elle est destinée.

La napagha ne doit pas connaître d'autres hommes que son mari durant sa vie; jadis elle était tuée sans pitié si elle enfreignait cette règle.

Comme nous venons de le voir, la « napagha » ne porte pas de chevelure, c'est le premier signe distinctif, ensuite elle porte une rangée de bracelets aux poignets parfois même aux bras, quelques-unes des « rouamba » aux pieds — (ce sont souvent les favorites), d'autres enfin des « kouaba ». Ce dernier ornement est plutôt réservé aux vieilles femmes.

Le nombre des femmes ou « napagha » est variable selon l'importance du Naba et surtout les désirs des Nabas. D'après les recensements effectués en août 1926 le nombre des femmes du Mogho-Naba actuel était de 37 unités.

Il convient de dire d'abord que la napagha étant considérée comme un bien mobilier, fait d'office partie de la succession du chef défunt. Le nouveau Naba prend quelques vieilles femmes et des jeunes et le reste est réservé à la famille des « Nabissi ». C'est ainsi qu'il n'est pas extraordinaire de trouver dans la maison d'un Naba des femmes qui ont été épousées par deux ou même trois chefs morts. Si elles n'ont pas dépassé l'âge des plaisirs, elles peuvent donner naissance à des enfants du chef sous le toit duquel elles vivent en deuxième ou troisième noce.

La maison d'un Naba est souvent divisée en trois quartiers :

1° La zagkas sanga (la grande maison) : c'est là qu'habitent toutes les vieilles femmes, les indésirables, et qui ont pour maîtresse et surveillante la « Pugtiéma » propriétaire de la maison où se trouvent les « Kimsé » ou mânes des ancêtres.

2° « Zagbilin » ; là se trouvent les femmes d'âge moyen

qui reçoivent encore de temps en temps la visite de leur époux;

3° « Dogoundba » c'est la réunion de plusieurs jeunes et belles femmes groupées autour de la préférée et qui portent le nom de « Dogoundba » (gardiennes de la case du Naba). Ce sont celles à qui toutes les faveurs sont accordées, qui portent les plus brillantes parures et sont vêtues de « godés » [1]. Les Dogoundba habitent la plupart du temps une ou plusieurs cases selon leur nombre.

Chacune des femmes des deux autres quartiers a sa propre case.

Le Naba ayant trop de femmes pour s'occuper de toutes, ce sont elles-mêmes qui pourvoient à leur habillement et à leur nourriture. Elles sont obligées pour cela de cultiver et de vendre une partie de leur récolte. Chaque Napagha a son petit champ de mil, d'arachides, de haricots et de petits pois.

Les « Dogoundba » ont un champ collectif. Elles aident leurs maris qui, non seulement doivent les nourrir, mais encore sont obligés de pourvoir à la subsistance des « sogonés » et des samand'kamba (ces derniers « gens de la Cour extérieure », autre catégorie de serviteurs qu'on envoie faire des commissions dans les villages ou qui servent de palefreniers.)

Chez les « kombemba » (plur. de kombéré) c'est aux « Dogoundba » qu'il appartient de préparer la cuisine pour les sogonés et les étrangers hébergés par le Naba.

---

1. Pagne d'un haut prix au Mossi.

Chaque sogoné ou samanbiga se choisit une mère parmi les femmes du Naba (dans les deux premiers quartiers seulement).

Il aide celle-ci dans la culture de ses champs et reçoit en revanche un peu de nourriture en sus de la ration de sagbo donnée à l'ensemble des « Sogonés ».

A Nanoro [1] par exemple, une femme apportant à son enfant adoptif du sagbo n'avait pas le droit autrefois de remettre la nourriture de la main à la main. On avait creusé dans la Cour du Naba des trous dans lesquels la femme mettait le sagbo et la sauce. Le jeune prévenu venait manger et la femme venait reprendre ses cuvettes.

Enfin, il est défendu actuellement encore de jouer de la guitare quand une napagha passe, à moins que le joueur ne soit le Naba lui-même ou quelqu'un appelé par le Naba. Il convient de noter, en effet, que le Moaga joue de préférence de la guitare quand il a une réception intime, aussi faire de la musique, quand une napagha passe, serait la courtiser.

De la question de la Pogsiouré ou du recrutement des « sogonés » et des « saman'kamba »

En dehors des cas limitativement prévus par la coutume et que nous allons essayer de décrire ci-après, le Naba ne peut dans aucune circonstance disposer des filles de ses administrés soit pour en faire

1. Canton de la circonscription administrative de Koudougou.

ses propres femmes soit pour les donner en mariage à des tiers sans le consentement des parents.

POGSIOURÉ : de POG' diminutif de Pagha (femme) et SIOURÉ diminutif de SIOUBO (donner dans l'attente d'un profit à retirer).

***

A la suite de querelles de famille ou même volontairement, le Moaga « peut donner ses filles, celles de ses frères et proches parents au Naba ». On comprend aisément que celui-ci ne peut garder toutes ces filles ; aussi en distribue-t-il une partie à ses frères, oncles, enfants ou à de simples Mossi qui lui ont rendu quelques services.

De même, et c'est le cas le plus fréquent, tout « sogoné » (page) ou Samand'biga (garde du corps ou palefrenier) qui a servi convenablement son Naba, reçoit au moment de sa libération une jeune fille, parfois pubère, d'autres fois encore en bas âge.

Dans l'un comme dans l'autre cas, l'ancien serviteur est tenu de rendre visite de temps en temps au Naba et de lui remettre des cadeaux (cauris, coqs). Si la fille habite chez ses parents, outre les menus présents faits au Naba, le fiancé peut faire quelques cadeaux à ses beaux-parents, mais il n'y est pas obligé.

Pogsiouré. — La première fille issue du mariage d'un sujet moaga (ancien serviteur, fils, frère ou oncle du Naba, etc...) avec la femme qui lui a été donnée

par le Naba devient de *plein droit* « propriété » de ce dernier. C'est ce qu'on nomme « la fille de la « pogsiouré » et qui est appelée à devenir plus tard « pogsiouré » à son tour.

Si le premier-né est un garçon, le Naba peut le prendre à sa Cour dès qu'il atteint l'âge de raison, pour en faire soit un sogoné soit un samand'biga sans que son père puisse faire la moindre objection.

Cela ne revient pas à dire qu'en droit mossi les sogonés et les samand'kamba doivent être forcément les enfants de la « Pogsiouré ». Le Naba, maître absolu de tous ses sujets, recrute ses serviteurs dans les villages de son commandement au fur et à mesure de ses besoins sans que les Mossi fassent aucune opposition à ce recrutement.

Le sort des filles des pogsiouré. — Les filles sont enlevées à leurs parents dès qu'elles commencent à pouvoir rendre quelques services et sont confiées par le Naba à ses propres femmes.

Celles-ci deviennent, en fait, les mères adoptives de ces enfants et comme telles pourvoient à leur nourriture et à leur habillement. Cela n'exclut pas cependant la faculté pour la mère véritable d'apporter des cauris et des habits à sa fille et même, pour que cette dernière soit bien traitée par la « napagha » (femme du Naba), elle apportera aussi de temps à autre à celle-ci du soumbala (kalgo) et du beurre de karité (kamé).

Lorsqu'elles deviennent pubères, le Naba fait son choix, les plus jolies deviennent ses fiancées et les

autres sont distribuées à quelques-uns de ses administrés ou à ses propres parents.

Droits des parents sur leurs filles. — Les parents tout en gardant la faculté, comme il a été déjà dit, de rendre quelques services à leurs filles, ne peuvent, sous aucun prétexte et dans aucun cas, provoquer la rupture des fiançailles ni empêcher leur mariage. Ils ne peuvent, à plus forte raison, promettre des filles à des tiers ni attendre des cadeaux de quelque nature que ce soit du Naba.

Plus tard et dans le cas seulement où il y a entente entre eux, les maris pourront faire à leurs beaux-parents, des cadeaux de faible importance d'ailleurs puisqu'il n'y a ni obligation, ni contrainte.

Exceptions. — Les filles données aux marabouts par les Nabas constituant une sorte de « saraka » (aumône), les enfants qui naissent de ces mariages appartiennent à leurs véritables pères et le chef n'a pas le droit d'en disposer.

Le sort des garçons. — Quant aux garçons recrutés comme Sogonés, ou Samand'kamba, s'ils sont tenus de remplir leurs devoirs de serviteurs auprès du Naba, ils ne cessent pas cependant d'appartenir effectivement à leurs propres parents de qui ils reçoivent chaque année des cauris et notamment le « fougoibga » (couverture).

C'est qu'en effet, si les sogonés reçoivent régulièrement du Naba la nourriture et les habits — cela est

dû à la nécessité qui s'impose à chaque Naba de paraître entouré d'un nombre considérable de pages — il n'en est pas de même des Samand'kamba qui dans bien des cantons et surtout à Ouagadougou à la Cour de l'Empereur, ne reçoivent qu'une maigre pitance tous les deux, trois, quatre ou sept jours, leur rôle de « vagabond » ou de palefrenier devant leur permettre de voler ou plutôt de piller les indigènes. Pendant l'hivernage les palefreniers et les autres Samand'kamba se rendent la nuit ou le matin dans les champs de maïs ou de mil des particuliers et c'est la rafle; quant aux poulets et pintades qui s'attardent dans le « karaga » (champ de mil à l'entour des habitations), ils leur tordent le cou et les dissimulent dans les bottes de paille destinées à la nourriture des chevaux. Cette règle n'est pas sans exception : quelques ministres de l'Empereur et chefs de cantons assurent au moins une fois par jour — (la nuit) — la nourriture des Samand'kamba et pendant l'hivernage — mais précisément parce qu'ils s'occupent de la culture des champs — ils reçoivent à midi soit des haricots cuits, soit du sagbo (gâteau de mil).

D'une manière générale, on peut dire que cette catégorie de serviteurs n'est pas entretenue par le Naba. Le Samand'biga comme le sogoné se choisit une mère dans la Cour du Naba. Il aide celle-ci dans la culture de ses champs particuliers et lui rend quelques petits services (tissage de ses vêtements par exemple) et en revanche cette mère adoptive lui donne un peu de nourriture en sus de la ration commune.

Devant une telle situation ceux qui ne sont pas retenus chez le Naba par la surveillance des chevaux ou par quelques fonctions spéciales, passent la moitié de l'année chez leurs parents.

Il n'est peut-être pas sans intérêt de dire que, pour la plupart, les Samand'kamba sont les fils des chefs de villages des Nabissis (fils du Naba), des Nakomsès (descendants des Nabas et Nabissis) et parfois même les enfants des chefs de canton à la cour du Mogho-Naba. Il y a, sans doute aussi, l'enfant du vulgaire Moaga qui n'a pas été fait sogoné parce qu'il n'en a pas été jugé digne. Pour les premiers la mesure de rigueur qui leur est appliquée a pour effet de leur apprendre à « souffrir pour pouvoir commander ».

Libération anticipée. — Si le garçon (sogoné ou Samand'biga) est l'aîné de sa famille et s'il est en âge de prendre femme au moment du décès de son père, le Naba est tenu de le libérer alors même que la durée de son service ne serait pas achevée.

***

Une autre coutume. — Le ZAN-BOKO. Il y a une autre coutume un peu bizarre au Mossi. Si au cours de ses tournées le Naba séjourne dans un village et que pendant ce temps les femmes des Mossi accouchent de filles, celles-ci appartiennent de *plein droit* au Naba s'il a été mis au courant de ces événements

Bien souvent cependant il n'en sait rien et le Moaga se garde d'en parler et dispose de son enfant comme bon lui semble.

Mais c'est plus particulièrement entre Mossi que cette coutume trouve son application intégrale. Le « Sana » (l'étranger) Moaga de passage, est invité par les vieux du village à venir creuser le « zan-boko » (trou dans lequel doit être enfoui le placenta) c'est son « zounogo » (sa chance). Il remet un peu de cauris (100 à 200) au chef de la famille et devient le fiancé de la fillette. Plus tard lorsqu'elle sera pubère l'homme fera les quelques cadeaux prévus par la coutume et rien ne s'opposera plus à leur mariage.

CHAPITRE XI

Du mariage, de la naissance, de la mort.

I. — Du mariage

Nous allons dans ce chapitre nous contenter de passer en revue tous les aspects du mariage dans l'ensemble du pays Mossi. La coutume est partout la même, depuis le mariage des filles élevées chez le Naba jusqu'au concubinage. Nous parlerons d'abord des formes de mariage les plus fréquentes, nous étudierons ensuite comment est réglée la question dotale et nous conclurons enfin par un exposé de la condition sociale de la femme moaga.

***

Les filles ont au moment du mariage de dix-sept à dix-neuf ans. Sauf d'assez rares exceptions la fille de seize ou de dix-huit ans n'est jamais envoyée à son mari, car cet âge est considéré comme très défavorable à la procréation et on prétend même que les enfants nés de femmes trop jeunes ne survivent pas.

L'âge des jeunes gens du sexe masculin varie de dix-huit à vingt-cinq ans.

A. — *Mariage d'une fille élevée chez un Naba.*

Les filles issues du mariage d'une femme donnée à un ancien serviteur par les chefs de province ou de canton devenaient d'office propriété de ces derniers. Ces filles sont enlevées à leurs parents quand elles commencent à pouvoir rendre quelques services et sont confiées par le Naba à ses femmes. Elles sont, dès lors, considérées comme étant les fiancées du Naba et sont obligées de se plier à toutes les conditions de servitude imposées aux autres femmes.

Lorsqu'elles atteignent l'âge de mariage, elles peuvent être données sans leur consentement ni celui de leurs parents à d'autres serviteurs libérés ou même à des individus quelconques qui auraient rendu service au Naba.

Première forme de mariage forcé.

B. — *Mariage d'une fille donnée par ses parents.*

La fille étant considérée comme un simple objet, comme un être sans volonté, peut être promise dès sa naissance. Bien souvent la reconnaisssance provoquée par l'hospitalité ou l'existence d'une dette ancienne suffit pour qu'une fille soit promise.

Lorsque celle-ci atteint l'âge de mariage, elle se trouve la plupart du temps en présence d'un homme quelquefois plus âgé que son propre père, qu'elle ne peut vraiment pas aimer et sous le toit duquel cependant, puisque telle est la volonté paternelle, elle est obligée de vivre.

Le fiancé fait quelques cadeaux (poulets, cauris, bière de mil) et demande sa femme. La jeune fille est envoyée au domicile conjugal sans qu'aucune cérémonie soit accomplie.

Second cas de mariage forcé avec consentement des parents.

C. — *Mariage par succession.*

Lorsqu'un père de famille meurt, les femmes faisant partie de sa succession suivent le même sort de partage que les autres biens. Elles sont réparties entre les enfants du défunt ou ses frères, si les enfants ne sont pas en âge de prendre femme. Mais, contrairement à ce qui se passe pour la succession des chefs, où la femme est un objet quelconque, elles peuvent choisir elles-mêmes leur mari parmi les membres de la famille.

Mariage demi-libre.

***

A côté de cette forme de mariage que nous appelons plus loin « mariage libre » et qui est très fréquente — car elle compte des femmes de mauvaise vie qui peuvent avoir au cours de leur existence jusqu'à neuf maris — elles ne se contentent du dernier sous le toit duquel elles finissent leurs jours que parce que le retour d'âge leur est une entrave —, il y a aussi le remariage pour cause de veuvage successif. Des femmes ont quelquefois le malheur de perdre plu-

sieurs fois de suite leur époux. Elles finissent par être fuies comme des « pestiférées, » car elles ont la réputation de personnes sur qui est tombée la malédiction divine : c'est le « kombwinga » mossi ou le « térédiougou » bambara.

D. — *Mariage après demande régulière.*

Lorsqu'un jeune homme désire demander la main d'une jeune fille non encore fiancée, il choisit comme intermédiaire une personne en bonnes relations avec les vieux du village de la fille. Si la réponse est favorable, le jeune homme apporte une poule, un secco (dagnopinri) pour fermer la porte, des fagots de bois. Il repart dans son village et revient par intervalles apporter du mil germé ou de la bière de mil et une poule pour le chef de famille. Ce dernier déclare enfin à l'envoyé : « Dites à X... que nous l'agréons comme notre enfant et que nous tâcherons de lui donner satisfaction dès que possible. »

Quelque temps après, le jeune homme revient encore avec une poule, du mil germé ou du dolo pour les vieux du village. Il rend des visites et fait quelques petits cadeaux. Cette situation dure une ou plusieurs années. Enfin, le chef de famille réunit son petit conseil et fait connaître son intention de donner la fille de Tel à X... de tel Village. Rarement il y a refus car il est seul qualifié pour donner les filles en mariage. On envoie alors le jeune homme faire connaissance avec ses beaux-parents. Aussitôt qu'il a été présenté le jeune homme fait un petit cadeau. (Ordinaire-

ment on donne des cauris : de 100 à 1.000 cauris.)

Si la fille donnée est l'aînée de sa famille, le fiancé est tenu d'apporter : Un mouton, une pioche, une pintade, de la bière.

On fixe au jeune homme la date à laquelle il pourra envoyer chercher sa fiancée. Il n'a plus qu'à faire quelques préparatifs et à attendre. Lorsqu'on lui amène sa fiancée, il tue des poules, une chèvre s'il en a, fait préparer à manger pour les personnes composant l'escorte. Il doit donner à celles-ci des cauris dont la quantité varie avec sa fortune.

Dans beaucoup de villages les filles ainsi données ne quittent jamais leur mari dans la crainte d'être maudites par leurs parents et condamnées à ne plus revoir leur pays natal.

Enfin si la femme accouche, le mari envoie une poule à la basse-cour du vieux du village et la femme va rendre des visites.

E. — *Les filles ennemies des maris.*

Il s'agit des filles que les devins disent être ennemies des maris.

Promises dès leur jeune âge comme les autres filles, elles doivent ignorer qu'elles sont fiancées, et lorsque d'aventure les futurs viennent rendre des visites, ils sont considérés comme de simples individus de passage qui reçoivent l'hospitalité.

Lorsqu'elles atteignent l'âge de dix-sept ans, les fiancés s'entendent avec les parents qui les envoient soit au marigot, au puits ou au marché le plus proche.

Le fiancé choisit parmi ses camarades les plus forts leur fait boire de la bière et leur donne pour mission d'enlever sa fiancée au passage. Celle-ci, accompagnée d'une femme ou d'autres filles, est cernée au moment où elle s'y attend le moins ; elle est saisie par des bras vigoureux malgré le résistance parfois sérieuse opposée par ses compagnes ou ses frères, et amenée au domicile conjugal.

Quelques jours plus tard, on désigne des personnes qui se rendent chez le mari pour apporter les bagages de la fille et recevoir les cadeaux d'usage.

F. — *Forme de mariage libre.*

Le seul mariage qu'on puisse dire libre parce qu'accepté par les deux parties, est celui de la femme qui, n'ayant pu s'entendre avec son premier mari, quitte son village dans l'intention de se prostituer. Assez rarement il y a eu divorce, car le divorce est difficilement accepté par le Moaga. De passage dans un village, elle demande l'hospitalité et vite la nouvelle se répand qu'un femme « libre » est descendue chez une Telle; les jeunes gens accourent cherchant à se faire aimer. On lui envoie des cadeaux et on charge sa logeuse de commissions. Neuf fois sur dix elle accepte le candidat préféré de son hôtesse. Après quelques questions de circonstance sur son origine et ses désirs, un des jeunes gens est agréé comme amant provisoire. Les camarades de ce dernier lui viennent en aide et, pendant quelques jours, c'est une véritable fête au village. On change un peu l'or-

Communiqué par la Mission des Pères Blancs à Ouagadougou.

Trois fillettes Mossi.

dinaire; on ajoute à la bouillie de la viande; les poules péniblement élevées servent à préparer ces mets. On célèbre ce semblant de mariage. Mais comme nous l'avons dit il n'y a pas eu divorce et le mari abandonné s'informe de tous côtés du sort de sa femme. Aussitôt qu'il connaît le village où elle se trouve — ce village fût-il même éloigné de 100 kilomètres — il n'hésite pas à se mettre en route, en ayant soin de mettre dans une peau de bouc du mil écrasé qui lui servira de nourriture pendant le trajet et 500 à 1.000 cauris; il emporte aussi un coq; l'animal et les coquillages sont destinés au chef de canton de qui dépend l'amant de sa femme et auquel il soumettra sa réclamation.

Ces sortes d'unions donnent naissance aux trois quarts des différends qu'ont à trancher les dirigeants mossi dans leur canton ou province. Aussi le jeune Moaga soucieux de sa tranquillité, s'il ne résiste pas au plaisir d'héberger pendant plusieurs jours la femme qui a déserté le domicile conjugal, ne régularise-t-il jamais par un soi-disant mariage des situations qui se dénouent d'ailleurs facilement, la femme avide de changement ayant, tôt ou tard, le désir de quelque autre amant.

***

On peut donc dire que si le mariage forcé présente un gros inconvénient : celui de marier la jeune fille sans lui demander son consentement, il a aussi ses avantages et ses garanties du fait que la femme crai-

gnant la colère de ses parents quitte rarement son mari. D'autre part ce mariage est de beaucoup préférable au point de vue même de la tranquillité à cette sorte de concubinage qu'est le mariage libre tel qu'il se pratique au pays Mossi.

Position des futurs durant les fiançailles

D'une manière générale, le fiancé ne peut avoir un entretien avec sa future avant le mariage. Tous deux conservent vis-à-vis l'un de l'autre une certaine réserve timide.

A l'exclusion des cadeaux faits aux vieux du village et des cauris données aux futurs beaux-parents lors de sa première visite, le fiancé ne doit plus aucune prestation.

Il est formellement interdit au jeune homme d'avoir une intrigue avec une femme du village de sa fiancée. Le fait entraîne non seulement la rupture des fiançailles, mais encore l'interdiction à l'amant de mettre le pied dans le village sous peine de mort.

Rupture des fiançailles

La rupture des fiançailles n'entraîne pas la restitution des cadeaux reçus. D'autre part, le décès de la fille promise n'est pas cause de la rupture des fiançailles, la famille se faisant un devoir, tôt ou tard, de donner une fille au jeune homme à la place de la défunte.

La rupture des fiançailles peut être prononcée

d'office dans le cas d'adultère relaté ci-dessus ou pour cause de brouille entre les deux familles.

Mariage entre cousins germains

Cette forme de mariage n'est pas admise. Il ne peut y avoir union valable entre les enfants d'un frère et d'une sœur, entre un homme et la fille du frère de son père ou de sa mère.

Néanmoins, il arrive parfois — le cas est accidentel — qu'une jeune fille donnée en mariage dans un village fort éloigné ait pour époux un descendant d'un arrière-grand-parent (maternel, paternel) de la même famille qu'elle. Le fait, s'il avait été connu, aurait entraîné la rupture du mariage. D'ordinaire la parenté éloignée n'est découverte que fort longtemps après à la suite de recherches remontant à une généalogie fort éloignée. Dans ce cas l'un des conjoints — d'ordinaire c'est l'épouse — porte un bracelet fait de cuivre et de fer intercalés, appelé « kalembanga ». et destiné à conjurer tout sort pouvant naître de ce mariage, en principe, non autorisé. Le « kalembanga » a aussi pour effet de préserver les enfants issus de ce mariage contre la mort subite.

***

Polygénie. — La polygénie est la règle commune dans tout le pays Mossi. Sans doute le nombre de femmes varie suivant la fortune et la considération de chacun. De simples chefs de carré un peu aisés, comp-

tent de 5 à 8 femmes et de nombreuses fiancées. Ces dernières, pour la plupart, sont réservées aux « dakompas » (fils âgés et frères cadets du chef de famille), à condition qu'ils rendent, en retour, de réels services et soient très dévoués au maître de la maison.

Les raisons de la polygénie sont nombreuses, mais la principale est celle de la procréation. L'indigène sous-alimenté ne disposant pas de moyens pour nourrir ses enfants autrement que par le lait maternel est obligé, en effet, d'attendre deux ans ou même trois ans, avant de reprendre ses relations sexuelles avec une femme mère d'un enfant. Aussi préfère-t-il avoir plusieurs épouses.

***

Consommation. — La jeune fille conduite chez son mari est confiée à une femme qu'elle traitera désormais de « mère ».

Quelques jours après le départ du cortège — sur la composition duquel nous reviendrons tout à l'heure — l'homme demande sa fiancée. Celle-ci est introduite la nuit dans la case nuptiale, qui ne sera pas spécialement aménagée, et aucune personne n'assiste à l'acte qui doit s'accomplir. Les Mossi n'ont pas de ce côté la même conception que les Bambaras qui enferment en même temps que les deux fiancés, un griot ou une vieille femme, qui doit aider, si c'est nécessaire, le jeune homme à vaincre la résistance de la jeune fille.

Il va de soi que si la fiancée a été trouvée vierge, le

mari est comblé de joie. L'absence de la virginité diminue fort l'amour qu'il pouvait avoir pour sa fiancée avant de l'avoir possédée. L'homme manifeste d'ailleurs son mécontentement à la fille, certain que celle-ci en rendra compte à sa mère tout au moins.

Le lendemain matin la nouvelle femme regagne la case de sa « mère » et elle est rappelée plusieurs nuits de suite par le mari, avant que celui-ci reprenne à l'égard de ses autres femmes, le tour de rôle quotidien.

La question dotale. Le panier de la fiancée

Dot. — La coutume moaga ne prévoit pas de dot. Si elle exige seulement un ou plusieurs milliers de cauris selon la fortune du fiancé, des poulets, un mouton et de la bière, c'est qu'on n'entend pas toucher de dot à proprement parler ni « vendre les filles ». On n'exige donc que ce qu'on pourra un jour restituer sans trop de gêne.

Panier de la fiancée. — Le panier de la fiancée contient les vêtements de la jeune fille, du savon, du beurre de karité, des cauris, des calebasses et des louches. Il est porté par une des femmes chargées de constituer le cortège.

Cortège. — Le cortège de la fiancée se compose ordinairement d'une jeune fille, d'une femme-mère et d'un garçon.

Il se dirige vers la maison du vieux du village.

Les parents du fiancé préparent à manger à ces personnes pendant quelques jours. Enfin on leur offre le dîner d'adieu : gâteau de mil dans des paniers, viande de mouton ou de chèvre ou simplement quelques poules. On leur distribue aussi des cauris.

Indépendamment de ces cadeaux, on remet pour la belle-mère, dans un sac cousu 444 ou 1.400 cauris (prix de la virginité). S'il s'agit d'une femme donnée par un chef, la part lui revenant est de 2 à 3.000 cauris pour un vulgaire Moaga, de 10.000 à 50.000 cauris quand le mari est un Naba lui-même. Dans ce dernier cas les personnes composant le cortège reçoivent : les femmes des pagnes, le jeune homme un boubou.

***

Nota. — Tandis que chez beaucoup de peuples, la fille part chez son mari le cœur joyeux, c'est tout le contraire en pays Mossi. C'est une véritable lutte pour arriver à séparer la fille de ses parents. Beaucoup d'entre elles perdent le sommeil et l'appétit. Le jour du départ elles pleurent à chaudes larmes et celles qui ne le font pas sont injuriées par les vieilles femmes.

Condition sociale de la femme moaga et travaux qui lui sont assignés

La femme moaga est considérée comme une véritable bête de somme. Les travaux du ménage, le filage du coton pour la confection de ses vêtements et ceux de son mari, ne sont pas ses seules occupations.

Elle aide son mari à cultiver le champ de la famille et personnellement elle possède des parcelles de terre pour ses arachides, ses haricots, etc...

Elle subit de mauvais traitements et est sans cesse tenue de se plier aux caprices de son mari. Elle ne jouit d'aucune considération et n'est appelée à formuler aucun avis. Seul le mari commande au foyer.

Si elle a le malheur de ne pas avoir d'enfants, elle est regardée avec mépris. Au cours des déplacements elle est chargée de fardeaux. Un panier et une pyramide de calebasses contenant ses effets et ceux de son mari se balancent sur sa tête, pendant qu'à ses côtés son époux caracole sur un cheval ou se prélasse sur un âne ; s'il va à pied, il n'aura pour tout bagage que son carquois, ses flèches, son arc et un casse-tête.

La femme moaga peut, il est vrai, traduire par quelques paroles désagréables son mécontentement des mauvais traitements qu'elle subit, car les Mossi admettent que la femme n'a d'autre arme que sa langue; c'est ce qu'ils expriment en disant : « La bouche d'une femme est son carquois. »

La vie conjugale

Interdictions et choses permises. — Il est interdit aux conjoints d'avoir des relations sexuelles :

1° Après l'accouchement, pendant un délai qui ne peut être inférieur à deux ans et demi pour sauvegarder la vie de l'enfant. On prétend, en effet, que chaque enfant vient au monde avec son lait et que le fait de concevoir un autre enfant pendant la période

de l'allaitement entraîne la mort du premier à qui le lait du « nouveau sera d'un effet funeste ».

2° Pendant la période des règles. La cause de cette défense est qu'après les relations, les fétiches et gris-gris appartenant à l'époux perdent une partie de leur « puissance »;

3° Une femme en état de grossesse rend des visites à son époux pendant les six ou sept premiers mois. Toute relation cesse à partir de ce moment jusques et après l'accouchement comme il est indiqué ci-dessus ;

4° La femme enceinte n'enjambe pas son mari : ce geste aurait pour effet d'indisposer celui-ci ;

5° L'acte charnel peut avoir lieu impunément dans la cour des habitations — la nuit s'entend. — Par ailleurs, il est formellement interdit de l'accomplir à l'extérieur des maisons ni dans une autre position que celle couchée sur une natte ou un secco peulh, en tout cas jamais par terre;

6° L'accouchement devient difficile, compliqué lorsqu'il s'agit d'un enfant adultérin. Pour que la femme soit délivrée il est absolument nécessaire qu'elle confesse le nom de son complice en présence de témoins. En ce cas si le mari l'exige — et il l'exige toujours — le nouveau-né est tué par l'épouse adultère sitôt après l'accouchement [1].

---

1. Voici le procédé employé : Quelques jeunes mères tordent purement et simplement le cou du nouveau-né ; d'autres mettent l'enfant dans une jarre remplie d'eau tiède. Il finit par boire de l'eau à satiété et meurt asphyxié.

Communiqué par la Mission des Pères Blancs à Ouagadougou.

Fileuse Mossi.

***

Adultère. — L'adultère commis par les Nakomsé (descendants des Nabas) était puni, avant l'arrivée des Français, par la mort des deux coupables. Chez les Mossi vulgaires on se bornait à chasser seulement le complice de la famille.

Mais si l'amant était un individu sans relations de parenté avec le mari de la femme, on lui défendait de venir dans le village où habitait la femme ; s'il ne tenait pas compte de cet avertissement, il risquait d'être tué.

Généralement, la femme moaga a son amant dans un village éloigné de celui de son mari et assez proche du sien. Lorsqu'elle demande à son mari la permission d'aller voir ses parents, elle profite de son voyage pour passer quelques jours auprès de son amant ou pour envoyer prévenir celui-ci qu'elle se rend chez ses parents.

Dissolution du mariage. Divorce

Il peut y avoir divorce imposé par le mari qui n'aime plus sa femme. Mais ni la maladie, ni la stérilité ne peuvent être invoquées pour cela. Dans ce dernier cas on considère simplement que Dieu n'a pas voulu donner d'enfants à la femme. Souvent celle-ci est regardée avec mépris, d'autres fois on ne tient aucun compte de ce fait.

Le nouveau mari d'une femme abandonnée n'en-

tretient et ne peut entretenir aucune relation avec le précédent époux qui, en aucun cas, ne consentirait à le voir, alors même que le divorce serait intervenu de son propre consentement.

Du reste la nouvelle union se fait souvent dans un autre village.

De la question de la nationalité au Mossi

L'enfant suit en pays mossi la nationalité de son père. Tout enfant né d'un sujet moaga est par cela même Moaga.

Tout enfant, garçon ou fille, dépend uniquement de son père et, par-dessus ce dernier, du chef de famille. Dans aucun cas, la mère ne peut donner sa fille en mariage.

La femme d'origine moaga qui par suite d'une circonstance quelconque, épouserait un étranger n'acquiert pas pour cela la nationalité de son mari. De même l'étrangère (une Bambara, une Djerma, par exemple) qui se marierait à un Moaga ne perdrait pas sa propre nationalité. Au regard des parents du mari aussi bien que du reste de la population c'est une étrangère, obligée de pratiquer les coutumes de son époux, mais qui n'en demeure pas moins une étrangère.

Ainsi donc le fait par un sujet moaga de s'expatrier n'entraîne pas *ipso facto* un changement de nationalité pour ses enfants majeurs ou mineurs restés dans le pays d'origine.

L'enfant légitime prend d'office la nationalité de

son père alors même que celui-ci, étranger, aurait pour femme une « Moaga ».

De même sont mossi les enfants issus d'un père moaga et d'une femme moaga ou d'une mère étrangère.

Quant à l'enfant illégitime, sauf le cas de reconnaissance qui ne peut d'ailleurs avoir lieu que s'il y a eu mariage antérieurement à sa naissance — il suit la nationalité de sa mère.

Si la légitimation avait lieu seulement après la naissance, l'enfant en souffrira tôt ou tard, son origine bâtarde ne devant pas rester longtemps cachée.

Perte de nationalité

La perte de nationalité ne peut se poser au Mossi que dans les deux cas suivants :

a) Lorsque le sujet Moaga a été expulsé pour faute grave de son village, chassé par ses parents et considéré comme ne faisant plus partie de la famille ;

b) Lorsqu'un Moaga s'expatrie, se fixe définitivement en pays étranger soit pour y faire du commerce, soit pour y étudier les préceptes de l'islamisme. Il est obligé d'abandonner ses habitudes, de faire fi des coutumes ancestrales, il perd ainsi son statut personnel. S'il veut embrasser l'islamisme il change de nom, de prénom et si par hasard il revenait dans son village d'origine, il ne tiendrait plus à être comparé au Moaga dont il n'a plus ni les habitudes ni les croyances et qu'il considère d'ailleurs comme lui étant désormais inférieur.

Ainsi qu'il a été déjà dit, la femme moaga mariée à un étranger ou la femme étrangère mariée à un sujet moaga conserve chacune sa propre nationalité. Le mariage n'entraîne donc pas perte de nationalité. Seules les habitudes peuvent avoir été modifiées, mais il est certain que la femme moaga, même après un long séjour à l'étranger, reprendrait en peu de temps les pratiques et les habitudes de son propre pays; il en est de même de la femme étrangère divorcée d'avec son mari moaga qui retournerait dans son pays.

Naturalisation. — La naturalisation n'étant connue ni admise, les enfants nés sur le territoire mossi d'un sujet étranger et d'une Moaga ou d'une étrangère restent des étrangers. D'autre part, les enfants suivant la nationalité du père, en aucun cas le divorce ne peut avoir d'effet sur leur statut.

II. — De la naissance

Phénomènes de la conception. — Les indigènes n'ont pas une idée bien définie du phénomène de la conception. Pour eux, comme cause première il y a Dieu (Wenam), Maître des Cieux et de la Terre, qui donne des enfants. Mais il semblerait que Wendé ou Wenam oblige des « kinkirsi » (esprits) à se transformer en œuf humain dans la transmission du sperme au moment de l'éjaculation.

Les « Kinkirsi » sont des êtres invisibles qu'on dit ressembler à des petits enfants et qui habiteraient à proximité de certaines maisons ou de certains bos-

quets. Ils ne sont visibles que pour quelques personnes favorisées.

On croit aussi accessoirement à la réincarnation des ancêtres ou de quelques parents décédés.

***

Grossesse. — On sait que la cessation complète des règles, le développement des seins et leur noirceur sont signes de la grossesse chez la femme. On sait aussi que l'enfant doit venir à neuf mois, mais l'impossibilité dans laquelle on se trouve de pouvoir préciser la date probable des couches, fait que la femme enceinte est l'objet de soins incessants, et est constamment surveillée par les vieilles femmes. D'une manière générale on laisse agir la nature, mais d'aucuns préfèrent consulter les devins et les prêtres, faire des aumônes et des sacrifices, pour éviter l'avortement.

Durant la grossesse il est défendu à la femme de manger du miel et d'une façon générale, tout aliment sucré.

Seguene-vando (de seguene : porter un pagne,vando, feuillages). Quelques mois après la cessation des règles, le femme enceinte est envoyée chez le vieux de la famille dans le « Kim-dogo » (case des kimsé, mânes des ancêtres). Là elle est complètement déshabillée et on lui attache des feuillages autour des reins.

Accouchement. — Les couches ont lieu dans la propre case de la femme. Il n'y a aucune préparation

spéciale. De vieilles femmes spécialisées par une longue pratique aident la parturiente tandis que d'autres font chauffer de l'eau pour laver le corps de l'enfant de toutes ses impuretés.

A l'exception des vieilles, aucune autre personne n'assiste aux couches. On chasse les femmes qui n'ont jamais été mères, et à juste raison, car la vue de l'opération pourrait entraîner la stérilité chez elles.

Enfin si l'enveloppe ne sort pas en même temps ou peu après la délivrance, il y a certaines spécialités pour en hâter la sortie.

***

Trois ou quatre jours après l'accouchement, suivant qu'il s'agit d'un garçon ou d'une fille, la mère qui est restée jusque-là dans la maison fait sa première sortie.

Elle a soin de prendre à la main une faucille pour se préserver contre les revenants ou autres mauvais esprits.

Les co-épouses de la nouvelle mère et ses parents lui apportent du « safandé » (savon), du kamé (beurre de karité), du kalgo (soumbala), d'autres lui donnent des cauris. Le père de l'enfant fait égorger un mouton ou un coq et préparer un gâteau de mil.

Une boule de sagbo (bouillie de mil) est envoyée en même temps qu'une cuisse du coq à la femme qui a servi d'accoucheuse. On rase en partie la tête de la mère et celle de l'enfant, et il ne reste plus qu'à choisir un nom pour ce dernier.

Choix d'un nom. — Le prénom d'un enfant varie au Mossi suivant les circonstances qui ont précédé la naissance ou l'événement important qui l'a marquée. Nous classerons les enfants en deux catégories :

A) Les enfants ordinaires :

B) Les enfants demandés.

Nous entendons par « enfant demandé » celui né après que les parents ont consulté des devins, fait des aumônes et sacrifices ou employé des moyens magiques

A) L'enfant ordinaire étant considéré comme un don volontaire de DIEU, son nom est donné par les proches parents du père, à moins qu'une circonstance récente ou éloignée n'oblige celui-ci à donner à son enfant un nom ayant un sens.

Exemples : Prénoms communs vulgaires :

Bila, Poko.

Noms ayant un sens :

Passektale : de Passek, insuffisant ; talé, rancune, haine, signifie : Je ne vois pas en quoi ce qui est fait ou existe peut être la cause de la haine qu'on nourrit contre moi.

Paratsida : Paraté, ne pas vouloir ; sida, vérité (Ennemi de la vérité, nom signifiant que les hommes n'aiment pas la vérité.

Dimpougoubnoma (litt. Dima, Grand Chef, ROI ; pougbo, suivre ; noma, profitable, bon). Il s'agit d'un enfant issu d'une mère donnée par un chef ou dont le père vient, peu avant sa naissance, de recevoir un cadeau important d'un chef.

B) *Enfants demandés*. — Après plusieurs années de mariage si une femme reste sans enfants, le mari consulte les devins, fait des offrandes et des sacrifices, emploie des gris-gris et enfin a recours au « Tinsé » (tinkougri, de Tinga terre, kougri pierre) ou au « Tiga » (arbre fétiche). La femme se rend avec son mari chez le possesseur du dieu. Ils apportent un coq et des cauris. Après avoir exposé l'objet de leur visite, le coq est égorgé par le prêtre et si l'offrande est acceptée, les époux sont congédiés avec promesse formelle que leurs vœux se réaliseront.

Si par la suite la femme accouche, l'enfant se nommera obligatoirement Tinga et ses frères et sœurs Timbila, Timpoko, etc..., ou, suivant le cas, Tiga, Tibila, Tipoko, etc...

Il arrive aussi qu'après des accouchements successifs les enfants meurent. Les Mossi, nous l'avons déjà dit, croyant à la réincarnation supposent alors — d'autres affirment — que c'est le même enfant qui revient ; aussi pour l'obliger à rester lui donnent-ils un nom significatif.

Exemple : Yewayan (litt. *revena*). C'est-à-dire le voilà revenu, c'est encore lui, nous le reconnaissons.

Le Nom est le même pour tous les membres d'une même famille.

Cicatrices. — Lorsqu'un enfant atteint l'âge de un à deux ans, on appelle une vieille femme qui trace sur sa figure (joues, menton, front, voire sur le nez) des traits plus ou moins réguliers avec un rasoir. Ces marques diffèrent suivant les régions — (elles ne sont

pas les mêmes à Kaya qu'à Ouagadougou par exemple).

Le dessin le plus fréquent est cependant le suivant : Trois traits réguliers partant du front et se dirigeant vers le menton, un ou deux traits partagent le nez et rejoignent par les joues les trois traits verticaux.

Fostering. — Si une mère n'a pas suffisamment de lait, elle s'en va de grand matin sous un arbre, par exemple le « kamsaongo » ou le « wédega » (de la famille des lianes gohines) pour lui demander du lait. Elle se met à genoux et croyant s'adresser à une personne vivante, elle fait sa demande humblement mais avec quelle foi ! Il paraît que souvent la prière est exaucée. Mais alors il est défendu à la femme de revenir jamais sous l'arbre car elle perdrait son lait.

Le choix d'une nourrice ne se pose en pays mossi qu'en cas de décès de la mère. De préférence, c'est à la sœur du père qu'est confié le petit orphelin. Si la sœur du mari de la défunte a déjà été mère, elle demande du lait à un arbre dans les conditions susindiquées, même si son dernier accouchement date de plusieurs années. Enfin, si l'enfant ainsi nourri est une fille et survit, elle devient propriété de la sœur du père qui la donnera plus tard en mariage à un prétendant de son choix.

III. — De la mort

L'importance des funérailles varie suivant l'âge et la qualité du défunt.

a) *Nitiema* (personnes âgées). — Au décès d'un

vieillard ou d'une vieille femme, tous les parents habitant le village sont convoqués. Le corps est gardé un jour entier dans la chambre mortuaire après quoi on procède à l'enterrement. Le fils et la fille aînés de la famille jettent des cauris dans le tombeau pour permettre à leur père ou grand-père de s'acheter de l'eau « quand il aura soif et de payer les droits de passage sur la route de l'Éternité ». Les personnes chargées de l'enterrement s'emparent d'une partie des cauris.

La famille organise des jeux et des danses qui durent trois à quatre jours. Enfin tout le monde se fait raser la tête et on fixe la date des grandes funérailles. Ce jour-là, tous les parents, fils, filles mariées, proches parents, petits-fils, apportent des poulets, des bestiaux et des cauris. Tous ceux qui habitent le village même sont tenus de faire préparer de la bière. On tue des animaux et poulets et la viande est distribuée aux personnes venues pour la circonstance. Les danses

---

Tombes. — *Différentes formes de tombeaux.* — Il existe au Mossi différentes formes de tombeaux. Ce sont : 1° Yaobulga (tombeau en forme de puits). Très en honneur, réservé à tous ceux, vieillards et jeunes gens, morts de mort naturelle.

2° Sampogyaogo (litt. de Sampogré, blessure ; yaogo, tombeau) Tombeau de forme rectangulaire réservé à tous ceux qui sont morts à la suite d'une grave blessure, morsure de serpent, coups de foudre, noyés ou tombés sur les champs de bataille. Pour cette deuxième catégorie de trépassés, il n'y a presque pas de kouré (funérailles). Seuls, les parents se rasent la tête et reçoivent la visite des personnes qui viennent leur apporter des condoléances. Aucune réjouissance, aucune cérémonie n'a lieu. Le jour du renouvellement du kouré, on distribue un peu de bière aux visiteurs.

durent plusieurs jours et les danseurs comme les tambourinaires reçoivent des cauris.

A noter que les petits-enfants gardent pour eux leurs poulets ou bestiaux après les avoir tués et qu'ils en disposent comme bon leur semble.

Sinddo. — Le « sinddo » n'a lieu qu'au décès d'une personne âgée. L'opération consiste à dépecer un animal vivant, dont la viande sitôt cuite est mangée par tous les membres de la famille du défunt.

Pendant la durée de l'opération, une personne forte serre la gueule de l'animal pour l'empêcher de crier, une seule plainte de la bête étant signe de mort certaine pour quelqu'un de la famille.

Tombeau. — Le tombeau des personnes âgées a la forme d'un puits au sommet ; à l'intérieur, il est rectangulaire ou évasé de manière à pouvoir coucher le mort.

b) *Ikanda* (homme marié). La cérémonie est beaucoup moins pompeuse pour un jeune marié. Le défunt est tout simplement lavé, puis enroulé dans un secco peulh et enterré. On tue quelques poulets. Le renouvellement des funérailles ne comporte pas de danses.

Règles générales pour les chefs de famille

Le lagda (croque-mort), après que le défunt a été lavé, habillé, enroulé dans une natte ou un secco et

déposé sur le seuil de sa case [1] commence à lui offrir le sang des poulets qu'il égorge à ses pieds. Il prononce quelques paroles rituelles qui peuvent se résumer ainsi : « Accepte ces poulets et ces cauries et ne reviens pas, que tout ce que tu laisses sur la terre profite à tes héritiers ! etc. »

On procède ensuite à l'enlèvement du corps. Arrivés

---

1. *Venré* (ouverture).

Nous avons vu que chez les Nakomsé on pratiquait un trou au mur ou à la palissade formant enceinte et que c'est par cette ouverture qu'on faisait passer le corps du défunt pour le conduire à sa dernière demeure.

En général, il s'agit d'un père de famille. On dépose le corps en face de l'ouverture et son fils aîné et toutes les filles (celles du défunt et celles de ses frères) doivent sortir par le trou avant la dépouille mortelle. Pour cela les filles enroulent des feuillages autour des reins pour remplacer les pagnes ; quant au fils aîné il enlève aussi son cache-sexe. Des personnes saisissent les bras, d'autres les jambes et on fait passer les enfants à tour de rôle par l'ouverture en faisant en sorte que leur corps frôle celui du mort.

Le fils aîné du défunt en passant par le « *venré* » prouve ainsi aux assistants qu'il n'est pas cause du décès de son père ; quant aux filles, même celles qui sont devenues des femmes — qui osent sortir par le trou c'est par des bravos qu'elles sont accueillies par la foule. Les femmes reçoivent d'importants cadeaux de leur mari. Voici pourquoi : Les filles qui avant d'être conduites chez leur maris ont été enceintes ne peuvent et n'osent même pas sortir par l'ouverture. Le défunt et les autres kimsé (mânes) les frapperaient mortellement.

Aussi bien certaines d'entre elles disparaissent-elles à cette heure tragique, à la grande honte de leurs époux.

On désinfecte la case mortuaire en brûlant une certaine herbe odorante connue sous le nom de « Sompiga ». C'est la plante appelée par les Bambaras et les Wolofs « Benguefala » ou « Benguefira » et qui a été très employée par les Européens à l'occasion de la récente épidémie de fièvre jaune, soit comme tisane, soit comme infusion ou mélangée à l'eau des douches.

au tombeau, les porteurs en font trois fois le tour avec le cadavre, puis le déposent à terre. Le croque-mort pénètre dans la tombe et dispose la couchette. On défait la natte et on lui remet le corps. Les membres de la famille, les parents se mettent alors tous à pleurer. On ferme l'ouverture de la fosse avec une pierre et on recouvre le tout de terre.

La fille aînée du défunt ainsi que les femmes de ce dernier, se barbouillent le corps de cendre. La pugtiéma (première femme) et la fille aînée entourent leur taille de feuillages, tandis que les autres membres de la famille portent des lianes sur le front : c'est le premier deuil.

Quarante ou cinquante jours après a lieu le renouvellement des funérailles : jeux divers, tam-tams, mise à mort d'animaux, bière, etc... (voir explications ci-dessus) : c'est le second deuil.

c) *Dakonré* (célibataire). Seuls, ses père et mère se rasent la tête. On l'enroule dans un secco mossi et on l'enterre sans autre cérémonie. Il n'est même pas lavé.

d) *Bi-kouré* (funérailles d'un nouveau-né). — Si le premier enfant d'une jeune mariée vient à mourir, la jeune femme retourne chez ses parents et y passe treize jours. Après ce délai elle revient chez son mari. Elle est alors accompagnée de quelques parents. Ceux-ci apportent des poulets et pintades qu'ils font tuer pour être accommodés avec un gâteau de mil envoyé au mari de leur fille. L'époux à son tour fait tuer poulets et pintades, prépare du gâteau et fait l'échange avec ses beaux-parents.

La coutume tient absolument à ce que les parents de la femme passent la nuit en route avant de rentrer dans leur village. Même si le village n'est pas éloigné, ils passent la nuit dans la brousse.

Ajoutons qu'au second accouchement, si l'enfant suit le sort du premier, il n'y a plus de kouré.

e) *Pagh'sin kataré biga* (femme sans enfants). — Aucune cérémonie. On l'enterre sans façon, comme pour le célibataire.

De l'existence de Dieu, du ciel et de l'enfer

Le Moaga croit à l'existence d'un être supérieur invisible ou visible, car beaucoup ont longtemps considéré le soleil comme un « dieu », qui a créé le ciel, la terre et tout ce qui existe. Cet être, il l'appelle « Wende ou Wenam » (litt. Wende, monde, nam, chefferie : Maître du Monde).

Si le Moaga attribue quelquefois ses malheurs aux mauvais sorts de ses ennemis, il reconnaît néanmoins que rien ne peut se faire sans le consentement de Dieu, dont il ne cesse de prononcer le nom dans toutes les circonstances de la vie, notamment lorsqu'il fait des sacrifices.

Les féticheurs, magiciens, sorciers eux-mêmes, lui reconnaissent une puissance et l'invoquent bien souvent.

Il y a une certaine catégorie de Mossi, qui, ne faisant ni gris-gris ni fétiche, n'étant ni musulmans ni chrétiens, qui ne font et ne veulent du mal à personne,

pardonnent volontiers à ceux qui les offensent, ne voient dans tout ce qui leur arrive (bonheur ou malheur) qu'un effet de la divine Providence ; ce sont les inspirés.

Mais le déisme des uns et des autres n'est guère approfondi. Tous croient qu'une personne décédée rejoindra ses aïeux pour vivre éternellement avec eux. Mais ils s'imaginent « la Route de l'Éternité épineuse « et le Royaume de Dieu si éloigné de la terre qu'ils « donnent à leurs morts des cauris pour payer le « passeport là où ils rencontreront des difficultés, la « facilité du voyage étant subordonnée aux bonnes « ou mauvaises actions du défunt ».

C'est là, peut-on dire, une très faible idée de l'existence d'un ENFER ou d'un PURGATOIRE. Mais cet Enfer n'est pas le « Feu inextinguible des Chrétiens, ni les atroces souffrances des Musulmans » puisqu'il faut que la personne soit avec sa famille.

L'*Alkyoamé*. — On entend quelquefois dire par un Moaga : « Ce que tu m'as fait je ne peux m'en venger, mais nous réglerons ça le jour de l'« alkyoamé. » Ceci est encore une conception quelque peu superficielle du Jugement de DIEU. Le Moaga ne croit guère à un jugement dernier, pas plus qu'à la fin du Monde, ni à la résurrection des Corps, mais il entend par ces mots « alkyoamé daré » le jour où tous deux — son ennemi et lui — mourront et que Dieu aura à faire subir à l'un une peine — passagère s'entend — pour le préjudice causé à l'autre.

Croyances et superstitions sur l'ame après la mort

De quoi se compose l'être humain d'après les Mossi?

L'homme se compose de trois éléments : le corps visible, le siga ou toulé (âme) et le « kima » (revenant).

Le « siga », qu'on peut appeler âme, est la partie de l'homme qui doit retourner à Dieu.

Siga. — D'après les Mossi, le « siga ou toulé » est peureux. Une grande souffrance, une maladie, le décès d'une personne aimée peuvent l'obliger à abandonner provisoirement le corps. Il prend alors la forme humaine. Il peut être aperçu par la personne elle-même ou par d'autres. En ce cas on a recours à des gris-gris ou fétiches pour le faire revenir.

Son abandon provisoire du corps ne présente pas, dit-on, d'inconvénients puisqu'il ne gêne en rien le fonctionnement régulier de l'organisme humain, mais comme l'un ne peut pas vivre sans l'autre, son absence prolongée peut être cause de mort.

Kima (de ki, mourir). C'est une sorte de silhouette de la personne qui va mourir. Il n'est visible qu'à certains initiés. On dit cependant qu'il est un peu difforme et que sa présence en un lieu peut faire dresser les cheveux sur la tête ou donner des frissons qui paralysent les membres et empêchent de marcher.

On distingue le « siga » du « kima » à cette différence que ce dernier étant déjà au nombre des morts a la tête complètement rasée, porte de la cendre en forme

de croix ou d'un X sur le front, ou a les pieds maculés de sang.

Dès que la personne meurt, son kima rôde quelque temps à côté de sa maison et va rejoindre ses ancêtres à Pilimpikou.

Pilimpikou. — Pilimpikou est un village faisant partie de la circonscription administrative de Koudougou (Haute-Volta). Il y a là sur une montagne, une grotte considérée comme le lieu sacré où se donnent rendez-vous les « kimsé » de tous les Mossi morts.

La légende raconte qu'on peut retrouver à Pilimpikou un parent décédé si on n'a pas eu la bonne fortune d'assister à ses derniers moments ou si l'on désire savoir où le défunt a caché une partie de sa fortune ou un objet précieux.

Il suffit pour cela, dit-on, de se rendre chez le Tingsoba de Pilimpikou et de lui demander d'user de son influence pour appeler le mort.

Le Tingsoba vous fait la recommandation formelle de ne verser aucune larme à la vue du « revenant » et, continue la légende, si l'on ne garde pas le secret de l'entretien qu'on a eu avec le kima, on mourra avant un an.

Enfin, on prétend que lorsqu'ils vont recevoir de nouveaux membres — ils composent, en effet, la grande famille de tous les Mossi morts depuis des générations — les kimsé organisent des jeux dont l'écho est entendu par les habitants de Pilimpikou.

Toutefois les jeunes gens des deux sexes, célibataires au moment de leur décès, les nouveau-nés,

retournent là où ils étaient avant leur venue au monde pour « reprendre au sein d'une autre femme ou de leur précédente mère la forme humaine ». Les Mossi, nous l'avons déjà dit dans un précédent paragraphe, croient à la réincarnation des morts.

CHAPITRE XII

La pénétration de l'islam en pays Mossi.

L'islam au pays du Mogho-Naba

Le Mogho-Naba est avant tout un animiste comme tous ses sujets et on s'expliquera mal que son fétichisme se concilie avec les dogmes compliqués de l'islamisme et les nombreux interdits du Christianisme.

Et pourtant le Mogho-Naba sait à son heure être catholique ou musulman tout en respectant les traditions des ancêtres. C'est ainsi qu'à l'occasion des fêtes chrétiennes de la Noël, l'Empereur des Mossi assiste dévotement à la Messe de Minuit. Il gardera cependant sur la tête sa toque, à l'instar de l'Évêque, sa mitre. De même il embrasse l'islam pendant les trois fêtes ci-après : 1° Le moaghrem (Zembendé mossi). Le Ramadam (Nolokré — détacher la bouche) et enfin la « Zoulhési (la Tabaski ou le kibsa mossi).

***

Avant de dire comment le Mogho-Naba célèbre ces fêtes musulmanes, nous allons donner dans un rapide aperçu l'origine de la pénétration de l'islam au Mossi et la désignation des Imams.

I. — Époque a partir de laquelle l'islam a pénétré au Mossi

C'est sous le règne de Naba Doulgou, 23e Mogho-

Naba à partir de OUBRI, fondateur de la dynastie de Ouagadougou, que l'Islam prit racine dans l'Empire des Mogho-Nabas, et c'est de cette époque que date la nomination d'un Imam à Ouagadougou.

Naba Sawadogo qui succéda à son père Doulgou mit ses enfants à l'École Coranique. Un grand nombre d'entre eux y reçurent une assez bonne instruction; l'aîné de la famille qui monta plus tard sur le trône sous le nom de Naba Koutou devint même un marabout. C'est du règne de cet Empereur que date le développement de l'islamisme au pays mossi et l'attribution de noms musulmans aux enfants des Mogho-Naba :

Saïdou, Mahama, Moumouni, etc..., etc...

II. *Gambaga Naba* (Chef d'un vaste territoire dans la colonie britannique de la Gold Coast) fut, nous l'avons déjà vu, le père de NYENNENGA, mère de OUEDRAOGO, fondateur réel de l'Empire Mossi. On sait que tel ROI a tendance à imiter un parent illustre et à suivre ses traces dans tout ce qui est de nature à le distinguer.

Eh bien, voici pourquoi Doulgou installa un marabout à côté de lui. On rapporte qu'indépendamment de ses nombreux Ministres, le Roi de Gambaga avait un Imam chargé de régler les affaires compliquées. Il était en même temps le conseiller intime du Roi. Mogho-Naba Doulgou, qui eut un vaste territoire se crut aussi puissant que son ancêtre de Gambaga et voulut, pour certaines affaires, n'avoir à prendre d'autre avis que celui d'un Imam. L'Empereur avait

un ami marabout dans la région de Zitenga qui se nommait MOUSTAPHA. DOULGOU le fit venir à Ouagadougou et lui conféra le titre d'Imam.

Inutile de dire que ni le savoir de cet adepte de l'Islam, ni ses qualités n'ont été contrôlées et que cet Imam n'a pas été choisi par d'autres marabouts. C'est ainsi que l'Imam du Mogho-Naba est avant tout un dignitaire de la Cour au même titre qu'un OUIDI-NABA par exemple et comme tel sa nomination est soumise à certaines règles barbares. C'est ainsi qu'après lui avoir remis le turban et le burnous, insignes de la chefferie, il est invité à se rendre dans une maison appelée « Surbinda. » Dans ce lieu sacré on lui présente une calebassée du breuvage abominable connu sous le nom de « Tibo » et qui n'est autre chose qu'une mixture composée de sang d'hommes et d'animaux — breuvage que tout chef de canton, tout ministre et fonctionnaire de la Cour de l'Empereur doit boire à sa nomination, ce qui le rend incapable de trahison et de lèse-majesté. L'Imam saisit la calebasse, prononce les paroles sacramentelles ci-après : « Je ne trahirai jamais le Mogho-Naba dans quelque circonstance que ce soit, je lui viendrai en aide en cas de guerre avec l'ennemi, j'exécuterai sans discussion tous les ordres que je recevrai de mon ROI, etc... », fait le simulacre de porter le breuvage à la bouche et le rend au Ouidi-Naba qui remet le liquide dans la jarre de cuivre où il est soigneusement conservé depuis près d'un millénaire. Il est, ces formalités remplies, l'Imam du Mogho-Naba. Comme pour les chefs de canton ou les Ministres cette fonction se transmet dans

la même famille. Sans doute, le fils n'est pas appelé à remplacer son père s'il n'a pas reçu une instruction suffisante pour régler à la satisfaction de l'Empereur les quelques rares questions qui peuvent lui être soumises, mais le choix se porte toujours sur un membre de la famille de MOUSTAPHA, premier Imam.

CÉLÉBRATION DES FÊTES MUSULMANES PAR LE MOGHO-NABA

Moaghrem (*zambende des Mossi*). — Le Moaghrem, c'est le commencement d'une année nouvelle de l'hégire. Chaque famille musulmane doit faire bombance la veille au soir. Le lendemain matin c'est-à-dire le dixième jour du mois de Moaghrem on lit le « sourata », livre de l'année, et on sait le Saint qui présidera à la destinée du Monde pendant trois cent soixante jours. On prescrit des aumônes. Cette fête de retour à la joie a pour effet de commémorer solennellement le jour où le Patriarche NOÉ (Nabi Nouhou d'après les Marabouts), seul béni du Seigneur, put après le déluge qui extermina l'Humanité, mettre pied sur la terre ferme. Ce fut un retour à la vie et ce fut le jour du Feu.

Les Mossi qui n'ont jamais compris l'origine des fêtes musulmanes les célèbrent à leur manière. Ainsi par « jour du feu » ils n'ont pas compris que c'était le retour à la vie de famille, à la cuisson des aliments par le feu, mais ils ont imaginé une drôle de coutume qui rappelle plutôt la prise de la Bastille. Ce jour-là, en effet, ils allument des torches, se pourchassent et se brûlent les uns les autres. Cela occasionne parfois de

véritables plaies qui, fort heureusement, guérissent facilement.

Les Silmissi (Peulhs du Mossi) font mieux, ils s'arrosent le corps d'eau fraîche : c'est tout au moins un souhait de bonne santé.

***

La tabaski (*zoulhési*) (*kibsa Mossi*). — Autrefois le jour de la Tabaski, le Mogho-Naba était tenu de se rendre à Zoaghna dans la grande mosquée.

Yarnaba — chef des Yarcés — (dioulas dont l'ancêtre KOANDA est venu au Mossi sous le règne de Koumdoumié, huitième Mogho-Naba) est chargé de sacrifier les bœufs et moutons remis par l'Empereur et dont la viande doit être distribuée à l'ensemble des fidèles. Le salam avait lieu dans la mosquée. A cette occasion le Mogho-Naba devenait musulman même s'il n'était pas croyant. Il devait figurer parmi les fidèles qui se placent immédiatement derrière l'Imam. Dès qu'il a fini de réciter les versets des livres sacrés, l'Imam se tourne vers les fidèles, dit « a salama leckum » et serre ensuite la main du Roi. La prière étant terminée, l'Empereur revient chez lui où peu après l'Imam doit venir égorger le mouton de tabaski. Mogho-Naba doit tenir lui-même la queue de l'animal.

Le ramadam (*Nolokré Mossi*). — On sait que le Ramadam ou le carême des musulmans (le nolokré des Mossi — noré bouche, lokré, défaire le nœud, détacher) est une suite de privations et d'abstinences

où le corps abandonné sans défense est sujet à toutes sortes d'indispositions se transformant parfois en de véritables maladies.

On sait aussi que le Mogho-Naba est soumis à un protocole sévère, à un ensemble d'obligations qui le mettent dans l'impossibilité absolue de pratiquer — fût-il croyant — le jeûne des marabouts. Cependant on lui a tant vanté le « yelsomdé » (le bonheur) du pénitent après les trente jours de souffrances que l'Empereur — car il n'est pas indifférent à ce qui touche les splendeurs de l'Au-delà, demande dans son entourage quelques hommes de bonne volonté pour pratiquer l'abstinence en ses lieu et place; ils recevront le jour de la fête de nombreux cadeaux (boubous, cauris, etc...).

Voici en résumé comment le Roi des Mossi célébrait le Ramadam, il y a encore quelques années :

Le jour de nolokré, Gare-yarga (Yarga, préposé à la selle) apporte de fort bon matin de l'hydromel dans une vieille gourde qui a servi, dit-on, à Naba Rimba — il boit un peu de cette liqueur pour « couper le jeûne » et offre une calebassée au Mogho-Naba dans le même but. Le reste est donné aux Ministres et autres fonctionnaires de la Cour.

L'Empereur offre à manger à tout le monde présent (cuvettes de riz, écuelles de sagbo); il fait abattre au préalable un ou deux bœufs et de nombreux moutons.

Vers sept heures et demie du matin Mogho-Naba se rendait avec son escorte habituelle à Roundé-yiri (lieu de prières, sorte de mosquée en plein air qui se

trouvait au nord-ouest de la maison actuelle de Ouendasida, adjudant de Police, — et assistait au salam que présidait l'Imam.

Après la cérémonie ce dernier entouré de ses fidèles allait rendre visite à l'Empereur pour la « doua » (sorte de bénédiction qui consiste à réciter quelques versets de Coran). L'Imam recevait des colas, des moutons ou un bœuf.

***

A l'heure actuelle les deux mosquées n'existent que de nom; la seule mosquée est celle de l'Imam dans le quartier Mohémé (Marabouts), mais le Mogho-Naba actuel n'assiste jamais au salam des jours fériés. Il se rend au Cercle puis chez le Gouverneur et revient chez lui attendre la visite du représentant de l'Islam en pays Mossi.

***

Le seul Mogho-Naba qui fut vraiment musulman est Naba Koutou, 27e successeur d'Oubri. Envoyé à l'École coranique de Sagabtenga il y fit, dit-on, de bonnes études. Appelé à succéder à son père, il installa devant la porte des Femmes, une mosquée. Par tradition une mosquée se trouve au même endroit du Palais de tout Mogho-Naba même incroyant comme l'Empereur actuel par exemple.

Naba Koutou faisait régulièrement son salam suivant les rites de la religion musulmane et observait même les trente jours d'abstinence du mois de carême.

Tous ses enfants portèrent des noms musulmans. Tous, à l'exception de son premier fils qui lui succéda sous le nom de Naba Sanum, ont été envoyés dans des écoles coraniques mais aucun d'eux n'y fit des études sérieuses, dominés qu'ils étaient tous par le désir d'être Nabas.

De son vivant Naba Koutou n'a jamais ordonné lui-même la mort d'un individu, fût-il coupable. Il aimait la paix. Aussi lorsque ses Ministres lui soumettaient des cas graves il leur disait toujours : « Allez faire pour le mieux et ne me rendez pas compte du sort réservé aux coupables. » Comme Ponce Pilate il faisait retomber sur ses ministres la responsabilité des crimes. Prêtant peu de foi aux dires des prêtres du Poéré (confession par moyen magique) il acquittait lui-même les personnes condamnées à la peine capitale par ce procédé barbare.

Les Nabas musulmans

I. La quasi-totalité des habitants de Nobéré, Nobila, Toècé (cantons dans la province actuelle du Gounga-Naba) sont convertis aux préceptes de l'islamisme par convenances personnelles. Ils sont les descendants de Naba Saga, 22e successeur d'Oubri.

II. De même les habitants des villages de Doundoulma (descendants de Naba Kom, 21e successeur d'Oubri), de Garpinné et de Kouila (descendants de Naba Doulgou ou Roulgou, 23e successeur d'Oubri) passent pour de fervents musulmans.

III. Kombissiri-Naba SIGUIRI, Cercle de Ouagadougou.

IV. Ramongo-Naba BAONGO, Cercle de Koudougour, tous deux descendants de Naba Warba, 19e successeur d'OUBRI étaient convertis aux préceptes de l'Islamisme.

Les Chefs actuels de ces cantons sont des musulmans lettrés et possèdent des mosquées.

V. Sao-Naba, descendant de Naba Ouédraogo, Cercle de Ouagadougou) est converti à l'islamisme depuis près de trente ans. Son premier maître fut un pèlerin revenu de la Mecque et originaire du village de Nakamtenga (près de Kombissiri). Il continua ses études coraniques sous la direction de Sayenouné Bathily, marabout originaire de Kaédi (Mauritanie) thaumaturge redoutable que l'Administration locale dut renvoyer dans ses foyers en 1916. Sao-Naba possède une mosquée, mais la religion musulmane ne semble pas avoir diminué ses croyances animistes puisqu'il continue à sacrifier aux mânes des ancêtres et à boire du dolo de temps en temps (aux fêtes coutumières par exemple).

VI. Gourpila Naba, Cercle de Ouagadougou, Ancien Samand biga du Mogho-Naba actuel, sa conversion à l'Islamisme est de fraîche date (de six à sept ans).

VII. Boala Naba, Cercle de Ouagadougou, musulman fervent.

VIII. Gaongo-Naba, Cercle de Ouagadougou, musulman fervent.

Signalons enfin pour terminer que l'Empereur actuel qui a continué par tradition à donner des noms musulmans à ses enfants, a plusieurs de ses fils dans des écoles coraniques. Le nombre de ceux-ci dépasse certainement celui de ses enfants envoyés à l'École primaire officielle.

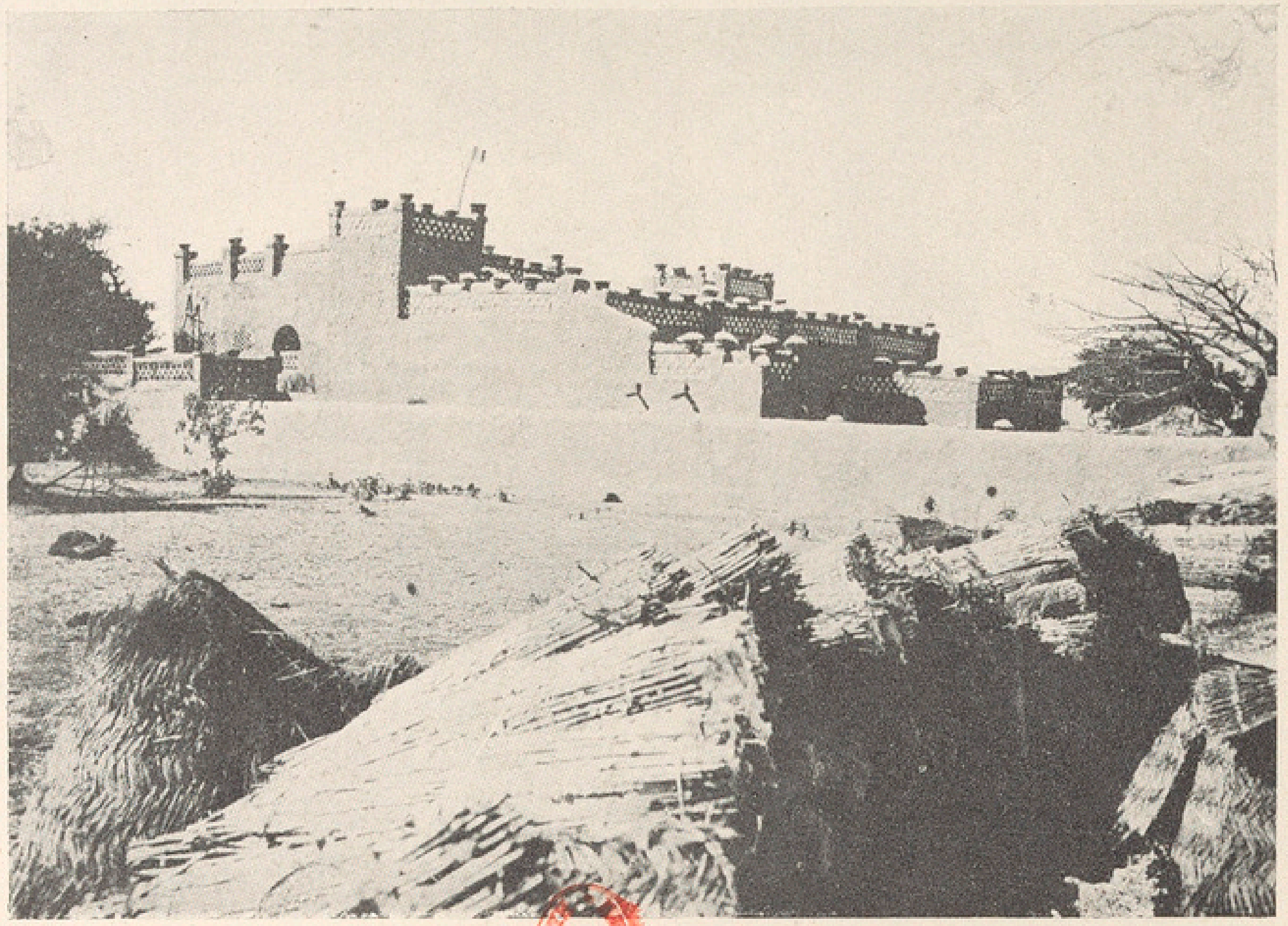

Communiqué par la Mission des Pères Blancs à Ouagadogou.

La Maison du GOUNGA-NABA.

CHAPITRE XIII

De l'habitation.

Maison des chefs mossi

Nous avons déjà vu dans un précédent chapitre « Corvées et Obligations des sujets Mossi vis-à-vis de leurs chefs », comment sont effectués les travaux de construction et de réfection de la maison des Nabas. Nous savons aussi que le Naba, comme tous ses sujets, consulte le Devin sur le choix de l'emplacement où doit être édifiée son habitation, à savoir s'il doit conserver la maison de son père ou s'il doit construire sur l'emplacement de la maison de son grand-père ou enfin, s'il peut, les esprits lui étant défavorables, s'installer sur un terrain encore inoccupé.

***

La maison d'un Naba se distinguait autrefois de celles de ses administrés par le nombre considérable de cases dont elle se composait et aussi par la présence sur le faîte des cases d'œufs d'autruche vides.

Le croquis ci-après donne une physionomie exacte de la maison des Nabas avant la pénétration française et même encore de nos jours dans certaines régions.

Il n'existait pas de maisons à argamasse ou terrasse à la mode indigène. Le Mogho-Naba en possédait bien une, mais bien que copiée sur le style

Djennéen, elle n'avait à part quelques rares portes et fenêtres minuscules qu'une seule ouverture de la grandeur d'un canari pratiquée au plafond pour donner, dit-on, de l'air aux habitants et qu'on bouchait pendant l'hivernage.

Ouidi-Naba, premier ministre, et Kamsaongo-Naba chef eunuque, possédaient eux aussi des « tatas » d'un modèle plus réduit, le premier pour conserver l'eau sacrée « Nam-Tibo », le second les richesses de l'Empereur son maître.

Nous verrons plus loin la description de l'habitation type du Moaga. A l'heure actuelle et depuis l'installation du Gouvernement à Ouagadougou, la quasi-totalité des Chefs de Province et de canton possèdent des maisons simili-européennes. Le Tata actuel du Mogho-Naba, la Maison du Baloum-Naba, du Gounga-Naba, du Ouidi-Naba à Ouagadougou ; celles du Konkistenga-Naba à Imasshoro et à Zoétigomdé ; du Lallé-Naba à Koudougou — j'en oublie — pour ne citer que les principales — prouvent que de réels progrès ont été accomplis dans le domaine de l'habitation par les chefs Mossi.

Sans doute, comme toutes les maisons européennes de la région qui nous occupe, ces constructions sont malheureusement en banco. Mais la règle n'est-elle pas à peu près générale en A. O. F. ?

Chez les deux plus évolués des ministres de l'Empereur, les salons de réception sont disposés de façon à ce que le visiteur reçoive à tout moment du vent frais sans cesse renouvelé par de larges ouvertures. Pendant les fortes chaleurs un panka placé au milieu

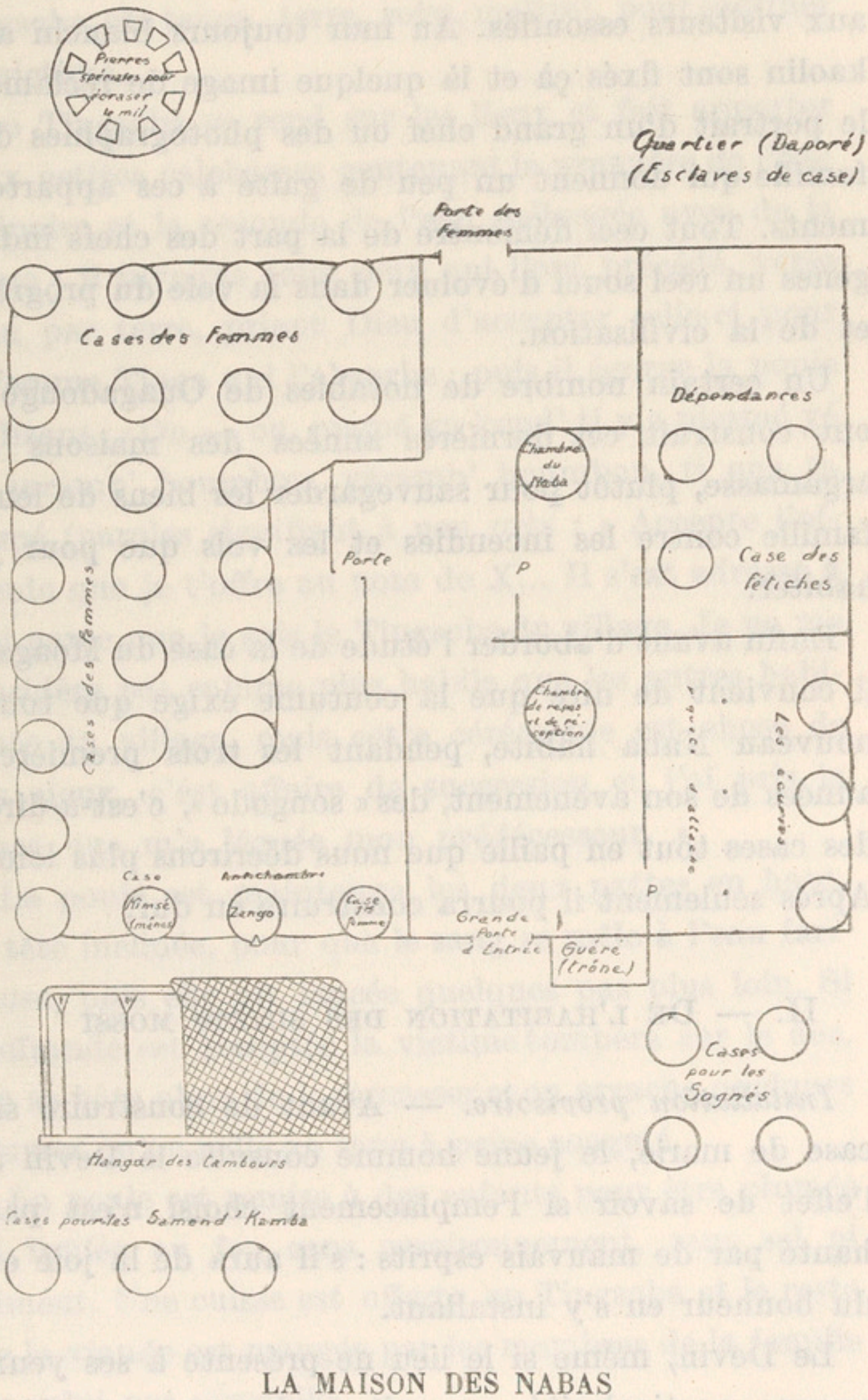

LA MAISON DES NABAS

de la pièce et actionné par un sogoné donne de l'air aux visiteurs essoufflés. Au mur toujours blanchi au kaolin sont fixés çà et là quelque image de réclame, le portrait d'un grand chef ou des photographies de famille qui donnent un peu de gaîté à ces appartements. Tout ceci démontre de la part des chefs indigènes un réel souci d'évoluer dans la voie du progrès et de la civilisation.

Un certain nombre de notables de Ouagadougou ont construit ces dernières années des maisons à argamasse, plutôt pour sauvegarder les biens de leur famille contre les incendies et les vols que pour y habiter.

Enfin avant d'aborder l'étude de la case du Moaga, il convient de dire que la coutume exige que tout nouveau Naba habite, pendant les trois premières années de son avènement, des « songodo », c'est-à-dire des cases tout en paille que nous décrirons plus loin. Après seulement il pourra construire en dur.

II. — De l'habitation des sujets mossi

Installation provisoire. — Avant de construire sa case de marié, le jeune homme consulte le Devin à l'effet de savoir si l'emplacement choisi n'est pas hanté par de mauvais esprits : s'il aura de la joie et du bonheur en s'y installant.

Le Devin, même si le lieu ne présente à ses yeux aucune particularité, prescrit toujours de sacrifier une volaille, un animal, ou d'offrir des aumônes. Le jeune homme s'entend pour cela avec le vieux du

village, le chef du clan ou s'il s'agit d'un Nionioga, le Tingsoba (de tenga, terre, soba, maître), pour sacrifier la victime.

Le Tingsoba se rend sur les lieux et fait apporter deux petites calebasses contenant la première de l'eau ordinaire et la seconde de l'eau mélangée avec de la farine : il invoque tous ceux qui l'ont précédé, verse l'eau par terre, priant Dieu d'accepter celle-ci pour sa femme Tinga qui l'absorbe ; puis il égorge la poule en disant : « On — on, mamé ka koud' ti y a niesmé yé ya saramb' boumbou, yaramb' boumbou, ti oua ta mamé (paroles signifiant à peu près : « Accepte l'offrande que je t'offre au nom de X... Il s'est adressé à moi parce que je suis le Tingsoba du village. Je ne me considère pas comme plus habile que les autres habitants du village, mais cette cérémonie est chose de nos aïeux, c'est affaire de succession et j'ai pris la place que m'a léguée mon prédécesseur. »

La poule est maintenue les deux pattes en haut, la tête inclinée, pour que le sang se mêle à l'eau farineuse, puis elle est lancée quelques pas plus loin. Si l'offrande est acceptée la victime tombera sur le dos. On se hâte alors de la ramasser et on arrache quelques plumes qu'on colle au sang à peine coagulé.

La poule est remise à des enfants pour être plumée et brûlée au feu sans assaisonnement, sans sel ni piment. Une cuisse est offerte au Tingsoba et le reste de la viande est mangée par les membres de la famille de celui qui s'installe.

Cependant une partie du « saonré (le foie) est jetée à l'endroit du sacrifice et ainsi offerte aux esprits,

habitants invisibles du lieu, qui favoriseront le nouveau ménage et l'aideront à avoir des enfants.

Notons que, pour sacrifier, le Tingsoba peut se tourner dans n'importe quelle direction, aucune orientation précise n'est exigée.

L'installation provisoire consiste, pour un jeune mari, en une paillotte sans agrément, composée des branches d'un arbre appelé « randega » piquées en terre, attachées au sommet par une ligature, entourées à la base de nattes Mossi (sougzakpinri); le tout est couvert par une toiture en chaume.

Installation définitive. Travaux. — Un an après l'installation provisoire, si les moyens du nouveau mari le lui permettent, il procède à son établissement définitif, c'est-à-dire qu'il construit des cases en argile, reliées entre elles par des murs plus ou moins réguliers.

Pour cela il faut d'abord creuser le sol, détremper la terre qu'on a tirée du trou, puis la pétrir et faire des boules de mortier. On trace sur le terrain une circonférence avec une corde attachée à un piquet central ; ensuite, les fondations sont aménagées dans le sol ; elles ont une profondeur de 0 m 20 environ. On y jette du mortier et on commence l'édification du mur qui a toujours une forme circulaire et dont la dimension est plus ou moins grande. On laisse sécher le mortier avant de se remettre au travail et la construction se poursuit ainsi jusqu'à son achèvement complet, c'est-à-dire lorsqu'elle atteint 1 m 65 environ. La maison est d'abord bâtie sans aucune ouverture, mais lorsque les murs sont achevés, on y pratique une

porte basse en forme d'ogive. L'intérieur de beaucoup de cases mossi est barré par une murette appelée « kogré », ce qui rend la case extrêmement obscure. On pratique aussi quelques petits trous avec le manche d'un daba. Ce sont, avec la porte basse, les seules ouvertures et c'est par ces minuscules ouvertures que le Moaga tirait des flèches en cas de guerre. Avant de poser la toiture, les murs sont recouverts de cendre mouillée. Cette pratique assure la santé des nouveaux habitants.

La toiture est conique; elle se compose de perches fortement attachées au sommet par des lianes. Sur ces perches, on place des nattes rigides appelées « zarsé » retenues par des fibres et au-dessus de la paille tressée. Il faut une vingtaine de personnes pour poser le toit. La construction est terminée. Il ne reste plus qu'à crépir. Les femmes ramassent à cet effet une terre spéciale, le « boalga » qu'elles mélangent avec de la bouse de vache ou du crottin de cheval; elles enduisent les murs avec cela. Cette opération terminée, elles étendent du ferrugineux sur le sol, répandent dessus un peu d'eau et dament à l'aide de morceaux de bois plats appelés « silpama ». Après le damage on fait le « sasgo » : cela consiste à verser sur le sol uni une matière gluante « boundou » mélangée de charbon broyé. On passe et repasse là-dessus des tessons de bouteilles ou des pierres spéciales « sassega ». Cette couche noire vernie empêche le ferrugineux de salir les vêtements. Pour rendre cet enduit résistant d'autres l'arrosent de « kanmé », c'est-à-dire d'une infusion préparée avec l'écorce du fruit du néré.

Ouvriers employés à la construction. — Le maître de la maison est aidé par ses propres frères et ses autres parents de même clan. Il ne demande pas de concours étranger. Les femmes vont seulement chercher l'eau nécessaire à la préparation du mortier.

La terre est tirée d'un trou pratiqué non loin de la maison et appelé « tan-nako » (de tando : terre ; nako, trou). Cette excavation est comblée, plus tard, avec toutes les saletés provenant des détritus du ménage, des ordures de la cour, etc..., le tan-nako, bien fumé par ce moyen, est semé de maïs et ce champ se nomme « kamanga ».

Les outils. — Les seuls outils employés sont le sitoiga (pic indigène) et le « wanka » (pioche).

Mobilier des cases. — *Case des hommes.* — Dans la case des hommes, on ne trouve pour tout mobilier qu'une natte ou un secco fin, un traversin fait avec des bandes de coton ou du kapock, le carquois, le casse-tête, des flèches, l'arc, un grand couteau « zangoégo » et une lance. Çà et là, de petits sacs à gris-gris et autres amulettes pendent au mur. Le « pilgou » (sorte de corbeille ovale, faite de paille) sert à enfermer les habits.

Case des femmes. — D'un bout à l'autre de la case on trouve des « billi » (petits morceaux de bois piqués au mur et destinés à recevoir les calebasses, les écuelles (lensé), les lassés (cuvettes en terre), les soutissi (louches), etc.

Au fond de la pièce, des mottes de terre sèche,

creusées au milieu, reçoivent les vases « yuiya », les marmites « dougdo » servant à la fois de malles pour les habits et de greniers pour les produits vivriers provenant de la récolte des champs particuliers de la femme.

Plan d'un carré. — A l'entrée de chaque maison, les cases qui se trouvent à gauche sont celles des femmes, celles du maître de la maison sont situées à droite. Tout à fait à l'extérieur de la maison, une ou deux paillottes dans le genre de celle que nous avons déjà décrite, servent de chambres à coucher aux « dakompa » (jeunes gens du sexe masculin).

Le chef de la maison habite tout seul. Il ne peut, du reste, en être autrement puisqu'il appelle ses femmes à tour de rôle.

Les femmes cohabitent avec leurs enfants en bas âge ou avec les fiancées de leur mari en attendant, bien entendu, que ces dernières aient aussi leur propre case.

Cuisine. — Il est rare — très rare — de voir au Mossi une case spécialement affectée à la cuisine. La chambre à coucher d'une femme lui sert en même temps de cuisine.

C'est au mari qu'il appartient, en général, de distribuer les provisions à la femme chargée de faire la cuisine pour la famille : mais il n'en est pas de même partout. A Ouagadougou par exemple, la plupart des femmes nourrissent leur mari. Ce dernier leur fournit des provisions pendant l'hivernage seulement, c'est-à-dire à l'époque des cultures.

Pour la préparation des aliments, il y a un tour de rôle quotidien. La femme se fait aider par ses co-épouses pour écraser le mil au néré (meule) du quartier mais prépare seule le gâteau de mil ou sagbo.

Poulaillers et bergeries. — Il existe dans la maison de chaque chef de carré une petite paillotte pour la volaille. De même, une petite case ronde en terre sert de bergerie aux chèvres et aux moutons.

Réparations de la maison. — La réparation de la maison endommagée par les pluies ou menaçant ruine, est faite par les habitants de la maison (chef de famille, dakompa, femmes et frères du père) sans le concours de personnes étrangères. A part le repas qu'on prend comme à l'ordinaire, il n'est payé aucune rémunération. Le chef de famille se contente de dire seulement après le travail « n'fa nel toumtogo, imaou nian (Merci de la fatigue, merci beaucoup du travail).

CHAPITRE XIV

De l'habillement au Mossi.

I. — Habillement des Nabas

Dans ce chapitre nous examinerons les différentes modifications et améliorations apportées dans l'habillement des chefs Mossi.

1° *Avant et pendant les vingt premières années de l'occupation française.*

a) *Zangoego Pelga* (grand boubou), fait d'un assemblage de bandes de coton de petite largeur et assez finement tissées. Ces habits taillés et brodés par des spécialistes se vendaient de 70 à 100.000 cauris [1].

b) *Karfo*, grand boubou, bleu foncé, de la même étoffe que le précédent (50 à 70.000 cauris).

c) *Noufa*, grand boubou et pantalon, d'une très belle étoffe tirant sur le gris foncé (valeur 2 esclaves), boubou 70.000 cauris, pantalon 50.000 cauris.

d) *Zag'banko*, habit de couleur, prix variant entre 40 à 50.000 cauris.

e) *Baourou ganga* (gris clair) couverture d'une va-

---

1. 100 francs de notre monnaie. A l'heure actuelle le billet de 5 francs vaut 1.000 cauris. La pièce en argent de 5 francs s'échangeait contre 5 à 7.000 cauris suivant les fluctuations du cours.

leur de 50 à 60.000 cauris qu'on pouvait transformer à volonté en boubous et culottes.

Tous ces habits étaient importés au Mossi par des Haoussas (Zangoéto) de passage, et quelques yarcés, les seuls commerçants de l'époque et qui eux-mêmes allaient les acheter à Gambaga (Gold Coast), seul point de transactions alors connu. Nous l'avons dit dans un précédent chapitre, les Mossi ne connaissaient d'autre pays que le leur.

Évidemment, on rencontrait quelques Nabas qui se contentaient de quelques vêtements grossiers en bandes de coton du pays.

II. — Bonneterie

Les habitants de Béré (village dépendant de la province actuelle du Gounga-Naba) confectionnaient des bonnets appelés « manfo » fort prisés des chefs Mossis (prix 2.000 à 3.000 cauris) :

Quelques notables portaient des bonnets faits à Wéogtinga (province du Ouidi-Naba) par les descendants de Naba Zombré, 20e successeur d'Oubri).

***

2° *Modifications et améliorations apportées depuis la création du gouvernement de la Haute-Volta* (1919).

Les différents tissus provenant des comptoirs européens, les riches bazins blancs ou indigotés remplacent de plus en plus actuellement les habits d'autre-

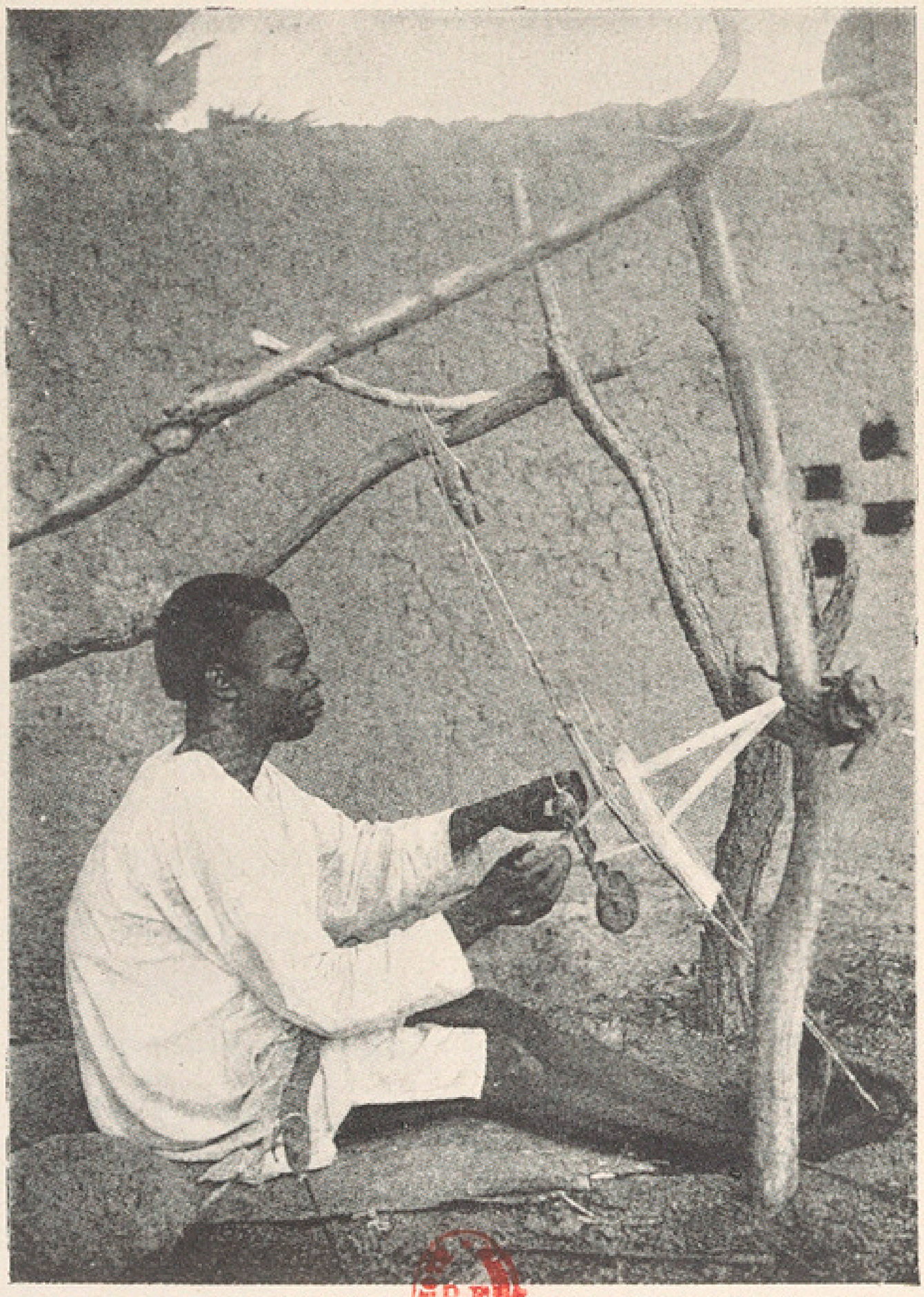

Communiqué par la Mission des Pères Blancs à Ouagadougou.

Tisserand Mossi.

fois. Ces étoffes sont transformées en boubous, culottes, blouses et forkias (ce dernier, sorte de longue blouse à larges manches fort estimée des traitants Sénégalais) ; des chemises de toutes nuances et de tous modèles s'entassent dans les malles et les cantines achetées au Commerce ou fabriquées sur place par des menuisiers instruits dans les ateliers européens.

Les bandes de coton, disent un grand nombre de chefs, sont lourdes, encombrantes et gênent la marche.

Des bonnets, façon d'Orient, exportés de la Gold Coast, des coiffures de velours grenat, voire des casques, remplacent les bonnets d'antan.

Les « markatassé » et les « Mougou », sortes de bottes rustiques en cuir travaillé par les cordonniers mossi cèdent la place aux souliers, bandes molletières, leggins ou à des bottes et babouches autrement façonnées — les cordonniers de Djenné sont maintenant fort connus au Mossi.

Enfin un grand nombre de chefs (notamment les chefs de Province, grands dignitaires de la Cour de l'Empereur) se distinguent les jours fériés par des costumes chamarrés de broderies d'or et d'argent — produits de l'Industrie marocaine. Deux de ces Ministres endossent même, avec fierté, le costume européen.

III. — Habillement des sujets mossi

a) *Hommes.* Le « koiglinga » et le « dandaogo » (sortes de longues blouses à manches), le « koursi » (culottes) en bleu foncé, et le « karfo » (ce dernier

rarement cependant à cause de son prix élevé), un zangoégo (grand couteau haoussa), un « manyanfo » (bonnet), un « boussan-zandé » (casse-tête e fer), un « logwaoga » (carquois et flèches) étaient l'accoutrement et les armes, un jour de fête, d'un Moaga *qui veut se faire admirer*.

Aujourd'hui il porte les mêmes vêtements en bandes de coton du pays (sauf le « karfo »), mais il convient de dire que les jeunes gens revenus de la Gold Coast ou des Colonies voisines possèdent presque tous des habits en tissus de comptoirs, s'ils ne s'affublent pas, comme cela arrive souvent, d'un pardessus ou d'une redingote usagés. Dans les villages de la brousse on porte encore le grand couteau (zangoégo) qu'un « albolé » (ornement) permet de suspendre aux épaules.

Cependant quelques jeunes gens, petits traitants aisés, s'habillent à la manière des Soudanais de grande ville.

b. *Femmes*. — La femme moaga n'avait guère plus de 3 pagnes : 1° Un pagne qu'elle portait tant qu'elle restait à la maison et qui est son habit de travail ; 2° Un pagne indigoté (fou-sablaga) qu'elle ne mettait que les jours fériés ou pour se rendre au marché ; enfin un troisième pagne blanc ou teint en bleu foncé à longues franges, sorte de « dissa bambara » qu'elle jetait sur les épaules ou sur la tête les jours de cérémonie. Elle renouvelait cette garde-robe lorsque cela devenait nécessaire.

Seules les femmes des Nabas et de quelques no-

tables avaient en plus des pagnes cités, le « godé » (pagne d'origine haoussa et d'un prix assez élevé[1]).

Comme parures (ornements) la femme moaga ne connaissait guère que les bracelets en cuivre rouge ou jaune et le « kindifou » (perle d'un rouge brillant). Il s'agit, évidemment, des seules femmes qui avaient le moyen de s'en procurer ; le « kindifou » n'était vendu qu'à 50 cauris la perle, mais la rareté des coquillages (cauris) accaparés par les Nabas, les notables et les Rakangba (ces derniers Mossi aisés) rendait son prix inaccessible à la faible bourse de la femme moaga vulgaire.

Les bracelets fabriqués avec une pierre spéciale (mélange de gris et de blanc) appelés « manekagcé » (au singulier « Manekaka ») n'étaient portés que par les Yarbi (jeunes yarcés des deux sexes). Ces bracelets étaient colportés, dit-on, par les Kibissi (Habés) et provenaient, paraît-il, de la région de Tombouctou.

Les bracelets en argent n'appartenaient qu'aux « dimbissi » (descendants des Dima : famille des Mogho-Naba), des « Kombemba (chefs de canton et de province) et leurs descendants ou quelques personnages de marque, c'est-à-dire bien vus à la Cour des Nabas.

A l'heure actuelle et notamment à Ouagadougou, les femmes se parent d'habits de toute sorte (pagnes du pays, bazins, « godés », tissus, pagnes des boutiques). Certaines femmes ont même adopté la camisole et le grand boubou des élégantes Souda-

---

1. Se vend encore aujourd'hui entre 55 et 100 francs.

naises ; un grand nombre d'entre elles possèdent maintenant des malles qui remplacent les sacs à habits dans lesquels autrefois elles serraient leurs vêtements.

Le mouchoir sénégalais, le foulard de tête, sont actuellement indispensables. Dans les campagnes, le besoin de se mieux vêtir se fait aussi de plus en plus sentir. On y cultive plus de coton. Les jeunes filles et les femmes de la brousse achètent à Ouagadougou, quand elles viennent y travailler, des verroteries de toutes couleurs qu'elles suspendent au cou ou qu'elles enroulent autour des reins à l'imitation des femmes bambaras.

Tandis qu'autrefois on se « mirait » à l'eau claire des sources et des ruisseaux, il n'y a guère aujourd'hui de femme qui n'ait un ou deux miroirs ou glaces de traite. Enfin les boucles d'oreilles en argent, les bracelets et les amulettes cousues dans de la peau de panthère — et dont la possession devient une hantise pour les paysannes mossi — ajoutent, on peut le dire, un peu d'élégance parfois à leur beauté sauvage.

***

Il ne faut pas s'imaginer, d'après ce qui précède, que le Moaga se croit obligé de porter constamment des vêtements chez lui. Chaque fois qu'il ne doit pas entreprendre un petit voyage, rendre visite à un parent ou ami éloigné de sa propre résidence, le Moaga se contente d'un « benda » (cache-sexe) qui ne couvre même pas ses fesses, et d'une couverture.

Il va le torse nu et aime à faire voir qu'il est bien

musclé. Les femmes lorsqu'elles se trouvent dans leurs cases et surtout quand elles se livrent au travail pénible d'égrenage du coton avec leur « gourça », remontent le pagne jusqu'aux cuisses ce qui les met dans un état de demi-nudité.

Quand aux jeunes filles non pubères et non encore excisées, elles vont quelquefois complètement nues, si elles ne dissimulent pas leur sexe avec les chiffons d'un vieux pagne.

La toilette

Les ablutions, les soins du corps

Les gens mariés et les femmes tiennent à la propreté du corps, aussi font-ils leur toilette chaque matin. Celle-ci consiste dans le lavage de la figure, des mains, des bras et des jambes. Pendant la saison fraîche (fin novembre au 15 février), on ajoute un peu de beurre de karité à l'eau chaude pour assouplir la peau. En raison de la rareté de l'eau, les gens prennent très peu de bains; par contre dans les villages où l'eau abonde ils se baignent deux à trois fois par semaine.

Au contraire des grandes personnes, les jeunes gens et les enfants négligent la toilette et il s'en rencontre qui passent toute une journée sans se laver la figure, ce qui provoque d'ailleurs chez les enfants de graves conjonctivites.

Hygiène

1° *De l'eau de consommation.* — L'eau de consommation est puisée dans les marigots aménagés par des

barrages construits par les habitants eux-mêmes pour suppléer à l'insuffisance des puits qui tarissent souvent pendant la saison sèche. Les indigènes ne s'occupent pas d'assainir l'eau qu'ils gardent parfois plusieurs jours dans des vases où se déposent des larves de moustiques. On boit l'eau des mares. Dans certains villages cependant lorsque l'eau est vraiment boueuse on emploie les procédés suivants pour la clarifier :

a) Écrasement des arachides, extraction de l'huile et mélange du reste à l'eau boueuse. Pendant trois quarts d'heure environ les saletés et tourteaux se déposent dans le fond du vase, l'eau est versée dans un autre récipient et peut servir à la consommation et à la cuisson des aliments;

b) On peut aussi employer le « missim » (feuilles de tamarinier pilées). L'eau devient claire mais forcément un peu aigre. Bien que servant à la consommation, elle est tout indiquée pour la cuisine, puisque les Mossi mettent même dans l'eau des sources et des puits du « missim » (de miki : aigrir) avant de l'employer à la préparation de leur aliment principal « le sagbo ».

Dans la ville de Ouagadougou, les tournées fréquentes des Agents sanitaires rappellent à l'indigène la nécessité de renouveler sans cesse l'eau contenue dans les vases et l'incitent à combler pendant l'hivernage les trous pouvant conserver l'eau nécessaire à la propagation des larves de moustiques.

2° *Blanchissage des vêtements.* — On peut reprocher

au Moaga de ne pas se soucier suffisamment de la propreté de ses vêtements. Ce n'est pas que le savon lui manque — le beurre de karité avec lequel on fait le savon abonde — mais il croit que de fréquents lavages useront bien vite ses habits; il s'imagine aussi — ce qui est puéril — qu'il faut laisser salir le vêtement si l'on veut qu'au lavage il soit propre. Et il fait de bien ironiques réflexions lorsqu'il nous voit faire repasser nos habits avec des fers. C'est que, il faut bien le dire, un peu partout au Mossi, seul l'homme marié peut exiger que ses femmes blanchissent son vêtement; la maman s'occupe aussi des hardes de son enfant, mais le célibataire est obligé de laver lui-même ses habits. C'est, croyons-nous, ce qui explique l'extrême négligence de certains d'entre eux à laisser longtemps salir leurs vêtements, l'indolence étant aussi, fort malheureusement, un des défauts dominants de l'indigène du Mossi.

3° *Fosses d'aisance.* — Les Mossi, d'une manière générale n'ont pas de fosses d'aisance. Hommes, femmes, tout le monde, en un mot, va dans la brousse à l'exclusion des enfants encore en bas âge, qui font leurs besoins au seuil des portes. La nuit et pendant l'hivernage notamment, au moment où les tiges de mil sont assez hautes, les grandes personnes elles-mêmes se dissimulent derrière les cases dans le « Kamanga » ou le « Karaga » (champ de mil ou de maïs qui entoure l'habitation).

L'érection de la ville de Ouagadougou en Commune Mixte a permis d'installer aux frais du budget muni-

cipal, des W.-C. dans certains quartiers et notamment aux alentours du marché. Des prescriptions formelles ont, par ailleurs, obligé les habitants à creuser des fosses d'aisance dans les maisons, mais pendant longtemps encore, l'indigène ne perdra pas l'habitude de satisfaire ses besoins en plein air.

Communiqué par la Mission des Pères Blancs à Ouagadougou.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F.

Danseurs Mossis de « Warba ».

CHAPITRE XV

Les danses mossi et leur signification [1].

Dans ce chapitre nous allons examiner les danses Mossi, en expliquer le sens et dire les vieilles croyances qui s'y rattachent.

Ces danses tiennent, en effet, une place à part dans le cadre général des danses indigènes.

Celles-ci, pour la plupart, et notamment chez les Boussancé et les Gourmas, ne sont que des manifestations exubérantes, tantôt exercices de souplesse, tantôt caricatures des mouvements de la passion.

Les danses Mossi, au contraire, constituent réellement des danses soumises à des règles précises. Elles sont de trois sortes :

1° Des danses que nous dirons sentimentales et qui répondent au nom de « Wennega » ;

2° Des danses mi-guerrières, mi-religieuses, le « Waongo » ;

3° Enfin des danses de funérailles ou « Warba ».

A tout seigneur, tout honneur, commençons par la danse d'amour « Wennega ». Elle s'exécute dans une réunion. L'amant et l'amante — celle-ci vêtue de noir, couleur de cérémonie — reçoivent leurs compagnons et compagnes. Le dolo circule, la cola remplit les bouches. Bientôt les musiciens de l'Assemblée accor-

---

1. Extrait revu et complété d'une conférence faite par l'auteur le 24 décembre 1926.

dent leurs guitares rustiques ou « kondés » qu'accompagnent des battements de calebasses. Et les femmes chantent :

M' Ba sida talem néré
Talem kan-kaïn, talemti
Pagh ka zaïd koulogh wa mandé
« Mon mari entretiens-moi bien,
Entretiens-moi dignement,
La femme vieillit vite comme le gombo »

Car en pays Mossi les femmes mariées sont, en effet, des femmes entretenues.

Autres chansons de « Wennega » :

Kandin bilin koamba ziyob'
Ade kandin bilin koamb' ziyob ya
La Fer-nan dambin yide
Bamb' data pagha piligh' wa rebre y a
Ti prote-mannaie yaoulin pa yaguedin
Koure yanga-yanga karin kouma
f' san katarin kont'me y é
f' san katarin kont'me bif ramodeguema

« Les employés du cercle (petit cercle)[1] ne savent pas comment courir les femmes ; ceux du grand-cercle, la compagnie des Fernand sont encore plus ignorants dans l'art de plaire. Ils veulent tous défaire les pagnes des femmes comme on déplie des nattes, mais tiennent leur porte-monnaie hermétiquement fermé.

« Porteurs de culottes dans les replis desquelles se

---

1. Autrefois il y avait à Ouagadougou le cercle du Mossi, et la subdivision de Ouagadougou proprement dite.

cachent des poux, si vous n'avez rien à me donner, n'essayez tout de même pas de me posséder par la force. »

F' Nian néré yetta pa nan
logh là
Fola biga ma bé ba
f' ka yi wenin nana y è
« Tu admires cette fille,
Sa beauté te séduit
Et tu ne veux pas la laisser partir !
Es-tu le père ou la mère de cette Enfant ?
Tu n'es pas le Dieu qui l'a créée.

« La « Wennega » est surtout constituée par un mouvement de va-et-vient des reins qui s'exécute sur un rythme lent. Différentes figures se déroulent, mais toujours sur le même rythme et le même balancement des reins. L'amante elle-même se met à danser, fait curieux, car généralement les femmes ne participent pas à la danse des hommes.

***

Nous avons dit qu'une autre forme de la danse mossie est religieuse. Il s'agit du « Waongo. »

Le « Waongo » est un être mystérieux, mi-animal, mi-esprit.

Origine du Waongo. — La tradition raconte qu'il a été trouvé un jour tout seul dans une plaine. Ceux qui les premiers le virent eurent peur et s'enfuirent. Ils vinrent rendre compte aux vieux du village qui réunirent bon nombre de jeunes gens armés

de flèches et de bâtons pour aller à la conquête de cet être étrange.

A l'endroit où il avait été aperçu la première fois on ne le trouva pas. Il avait élu domicile plus loin. Les gens du village l'encerclèrent et les vieux lui ayant apporté un coq se mirent à l'interroger : « Si on l'emmenait à la maison ne nuirait-il pas aux habitants ?... Ne porterait-il pas malheur ? » On égorgea la poule qui, dit-on, ne fut pas agréée.

Les vieux s'en retournèrent au village et ramenèrent un coq blanc (norapelga), un bouc (boéga) et un chien (bâga); s'adressant au Waongo ils dirent : « Peut-être tout à l'heure nous étions-nous trompés, peut-être désires-tu un animal en plus du coq que nous t'avons offert tout à l'heure ? Si en devenant notre hôte tu peux nous apporter le bonheur, nous donner la santé et des enfants, accepte les offrandes que voici ! » On égorgea le coq et le bouc ; on abattit le chien. Cette fois les sacrifices furent acceptés.

Ce qu'est le Waongo. — Le « Waongo » se compose d'un masque représentant ordinairement la tête d'un animal et du bindou (sorte de longue soutane faite avec l'écorce d'un arbuste appelé « béringa », que l'on garde longtemps dans l'eau pour la noircir, ou de fibres de baobab). Il avait à côté de lui, nous apprend la tradition un « toabga » (sorte de hache magique) et le « tibo » (objet sacré, fétiche).

On le prit et on l'enferma dans un lieu sûr. Mais de quelle utilité pouvait-il donc leur être ? Personne n'en

savait rien. C'était quelque chose d'inconnu et partant de redoutable.

Un jour on était allé faire le « Kouré » (funérailles d'un vieillard et l'on revenait. C'était des danseurs de « Warba. » Tout en chantant on approcha de la case habitée par le « Waongo » qui sortit aussitôt. Les danseurs terrorisés s'enfuirent. Seul un chanteur eut du courage et resta.

Il continua donc d'entonner ses chants et le « waongo » le suivit jusqu'à la demeure du défunt où il se mit à danser.

On en conclut que le « waongo » était chose de funérailles. Depuis, au décès d'un vieillard ou d'une vieille femme, de la famille des « nioniossé » « soukoaba », on fait venir le « waongo ». Il ne danse pas en effet pour les jeunes gens décédés.

Mais considéré comme sacré le « waongo » ou plutôt le « soukou » est une sorte de religion possédant des secrets qu'il ne paraît pas bon de faire connaître à tout le monde, aussi inventa-t-on un langage spécial — déformation de la langue môré — seul compris des initiés.

Le « Waongo » danse au son d'un tam-tam spécial accompagné de chants et d'éloges en langage secret; sa danse n'a rien de particulier : ce sont des mouvements plus ou moins frénétiques comme dans la plupart des danses indigènes.

Le « Waongo » est toujours accompagné d'un cercle de jeunes gens vêtus d'une mince bande de coton ornée de cauris et portant des sacoches aux côtés. Ces jeunes gens exécutent des mouvements de tête iden-

tiques à ceux qu'effectuent les chevaux de cirque. Outre le tam-tam, des joueurs de flûte ou « wissé » les accompagnent dans leurs danses.

***

Il nous reste maintenant à parler de la danse de funérailles proprement dite.

On la nomme « Warba ». Elle est dansée par des hommes vêtus de pagnes et de sortes de tricots en filet teints en bleu; ils sont coiffés de casques confectionnés avec des cauris. Une longue frange alourdie de métal posée sur les hanches, différencie ce costume des autres travestis. Cette frange s'agite aux mouvements du corps. Au bout d'un moment elle tourne tellement vite que l'on dirait une toupie.

Cependant un grand nombre de gens ne possédant pas le costume spécial dont il est parlé ci-dessus, se contente de nouer une couverture autour des reins. Aux mouvements du danseur cela produit un effet des plus comiques, car l'on croirait voir s'agiter la queue d'un singe.

Les instruments de musique avec lesquels les musiciens accompagnent cette danse sont de longs tam-tams (gangando); l'un d'eux resserré dans son milieu affecte la forme d'une mince et longue bobine de fil.

D'autre part les danseurs s'accompagnent eux-mêmes avec de petits instruments de métal analogues aux castagnettes espagnoles.

La danse elle-même s'exécute en cercle sous la direction du chef de la « warba » dont le costume est

plus riche que celui des autres. Mais tous les danseurs portent généralement sur la tête de nombreux gris-gris (queue de bœufs, têtes d'oiseaux maculées du sang des poulets sacrifiés).

La « Warba » prouve que les Mossi croient à l'immortalité de l'âme.

S'ils dansent, c'est qu'ils pensent que leur danse est nécessaire pour permettre à l'âme du défunt de rejoindre l'âme de ses ancêtres; ils espèrent ainsi se concilier les bonnes grâces du nouvel esprit.

Cette danse a donc un fondement moral. Il ne semble pas que l'on en puisse dire de même de celles que l'on danse un peu partout aujourd'hui.

***

Mais à côté de ces trois danses nationales Mossies il y a un certain nombre d'autres danses exclusivement réservées aux femmes et jeunes filles et qui sont, en réalité, plutôt des exercices de culture physique. Nous ne parlerons que de la principale ou « kiguibtobo » (danse des coups de fesses).

Kiguibtobo. — Elle est exécutée par un groupe de femmes. Ordinairement c'est au début de la saison fraîche après les récoltes que ces danses ont lieu. — Les femmes battent des mains tandis que des cantatrices font entendre leurs voix mélodieuses. La danse est rythmique. Deux danseuses sortent du groupe et se placent au milieu du cercle. Elles vont et viennent, puis brusquement, à un certain passage de la chanson

chacune d'elles tourne le dos à sa compagne et leurs fesses se rencontrent et se frappent en cadence. Il faut des danseuses d'égale force pour éviter les chutes qui se produisent parfois avec des danseuses trop robustes.

Voici au hasard, une des chansons de « Kiguib-tobo. »

M'Ma ho, ka M'Ma warla y e
Lebin wa regh'big' tim boudguin
n'di Mossa yarbate ribo
Ma mère, eh, ma mère
Viens vite me débarrasser de mon enfant,
Je vais par là, dans le village voisin
Manger sans pitié le bien de ces vulgaires Mossé [1].

1. Mossi.

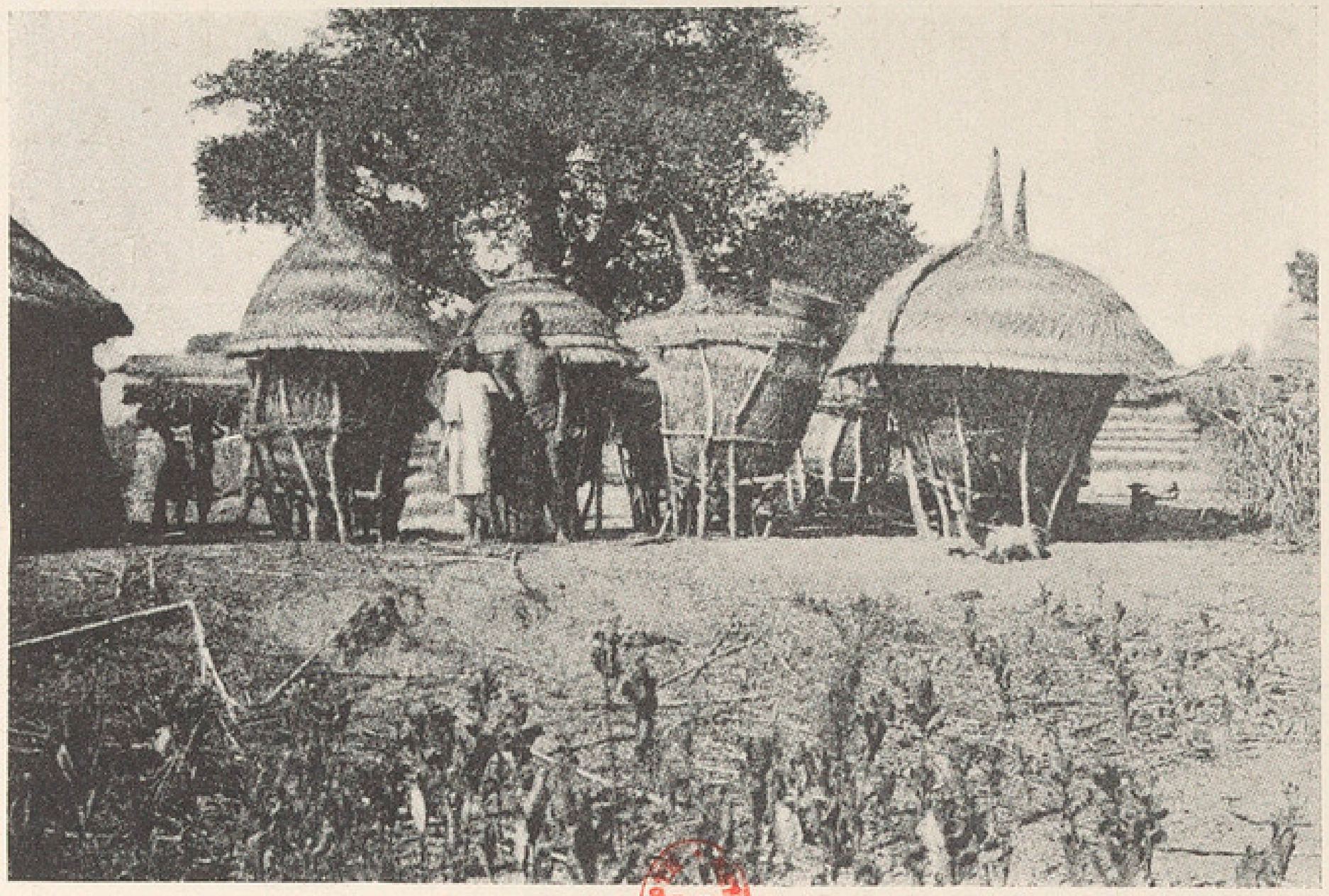

Communiqué par la Mission des Pères Blancs à Ouagadougou.

Greniers Mossis (lourds).

CHAPITRE XVI

De l'agriculture.

Le choix du terrain de cultures. — Comme dans tous les principaux actes de la vie, le Moaga confie au devin le soin de lui indiquer son terrain de cultures. En réalité il le choisit lui-même, mais le devin doit lui indiquer d'une part, si le lieu n'est pas hanté par des esprits, d'autre part les sacrifices qu'il devra faire pour conjurer le mauvais sort.

Le « diseur des choses cachées » lui révèle toujours a présence de « Kinkirsi » (esprits) et prescrit des sacrifices et des aumônes.

Sacrifices. — Le nouvel occupant fait venir le chef de famille ou s'il s'agit d'un nionioga le Tengsoba, chargé des sacrifices. Les paroles sacramentelles prononcées sont les suivantes : « A zaguel tib reg' noag'la « zom kom kon Naba Zidwende, tib kon zig'tinguin « damba, tib kon timpelem, tib kon yaramba, kon « saramba, tib reg'kon zig, kinkirga ta wa me nan « baou ki, on — on tib reg' koin gnimassem, lass' « pogh'banga, lasse zoug'banga, naore banga... »

raduction : De la part de X... j'offre ce coq et cette eau de farine au dieu soleil (zidwendé), aux frères du chef de famille morts sans enfants (zig' tinguin damba), aux ancêtres et grands-pères, pour qu'ils fassent agréer les offrandes par les « Kinkirsi » (esprits du champ) et afin que ceux-ci gratifient X d'une bonne

santé et d'abondantes récoltes de mil et de haricots.

Une fois ces sacrifices accomplis — s'ils sont agréés le coq doit tomber sur le dos — le nouveau propriétaire fait débroussailler le terrain et attend l'hivernage.

Les travaux. — Dès les premières pluies, il se rend au champ et fait encore égorger un coq qu'il offre au « Kinkirga » en lui demandant le « Gnimassem » (la bonne santé), d'abondantes récoltes qu'il mangera avec de nouvelles femmes et de nouveaux enfants (pog'palla, la bipalla). Après quoi il sème du gros et petit mil, des arachides, des haricots, etc...

. . . . . .

. . . . . .

L'année a été bonne. Le Moaga a eu d'abondantes récoltes. Il est content et se souviendra, le moment venu, de l'esprit du champ... Pour le moment il s'occupe de faire transporter le mil dans le grenier provisoire (lourgho).

. . . . . .

. . . . . .

Le battage du mil. — Avant de faire battre le mil, le Moaga est tenu de sacrifier au « zéiga » (à l'aire). Les paroles rituelles prononcées ne diffèrent de celles dont nous avons donné la signification ci-dessus que par cette seule variante. X... demande que ce mil qu'il va employer pour sa nourriture lui soit favorable, qu'il le mange en paix c'est-à-dire en bonne santé avec sa famille. (Kita ri ki wan ne lafi layel-somdé né a zak'ramba.)

On fait ensuite appel aux jeunes gens du village pour le battage du mil. A cette occasion le propriétaire fait préparer du dolo en grande quantité et fait cuire beaucoup de « benga » (haricots). On mélange du « sinni » (sésame) aux haricots. Après le travail on appelle deux enfants de six à sept ans et on leur remplit les deux mains de cet amalgame. Ils doivent faire en courant le tour de l'aire, tout en mangant une partie des haricots. L'autre partie sera semée à tous vents. Ils doivent reprendre haleine trois fois et se regarder face à face. Puis il est procédé à la distribution aux travailleurs des haricots qui restent. Il leur est donné également du dolo.

Les propriétaires conservent-ils des droits sur les terrains abandonnés? — Pour occuper un terrain abandonné il faut obtenir au préalable, l'autorisation de l'ancien propriétaire. Mais celui-ci conserve ses droits sur le terrain; il peut le reprendre quand bon lui semble sans que le nouvel occupant puisse élever la moindre protestation.

Cependant il convient d'ajouter que bien souvent le terrain n'étant abandonné que parce qu'on le croit infertile ou hanté, il y a rarement reprise de possession. En tout cas ces questions sont tranchées par les intéressés eux-mêmes; l'Administration locale et le chef de canton interviennent rarement dans ces litiges.

Les droits des propriétaires sur les arbres fruitiers des champs de cultures. — Les « donsé » (néré) dont les fruits contiennent une poudre jaunâtre sucrée comes-

tible et dont les graines servent à fabriquer le « soumbala » condiment puant fort prisé des indigènes, demeurent la propriété exclusive de l'ancien occupant, tandis que les « tamsé » (arbres à karité) appartiennent au nouveau propriétaire.

La raison en est que l'arbre à karité se rencontre un peu partout dans la brousse tandis que le néré est plus rare.

Droits des chefs sur les terrains de cultures. — D'une manière générale, le principe des droits acquis étant observé en pays Mossi, le chef de canton ne confisque pas sans motif plausible un terrain de cultures appartenant à un de ses sujets si les grands-parents de celui-ci ont toujours occupé le terrain dont il s'agit.

Mais lorsque le terrain est vacant ou nouvellement occupé, le chef de canton peut, en sa qualité de maître absolu de son territoire, en prendre possession sans que le nouveau propriétaire puisse prétendre à aucun dédommagement.

Les travaux des champs

En principe le champ d'une famille est commun. Toutefois lorsqu'une femme devient vieille elle ne cultive plus avec son mari. Elle a son champ particulier et se nourrit comme bon lui semble, l'époux ne s'occupant plus d'elle et n'assurant plus son alimentation. Le travail se fait en commun. La superficie du champ varie selon l'importance de la famille.

De bon matin — ordinairement avant le lever du

soleil — le chef de famille réveille les jeunes gens; ceux-ci se rendent aux champs, situés à 5 et souvent à 10 kilomètres. Vers 10 heures du matin les femmes apportent le reste du sagbo de la nuit ou à défaut de la farine de mil qu'on délaye dans de l'eau.

A midi (Wend'to souka : la moitié du jour) la famille se repose à l'ombre d'un arbre. Il y a toujours dans chaque champ quelques arbres fruitiers. Vers 2 heures de l'après-midi on reprend le travail. A 5 heuresdusoir les femmes rentrent au logis pour préparer les aliments. Les hommes cessent le travail à la tombée de la nuit.

Sisoaga. — Lorsqu'une famille possède des champs trop vastes pour pouvoir les cultiver seule, elle fait appel à tous les hommes valides du village pour le sarclage.

A cette occasion, le chef de famille donne à ses femmes plusieurs paniers de mil germé pour la fabrication d'une grande quantité de « dam » ou bière de mil fermentée; il fait aussi préparer du sagbo (gâteau de mil).

Au jour indiqué, les jeunes gens se rendent aux champs; leur ardeur est excitée par des chants et des roulements de tambours. Ils reçoivent pour leur travail, sagbo et dam. C'est ce qu'on nomme le « SISOAGA ».

Il s'agit d'une sorte d'entr'aide, de solidarité indispensable, sans laquelle bien des terres resteraient incultes.

Ajoutons enfin que lorsqu'une personne tombe

malade pendant l'hivernage, ses camarades se concertent et vont cultiver ses champs; quelquefois sans aucune rémunération, mais par simple esprit de solidarité.

Instruments aratoires. — Comme partout en A. O. F. l'indigène ne possède que des instruments rudimentaires : Au Mossi ce sont : le « Wanka » ou « kounri » pioche ou daba bambara pour le labourage du sol; le « sitoaga » (pic, petit modèle) pour l'ensemencement et le « laré » (hache) pour la destruction des buissons et arbustes.

Travaux accessoires. — Exception faite pour les travaux des champs, chacun s'occupe de ses propres affaires. Les uns fabriquent des paniers, des corbeilles, des éventails ; d'autres tissent des bandes de coton. Il n'est peut-être pas sans intérêt de dire qu'au Mossi il n'y a pas de distinction de castes, à part celle des forgerons ; chacun peut donc pratiquer l'industrie qui lui convient. C'est ainsi que les cordonniers se recrutent pour la plupart parmi les « Nakomsé » (descendants des Nabas).

Cultures vivrières

Les principales cultures vivrières auxquelles s'adonnent les Mossi sont :

Kazouï (petit mil blanc ou gris ou millet);

Baningha (gros mil blanc ou sorgho);

Ces deux variétés sont destinées à la nourriture,

bien que le gros mil blanc soit spécialement réservé aux chevaux chez les gens aisés.

Kazinga (gros mil rouge). Les Mossi peu fortunés le préfèrent au « baningha » pour l'alimentation, mais il sert plus spécialement à la fabrication du « dam » (dolo ou bière de mil fermentée);

Mouï (riz) recherché seulement par les chefs, les notables et quelques familles de « dakangba » (hommes aisés) ;

Benga (haricots) ;

Soumas (petits pois ou gros pois blancs et rouges);

Niouyan (de niouri : igname) cultivés dans certaines régions seulement;

Nangouri ou sounkama (arachides);

Pèsça (fabirama);

Sinni ou Sili (Sésame); cultivé seulement par quelques amateurs;

Enfin le Bito (oseille) employé pour la préparation de la sauce du sagbo;

On cultive aussi le « mana » (gombo).

Mais à côté de ces cultures vivrières, chacun tient à avoir son petit champ de coton (lamdo) dont la récolte est destinée à la confection des habits dont il a besoin dans l'année.

Les champs sont aujourd'hui, m'a-t-on déclaré, beaucoup plus vastes qu'autrefois, malgré l'abolition de l'esclavage. Cela provient de ce que jadis beaucoup de lieux prétendus hantés restaient incultes. On affirme cependant que le rendement était plus considérable, le Moaga étant à cette époque fort attaché au sol.

A l'heure actuelle l'agriculture manque de bras.

Il y a une vingtaine d'années encore, dès l'âge de six à sept ans le jeune Moaga suivait ses parents aux champs. De bonne heure il prenait goût au travail. Avant l'occupation française, le Moaga quittait rarement son pays en raison de l'insécurité des routes, fréquentées par des brigands (d'ordinaire c'était les descendants des Nabas). On craignait même d'aller tout seul dans la brousse de crainte d'être attaqué, capturé et réduit à l'esclavage.

Entre des villages même frontières, il y avait peu de relations. A Ouagadougou, on ne se promenait pas librement de quartier à quartier sans de sérieuses raisons et sans s'être « armé jusqu'aux dents ». Bref, chacun se contentait de ce que son village pouvait produire ; il n'y avait, à vrai dire, pas de commerce dans l'acception du mot. Le Moaga essentiellement casanier réclamait au sol de quoi se nourrir et se vêtir.

Il n'y a que deux cultures nouvelles depuis l'occupation française : la culture des patates (Na-niouyan : ignames des chefs) et celle de la pomme de terre.

L'intensification des cultures cotonnières ces dernières années, en permettant aux indigènes de payer plus facilement leur impôt, augmente par ailleurs considérablement le goût de la production.

Mais la pénétration française avec ses nombreux bienfaits (création de réseaux routiers, tranquillité et libre circulation de village à village, suppression des bandits et des pillages), a fait naître chez le Moaga le désir d'expatriation.

Et c'est ainsi que les nombreux recrutements des

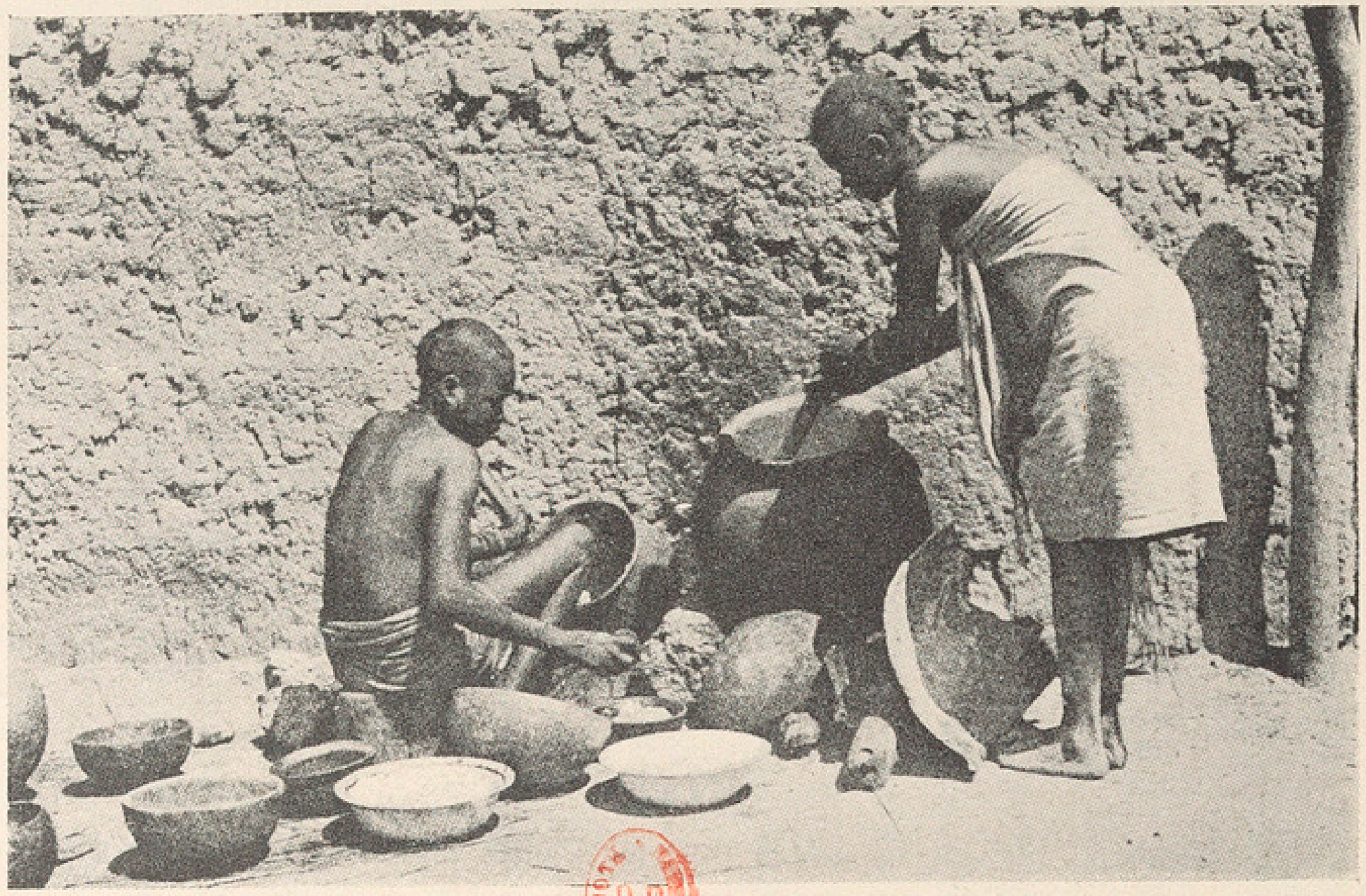

Communiqué par la Mission des Pères Blancs à Ouagadougou.

Fabrication du Saghabo.
Bouillie de mil, nourriture des Mossis.

travailleurs pour les besoins des colonies du groupe et pour le service des Travaux Publics du chef-lieu, le service militaire rendu obligatoire — acceptés à contre-cœur par les Mossi, il faut bien l'avouer — poussent un grand nombre de jeunes gens à s'expatrier.

D'aucuns partent sans le moindre moyen d'existence vers la Gold Coast de préférence. Ils vont travailler dans la colonie anglaise pour se procurer de quoi acheter des habits. Mais partis sans argent, ils y passent des mois et parfois des années, ce qui diminue la main-d'œuvre agricole... et oblige les pauvres parents vieux et impotents à cultiver eux-mêmes les champs.

Combien d'ailleurs ne reviennent jamais !...

De quoi se compose l'alimentation indigène

Le sagbo (bouillie de mil) constitue le principal aliment des Mossi quelle que soit leur condition sociale. Le riz considéré comme un aliment de luxe constitue la nourriture des Nabas et des Notables. Le prix de cette durée alimentaire qui varie entre 2,50 et 3 francs le kilo à Ouagadougou, est du reste inaccessible à toutes les bourses. Aussi n'est-il pas extraordinaire de constater qu'elle n'entre que rarement dans la composition de l'alimentation de quelques petits employés de l'Administration et du Commerce.

Les chefs Mossi font généralement deux principaux repas par jour :

Un premier repas de sagbo ou de riz vers 9 heures;
Un deuxième repas de sagbo la nuit.

Le petit déjeuner n'est guère connu. Mais entre les deux principaux repas, les chefs font griller ou brûler de la viande dont ils sont fort friands, assaisonnée de sel et de piment en quantité suffisante pour leur permettre de supporter le nombre illimité de petites calebasses de dolo qu'ils absorbent depuis le réveil jusqu'au coucher.

Le Moaga ne fait en réalité qu'un seul repas par jour, c'est celui du soir. Une assez grosse boule de gâteau lui fait passer la faim de la journée. S'il en reste il le garde soigneusement pour son déjeuner du matin. S'il n'y a pas eu de restes, comme cela arrive souvent, il se contente de son « zompanrga » mil écrasé auquel on ajoute un peu d'eau et quelquefois du beurre végétal ou des arachides.

Il mange rarement du riz, se contente à défaut de « sagbo », de « benga » et de « soumas ».

C'est surtout pendant les fêtes que le Moaga tient à satisfaire son appétit. Ce jour-là, chaque chef de carré tue une chèvre, un mouton ou des poulets, fait préparer du sagbo, des fabirama ou des haricots avec une quantité exagérée de beurre de karité et c'est la ripaille. Les membres de la famille s'empiffrent à satiété et cela provoque toujours des diarrhées dont les suites sont d'autant plus graves qu'elles sont toujours mal soignées.

Comme assaisonnement le Moaga ne connaît que le « kalgo » (soumbala), le piment, le gombo et le sel. Mais il y a à peine quelques années, avant le dévelop-

pement du commerce dans la Colonie, ce dernier produit que les dioulas et yarcés rapportaient de Tombouctou et de Mopti coûtait si cher que dans les campagnes les Mossi passaient bien six mois sans manger d'aliments salés.

. . . . . .

Il y a lieu de croire que dans un avenir prochain, le Moaga s'adonnera d'une façon intensive à la culture de certains produits rémunérateurs tels que : coton, pomme de terre, arachides, etc. Dans ce domaine les chefs de Province à Ouagadougou ont réalisé un grand progrès.

Mogh'nab' kawinré (le battage du mil du Mogho-Naba)

Sacrifices. — Pour cette cérémonie l'Empereur convoque à Ouagadougou Mankougoudougou Tengsoba (descendant des Nioniossé autochtones, maîtres de la terre) et lui remet un mouton destiné à être sacrifié au « zéiga » (à l'aire).

Le travail. — Après le sacrifice, vers deux heures et demie de l'après midi, Kam-Naba (notable du quartier du Baloum-Naba) se rend sur les lieux avec des jeunes gens de Bilbalogo et de Dapoya appelés à cette occasion. L'opération consiste à battre fortement les épis de mil à l'aide de branches d'arbres taillées en forme d'angle obtus et qu'on nomme « Dabandé » ou « Soika ».

Le travail terminé les travailleurs se retirent lais-

sant sur place le mil que l'on ramassera un autre jour.

Le lendemain matin ils reviennent au champ précédés du Bend'-Naba (Chef tambour) qui joue le « Bouloumbougri » kabse Nanamsé, auxquels les autres tambours répondent « Bouroum-bouroum (litt : Bend-Naba cite les noms des ministres de l'Empereur, rappelle l'origine de chacun et souhaite une année nouvelle et heureuse à Oubri-yiri Naba (maître de la maison d'Oubri, c'est-à-dire au Mogho-Naba). Bouroum-bouroum n'a aucune signification.

Tout de suite après le Bend-Naba roule du tambour invitant les jeunes gens à la danse de la warba (danse de funérailles) et ce ne sont plus que des mouvements désordonnés des pieds sur le mil qu'on éparpille de tous côtés. Puis, brusquement, les batteries de tam-tam cessent : c'est le repos. Alors Kam-Naba de Bilbalogo fait deux parts du tas de mil en traçant une ligne droite au milieu du « zéiga. » Les gens de Bilbalogo (quartier du Baloum-Naba) doivent ramasser une part tandis que le soin de réunir le second tas incombe à ceux de Dapoya (quartier des esclaves de case).

Bon an, mal an, la récolte du champ de l'Empereur doit donner 100 paniers (péog' koabga).

Le Mogho-Naba envoie de 50 à 70 canaris de dolo aux travailleurs et peu après il se rend lui-même sur les lieux. Il distribue aussi 2 à 3 wassé (de waga : charge de 1.000 colas) de colas à ses ministres et aux prestataires.

Après avoir remercié les travailleurs et leur avoir adressé quelques paroles d'encouragement, l'Empe-

reur reprend le chemin de sa maison. Il est alors escorté de ses ministres et de tous les cavaliers.

Mankougoudougou Tensoba fait sur le sol du « zéiga » en trois endroits différents, trois traits à l'aide de cendre mouillée. Puis il prend un « lagha » (petit pot en terre cuite) y met de l'eau, prononce quelques paroles sacramentelles, arrose légèrement le mil avec ce liquide en disant : « Zâbre saga Ybéogo sâga, samb'da kôbo la ka toin sameb'la fi yé. (La pluie du matin, la pluie du soir, empêche de cultiver les champs mais ne peut rien contre la santé du Roi). Il s'empare ensuite d'un balai de paille (sagha) qu'il défait afin de prendre un peu de mil qu'il met dans le « lagha » dont il a été fait mention ci-dessus, et se rend ensuite au grenier provisoire (lourgho) (grenier fait avec des seccos Mossis). Il fait trois fois le tour du grenier. Un représentant de l'Empereur lui remet un coq blanc (nora-pelga), du dolo (dam) et du « zom-kom » (eau de farine). Le prêtre s'asseoit à l'ombre du « lourgho » et pour le sacrifice il prononce les paroles ci-après : « Naba Siguiri bad'kom, deghin kon Naba Wogbo, tib reg, kon Naba Sanum, tib kon Naba Koutou, tib reg' kon Naba Baongo, tib kon Naba Karfo, tib reg'kon Naba Sawadogo, tib reg la be kon Nab, gnimassem, la lafi. » (litt : « J'offre ce coq, cette eau de farine et ce dolo à Naba Siguiri (père de l'Empereur régnant) pour qu'il fasse agréer ces offrandes par les Mogho-Nabas Wobgo, Sanum, Koukou, Baongo, Karfo, Sawadogo, afin que l'Empereur ait une bonne santé et du bonheur. »

Tengsoba remet ensuite la petite quantité de mil

prélevée par lui à la pugtièma (première femme) du Roi pour la préparation d'un gâteau de mil offert aux esprits (mânes des Empereurs défunts et autres esprits de l'aire).

Transport du mil et mise en greniers. — Les femmes du Mogho-Naba, ses filles et sœurs sont seules chargées du transport du mil pour la mise en greniers (baoré)[1]. Mais ainsi que nous l'avons déjà dit il faut qu'il y ait 100 charges de mil alors même que la récolte ne suffirait pas à remplir 20 bons paniers. On répartit donc le mil en petite quantité dans des paniers pour atteindre le chiffre obligatoire prévu par la coutume.

La destination donnée au reste du mil laissé intentionnellement dans le « zeiga. ». — On laisse de-ci de-là sur le sol du « zéiga » un peu de mil que Kassiri-Naba (chef de village) doit ramasser à son profit. Cette faveur exceptionnelle astreint cependant ce chef de village à d'impérieux devoirs. C'est ainsi qu'il est tenu de convier à manger les principaux samand' kamba (gardes du corps) — et ils sont nombreux — de l'Empereur. De même c'est lui qui doit fournir un panier de mil pour l'ensemencement du champ du Mogho-Naba dès les premières pluies.

Utilisation du produit des champs de l'Empereur. — Comme il a déjà été dit dans un précédent chapitre

---

1. Le grenier « baoré » est fait en terre fortement mélangée de paille.

« Corvées auxquelles sont astreints les sujets Mossi vis-à-vis de leurs Nabas », le Mogho-Naba ne touche pas au mil de son propre champ. Cette récolte sert à la nourriture des chevaux, à l'entretien des pages et samand'kamba et plus spécialement à la fabrication du dolo le jour de la fête connue sous le nom de « Tinsé » et la « Basgha » du Roi.

CHAPITRE XVII

De la succession et des droits successoraux au Mossi.

Nous avons assez longuement traité de la question de la succession dans les chapitres « Coutumes » et « Intronisation des chefs Mossi ». Si, nous y revenons c'est qu'il nous a paru nécessaire de préciser certains détails de ce sujet important au point de vue juridique.

***

Ouverture d'une succession. — La succession s'ouvre par la mort du de cujus, mais l'entrée en possession des biens n'a lieu qu'après la fête des funérailles, (pour tout ce qui a trait aux funérailles, se reporter au paragraphe « DE LA MORT » du chapitre des « COUTUMES INDIGÈNES ».

Pourquoi l'entrée en jouissance des biens n'a lieu qu'après la fête des funérailles ? — Le Moaga, nous l'avons vu dans maints chapitres, est superstitieux. Une vieille croyance lui fait admettre que le fait de prendre possession des biens du défunt avant la célébration des funérailles entraînera la mort certaine de l'héritier ou sera cause d'un grand malheur pour toute la famille.

D'autre part tous les membres de la famille devant se trouver réunis au jour des funérailles, cela assure à la dévolution des biens une grande publicité et pré

vient toute contestation de tous ceux qui par la suite, se prétendraient évincés de la succession.

Qualités exigées pour succéder. — Pour pouvoir succéder il faut réunir les conditions suivantes :

1° Être né avant l'ouverture de la succession;

2° Ne pas se trouver dans les cas d'indignité ci-après :

a) Meurtre du défunt;

b) Défaut de venger sa mort (autrefois le fils devait venger la mort de son père avant d'entrer en possession de ses biens). De nos jours, il faudrait plutôt entendre par « vengeance » le fait de poursuivre devant les tribunaux la réparation du crime;

c) Défaut de célébration des funérailles. Si l'héritier légitime est mineur, son tuteur doit procéder à la cérémonie en son nom;

d) Existence d'une disposition testamentaire par laquelle le défunt déshériterait l'héritier présomptif.

Ordre successoral. — D'une manière générale les biens se transmettent en ligne directe, c'est-à-dire à l'aîné des fils du défunt et seulement, à son défaut, en ligne collatérale. Cependant pour certains biens, comme par exemple le fétiche familial, l'héritage revient de plein droit à l'aîné des frères du défunt.

S'il n'existe pas d'héritier du 1er et 2e degré, l'héritage est attribué au plus proche parent de celui de qui le défunt tenait lui-même les biens.

L'aîné de la famille exclut les autres et entre seul en possession de l'héritage. L'usage s'est cependant établi qu'il remette à ses frères et à ses oncles une par-

tie des biens. Mais c'est là une véritable libéralité à laquelle il n'est pas tenu en fait.

Dans la succession des Nabas, le fils aîné hérite généralement seul de tous les biens laissés par le défunt, en raison même des lourdes dépenses qu'il devra effectuer conformément à la coutume au moment où il posera sa candidature de chef. En ce qui concerne les femmes — cet autre bien — il choisit celles qu'il aime et les autres sont abandonnées à l'ensemble des Nabissi (fils et descendants des Nabas).

Il n'en est pas de même des vulgaires Mossi qui ont commencé à comprendre l'utilité de faire participer tous les enfants du défunt au partage des biens. Dans le chapitre traitant du « Mariage » nous avons déjà vu que les femmes disposaient d'une certaine liberté dans le choix de leur mari parmi les fils du défunt.

Dans tous les cas, l'aîné de la famille se réserve la plus grosse part de la succession, ce qui au point de vue même de la coutume, se conçoit nettement puisqu'il s'est substitué au défunt dans la responsabilité qui incombait à ce dernier comme chef de famille.

Les filles et les femmes prennent-elles part au partage des successions ? — Les filles ne prennent pas part au partage de la succession. Elles peuvent recevoir cependant de leurs frères des cadeaux de peu d'importance.

Les femmes n'héritent jamais de leur mari. Elles ne peuvent prendre part au partage de la succession que comme représentants de leurs enfants en bas âge. Bien au contraire la femme considérée comme un bien

meuble fait elle-même partie de la succession au même titre que les autres biens laissés par le défunt.

Sort de la succession en deshérence. — Le chef de canton a seul qualité pour hériter les biens de tout individu mort sans parents connus.

Droits et devoirs sur les biens dans la famille

Les biens sont individuels.

Les biens sont strictement personnels. Le chef de famille n'a aucun droit sur les biens acquis individuellement par les femmes et les enfants, ou tout autre parent sous sa puissance. — Ceux-ci disposent de ce qu'ils possèdent comme ils l'entendent. La femme-mère fait du commerce pour constituer un pécule à ses enfants. En aucun cas le chef de famille ne peut employer ces biens sans le consentement de leur véritable propriétaire.

Le mari hérite-t-il de sa femme? — Le mari n'a aucun droit sur les biens de sa femme; il ne peut même pas en disposer si elle venait à mourir sans enfants, puisqu'en ce cas la succession de la défunte revient, de par la coutume, à ses propres parents (frères ou sœurs) ou à défaut aux enfants de ceux-ci.

Les enfants ont droit, indépendamment de la part qui leur revient dans la succession de leur père, à la succession laissée par leur mère.

***

Lorsque le chef de famille emprunte des cauris à un

membre quelconque de son carré, il se doit de les restituer dans les délais convenus. Quant à ses *propres biens* il en a seul la jouissance *sans contrôle* pendant son existence. Ces biens font partie de sa succession au même titre que ses femmes.

Sort de la maison après la mort. — A la mort du chef de carré, la maison n'est pas détruite. Elle passe d'office aux héritiers, c'est-à-dire aux enfants ou si le défunt n'a pas laissé d'héritiers légitimes à ses frères. Si le de cujus était le détenteur et le gardien du fétiche familial, celui-ci est emporté dans la maison de l'aîné des frères ou chez la personne désignée par la coutume.

On sait cependant que le Moaga n'habite pas une maison sans consulter au préalable les diseurs des choses cachées. Aussi, si les esprits sont défavorables au successeur, la maison est abandonnée aux autres fils ou frères du défunt. Du reste, dans bien des cas si le fils aîné est lui-même marié et chef de famille et possède déjà une maison, il fait loger dans celle de son père ses « dakompas » (jeunes frères célibataires) ou un de ses oncles.

Acceptation ou répudiation des successions. — Conséquences. — Le fait d'accepter et de recueillir une succession implique l'obligation d'en acquitter les charges et les dettes. En pays Mossi, on ne refuse pas une succession, puisque la non-acceptation de celle-ci n'exclut pas l'obligation de payer les dettes du défunt. Les parents sont en effet solidaires les uns des autres non pas en considération de la communauté de biens qui

n'existe pas, nous l'avons déjà dit, mais en égard au principe de responsabilité collective établie dans un but d'ordre public. Sans doute, les dettes sont d'abord réclamées à l'héritier légitime, mais si la succession se chiffre par un passif tous les parents de même degré sont solidairement responsables.

Ne font pas partie de la succession tous les biens que les membres de la famille ont pu recevoir par donation du de cujus durant la vie de celui-ci.

Testament. — Au Mossi, le testament a toujours la forme orale.

Le testateur en présence de ses parents — oncles, frères et de son voisinage qu'il convoque à cet effet, fait part de ses dernières volontés à son héritier légitime, lequel sera de plein droit son successeur testamentaire. Mais dans le cas où le testament a pour objet d'évincer l'héritier légitime et si pour une cause ou pour une autre, celui-ci se trouvait être absent, le testateur chargerait de l'exécution de ses dernières volontés, le plus vieux des membres de la famille qu'il a réunis.

Cas où l'héritier présomptif est déshérité. — Le testateur en présence de témoins et dans les conditions sus-indiquées, expose les raisons pour lesquelles il entend écarter l'héritier présomptif de la succession. Dans le cas où les motifs invoqués ne paraîtraient pas suffisants, les témoins s'efforceraient de faire revenir le testateur sur sa décision. Cependant si leur intervention était accueillie par une fin de non-recevoir formelle, ils n'insisteraient pas mais au moment de procéder

à la dévolution des biens la disposition testamentaire excluant l'héritier présomptif sera considérée comme nulle et non avenue.

Si l'héritier présomptif était déshérité pour une des causes d'indignité déjà citées ou pour cause d'adultère commis avec une femme du père ou de la famille par exemple, la succession est attribuée à celui qui vient immédiatement après lui dans l'ordre successoral fixé par la coutume « moaga ».

Capacité de tester. — Tous ceux qui possèdent peuvent disposer par testament.

Révocation des testaments. — Les testaments sont révocables au gré du testateur. Il suffit pour cela d'une simple déclaration verbale en sens contraire dans la même forme que celle déjà décrite.

CHAPITRE XVIII

De la circoncision. — Les Mossi pratiquent-ils la circoncision ?

La circoncision est très en honneur au Mossi. Par suite de l'ignorance des mœurs et coutumes mossi, certains fonctionnaires coloniaux ont prétendu que les Mossi ne pratiquaient ni la circoncision, ni l'excision. Il faut, en effet, savoir distinguer le « Moaga » du «Boussanga» et surtout du « Nionioga ». Bien qu'apparentées, ces races ont des mœurs différentes.

La circoncision soumise à des règles précises s'effectue ici, à quelques exceptions près, comme chez les Kassonkés de Kayes.

A l'origine, cette cérémonie a dû être imposée aux « Dagombas » dont les Mossi sont les descendants, par l'Islamisme. Cependant à l'heure actuelle ce n'est pas l'idée religieuse qui incite les jeunes gens à se faire circoncire, mais plutôt les railleries des camarades et surtout le mépris que manifestent les femmes Mossi pour tout homme non circoncis.

Nous allons essayer, dans les lignes qui suivent, de décrire la cérémonie de circoncision au Mossi.

***

C'est après les récoltes, vers la fin novembre, que les jeunes gens manifestent leur désir de subir l'opération de la circoncision. Comme l'entretien d'un cir-

concis coûte cher à ses parents, ceux-ci ne souscrivent à la volonté de leur fils que s'ils ont fait d'abondantes récoltes.

Du reste, comme il s'agit d'une manifestation qui doit prendre un caractère grandiose, il faut une trentaine ou une cinquantaine de garçons de douze à quinze ans pour qu'on consente à leur faire subir l'opération. Les parents après avoir consulté les devins (bagba) s'en vont trouver un « yarga » (dioula d'origine mandé) ou un « Silmimoaga » (toucouleur du Mossi) et lui demandent de se charger de l'opération.

Ce chirurgien d'occasion s'appelle « Gounni ».

Keogo. — On choisit un lieu retiré de toute habitation, de préférence un endroit sablonneux ; on y trace une circonférence qu'on entoure avec des secco Mossi (sogsak' pinri). L'enceinte est plus ou moins grande suivant le nombre des jeunes gens qui doivent l'habiter. Cette enceinte se nomme « Kéogo ».

Les enfants sont conduits à la Porte du « kéogo » étroitement surveillée par les « zoumsi » (hommes déjà circoncis). Chaque enfant prend un air grave, défiant — il faut bien se donner du courage. Dans l'intérieur du cercle se trouve une foule grouillante, les roulements de tam-tams se confondent avec les chants et il se produit un tel vacarme que c'est à peine si l'on entend : « Moaga wanian konlebin kouli moaga » (litt : Moaga — dans le sens de homme non circoncis — tu es venu, tu ne repartiras plus moaga).

Comment se pratique l'opération. — Avant d'introduire les jeunes gens, on creuse, au préalable, des trous

correspondant à leur nombre puis on les fait entrer un par un. On bande les yeux de l'enfant. On le fait asseoir sur une pierre devant un trou ; le prépuce fortement allongé et attaché par une ficelle est placé sur un billot de bois et tranché d'un seul coup de rasoir (barga). On retient la verge avec une paille fendue au milieu pour permettre l'écoulement du sang dans le trou. Je crois que c'est dans un trou spécial que sont enfouis tous les prépuces coupés; une ficelle passée autour des reins du jeune circoncis remplace après l'opération la paille fendue de façon à tenir continuellement la verge droite et à éviter tout frottement avec les autres parties du corps, ces frottements étant très douloureux.

Bankoensé yuiya (Noms attribués aux jeunes circoncis). — Les noms attribués aux jeunes circoncis varient suivant le rang de chacun. Le premier qui subit l'opération porte le nom de « Falinga », le second « Ouanda », le troisième « Wanzouri » et ainsi de suite, Nodo, Koulwandé, Wemba, etc... Il y a même l'enfant gâté qu'on nomme « Ponsom » parce qu'il lui est laissé certaines libertés.

Zouinsi yuiya (Noms des gardiens du kéogo et surveillants des Bankoensé). — Sept jours après la cérémonie, on choisit parmi les « Zouinsi » les personnes qui seront chargées de la surveillance du « kéogo », de l'organisation intérieure, ainsi que des jeux. C'est tout une hiérarchie : Soré-Naba (litt : chemin chef). C'est lui qui est pour ainsi dire le directeur de la maison : puis viennent dans l'ordre des pré-

séances Sobila-Naba, Dag'noré, Dag'Nobila (gardiens de la porte). Le rôle de ces derniers consiste à autoriser tout « zounga » à rentrer dans le « kéogo » ; de même nul circoncis ne peut franchir le seuil de l'enceinte sans leur autorisation. Galli, Gallibila — personnages chargés des tambours. L'Imam, l'Imambilla (chefs du Pardon) délivrent des mains des « Zouinsi » les bankoensé maltraités. Banzambo, personne un peu comique qui danse à tout moment, et toutes sortes de danses pour rompre la monotonie de la vie du « kéogo » et donner un peu de gaîté aux circoncis, ses trémoussements provoquant inévitablement les rires de l'assemblée. Wagdré, Wagd'billa (chef et petit voleurs) : ces deux individus ont pour mission de voler la viande provenant des battues auxquelles se livrent les jeunes circoncis ou le saghbo apporté par les parents de ces derniers, mais aussi par compensation, de faire coucher les petits enfants et de leur offrir à manger lorsque les jeux durent longtemps et cela à l'insu des autres surveillants du kéogo.

Nané, Nanebilla sont avec le « Bankoé » les maîtres de cérémonie.

Entretien des circoncis. — Nous l'avons déjà dit, les parents sont tenus d'assurer la nourriture de leurs enfants matin et soir pendant toute la durée de leur maladie. Il n'est pas sans intérêt de dire que les circoncis ne reçoivent, en réalité, qu'une maigre pitance, plus de la moitié des aliments — les meilleurs plats étant mis à part par le « lembré » (personnage chargé d'apprécier le goût des aliments) — étant, en effet,

réservée aux nombreux zouinsi dont la plupart, célibataires, trouvent là une occasion de satisfaire régulièrement leur faim.

Soins donnés aux malades. — Un coin du « kéogo » spécialement aménagé sert d'infirmerie. Les soins consistent dans le lavage de la plaie avec de l'eau chaude qui n'est souvent pas d'une propreté rigoureuse, la calebasse qui la contient n'étant parfois pas lavée. La plaie est saupoudrée d'un charbonnage (écorce ou feuillage de la plante « baguem-baga » calciné) mêlé à du beurre de karité. Le bandage composé d'une feuille d'un arbuste «kantonga» est maintenu à l'aide de fil. Lorsque la cicatrisation commence on entoure la plaie de bandes de coton. L'eau ayant servi à laver la plaie est ensuite jetée dans un trou qu'on recouvre d'une pierre.

Langage spécial parlé dans le keogo. — Pour éviter que le moaga (c'est-à-dire le non circoncis) comprenne ce qui se dit dans l'intérieur du « kéogo » ou entre gardiens et circoncis, il a été inventé un langage conventionnel. C'est ainsi qu'on appelle :

L'eau (kom en Mossi vulgaire) hargo;

Le gâteau de mil (saghbo en Mossi) lâbo;

La sauce (zindo en Mossi) kirou;

Le feu (bougoum en Mossi) Nionom;

Le Dolo (dam en Mossi) Sonnom;

Le boubou ou la couverture (Fougou en Mossi) Pilli;

La natte (pinri en Mossi) Wanghé.

Signes distinctifs du jeune circonscis (Bankoanga). — Son habillement « Wallimba » ou « zougba » se compose d'un cache-sexe avec franges et pochettes. Il porte un bâton un peu rustique « zâbré » dont il se sert pour chasser les lièvres et autre menu gibier.

Il accompagne sa danse du soir d'un instrument appelé « Wassimba » composé d'un bâton recourbé à l'extrémité duquel sont enfilés quatre ou cinq morceaux de calebasses troués par le milieu et affectant la forme d'une circonférence.

Tam-tams. — Les « Bankoensé » (jeunes circoncis) dansent en suivant le rythme des batteries de deux tambours qui ne diffèrent en rien de ceux dont on se sert pour la danse de la « warba » ou du « waongo » (voir chapitre des danses indigènes), mais tandis que pour ces deux danses on appelle ces tambours des « Gangango » ici ils prennent le nom de « gallyans ».

Choses défendues dans le keogo. — I. Il est formellement interdit à un moaga [1] de regarder à travers l'enceinte. S'il commet cette imprudence qui constitue une très lourde faute, il en subit immédiatement les conséquences, puisqu'il est tout aussitôt introduit dans le cercle, déshabillé et subit l'opération de la circoncision sans que l'on ait, au préalable, consulté ses parents.

II. Il est formellement défendu d'entrer dans le « kéogo » avec des néoda (chaussures), un pougla

1. Moaga est employé ici dans un sens péjoratif et signifie : homme non circoncis.

(chéchia rouge) et des « kandé » (lances). Le chef de canton, s'il lui prend la fantaisie — cas du reste rarement observé — de visiter les circoncis, doit abandonner dehors tous les insignes de la chefferie.

III. Il a été observé que les jeunes gens s'étant livrés avant leur circoncision à l'acte sexuel guérissaient difficilement; aussi est-il conseillé aux jeunes gens de s'abstenir de tout contact charnel pendant les premiers mois qui suivent la cicatrisation de la plaie.

IV. On ne mange pas la sauce de « wagha » (sauce faite avec des jeunes fruits du « wagka » arbre de la famille des kapokiers).

Exercices auxquels sont astreints les bankoensé. — Les Bankoensé sont soumis à des exercices pénibles et fatigants qui retardent considérablement leur guérison. Nous allons passer en revue les principaux exercices auxquels ils sont astreints.

De fort bon matin, lorsqu'il fait excessivement frais — nous l'avons déjà dit c'est au début de la saison fraîche qu'a lieu la cérémonie — les jeunes gens sont réveillés et sans couverture doivent se coucher à plat ventre sur le sable refroidi : C'est le « bourga ». Comme tout naturellement les membres sont un peu engourdis on leur distribue généreusement quelques bonnes fessées de « berrella » (branchages de certains arbres), dans le but de leur donner un peu de chaleur et de l'énergie; puis suivant le rythme du tam-tam, ils doivent exécuter le « guella » exercice difficile qui consiste à faire, accroupi des sauts à l'imitation du

crapaud avec, par moments, un mouvement circulaire des jambes ; ou bien ce qui est plus pénible encore à exécuter le « nagda » exercice consistant à marcher sur les mains avec les jambes en l'air ; d'autres fois encore le jeune circoncis doit se tenir droit puis lentement se replier le ventre en l'air, les deux mains devant se poser sur le sol : C'est ce qu'on nomme « kaougsèga » (litt : casser les reins). Les malheureux qui manquent le but s'en tirent seulement avec une légère bosse à la tête. Il y a aussi des mouvements de tête comme seules savent en faire les jeunes filles « Kassonkées » et les Wiskamba » du Mossi, qu'on nomme « zouanka. »

Libération. — Le séjour au « kéogo » dure de 90 à 100 jours. Vers le 80e jour tout le monde étant guéri, on rase la tête des jeunes gens et on leur annonce qu'un semaine plus tard ils seront libérés. On égorge des poulets « koug'nossé — poulets de la pierre) ; chaque circoncis reçoit la moitié d'un poulet.

En réalité c'est quatorze jours seulement après cette cérémonie qu'a lieu la libération. Toutes les hardes des jeunes gens (cache-sexe, bandes à pansements, bâtons, etc...) sont brûlées par les « zouinsi ». On allume un grand feu non loin du « kéogo ». Les « bankoensé » complètement nus doivent sauter par-dessus ce feu en courant et continuer sans regarder derrière eux jusqu'à la maison du « Bankoé » où préalablement, une nouvelle enceinte a été dressée. Là on remet aux jeunes gens des pagnes, boubous, culottes et bonnets de toutes couleurs que leurs parents ont acheté ou

fait confectionner à leur intention. Chacun tient, en effet, à ce que son enfant se distingue ce jour-là par la richesse de son costume. Le défilé des jeunes circoncis offre un aspect bigarré et pittoresque. Un ou deux jours après, les jeunes gens doivent, à la nuit tombante et pour la dernière fois, se diriger vers le « kéogo » sans toutefois y arriver et revenir chez le « Bankoé », l'échine légèrement courbée : c'est ce qu'on nomme « lèssé-bourgou. »

Pendant une semaine entière c'est une véritable fête pour les jeunes gens; ceux-ci sont fiers de se faire admirer, de pouvoir danser d'autres danses que celles de la circoncision, de boire du dolo et surtout de faire bonne chère, les parents sacrifiant à leur intention poulets et moutons.

Enfin de fort bon matin quelques zouinsi réunissent les jolis bâtons dessinés « Wangha ou dibissi » des jeunes circoncis et vont les enfouir dans des trous creusés en dehors du village. La cérémonie a pris fin, les jeunes gens sont alors autorisés à rentrer dans leur famille.

Mais tous ces jeunes gens ont subi les mêmes mauvais traitements, ils ont mené la même vie pendant cent jours environ; au cours de ces journées d'épreuves se sont formées des amitiés, des liens durables, ils s'appelleront donc familièrement de leur nom de circoncision, ils se rendront dans la vie des services, ils sont devenus des camarades.

Pour éviter des représailles toujours possibles — dans le « kéogo » on ne distingue guère le fils du Naba de celui du simple cultivateur — la coutume défend aux

nouveaux circoncis de garder rancune aux zouinsi des mauvais traitements dont ils ont été l'objet de la part de ces derniers.

***

Les « Nioniossé » et les « Soukoaba » ne pratiquent pas la circoncision. C'est pour cela qu'on les appelle des Mossé. Dans les villages où les habitants sont exclusivement des « Nioniossé » on ne peut installer un « kéogo ». Certains jeunes gens d'origine nionioga font fi actuellement de cet interdit et vont subir l'opération purificatrice[1] dans le village de leur mère (Yastenga).

Nombreux sont les adeptes du Christianisme qui subissent au Mossi la circoncision volontairement, la femme — même chrétienne — éprouvant une certaine répugnance à subir le contact du « moaga ».

***

Enfin l'excision est aussi en honneur au Mossi, sauf encore chez les Nioniossé où elle ne se pratique pas. Les filles non excisées sont humiliées par leurs compagnes et n'ont pas d'amants.

---

1. Les musulmans croient, paraît-il, que toute personne circoncise ne va pas en enfer.

CHAPITRE XIX

Maximes et pensées Mossi.

Dans un précédent chapitre « Intronisation des chefs Mossi » nous avons parlé des surnoms que se donnaient les Nabas au moment de leur avènement. Le lecteur a dû remarquer que si beaucoup de ces surnoms ou « zabyuiya » exprimaient souvent une idée de menace à l'adresse des concurrents, ils exprimaient parfois aussi une pensée, ou bien encore donnaient une indication sur la politique que se proposait de suivre le nouveau Naba. D'autre part, dans le chapitre des « Coutumes locales », notamment au paragraphe traitant de la naissance nous avons donné la signification de certains noms indigènes. Tout ceci démontre l'intelligence d'un peuple. C'est que dans la vie courante, le Moaga parle souvent par énigmes et dans certaines réunions soit pour défier les curieux, soit pour éviter de mettre certains étrangers au courant des secrets du village, les paroles échangées sont le plus souvent des mots à double sens. L'indigène a certes une culture rudimentaire, mais il a une culture quand même.

Dans ce chapitre nous allons présenter au lecteur quelques proverbes et maximes Mossi.

Il en reconnaîtra la finesse et parfois la justesse.

Nous regrettons beaucoup de ne pouvoir, dans l'ensemble du travail entrepris, étudier dans ses menus

détails la psychologie de l'indigène, cela aurait permis sans doute de le mieux faire connaître pour le mieux faire aimer, car pour comprendre l'âme indigène, il faut avant tout connaître sa civilisation et saisir ses pensées dans ce qu'elles ont de subtil.

Quoi qu'il en soit, nous souhaitons que les renseignements que nous fournissons dans les différents chapitres de ce travail servent d'ébauche à une étude d'ensemble aussi complète que possible pour le bien de la race moaga dont l'histoire et les mœurs ne sont encore que très peu connues.

YELBOUNA (Proverbes)

I. *Tekre wind'kouni bi ned kam tala rinda.*

Si l'échange équivaut à un cadeau que chacun garde ce qui lui appartient.

II. *Kolkodo same rogho, menem n'loubda.*

La maison construite avec la salive ne résiste pas à la rosée (Tout ce qui est fait sans réflexion n'aboutit qu'à des mécomptes).

III. *Ned sin ting'beogho belem Wendé.*

Qui songe à demain repose sa confiance en Dieu.

IV. *Wagda noré nionstaba Nab'Niokba.*

Si deux voleurs complices n'ont pas la même langue, leur arrestation par le Naba est proche. (Autrement dit : Pour qu'une affaire soit bien conduite il faut une parfaite entente entre les parties en cause.)

V. *Watid Wamb'tab kamba n'maneg'sondo.*

Se mettre d'accord pour manger réciproquement

leurs enfants c'est entretenir de bonnes relations entre sorciers (cela rappelle un peu de La Rochefoucault lorsqu'il dit que « l'amitié n'est autre chose qu'un échange de bons offices où chacun se propose toujours quelque chose à gagner ».

VI. *A baodin bing'din la baodin ditin yam y a yemballa.*

Celui qui mange sa fortune de son vivant et celui qui devient avare et ne veut rien dépenser sont aussi malins l'un que l'autre.

VII. *Sin pa kou kon sigue yé.*

On ne dépèce pas ce qui n'est pas mort. Signifie : Ne fais pas de grands projets si tu n'es pas sûr de pouvoir les mener à bonne fin. Le proverbe français : Il ne faut pas vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué, traduit exactement cette pensée.

VIII. *Boulough'ka teud dara yé n'pam kom ye.*

On ne peut forer un puits en un jour (ce qui signifie : « C'est à force de réflexion et de patience qu'on trouve la solution des grands problèmes. »

IX. *Pagh'nore là loko.*

La bouche d'une femme est son carquois.

X. *Pagh youré la pagtouba la moum nore tallé.*

Qu'est-ce que c'est que la femme ? Un être étrange, bouche-toi les oreilles, ferme la bouche et garde-la.

XI. *Sawiné wan yik pind'n'saon.*

Pensée de Mogho-Naba Wobgo signifiant littéralement : « Pendant l'hivernage se lever bon matin est

mieux. » Cette pensée signifie : « Il faut faire vite ce qu'on veut faire de façon à éviter qu'une circonstance imprévue ne vous oblige à le remettre au lendemain. »

XII. *Wend'na konf nioré, la wend'na samfo san maond' taba f'vousda bilfou.*

Proverbe de Mogho-Naba Wongo signifiant : « Lorsque les deux personnages qu'on nomme « Dieu te bénisse » et « Dieu te maudisse » sont en lutte cela vous donne le loisir de prendre un peu de repos. »

Pour faire comprendre cette pensée de l'Empereur des Mossi une explication paraît nécessaire : BOUKARY KOUTOU, Empereur des Mossi était de sa nature sanguinaire. Il faisait mettre des individus à mort pour des motifs futiles, mais, par ailleurs il avait des moments de répit pendant lesquels il était très large, distribuant les cadeaux sans compter à tel point que beaucoup de ses sujets le prenaient pour un Roi d'une grande bonté. Il savait personnellement que les avis étaient partagés et si d'aucuns lui souhaitaient les bénédictions du Ciel les autres devaient être prodigues en malédictions; aussi par esprit critique, aimait-il à répéter chaque fois qu'il commettait une mauvaise action, la pensée dont la signification a été donnée ci-dessus.

XIII. *Ned na modgh' nitiema n'soui a korg' zome.*

Peut-on obliger un vieillard à mettre du mil écrasé dans sa peau de bouc en prévision de la faim ?

Il faut être dénué de volonté pour se laisser dominer par des faibles d'esprit.

XIV. *Pagh yoda na saonga sida.*

(Litt. : La femme mariée commet des actes d'infidélité tout d'abord parce qu'elle croit trouver toujours des hommes supérieurs à son mari et aussi parce qu'elle pense n'avoir plus rien à demander à ce dernier, comptant sur les biens qu'elle recevra de ses amants). Signifie : Ce qui conduit l'homme à commettre des actes bas et vils c'est d'abord l'idée du grand profit qu'il compte retirer de ces actes malhonnêtes. Il ne se met jamais dans l'esprit que ses projets peuvent échouer et de là la honte et l'ignominie.

XV. *Gom gomdeb laghem koabga ti sind'pam boum.*

Ce n'est pas le plus grand parleur qui a toujours raison; bien au contraire souvent le parleur essaie par sa volubilité de dissimuler la vérité. Celui qui garde le silence a le plus souvent raison ou possède la vérité.

XVI. *Ned kon banguef zib'tiri ti tousgh'paogof'ye.*

Litt. : Quand on connaît le poids de la charge qu'on va porter on prépare par avance le coussinet à poser sur la tête.

Cette pensée signifie : « Lorsqu'on sait quelle responsabilité on assume dans une affaire, on prend ses dispositions pour parer à toutes les éventualités.

XVII. *Lare wind'zindé, zindé yida.*

Litt. : Si la hache ressemble et remplace le « zindé » (cognée) c'est que le second n'est pas à portée de la main. Signifie : On n'emploie de moyens de fortune que lorsqu'on se trouve dans l'impossibilité de faire autrement.

XVIII. *Kombre zand'kaosgo yoda bagh'yam.*

Litt. : Tenir longtemps dans la main un os sans le jeter au chien qui l'attend c'est vraiment soumettre l'animal à une rude épreuve. Signifie : Hésiter longtemps à prendre une décision pourtant urgente c'est donner à réfléchir à son entourage.

XIX. *Toguess'sid'ka ribo la be bassem yam.*

Aimer et dire trop la vérité peut être cause qu'on vous refuse quelquefois l'hospitalité, mais la conscience est beaucoup plus tranquille.

XX. *Bonkane koum' bigha saon akin dog'yalma.*

Apprendre que son enfant est mort victime de sa grande témérité est toujours préférable à la critique qu'on vous fera d'avoir donné naissance à un être couard et sans valeur.

XXI. *Zoang'mough'na, n'va parikse n'lebin vadin.*

Litt. : Considère l'aveugle : ce qu'il a fait tomber de l'arbre il ne l'a pas encore ramassé qu'il continue quand même à le secouer. Signifie : Il ne faut jamais entreprendre une affaire quand plusieurs autres sont restées sans solution définitive. Un proverbe français dit : « Il ne faut jamais courir plusieurs lièvres à la fois. »

XXII. *Pang'san'segh poulga, lebegh' dab raniouga.*

Litt. : Lorsque la force (dans le sens de puissance des Nabas) rencontre un dolo fait pour être vendu, cette bière change aussitôt de destination, c'est-à-dire qu'elle est offerte sans exiger aucun paiement. Autrement dit : « La Force prime le droit. »

XXIII. *Nionk' loub ya ka pangha, la zo n'panbdan y a ka neda.*

Litt. : Faire tomber quelqu'un c'est démontrer qu'on est fort, mais frapper la personne ainsi terrassée prouve que celle-ci n'a pas de parents : ce qui signifie : « Médire d'une personne à son insu est une loi de nature, mais l'injurier en sa présence c'est lui montrer qu'on fait peu de cas de sa personne. »

XXIV. *Nab fan mi pogh'nyang'youre lab bond't em yaba.*

Litt. : Tout le monde connaît le nom de la vieille, pourtant on l'appelle grand'mère. C'est un reproche à ceux qui divulguent un secret que nul n'ignorait dans la famille mais que l'on voulait cependant cacher au public.

XXV. *Da pidghe loko t'eb banghe ti y a tanwingh'ye.*

Litt. : Ne montre pas ton carquois et tes flèches car il ne faut pas qu'on sache qu'ils sont faits de bambou. « La force de ceux qui commandent réside dans le secret des moyens divers qu'ils emploient pour imposer leur volonté. »

XXVI. *Teng'Naba san n'sonde Albarka, son kiela sonda yemboudou.*

Litt. : Si le chef du village a pour nom « Albarka » (nom qu'on donne aux esclaves) les habitants se nommeront « Yemboudou » (race d'esclaves), c'est-à-dire que les sujets d'un chef l'imitent dans toutes ses actions bonnes ou mauvaises. Autrement dit : « Tel chef, tels sujets. »

XXVII. *Ned toen ti baga gandé, laf ka toen ta mouma nine ye.*

Litt. : On peut par la force ou la douceur faire coucher un chien, mais on ne peut l'obliger à fermer les yeux. « Signifie : On peut soumettre un individu ou un pays par la force ou par la douceur, mais il est malaisé, pour ne pas dire impossible, d'obtenir que les habitants abandonnent totalement ou changent leurs habitudes et coutumes. »

XXVIII. *Fo san date silfaogho niendegha bif sok dakoeogho.*

Litt. : Si tu veux le derrière le l'épervier demande-le au bois sec : Ce qui signifie : « Pour mieux connaître quelqu'un il faut se renseigner auprès des personnes qui le fréquentent. »

XXIX. *Sagh' bonsa nien saghbo n'kidmdin, saghbosoba n'sô à saghbo.*

Litt. : Le mendiant se réjouit à la vue du saghbo (gâteau de mil), il oublie que le saghbo a un propriétaire. C'est à-dire : « Il ne faut pas confondre son bien avec celui d'autrui. »

XXX. *Eb san belghe biga t'a koda, a boug'da wang'kienrga.*

Litt. : Si on dit à un enfant qu'il est déjà bon cultivateur il se promènera avec un daba sur l'épaule. Signifie : « Féliciter un orgueilleux c'est le pousser à faire preuve de plus de fatuité. »

CHAPITRE XX

Les devinettes Mossi.

Pour faire suite au chapitre des « Maximes », nous donnons ci-après quelques devinettes Mossi. Ces deux chapitres se complètent l'un l'autre.

***

I. — Q. : *Boin-bé* [1] *ta san toutin bi neb sounri nomé, ta dogom daré ya sou sanga ?* Littéralement : Quelle est la « chose » dont l'état de grossesse cause la joie dans la famille et dont l'accouchement provoque l'inquiétude et le mécontentement général ?

R. : *Baoré* (le grenier) lorsqu'il est rempli de céréales toute la famille est contente, mais le jour où l'on annonce qu'il n'y a plus rien personne n'est tranquille.

II. — Q. : *Boin-bé ta san zihin bi wogolom yida sin niansé ?*

Litt. : Quel est l'animal plus haut assis que debout?

R. : *Bâga* (le chien) quand il se met sur son train de derrière.

III. — Q. : *Boin dengued'sane bella ta nan pa ta ting' poughin ?*

---

1. Le mot « Boin-bé » signifie en mossi « Qu'est-ce qui existe ». Pour la clarté du texte nous avons préféré employer les expressions suivantes : « Quel est l'animal, l'être, la chose, etc .., etc...).

Littéralement : Qui est-ce qui salue le premier l'étranger avant son arrivée au village ?

R. : *Dote-souga* (les toits des maisons).

IV. — Q. : *Boin-bé tib san kon sane pinri bé denguin zinedi ?*

Littéralement : Quelle est la bête qui, lorsqu'on offre une natte à un étranger, s'y asseoit avant ce dernier ?

R. : *Zoanga* (la mouche).

V. — Q. : *Boin-bé weoguin ta pouré bé yiri ?*

Littéralement : Quel est l'être qui étant dans la brousse a son estomac à la maison ?

R. : *Tanga* (la montagne). Ceci est un peu particulier au Moaga. Il appelle en effet, la montagne « tanga » et « tampouré » (l'estomac de tanga) le tas de saletés provenant des détritus du ménage qui se trouve en face de chaque habitation indigène.

VI. — Q. : *Boin-bé ta nin-mess ba pouguin ta komb'be yinga?*

Littéralement : Quel est l'être dont les os sont à l'extérieur et la chair à l'intérieur du corps ?

R. : *Guellé* (l'œuf); la coque inutilisable représente les os et la chair le contenu.

VII. — Q. : *Boin bé lalle dogh'la pa kindin ?*

Littéralement : Qui est à la porte, mais n'entre jamais ?

R. : *Lougri* (piquet de bois). Les Mossi ont coutume de planter un piquet de chaque côté de la porte des

cases. Ces piquets (lougri) servant à retenir pendant la nuit le secco servant de fermeture.

VIII. — Q. : *Boin-bé ka naw la roude tissé ?*

Littéralement : Quel est l'animal sans pattes qui grimpe sur des arbres ?

R. : *Wafo* (le serpent).

IX. — Q. : *Boin-bé ta toumed'wousgo la pa ritin ?*

Littéralement : Quel est l'être qui travaille beaucoup et ne mange pas ?

R. : *Wanka* (la pioche) grâce à laquelle la terre produit tout ce qui est nécessaire à l'entretien de la vie.

X. — Q. : *Boin bé bé namesdin la pa ritin?*

Littéralement : Quelle est l'autre chose qui se fatigue beaucoup mais ne mange également pas ?

R. : *Néré* (*moulin*) dalle de pierre sur laquelle on écrase le mil pour obtenir la farine nécessaire à la fabrication du sagbo.

XI. — Q. : *Boin bé kinde bogdin lab pa touda?*

Littéralement : Quels sont les êtres qui aiment à entrer dans des trous, mais ne creusent jamais ces trous ?

R. : *Wafo la pondré* (le serpent et le crapaud).

XII. — Q. : *Boin bé sasse zougou ta san sigue ting bé lebeg kougri?*

Littéralement : Quelle est la chose qui se trouve dans le ciel et qui se transforme en pierre quand elle descend sur la terre ?

R. : *Andga* (l'étoile).

XIII. — Q. : *Boin bé ditin la pa nioud kom?*

Littéralement : Quel est l'être qui mange et ne boit pas ?

R. : *Souré* (la sauterelle).

XIV. — Q. : *Boin bé meta rogo la pa gaïn bé?*

Littéralement : Qnel est l'être ou l'animal qui construit des maisons dans lesquelles il ne couche jamais ?

R. : *Vounoun-vougou* (la mouche-maçonne).

XV. — Q. : *Boin bé ti ned san pa sicca bé niansa zi yendé la pa ritin?*

Littéralement : Quelle est la chose qui ne change de place que lorsqu'une puissance étrangère l'y contraint et qui ne mange pas ?

R. : *Kougri*, la pierre, corps inerte.

XVI. — Q. : *Boin bé dogda koamba tif san tare dibo datin senga tipgo bé yik datin kouffe ?*

Littéralement : Quel est l'animal qui, même lorsque vous voulez offrir de quoi manger à ses petits, vous défend d'en approcher et même désire vous tuer ?

R. : *Boniéga* (le lion) et on peut dire d'une manière générale les fauves qui ne reconnaissent à personne le droit de les aider à soigner leurs petits ou à leur apporter de quoi manger.

XVII. — Q. : *Boin bé ditin la niouda yaolin pa tig'da ?*

Littéralement : Quel est l'animal qui mange, boit, mais n'en a jamais assez ?

R. : *Katré* (l'hyène). Même si elle vient de se régaler d'un mouton entier, elle se jettera tout de

suite sur le premier animal errant qui se trouvera sur son passage.

XVIII. — Q. : *Boin bé poudin la pa wanda ?*

Littéralement : Qu'est-ce qui fleurit mais ne produit jamais de fruits ?

R. : L'œil (*ni fou*) pour faire allusion à cette matière blanchâtre qui se trouve dans les coins de l'œil au réveil « *nin poudou* » (les fleurs de l'œil).

XIX. — Q. : *Boin bé kom pouga la poudin la pa wamda ?*

Littéralement : Qu'est-ce qui tout en se trouvant continuellement dans l'eau ne fleurit ni ne donne des fruits ?

R. : *Yindé* (la dent). La dent se trouve dans la bouche (marigot) qui ne dessèche jamais.

APPENDICE

Liste des Mogho-Nabas de l'origine à nos jours.

1. Naba Ouedraogo, décédé à Sagabtenga (Subdivision de Ouagadougou) au cours d'une reconnaissance, mais on ignore où il a été enterré.
2. Naba Zoungrana, fils et successeur de Ouedraogo, mort et enterré à Komtoèga.
3. Naba Oubri, fils de Zoungrana, fondateur de la dynastie Mossi de Ouagadougou, décédé à Koudougou au cours d'une tournée.
4. Naba Soara, décédé à Lougsy (au delà de Zagtouly) village situé à 9 kilomètres de Ouagadougou.
5. Naba Naskimie.
6. Naba Nasbire, serait décédé et enterré à Lâ (Subdivision de Yako dans le cercle de Koudougou).
7. Naba Gningnemdo.
8. Naba Koudoumie. Tombeau à Thyou, dans le cercle de Koudougou.
9. Naba Kouda. Tombeau à Saponé (Subdivision de Ouagadougou).
10. Naba Rawingma. La tradition rapporte que ce Mogho-Naba n'a pas eu de tombeau. Au moment où l'on s'apprêtait à le conduire à sa dernière demeure il se serait transformé en tourbillon et aurait disparu. Dans le tombeau destiné à le recevoir on dut seulement enfouir ses gris-gris.
11. Naba Zoetemboussouma. Tombeau à Gourpila (Subdivision de Ouagadougou).
12. Naba Niandeffo. Tombeau à Baoghin (Ouagadougou).
13. Naba Nakin. Tombeau à Dassouri-Tanghin.
14. Naba Namega. Tombeau à Baoghin (Ouagadougou).

15. NABA KIBBA. Tombeau à Baoghin (Ouagadougou).
16. NABA KIEMBA. Tombeau à Tenguemnaoré (Koudougou).
17. NABA COIBGA, Tombeau entre Napalgué et Coibga, Canton de Niou, cercle de Cuagadougou.
18. NABA ZANA. Tombeau à Baoghin (Ouagadougou).
19. NABA GUIRGA. Tombeau à Baoghin (Ouagadougou).
20. NABA OUBI. Tombeau à Baoghin (Ouagadougou).
21. NABA MOATIBA. Tombeau à Baoghin (Ouagadougou).
22. NABA WARGA. Tombeau à Baoghin (Ouagadougou).
23. NABA ZOMBRÉ. Tombeau près de la Mission Catholique (Ouagadougou).
24. NABA KOM. Tombeau à Ouagadougou.
25. NABA SAGA. Tombeau à Ouagadougou.
26. NABA ROULGOU ou DOULGOU. Tombeau derrière la maison de l'Administrateur du Cercle, vers le camp des Tirailleurs.
27. NABA SAWADOGO. Tombeau à Baoghin (Ouagadougou).
28. NABA KAREO. Tombeau entre le camp militaire et le Cercle.
29. NABA BAONGO. Tombeau entre le camp militaire et le Cercle.
30. NABA KOUTOU. Tombeau dans le camp même des Tirailleurs.
31. NABA SANUM. Tombeau dans le camp même des Tirailleurs.
32. NABA OUOBGO. Tombeau à Zangoeog'yiri (Gold Coast).
33. NABA SIGUIRI. Tombeau face à la maison de l'Empereur actuel devant la porte des femmes.
34. NABA KOM. Empereur actuel, intronisé le 24 mars 1905.

Chefs de la famille de Naba Ouedraogo
(père de Zoungrana).

BINGO NABA. Chef des Gourmantché, Cercle de Fada.
YATENGA NABA. Chef d'État, Cercle Ouahigouya.

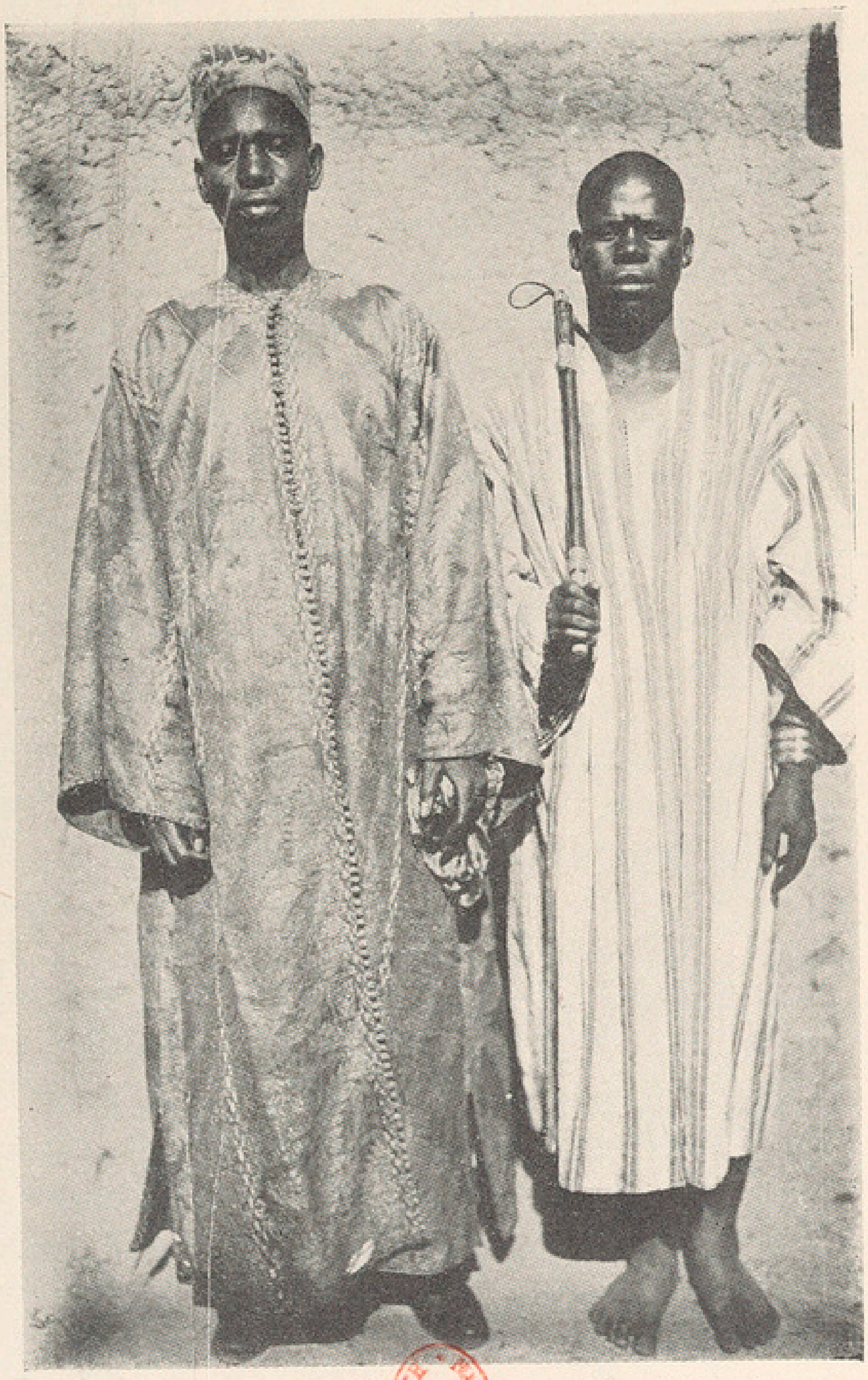

Communiqué par la Mission des Pères Blancs à Ouagadougou.

Un Chef de canton (Doulougov Naba)
et son serviteur.

Nanoro Naba. Chef de canton, Koudougou.
Bingo Naba. Chef de canton, Koudougou.
Dapelgo Naba. Chef de canton Ouagadougou.
Sao Naba. Chef de canton Ouagadougou.
Kogho Naba. Chef de canton Ouagadougou.
Niou Naba. Chef de canton Ouagadougou.
Zango Naba. Chef de village Ouagadougou.
Tougouri Naba. Chef de canton Kaya.
Zagtouly Naba. Chef de village Ouagadougou.
Tanvi Naba. Chef de village Ouagadougou.
Gnimdi Naba. Chef de village Ouagadougou.
Yabo Naba. Chef de canton Ouahigouya.

Famille de Zoungrana, fils de Ouedraogo et père d'Oubri.

Tenkodogo Naba. Chef d'État Tenkodogo.
Gampela Naba. Chef de canton Ouagadougou.
Manga Naba. Chef de canton Ouagadougou.
Douaba Naba. Chef de canton Ouagadougou (mais le chef actuel est descendant de Naba Saga).
Zoungou Naba. Chef de canton Ouagadougou (actuellement le chef est descendant de Naba Kouda).
Zittenga Naba. Chef de canton Ouagadougou (le chef actuel est le fils de Massi, descendant de Naba Koutou).
Dakola Naba. Chef de canton Koudougou.
Dattenga Naba. Chef de canton à Ouahigouya.
Nanguela Naba. Chef de canton à Koudougou.
Komtoega Naba. Chef de canton à Tenkodogo ;

Famille de Naba Oubri, fils de Zoungrana et fondateur de la dynastie de Ouagadougou.

Salmatenga Naba, (fils de Oubri) cercle de Kaya.
Boulsa Naba « Kourita » de Naba Oubri. Le Kourita représente sur la terre le Mogho-Naba dont il a le nom et dont il prolonge la personnalité. Il est défendu au Boulsa Naba une fois nommé de revoir

jamais le Mogho-Naba de Ouagadougou. Boulsa Naba est cependant considéré comme un vassal du suzerain et comme tel lui doit des redevances annuelles comme les autres Kombemba (Chefs de canton).

Ipala Naba. Chef de canton à Ouagadougou.

Nobere Naba. Chef de canton à Ouagadougou.

Nobila Naba. Chef de canton à Ouagadougou.

Ces deux derniers cantons formaient autrefois un seul canton, la scission n'a eu lieu que beaucoup plus tard. Et actuellement Nobéré est commandé par un descendant de Naba Saga tandis que Nobila est administré par un descendant de Naba Koutou.

Ziniare Naba. Chef de canton Ouagadougou.

Niago Naba et Niarba Naba. Chefs de canton Tenkodogo.

Famille de Naba Soarba, fils d'Oubri.

N'a pas eu d'enfants.

Famille de Naba Nastiemde, fils d'Oubri et frère de Soarba.

Louda Naba. Chef de canton Kaya.

Kanba Naba. Chef de canton Yako (cercle de Koudougou).

Vooko Naba. Canton aujourd'hui supprimé, Cercle de Ouagadougou.

Famille de Naba Nasbiré (autre frère de Soarba).

Pissila Naba. Chef de canton Kaya.

Kayao Naba. Chef de canton Ouagadougou.

Sourgoubila Naba. Chef de canton Ouagadougou.

Sourgou Naba. Chef de canton Koudougou.

Toudou Naba. Chef de canton Ouagadougou.

Bolgo Naba. Chef d'un important village dépendant du canton de Nanoro dans le cercle de Koudougou.

Famille de Koumdoumié, fils de Nasbiré.

BOUSSOUMA NABA. Roi. Chef de province Kaya.
KONKISTENGA NABA. Roi. Chef de canton Koudougou.
TEMA NABA. Chef de canton Kaya (dépendait de Yako en ce qui concerne l'investiture).
MANÉ NABA. Chef de canton, Kaya. (Était nommé autrefois par le Mogho-Naba, actuellement par Boussouma Naba, mais se proclame indépendant de Boussouma.)
IMIOUGOU NABA. Chef de canton Kaya.
PAWAMTORE NABA. Le chef actuel est cependant le petit-fils de Naba Wobgo (Boukary Koutou) Ouagadougou.
GUIRGO NABA. Chef de canton Ouagadougou ;
TANGHIN NABA. Chef de canton Ouagadougou.
YAKO NABA. Roi. Chef de province Yako (Koudougou).
THYOU NABA. Chef de canton Koudougou.
SABOU NABA. Chef de canton Koudougou.
POA NABA « Kourita » de Naba Koumdoumié.

Famille de Naba Kouda (fils de Koumdoumié).

PIKOUTENGA. Chef de canton Kaya.
SOUMBÈGA NABA. Chef de canton Kaya.
SABOURI NABA. Chef de canton Kaya.
IPELSÉ NABA. Chef de canton Kaya.
LALLÉ NABA. Chef de canton Koudougou (Une partie de ce canton qui a dû être scindé est confiée à un frère du Baloum-Naba de Ouagadougou).
ZORGO NABA. Chef de canton Ouagadougou.
TOÉCÉ NABA. Chef de canton Ouagadougou.
OUÉOGTENGA NABA. Chef de canton (le chef actuel est descendant de Naba Koutou).
RASSAMKANDÉ NABA. Chef de canton Ouagadougou.
SONDÉRÉ NABA. Chef de canton Ouagadougou.
ZORGONGO NABA. Chef de canton Ouagadougou (actuellement descendant de Naba Wobgo).

KOASSANGA NABA. Chef de canton Ouagadougou.
ZIGA NABA. Chef de canton Ouagadougou.
DARIGUIMA NABA. Chef de canton Yako (Koudougou).
RIZIAM NABA. Roi. Chef de province à Ouahigouya. (Certains griots le font descendre de Zoettemboussouma et même de Koumdoumié.)
ZOUNGOU NABA. Chef de canton Ouagadougou.
NAKOONGO NABA (Kourita).

Famille de Naba Zoettemboussouma.

DIGUILLA NABA, Chef de canton Kaya. (Certains griots le font descendre de Naba Kouda.)
BOUDRY NABA. Chef de canton Ouagadougou. (Actuellement c'est un neveu de Koutou qui est chef de ce canton.)
BOUGOURÉ NABA. Chef de canton Ouagadougou.
YAÏKA NABA (Kourita). Chef de canton Ouagadougou
DOULOUGOU NABA. Chef de canton Ouagadougou (Actuellement ce canton est administré par un fils de Naba Siguiri, frère du Mogho-Naba actuel.)
GAONGO NABA. Chef de canton (actuellement descendant de Naba Karfo).
KOUBRY NABA. Chef de canton Ouagadougou.
ZAM NABA, Chef de canton Ouagadougou (descendant de Naba Saga actuellement).
KIRGUITENGA NABA. Chef de canton à Ouahigouya
KIRGOUTENGA NABA. Chef de canton à Kaya.

Famille de Naba Niandeffo (70 *ans de règne*)
fils de Zoettemboussouma.

NABITENGA NABA. Chef de canton Ouagadougou (le chef actuel est descendant de Naba Doulgou).
RAMESSOUM NABA. Chef de canton, Yako, Cercle de Koudougou.
GOALA, LAOGO, YARGO, GOLMIDOU, NABRABOGO.

C'étaient de simples Nabissi indépendants qui étaient désignés par le Mogho-Naba au même titre que les chefs

de canton. Ces villages ont été depuis l'occupation française annexés au Commandement du chef de canton de Sao (Cercle de Ouagadougou).

Famille de Naba Nakin (fils de Niandeffo).

Tanlarghé Naba. Chef de canton Ouagadougou.
Bindé Naba. Chef de canton Ouagadougou.
Béré Naba. Chef de canton Ouagadougou. (Primitivement descendant de Nakin, le chef actuel est de la famille de Naba Sawadogo.
Salogo Naba. Chef de canton Ouagadougou.

Famille de Naba Zana.

Zanghogo Naba. Chef de canton Ouagadougou.
Koubri Naba (déjà porté à Zoettembousma) Ouagadougou.

Famille de Naba Warga.

Nagreongo Naba. Chef de canton de Ouagadougou. (Actuellement le chef est descendant de Naba Koutou.)
Bilgotenga Naba. Chef de canton Ouagadougou.
Kaboudo Naba. Chef de canton Ouagadougou.
Ramongo Naba. Chef de canton Koudougou.
Kombissiri Naba. Chef de canton Ouagadougou.
Kagouli Naba. Chef de canton Ouagadougou.

Famille de Naba Rawingma (fils de Kouda).

Nédogo Naba. Chef de canton Ouagadougou.
Konioudou Naba. Chef de canton Ouagadougou.

Naba Rawingma fut un Roi terrible, grand guerrier et pour cela très détesté. On rapporte qu'avant de mourir il conseilla à ses enfants de se dire descendants de Naba Kouda de peur d'être mal vus à cause de lui. Par suite, il est difficile aujourd'hui

d'avoir des renseignements très précis sur sa famille, celle-ci se confondant avec celle-là.

Famille de Naba Oubi (20e *Mogho-Naba*).

KONDERIN NABA. Chef de canton Ouagadougou. (Actuellement c'est un neveu de Naba Sawadogo qui est chef de ce canton.)
DAWOAKA. Chef de canton Ouagadougou.
MAONKIN NABA. Chef de canton Ouagadougou.
SATTIN NABA. Chef de canton Ouagadougou.

Famille de Naba Gning'nembo fils d'Oubri et 7e Mogho-Naba.

BATONO NABA. Chef de canton Koudougou.

Famille de Naba Doulougou ou Roulgou (26e *Mogho-Naba*).

MANKARGA NABA. Chef de canton à Ouagadougou.

Famille de Naba Wobgo frère de Sanum (Empereur des Mossi au moment de la pénétration française).

PAWAMTORÉ NABA. Chef de canton Ouagadougou. (Le chef actuel est le petit-fils de Wobgo.)
ZORGONGO NABA, fils de Wobgo. Chef de canton Ouagadougou.

***

Chefs de canton pour lesquels il n'a pas été possible d'obtenir des renseignements précis permettant de les rattacher à la famille des Mogho-Naba. (On croit qu'ils sont cependant descendants d'une famille royale.)

SOUGRETENGA NABA. Chef de canton Kaya.
BOURROUM NABA. Chef de canton Kaya.
KOBOURÉ NABA. Chef de canton Kaya.

KANDO NABA. Chef de canton Kaya.
PINSA NABA. Chef de canton Kaya.
NOUNGOU NABA. Chef de canton Kaya.
ANDEMTENGA NABA. Chef de canton Kaya.

Nous ne possédons par ailleurs pas de précisions en ce qui concerne les chefs de canton de Ouahigouya.

Cantons dont les chefs n'ont pas une origine bien déterminée, la plupart d'entre eux ayant été, soit des « Kourita » d'anciens Mogho-Naba, soit des « Tansoba » (Ministres de Guerre) ou enfin de simples « Nayirdamba (Ministres ou fonctionnaires de la Cour).

BAGAMINI NABA. Chef de canton Ouagadougou (Tansoba de Koumdoumié).
BAZOULÉ NABA. Chef de canton (Wemba) Ouagadougou.
GONSÉ NABA. Chef de canton Tansoba de Oubri) Ouagadougou.
GOURPILA NABA. Chef de canton Tansoba de Oubri) Ouagadougou. (Autrefois chef eunuque et gardien de tombeau, actuellement le Chef est un ancien Samand'biga (garde du corps) du Mogho-Naba actuel.
KALZI NABA. Chef de canton (Chef Palefrenier) Ouagadougou.
KOMSILGA NABA. Chef de canton (Nayirdin) Ouagadougou.
KOUNDA NABA. Chef de canton (Nayirdin) Ouagadougou.
NAHARTENGA NABA. Chef de canton (serait le descendant du Tansoba de Ouédraogo).
RAPADAMA NABA, autrefois canton réservé à un eunuque Ouagadougou.
SABTENGA NABA. Chef de canton (Eunuque) Ouagadougou.
SAKOUINSI NABA. Ouagadougou.
SAPONÉ NABA. Chef de canton (Nayirdin de Naba Kouda) Ouagadougou.

TANGHÉ DASSOURI NABA. Chef de canton (Tansoba de Naba Nakin) Ouagadougou.
KAIBO NABA. Chef de canton (village d'esclaves de la Couronne).
TUILI NABA. Chef de canton Tansoba.
MANDIÉ-BANGARÉ NABA. Chef de canton village d'esclaves de la couronne.
ABSOUY NABA. Chef de canton (Tansoba de Ouédraogo Ouagadougou.
LOMBI-RAOGO NABA. Ouagadougou.
LOUMBI POKO NABA. Chef de canton Eunuque Ouagadougou.
MÉGUET NABA. Chef de canton Tansoba de Naskinmdé Ouagadougou.
VOAGA NABA. Chef de canton Nayirdin Ouagadougou.
KOKOLGO NABA. Chef de canton Tansoba de Ching'-nemdo (Koudougou).
DOURÉ NABA. Chef de canton Tansoba de Yako (Koudougou).
KOUPELA NABA. Chef de Province à Tenkodogo, Kourita de Boulsa Naba lui-même Kourita de Oubri.

*
* *

DJIBA NABA. Le Canton de Dijba depuis le règne de Naba Zombré (23e Mogho-Naba) a été toujours réservé au fils aîné de chaque Empereur.

Maisons du Chef des Mossi.
Où habitait le Mogho-Naba et quelle était l'étendue occupée par sa demeure et celle de ses femmes ?

Avant l'arrivée des Français, Mogho-Naba Wobgo (BOUKARY KOUTOU) avait deux maisons séparées par l'ancien marché de Ouagadougou.

La première de ces maisons était bâtie sur l'emplacement actuellement occupé par l'habitation de l'Administrateur du Cercle y compris les dépendances, emplacement que l'on appelait « Ratagrima » ; la deuxième « Dim-

voussé » (Repos du Roi) occupait une partie de l'actuel camp des gardes et tout l'immeuble Quégneaux.

Dans chacune de ces maisons gardées par des eunuques et des Sogonés habitaient des femmes de l'Empereur. Ce dernier passait la nuit tantôt dans l'une, tantôt dans l'autre. Les habitations des suivants étaient situées derrière et en face de ces Maisons.

En définitive, l'emplacement occupé aujourd'hui par le Camp des Tirailleurs, les Habitations et les bureaux du cercle, la Prison et le Camp des Gardes de cercle jusqu'à l'immeuble Quégneaux, était propriété exclusive des Mogho-Naba, personne d'autre ne pouvant construire, ni s'y installer.

Endroits sacrés (Tombeaux, lieux de sacrifices).

1° *Au camp des Tirailleurs* existent les tombeaux des Mogho-Naba : SANUM, KOUTOU, DOULOUGOU, BAONGO, KARFO.

2° Entre l'habitation du Commissaire de Police et le bâtiment précédemment occupé par M. Clayssen reposent :

NABA ZOMBRÉ, SAGA, KOM.

(Il existe encore un baobab à côté de la tombe de Naba Saga.) Quartier de la Mission Catholique.

Ces tombeaux dont chacun avait son gardien particulier (un eunuque) donnaient lieu à des sacrifices annuels. A l'approche de la fête Mossi « Le TINSÉ » on égorgeait sur ces tombes des moutons et des coqs. On offrait également des sacrifices particuliers à tel ou tel Naba suivant les prescriptions des devins.

Depuis que des bâtiments administratifs et militaires ont été construits sur l'emplacement où se trouvent ces sépultures, elles ne font pas moins l'objet de sacrifices mais le sacrificateur se contente de se placer sur le sentier ou la route conduisant aux lieux sacrés et d'égorger des moutons et des coqs en prononçant les paroles rituelles habituelles.

Existe-t-il un patrimoine traditionnel aux Chefs Mossi ?

Oui. — Voir à ce sujet le paragraphe in fine de la réponse à la première question. Il convient d'ajouter que tout lieu où a été enseveli un Mogho-Naba est sacré.

Peuvent-ils sans inconvénients s'établir à leur gré n'importe où et changer d'habitation à leur gré ?

Le choix du terrain d'habitation étant subordonné aux prescriptions des « diseurs des choses cachées », le nouveau Naba peut, soit reprendre la maison de son père s'il est dit qu'il y vivra en paix, soit construire sa maison sur les ruines de celle de son grand-père ou d'un autre Mogho-Naba. Toujours est-il qu'il reste dans le périmètre des lieux occupés par ses prédécesseurs.

Cependant tout le territoire Mossi lui appartenant il peut sans inconvénient s'installer n'importe où même en dehors de Ouagadougou [1] mais dans ce cas, il laisse une partie de ses femmes et de sa Cour dans sa maison de la Capitale, sous la surveillance des Eunuques.

Les lieux sacrés à Ouagadougou.

1° KOMBEPADAMBA. Occupé par le Palais du Gouverneur à l'endroit précis où l'on jouait autrefois au tennis.

2° TINS'KAONGO. Occupé aujourd'hui par la Mission Catholique. C'était autrefois un bosquet.

3° SANKOIN. Buisson existant toujours à côté d'un baobab au Champ d'Aviation.

4° NINDAOG'KAONGO (Bois sacré). C'est là qu'était abandonné aux vautours le corps des personnes dont la mort était ordonnée par le Mogho-Naba. Sert actuellement de champ de tir aux tirailleurs. Mais le bois existe toujours.

---

1. On remarquera que les Mogho-Naba n'ont pas toujours habité Ouagadougou. Ce n'est qu'à partir de Naba Zana que Ouagadovgou devint la capitale des Empereurs Mossi.

5° KADYOGO. Marigot sur la route de Gounghin. Il y avait là deux buissons aujourd'hui détruits. L'emplacement est occupé par le Jardin Militaire.

6° TINKINGA à Pazani (petit village dans la Commune de Ouagadougou).

7° Tous les tombeaux des Empereurs défunts déjà cités et ceux des NABA, SAWADOGO, OUBI, NIANDEFFO, GUIRGA, ZANA à Baoghin. (Un des quartiers de la ville situé à l'Ouest du Jardin du Cercle.)

Pour tous les Tinkouga (de Tinga, terre, Kouga, pierres, Fétiches) susvisés se trouvant dans les habitations européennes ou transformés en Jardins, les sacrifices continuent à être faits actuellement mais dans les conditions déjà indiquées pour les Tombes des Nabas défunts.

Autrefois chaque tombe était représentée par une case ronde couverte en chaume dont la porte fermait à clé. Chaque gardien de tombeau (c'était des eunuques pour la plupart) avait sa propre maison à proximité du tombeau. Il était formellement défendu à qui que ce soit de passer à côté de ces sépultures. Les animaux qui s'aventuraient dans ces parages étaient capturés par le gardien et vendus à son profit, de même les étrangers qui passaient là étaient dépouillés de leurs biens.

Le Mogho Naba pourrait-il transporter dans un autre quartier ses cases et un particulier pourrait-il sans encourir le mécontentement des habitants du pays, s'établir sur l'emplacement abandonné ?

Ainsi qu'il a été dit, le Mogho-Naba peut à son gré s'établir dans un autre quartier de la ville mais sa première maison ne sera pas pour cela détruite puisqu'il y laissera forcément quelques-unes de ses femmes. Il ne saurait être question pour les particuliers de s'installer sur l'emplacement abandonné car il est absolument interdit de s'établir partout où le Roi des Mossi a habité.

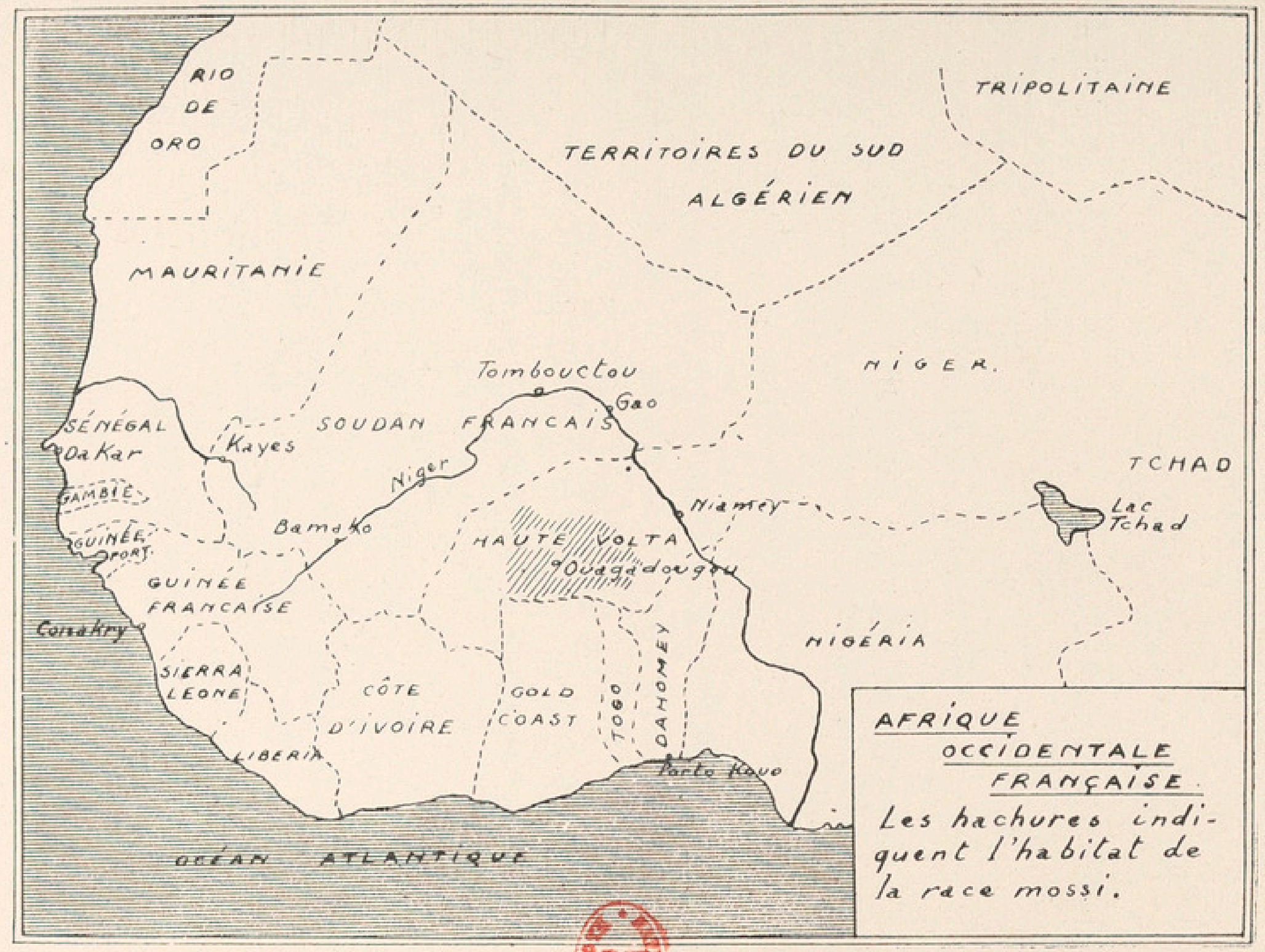

Communiqué par la Mission des Pères Blancs à Ouagadougou.

BIBLIOTECA R.F.

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE . . . . . I à VII

INTRODUCTION 1

CHAPITRE PREMIER

Avant la pénétration française (Les guerres intestines ou le commencement de la décadence de l'Empire Mossi. 15

CHAPITRE II

La pénétration française racontée par un vieillard de soixante-dix ans 32

CHAPITRE III

Organisation politique, administrative et judiciaire de l'Empire Mossi 46

CHAPITRE IV

La Cour du Mogho-Naba. Tributs et redevances dus aux Nabas. Autres obligations auxquelles les sujets mossi étaient astreints vis-à-vis de leurs chefs 57

CHAPITRE V

De l'esclavage au Mossi 84

CHAPITRE VI

Djiba-Naba, prince héritier de l'Empire Mossi 97

CHAPITRE VII

Le salut Mossi. Le respect de la maison des Nabas. La question du bonnet. Hiérarchies entre Chefs. Une légende sur l'origine de la chefferie Mossi. 107

CHAPITRE VIII

Les coutumes. Intronisation des Nabas. Du surnom. . . . 124

CHAPITRE IX

Les grandes fêtes des Mossi. 146

CHAPITRE X

Les femmes des Nabas. Les sogonés et samand'kamba. La Pogsiouré. 159

CHAPITRE XI

Du mariage. De la naissance. De la mort 171

CHAPITRE XII

La pénétration de l'Islam en pays Mossi. 203

CHAPITRE XIII

De l'habitation. Maison des Chefs Mossi (construction, réparations. Habitation-type des sujets Mossi). 213

CHAPITRE XIV

De l'habillement (avant et après la pénétration française). Des soins du corps et des ablutions. Hygiène 223

CHAPITRE XV

Les danses Mossi et leur signification 233

CHAPITRE XVI

De l'agriculture. (Choix des terrains de culture. Sacrifices propitiatoires. Récoltes, battage et mise en grenier.) Le régime alimentaire des Indigènes du Mossi. Le « Kawinré » du Mogho-Naba. 241

CHAPITRE XVII

De la succession et des droits successoraux au Mossi . . . 256

CHAPITRE XVIII

De la circoncision. Les Mossi pratiquent-ils la circoncision? 263

CHAPITRE XIX

Maximes et pensées Mossi 273

CHAPITRE XX

Devinettes Mossi 281

Appendice 287

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE RÉSERVE

1730. — Évreux, imprimerie Hérissey. — 10-32.

INSTITUT DE DROIT COMPARÉ

ÉTUDES DE SOCIOLOGIE ET D'ETHNOLOGIE JURIDIQUES

publiées sous la direction de

RENÉ MAUNIER

de l'Académie des Sciences coloniales,

Professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Paris.

P. DELTEIL, Docteur en Droit, breveté de l'École Coloniale, diplômé de l'Ecole Nationale des Langues Orientales : *Le Fokon' olona* (commune malgache) et *Les Conventions de Fokon'olona*. Préface de M. le Gouverneur JULIEN. 1 vol. in-8° raisin. Prix . . 30 »

G.-P. BORREL, Docteur en Droit, Administrateur des Colonies, Commissaire-adjoint de Madagascar : *Le Code des 305 articles de Madagascar*. 1 vol. in-8° raisin. Prix . . . . . 30 »

R. PETIT, Docteur en Droit, breveté de l'Ecole Coloniale, diplômé de l'Ecole nationale des Langues Orientales : *La Monarchie annamite* (Ouvrage honoré d'une souscription du Gouvernement général de l'Indo-Chine). 1 vol. in-8° raisin. Prix . . . . 40 »

R. LINGAT, Docteur en Droit, Conseiller près des Tribunaux siamois : *L'Esclavage privé dans le vieux Droit siamois* (Prix Paul Deschanel). 1 vol. in-8° raisin. Prix . . . . . 60 »

HU YAN MUNG, Docteur en Droit : *Etude philosophique et juridique de la conception de « Ming » et de « Fen » dans le Droit chinois*. Préface de M. ESCARRA, Professeur à la Faculté de Droit de Paris, chargé de cours à l'Institut des Hautes Etudes chinoises, Conseiller du Gouvernement chinois. 1 vol. in-8° raisin. Prix . . . . . 30 »

P. FROTIER DE LA MESSELIÈRE, Docteur en Droit, diplômé de l'Institut d'Ethnologie de l'Université de Paris : *Du Mariage en Droit malgache*. 1 vol. in-8° raisin. Prix . . . . . 40 »

J. VISCARDI, Docteur en Droit : *Le Chien de Montargis*. 1 vol. in-8° raisin. Prix . . . . . 30 »

R. MAUNIER, Professeur à la Faculté de Droit de Paris : *Loi française et coutume indigène en Algérie*. 1 vol. in-8° raisin. Prix . . . . . 40 »

P. LAUNOIS, Docteur en Droit, Breveté de l'Ecole Coloniale, Diplômé de l'Ecole nationale des Langues orientales vivantes : *L'Etat Malgache et ses transformations avant le régime français*. 1 vol. in-8° raisin. Prix . . . . . 30 »

C. VAN VOLLENHOVEN, Professeur à l'Université de Leyde : *La découverte du Droit indonésien*. (Traduit du hollandais par Nicolette PERNOT). 1 vol. in-8° raisin (*sous presse*).

SALLE DE TRAVAIL D'ETHNOLOGIE JURIDIQUE
DE LA FACULTÉ DE DROIT DE PARIS

R. MAUNIER et A. GIFFARD : *Conférences 1930*. Une brochure in-8° raisin. Prix . . . . . 10 »

LEVY-BRUHL, R. MAUNIER, J. ESCARRA, G. JULIEN : *Conférences 1931*. 1 vol. in-8° raisin. Prix. . . . . 20 »

LE BRAS, R. RANDAU, P. SAINTYVES : *Conférences 1932*. 1 vol. in-8° raisin. Prix. . . . . 20 »

ÉVREUX, IMPRIMERIE HÉRISSEY